

DE LA MILICE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'À CONSTANTIN

PAR CLOVIS LAMARRE.

DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR À SAINTE-BARBE.

PARIS, ÉDITIONS DEZOBRY, 1863

PRÉFACE.

DU RÔLE HISTORIQUE DE LA MILICE ROMAINE.

DIVISION.

PREMIÈRE PARTIE. — COMPOSITION DE L'ARMÉE.

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES SORTES DE SOLDATS.

CHAPITRE II. — DES ARMES DES SOLDATS.

CHAPITRE III. — DU NOMBRE DE SOLDATS QUI COMPOSAIENT UNE ARMÉE.

CHAPITRE IV. — DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE LA LÉGION.

CHAPITRE V. — DES OFFICIERS D'UNE ARMÉE.

CHAPITRE VI. — DE LA MUSIQUE ET DES ENSEIGNES.

DEUXIÈME PARTIE. — DE L'ARMÉE MANŒUVRANT SUR TERRE.

CHAPITRE PREMIER. — L'ARMÉE DANS SES CAMPEMENTS.

CHAPITRE II. — DE L'ARMÉE EN MARCHÉ.

CHAPITRE III. — DES MACHINES DE JET ET DE QUELQUES PRÉCAUTIONS PRISES PAR LES GÉNÉRAUX AVANT LA BATAILLE.

CHAPITRE IV. — DE L'ORDRE DE BATAILLE.

CHAPITRE V. — DE L'ARMÉE ATTAQUANT UNE VILLE.

CHAPITRE VI. — DÉFENSE DES VILLES ASSIÉGÉES.

TROISIÈME PARTIE. — DE LA MARINE ET DE L'ARMÉE MANŒUVRANT SUR MER.

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES SORTES DE VAISSEAUX.

CHAPITRE II. — DES VAISSEAUX DE GUERRE ORDINAIRES.

**CHAPITRE III. — DES DIVERSES PARTIES ET DE L'ARMEMENT
D'UN VAISSEAU DE GUERRE.**

**CHAPITRE IV. — DE LA CONSTRUCTION DES FLOTTES ET DE LEUR
ÉQUIPAGE.**

CHAPITRE V. — RESTITUTION DES ANCIENNES TRIRÈMES.

**CHAPITRE VI. — DE LA MANIÈRE DE LANCER LES VAISSEAUX A
LA MER ; DU MOUILLAGE DES FLOTTES, ET DES PORTS QUI LES
RECEVAIENT.**

**CHAPITRE VII. — DE LA MARCHÉ DES NAVIRES ET DU TRANSPORT
DES TROUPES PAR MER.**

CHAPITRE VIII. — TACTIQUE NAVALE.

CHAPITRE IX. — SIÈGE DES VILLES MARITIMES.

QUATRIÈME PARTIE. — ADMINISTRATION DE L'ARMÉE.

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES FORMES DE LEVÉES.

**CHAPITRE II. — CONDITIONS EXIGÉES POUR LE SERVICE
MILITAIRE ; SERMENT MILITAIRE.**

CHAPITRE III. — ÉDUCATION DU SOLDAT.

CHAPITRE IV. — DISCIPLINE : PEINES ET RÉCOMPENSES.

CHAPITRE V. — NOURRITURE ET HABILLEMENT.

CHAPITRE VI. — DE LA PAYE.

**CHAPITRE VII. — DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS MILITAIRES ;
DES HOMMES ATTACHÉS AU SERVICE DE L'ARMÉE.**

CHAPITRE VIII. — CONDITION DU SOLDAT ; CONGÉ ET RETRAITE.

PRÉFACE.

Lorsqu'on entend parler si souvent des soldats romains, on est porté à croire que de toute l'antiquité romaine la milice est la partie la plus connue. Cependant il reste sur cette milice un grand nombre de points à éclaircir : personne ne l'a encore étudiée dans toutes ses parties, personne n'a encore formé sur ce sujet un corps complet de doctrine.

Ce n'est pas que l'érudition moderne ait dédaigné cette importante question. Nous avons de Juste Lipse des traités de *Militia romana*, *Polioreticon*, et des commentaires précieux sur Tacite ; de Saumaise, un ouvrage de *Re militari* ; de Sigonius, d'excellentes scholies sur Tite-Live ; de Machiavel, des *Discours politiques* sur le même historien ; de Guischart, des *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, et des *Mémoires critiques sur plusieurs points d'antiquités militaires contenant l'histoire détaillée de la campagne de J. César en Espagne* ; de Folard, un très-long commentaire en six volumes in-8° sur l'histoire de Polybe ; de Le Beau, vingt-six dissertations sur les légions romaines, etc., etc. Nous voyons dans tous ces ouvrages des articles bien discutés, des conjectures heureuses ; mais, tous ensemble, ils ne forment pas encore un système suivi et complet ; ils ne nous donnent pas une connaissance exacte de la milice romaine aux différentes époques de son histoire.

Si nous recourons aux auteurs anciens qui ont écrit sur le même sujet, nous ne trouvons chez eux que des renseignements peu nombreux. Un fragment du sixième livre de Polybe est sans contredit le monument le plus précieux qui nous reste. Hygin, qui vivait au temps d'Adrien, nous a laissé une description exacte du campement des armées : tout à fait différente de celle de Polybe, elle nous montre combien la milice avait dans cet intervalle éprouvé de grands changements. La *Tactique* d'Arrien, qui traite principalement de l'ordonnance des Grecs, fournit pourtant sur les exercices de la cavalerie romaine un morceau assez étendu qui peut être de quelque utilité. Les *Stratagèmes* de Frontin ne sont qu'une collection informe de faits et de ruses de guerre. Végèce, dans son *Art militaire* en quatre livres, fait des emprunts si maladroits aux traités de Caton l'Ancien, de Trajan et d'Adrien, malheureusement perdus pour nous, il confond tous les temps et les institutions des diverses époques avec tant de facilité, que nous devons le consulter avec une grande prudence. Le livre de Modestus n'est qu'une copie grossière de quelques pages de Végèce ; et quant aux mémoires militaires des empereurs Maurice et Léon, et de Constantin Porphyrogénète, ils parlent d'une époque qui ne doit guère nous occuper.

Ce petit nombre d'auteurs anciens qui ont écrit sur la milice romaine n'a donc pas pu nous suffire. Il a fallu puiser des documents certains aux sources véritables, lire attentivement les grands historiens, Tacite, César, Tite-Live... Les orateurs, les poètes eux-mêmes ne nous ont pas été inutiles : certaines phrases, certains vers, ayant rapport à quelque institution militaire, nous ont parfois appris ce que nous n'aurions pu trouver ailleurs. Le Digeste et les Inscriptions ont encore été pour nous des sources fécondes. En un mot, pour former sur notre sujet un corps complet de doctrine, il nous a fallu non-seulement tenir compte des immenses recherches de l'érudition et de la critique moderne, mais encore mettre à contribution presque tous les auteurs latins de la république et de l'empire,

Si nous avons entrepris un tel travail c'est que nous pensons qu'il peut être utile. Pour prouver cette utilité, il nous suffira, dans un chapitre préliminaire, de jeter un coup d'œil sur l'histoire générale de Rome, et d'indiquer brièvement l'importance du rôle historique de la milice romaine.

DU RÔLE HISTORIQUE DE LA MILICE ROMAINE.

I.

Rome, fondée par la guerre, formée d'un peuple de soldats, doit combattre dès l'origine pour se soutenir et s'agrandir. Romulus, en créant la ville, crée la légion.

Ce corps redoutable, composé de citoyens tous animés du même amour de la patrie, assez nombreux pour se soutenir seul sans être surchargé d'une multitude confuse et inutile, divisé en autant de parties qu'il lui en faut pour se prêter à toutes les circonstances, accoutumé à une prompte obéissance, endurci par les fatigues, dressé par les exercices à tous les travaux de la guerre, sera l'âme véritable des armées, l'âme de Rome même¹.

La légion et l'État, nés ensemble, auront même puissance, mêmes révolutions, même vieillesse.

Durant cinq siècles les règles primitives sont maintenues : point de changement, point de réforme dans la discipline. Les villes voisines sont vaincues et soumises, la République étend sa main puissante autour d'elle et montre aux peuples étonnés, dans ses légionnaires et ses généraux, les plus beaux exemples de courage, de désintéressement et de vertu. Siècles heureux, où les soldats, dit Tite-Live, ne versent pas le sang de leurs frères et ne savent encore faire la guerre qu'aux étrangers : *nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec præter externa noverant bella*².

Le nom de soldat n'est pas alors un titre de rebut, abandonné aux dernières classes du peuple³. Pour mériter cette qualité honorable, il ne suffit pas d'être citoyen romain de naissance, il faut encore posséder une certaine fortune. L'usage des armes est réservé à cette classe d'hommes qui ont un patrimoine à défendre, et qui, participant à l'établissement des lois, trouvent leur intérêt comme leur devoir à les faire respecter. Citoyens dans le camp comme dans la ville, embrasés d'amour pour leur patrie et leur liberté, aussi soumis aux lois de l'État qu'aux ordres des généraux, aussi sobres, aussi laborieux dans le champ qu'ils labourent de leurs propres mains que dans les expéditions militaires, les Romains passent avec joie des travaux de l'agriculture à ceux de la guerre. Ils sont convaincus que leur intérêt est intimement lié à la conservation et à la prospérité du gouvernement libre auquel ils participent, et cette persuasion, qui est la source du patriotisme, rend leurs légions redoutables.

Rome cependant rencontre des ennemis dignes d'elle. Les Véliens l'arrêtent longtemps sous leurs murs, les Gaulois viennent l'attaquer jusqu'au pied du Capitole, les Samnites et Pyrrhus remportent plus d'une victoire. Mais rien ne l'abat ; elle a dans son sénat un gardien fidèle de son honneur et de son indépendance ; elle refuse de racheter les captifs ; elle ne traite qu'avec un peuple vaincu.

¹ Voyez Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. II ; Polybe, l. VI ; Le Beau, *Mém.*, 1.

² L. VII, ch. 40.

³ *Dare se militem, cui non licet, grave crimen habetur* (Digeste, XLIX, 16, 2).

Pour observer pendant l'hiver les mouvements de ses puissants ennemis, pour les tenir en échec, garder ses places, conserver ses conquêtes, il lui faut bientôt des légions permanentes. Dans les commencements, comme on combattait presque à la vue de ses remparts, ses expéditions militaires n'étaient que des excursions de quatre ou cinq mois au plus, et tous les ans, au printemps, elle levait de nouvelles troupes qu'elle licenciait en automne. Dès que ses guerres s'étendent au loin, elle ne peut plus permettre à ses soldats de revenir à la fin de chaque campagne : elle laisse les citoyens sous les drapeaux des années entières, et ceux-ci ne pouvant plus cultiver leurs champs ni subvenir à leurs dépenses, elle est obligée de les entretenir elle-même.

Elle les nourrit, elle les habille, elle les paye ; mais elle ne leur donne si généreusement tous les moyens de vivre que pour les mettre dans la nécessité de vaincre ou de mourir en combattant.

L'Italie ne lui suffit plus. Non loin est une île, puissante en ressources, qui peut lui servir de grenier pour tout son peuple. L'empire des terres d'ailleurs ne peut être assuré que par celui des mers ; Carthage a toute la mer, et Rome, en passant dans la Sicile, y trouvera Carthage, luttera contre elle corps à corps.

Ses légions, qui n'ont encore combattu que sur terre, sont donc obligées d'attaquer sur un élément inconnu un ennemi plus habile et plus expérimenté. Elle construit à la hâte des flottes immenses, elle invente de nouvelles armes : son premier combat naval est une victoire.

Alors parait à la tête de l'armée carthaginoise le plus grand homme de guerre que Rome ait jamais combattu. Certain que sa patrie ne peut subsister que par la ruine des Romains, Annibal s'élance sur l'Espagne, s'empare de Sagonte, franchit les Pyrénées et les Alpes, soumet les peuples sur son passage ou les entraîne à sa suite. Trois fois les Romains s'opposent à sa marche, trois fois ils sont vaincus. Cinquante mille hommes périssent dans la seule bataille de Cannes, et les deux Scipions peu après sont défaits et tués en Espagne.

Le sénat reste inébranlable. La République ne perd ni le courage ni la confiance : le jeune Scipion saura la venger en vengeant son père. Par lui les revers en Espagne sont promptement réparés, et les Carthaginois, attaqués à leur tour sur leur territoire, rappellent en Afrique cet Annibal, tant de fois vainqueur, qui, malgré son habileté, son courage et ses victoires, doit abandonner l'Italie. Rome est délivrée du plus redoutable de ses ennemis, et ses légions victorieuses lui donnent à Zama la domination de l'Afrique et l'empire des mers.

N'ayant plus rien à craindre pour elle-même, elle entreprend sans péril d'autres conquêtes ; la victoire la suit partout : son peuple est le peuple-roi.

C'est l'apogée de la gloire militaire des Romains.

II.

Mais du sein de leur prospérité même naissent tous leurs maux ; Rome donne des lois aux peuples, elle ne pourra bientôt plus maintenir les siennes.

Avec les dépouilles des vaincus s'introduisent dans la ville le luxe, les passions et les vices, le désir insatiable des richesses, l'amour criminel d'un pouvoir sans frein et sans bornes.

De grands hommes de guerre dirigent toujours les armées Marius bat Jugurtha, les Teutons et les Cimbres ; Sylla fait trembler la Grèce et l'Asie ; mais Marius et Sylla, violant toutes les lois par ambition, partagent les Romains en deux camps.

Marius, savant général, introduit d'utiles changements dans la milice : l'ordre primitif des Hastats, des Princes, des Triaires est abandonné ; la cohorte devient la division importante de la légion. Mais, non moins ambitieux qu'habile, il prend pour soldats les derniers du peuple, ceux dont il est l'idole, à qui il doit son élévation, et qu'il croit propres à seconder ses vues : *homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissimus*¹.

Sylla, patricien, mais aussi ambitieux que Marius, se met à la tête du parti contraire. Pour gagner ses soldats, il détruit leur discipline, les laisse s'enrichir dans la guerre contre Mithridate.

Les légions n'appartiennent plus à la République, mais à leurs généraux : elles oublient le respect des lois et l'amour de la patrie. Alors éclate la guerre civile.

Sylla, sous prétexte de défendre le sénat, Marius, au nom du peuple, portent les armes jusque dans Rome. Sylla triomphe : il remplit la ville de meurtres et de carnage, et pour récompenser ses troupes il leur distribue les terres des citoyens.

Les colonies que Rome fondait auparavant, en déchargeant la ville d'un grand nombre de citoyens, servaient à garder les places principales, à accoutumer peu à peu les peuples étrangers à ses mesures. Sylla forme des colonies de ses partisans : il établit quarante-sept légions dans divers endroits de l'Italie qu'il occupe ainsi tout entière, et dès lors, dit Appien, ces gens-là, regardant leur fortune comme attachée à sa vie, veillent à sa sûreté, sont toujours prêts à le secourir ou à le venger².

Il se fait dictateur, et la République n'est plus. La liberté est perdue pour jamais ; car les généraux sauront désormais que le peuple romain peut souffrir un maître, et rien n'arrachera de leur cœur l'ambition de régner. C'est en vain que Sylla délaissé un pouvoir usurpé : d'autres, qui l'usurperont comme lui, voudront et sauront le garder.

Les mauvais exemples ne manquent pas d'imitateurs. César, Antoine, Octave déchirent leur patrie, la noient dans le sang des citoyens. De ces guerres fratricides Octave sort vainqueur, avec le titre d'empereur et sous le nom d'Auguste.

Ainsi, de Marius à Auguste, la milice romaine n'est plus ce qu'elle était aux premiers siècles. L'art militaire, il est vrai, a fait de grands progrès, et les campagnes de Gaule sont admirables : mais l'esprit de l'armée n'est plus celui de la République. Les soldats sont soumis à leurs généraux, mais ils ne sont plus attachés à la patrie, et la discipline intérieure des camps a déjà reçu quelque atteinte, les chefs s'attachant eux-mêmes à la ruiner pour corrompre et gagner leurs troupes.

Les richesses des nations vaincues, en s'introduisant peu à peu dans la ville, ont préparé cette triste révolution. Si Marius et Sylla étaient nés au temps de Manlius, ils eussent été, comme Manlius, accablés dans les premiers

¹ Salluste.

² Voyez Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. XI, et le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*.

mouvements qu'ils auraient faits¹ ; car alors tout le peuple se laissait conduire par l'intérêt et le bien de l'État, et point du tout par des considérations particulières. Mais à l'époque où tous ces ambitieux paraissent, les citoyens, corrompus déjà par l'excès ou le désir des richesses, sont plus attachés à leur propre fortune qu'à celle de la République : dès lors il est facile à un seul d'opprimer la liberté de tous, car un peuple qui n'est plus vertueux ne défend pas longtemps sa liberté.

III.

Auguste est à la tête de quarante légions composées de vétérans, passionnément dévouées à la maison de César dont elles ont déjà reçu et dont elles attendent encore des récompenses excessives. Les vrais républicains ont péri pour la plupart dans les proscriptions ou les armes à la main. Un grand nombre des plus nobles familles sont éteintes. Le sénat, humilié pendant les guerres civiles, n'a plus qu'une ombre de son ancienne dignité ; et le peuple, triomphant en secret de la chute de l'aristocratie, ne demande que du pain et des jeux.

Auguste, d'une libéralité prudente et adroite, satisfait aux désirs du peuple ; puis, comme il doit beau coup aux soldats, il fait beaucoup pour eux. Il distribue des terres à ses partisans² ; il attache les légionnaires pour toujours au métier de la guerre en leur accordant des pensions de retraite qui assurent leur vieillesse ; il établit une caisse militaire et lève de nombreux impôts sur les citoyens pour entretenir cette caisse.

Dès lors on est soldat par profession, par état. Le citoyen et le légionnaire étaient autrefois réunis dans le même homme, désormais la vie civile et la vie militaire sont deux choses tout à fait différentes.

Ce grand changement opéré dans la milice romaine est habilement expliqué par Dion dans les conseils qu'il fait donner à Auguste par son ministre : *Il me semble à propos, dit Mécène à son maître, d'entretenir dans chaque province, selon le besoin des affaires, tantôt plus, tantôt moins de troupes, composées de citoyens, de sujets et d'alliés ; que ces troupes ne quittent pas les armes ; que les soldats soient attachés par état au métier de la guerre ; qu'ils établissent leurs quartiers d'hiver dans les lieux les plus commodes, et que le terme de leur service soit marqué à un âge qui leur laisse encore quelque temps en-deçà de la vieillesse. Éloignés comme nous le sommes des extrémités de l'Empire, et environnés de toutes parts de nations ennemies, il ne serait plus temps de courir au secours quand la frontière serait attaquée ; et si nous permettions de manier les armes à tous ceux qui sont en âge de les porter, ce serait une source perpétuelle de*

¹ Voyez Machiavel, *Discours politiques, La corruption du peuple affermit le pouvoir absolu du prince.*

² Dans les commencements, une légion entière était menée en colonie avec ses officiers : ainsi, tous se connaissaient et étaient habitués à vivre ensemble. Les empereurs, dans la crainte des révoltes, composèrent bientôt les colonies de vétérans tirés des différentes armées de l'empire, assemblage confus, incapable de former un corps de ville. Il arriva de là que ces nouveaux habitants s'ennuyèrent ensemble et se dispersèrent pour aller rechercher leurs vieilles habitudes dans les provinces où ils avaient fait leur temps de service.

divisions et de guerres civiles. D'un autre côté, leur ôter les armes pour ne leur donner que dans le besoin, ce serait nous exposer à n'employer que des soldats sans expérience et mal exercés. Mon avis est donc de ne laisser aux citoyens en général ni armes, ni places fortes, mais de choisir les plus robustes et ceux qui sont moins en état de subsister par eux-mêmes pour les enrôler et les former aux exercices. Ceux-ci feront de meilleures troupes, n'ayant d'autre métier que celui de la guerre, et les autres, vivant à couvert sous cette garde perpétuelle, vaqueront plus tranquillement à l'agriculture, au commerce et aux autres occupations de la paix, sans être jamais obligés de quitter leurs professions pour courir à la frontière. La partie vigoureuse, qui ne peut vivre qu'aux dépens des autres, subsistera sans incommoder personne et servira de défense à tout le reste.

Auguste, porté à la paix autant par sa situation que par son caractère, suit volontiers la politique de Mécène. Il croit qu'à l'excès de grandeur où Rome est parvenue, elle a désormais, en risquant le sort des combats, beaucoup plus à craindre qu'à espérer. Sans prétendre à l'honneur de nouvelles conquêtes, il veut défendre les anciennes et contenir la puissance romaine dans les bornes que la nature semble lui avoir tracées : à l'Occident, l'océan Atlantique ; le Rhin et le Danube au nord ; l'Euphrate à l'Orient ; et, vers le midi, les sables brûlants de l'Arabie et de l'Afrique.

Un tel système de défense n'est pas inutile ; car les conquêtes de Pompée et de César, en reculant les limites de l'empire romain, l'ont mis en contact immédiat avec le puissant royaume des Parthes et les nations libres et guerrières de la Germanie. Pour tenir sous le joug tant de nations vaincues et prévenir les invasions de voisins redoutables, il faut multiplier le nombre des légions) accroître les forces de l'armée permanente.

Mais cette armée ne peut se recruter que parmi les citoyens libres de dix-sept à soixante ans : le dernier cens, exécuté sous la République, en 683, n'en a donné que 450.000 ; et un autre dénombrement, opéré par César en 708, a constaté que le nombre des citoyens à accourir au premier signal pour étouffer les premiers mouvements d'une rébellion.

Il se les attache tout à fait en leur accordant une double paye et des prérogatives supérieures à celles des autres troupes ; puis il leur donne deux chefs, pour que l'un serve à l'autre de surveillant, et il les prend dans l'ordre des chevaliers plutôt que dans le sénat, pour ne pas confier un commandement de cette importance à des personnes déjà puissantes par elles-mêmes.

Mais ce qu'il semble prévoir et ce qu'il veut prévenir ne tardera pas à arriver. Les préfets du prétoire, peu considérés dans l'origine, deviendront bientôt les premiers officiers de l'empire, et se rendront redoutables aux empereurs.

IV.

Mécène, en conseillant à son maître de ne prendre pour soldats que les prolétaires incapables de subsister par eux-mêmes¹, a affaibli la légion en la

¹ Marius et Sylla avaient enrôlé les prolétaires ; mais c'était pendant les guerres civiles, et leurs légions, d'ailleurs, renfermaient des hommes de toutes les classes. D'après Mécène, il faut choisir les prolétaires de préférence aux autres.

déshonorant ; une multitude sans éducation comme sans moyens de subsistance ne vaut pas des hommes élevés dans un esprit d'obéissance aux lois et de patriotisme. On n'est pas longtemps à s'en apercevoir, et Tibère se plaint, dans Tacite, que les légionnaires n'ont plus le même-courage et n'observent plus la même discipline qu'autrefois, parce que ce ne sont plus que les misérables et les vagabonds qui s'enrôlent volontairement.

Le soldat une fois enrôlé devant passer sa vie dans le métier de la guerre, l'armée, séparée du reste du peuple, forme une classe à part, dont l'humeur indocile et hautaine méprise tous ceux qui ne portent pas les armes.

Les légions qu'on attache aux provinces frontières n'en sont plus retirées que très-rarement : c'est de sa province que chacune d'elles reçoit son nom, et ces diverses dénominations les accoutument à se regarder comme des corps tout à fait étrangers les uns aux autres.

Les généraux enfin, soumis directement à l'autorité de l'empereur, ne peuvent plus montrer leurs talents et leur valeur sans s'attirer la jalousie ou la haine du maître. Leur devoir et leur intérêt les empêchent également d'aspirer à des victoires qui ne leur seraient peut-être pas moins fatales qu'aux nations vaincues. Germanicus, Suetonius Paulinus, Agricola sont arrêtés dans le cours de leurs succès ; Corbulon est mis à mort ; le mérite militaire, comme le dit très-bien Tacite dans son langage expressif, est désormais, dans toute la rigueur du terme, *imperatoria virtus*.

Mais si les empereurs seuls ont le droit de vaincre les ennemis, les premiers Césars, tout occupés de l'exercice de la tyrannie, se montrent rarement à la tête des armées. Ils restent à Rome, flattant le peuple par des jeux, le sénat par des mensonges, leur garde par des largesses.

Cette garde comprend bientôt sa puissance, et se rend maîtresse de l'empire.

Dès le règne de Tibère, successeur d'Auguste, un ministre ambitieux obtient pour lui seul le commandement des dix cohortes prétoriennes. Il représente alors que la dispersion de ces troupes entraîne des désordres ; que leur réunion maintiendra mieux la discipline et permettra d'en tirer des secours plus efficaces dans les besoins pressants ; qu'elles recevront ses ordres toutes à la fois, et que la vue habituelle de leur force et de leur nombre, en leur inspirant à elles-mêmes plus de confiance, imprimera aux autres plus de terreur. Séjan, dont l'ambition ne craint pas d'aspirer à l'empire, voit ses projets démasqués et déjoués ; mais Tibère n'en garde pas moins les dix mille prétoriens réunis à Rome.

A la mort de Caligula, successeur de Tibère, la division éclate entre le sénat et les soldats. La puissance des empereurs romains étant militaire dans son origine, les soldats veulent que l'État n'ait qu'un seul chef et que ce chef ne soit autre que le leur. Claude donne aux prétoriens cinq mille sesterces par tête, ils le proclament, et le sénat doit céder. Claude est ainsi le premier qui achète en quelque façon l'empire : exemple contagieux, qui sera porté plus tard aux excès les plus scandaleux et les plus funestes !

C'est au camp des prétoriens en effet que Néron se présente tout d'abord : il leur promet une gratification semblable à celle qu'ils ont obtenue de son père, et reçoit en échange le titre suprême qu'il demande. Après la conjuration de Subrius Flavius, de Sulpicius Asper et de Pison, c'est encore auprès d'eux qu'il se rend : il les loue de leur attachement, leur distribue vingt millions de sesterces. Il se montre toujours attentif à se concilier leur amitié : il leur accorde même une

gratification perpétuelle, et veut qu'à l'avenir ils reçoivent leur blé de sa libéralité¹.

Cependant toutes ces largesses ne suffisent pas à lui assurer leur fidélité. Nymphidius, préfet du prétoire, leur promet au nom de Galba, s'ils abandonnent Néron, une récompense qui passe toute mesure : trente mille sesterces par tête pour les prétoriens, cinq mille pour les légionnaires répandus dans l'empire. A de telles paroles les prétoriens sont persuadés, ils abandonnent la garde du palais, se retirent dans leur camp et proclament Galba.

Ainsi finit la famille des Césars. Jusque-là, quoique les armes fussent l'origine, la force et l'appui du gouvernement impérial, cependant une sorte de droit de succession a tempéré et limité le pouvoir des gens de guerre, en les empêchant de disposer de l'empire pleinement à leur gré. A la mort de Néron, se divulgue, dit Tacite, un mystère d'État : *evulgato imperii arcano, ponte alibi principem quam Romæ fieri* ; on sait que l'on peut faire un empereur ailleurs qu'à Rome, que la force décide seule de ce choix, et que les troupes en sont maîtresses absolues².

L'énorme largesse promise par Nymphidius achève de porter le mal à son comble. Les soldats ne donnent plus l'empire, ils apprennent à le vendre.

Galba ne peut ni ne veut acquitter sa dette, et l'avidité des prétoriens frustrés se tourne vers Othon. Les légions des provinces prétendent n'avoir pas moins de droit qu'eux à donner un maître au monde : elles veulent toutes porter leurs chefs à la souveraine puissance.

De là une suite de révolutions, de guerres intestines et d'événements tragiques qui font passer les empereurs sur la scène aussi rapidement que des rois de théâtre.

Vitellius, vainqueur par ses légions, casse les dix cohortes de Rome qui lui sont hostiles : il les remplace par seize mille prétoriens nouveaux et tandis que les dix cohortes anciennes ont toujours été composées de soldats d'élite choisis dans les villes voisines de Rome, il forme les siennes d'un mélange confus de soldats des légions germaniques.

Pendant ce temps les troupes d'Orient proclament Vespasien, qui ne manque pas d'appeler à son service les prétoriens cassés par Vitellius. Rome est prise, et tandis que les cohortes sont assiégées jusque dans, leur camp, les habitants de la ville, comme s'il ne s'agissait pour eux que de combats destinés à les divertir, favorisent par leurs cris et leurs applaudissements tantôt les légions d'Orient, tantôt celles de Germanie !

Les règnes de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle rappellent pour un temps l'ordre si souvent troublé. Mais le vice radical subsiste. Les princes les mieux affermis sont toujours obligés de ménager leurs troupes. Celles-ci ont trop bien connu leur ascendant sur la puissance civile pour l'oublier jamais. Enfin elles prennent absolument le dessus, et, après Commode, les prétoriens disposent de l'empire en faveur de Pertinax.

Pour eux Pertinax est trop vertueux. Après trois mois de règne ils le tuent ; et, ne mettant plus de bornes à leur criminelle avidité, insultant au malheur public,

¹ Auparavant, ils le payaient le prix de l'annone.

² Voir Gibbon, Crevier, Tillemont, Le Beau, *Histoire des empereurs et du Bas-Empire*.

ils font monter sur les murs du prétoire ceux d'entré eux qui ont la voix la plus forte pour proclamer l'empire à vendre au plus offrant.

Didius Julianus, après avoir marchandé longtemps, offre trente mille sesterces par tête : il l'emporte. C'est en vain que le peuple indigné s'oppose à sa marche, lorsqu'il sort du sénat : le fer lui ouvre un passage à travers la foule, il garde l'empire.

Mais Sévère, commandant des légions d'Illyrie, en se déclarant le vengeur de Pertinax, se fait proclamer par ses troupes, marche aussitôt vers Rome et détruit sans peine la fortune encore chancelante de Didius.

Une nouvelle fois les légions entrent victorieuses dans la ville. Sévère fait occuper le camp des prétoriens par ses troupes d'élite ; il leur reproche tous leurs crimes, le meurtre de Pertinax, la vente de l'empire, la lâcheté même avec laquelle ils ont abandonné leur empereur : il conclut qu'il n'est point de châtement dont ils ne se soient rendus dignes par ces forfaits et les casse ignominieusement.

Puis il choisit parmi ses troupes d'Illyrie les plus braves soldats dont il forme une nouvelle garde, quatre fois plus nombreuse que l'ancienne ; et, le camp de Rome ne suffisant plus, il en fait construire un second dans le voisinage.

Aussi Caracalla, l'assassin de son propre frère, est-il obligé, pour s'attacher tant de gardes, de dissiper en un jour les richesses immenses amassées pendant un règne de dix-huit ans par les voies tyranniques de son père. Les soldats, munis d'un ordre, vont au trésor public se payer de leurs propres mains ; puis ils reviennent armés, proclament leur empereur, l'introduisent dans le sénat, et, pendant qu'il parle, se rangent sur deux files le long des bancs des sénateurs.

Pauvre sénat ! Assemblée jadis honorée des princes et des peuples, devant laquelle s'inclinait le monde comme devant une assemblée de rois, qu'est devenue maintenant ton ancienne puissance, ta dignité d'autrefois ? Oubliant les vieilles maximes de la république, tu as apposé le sceau légal à l'ambition de tes premiers empereurs ; tu leur as permis d'introduire dans la ville une garde de soldats armés ; et maintenant tes maîtres sont devenus les esclaves d'une soldatesque effrénée : ce ne sont même plus leurs ordres, ce sont les piques prétoriennes qui dirigent tes conseils !

Triste résultat de la corruption des mœurs, des guerres civiles de Marius et de Sylla, de l'ambition de César, du pouvoir militaire constitué par Auguste, affermi par Tibère et ses successeurs !

V.

Auguste, en garnissant les frontières de nombreuses légions, avait défendu l'empire contre les attaques du dehors ; mais, par la création de la garde prétorienne, il avait laissé le désordre dans l'intérieur. L'empire romain était comme un grand corps dont les pieds et les mains seraient armés, dont le cœur serait sans défense.

Dès que ses ennemis occuperont ses frontières, Rome leur sera donc ouverte. Et cela doit arriver ; car, au milieu de tant de guerres intestines, la crainte et la majesté de son nom diminue de jour en jour ; les barbares ne la redoutent plus : ils l'attaquent de toutes parts.

Déjà Caracalla, par un édit devenu nécessaire, a donné le droit de cité à tous les sujets de l'empire ; mais dans un nombre d'hommes si considérable on ne trouve plus assez de soldats.

Claude II ouvre aux barbares eux-mêmes l'entrée dans les légions : il y incorpore une foule de Goths. Probus, dix ans après, tire de la Germanie seize mille soldats qu'il distribue dans son armée. Ce mélange détruit toute discipline ; il n'y a plus d'ordre dans les camps ; on ne tient même plus le rôle des soldats. On n'a pas soin, dit Végèce, de mettre de nouveaux soldats à la place de ceux qui sont en congé, après le temps de leur service. On néglige de remplacer les morts, les déserteurs ; tout cela fait un si grand vide dans les troupes, que, si l'on n'est pas attentif à les recruter tous les ans, ou même tous les mois, l'armée la plus nombreuse est bientôt épuisée... Si l'on veut encore, ajoute-t-il, remporter des victoires, il faut faire des vœux au ciel qu'il inspire à l'empereur de recruter les légions selon l'ancien usage. Vain souhait ! Vœux inutiles ! Les anciens usages sont perdus pour toujours : le nom de légion lui-même disparaîtra bientôt ; on ne pourra plus distinguer dans les camps les Romains des barbares. Le terme fatal de la puissance romaine est proche.

C'est en vain que pour défendre les frontières les empereurs distribuent aux officiers et aux soldats les terres limitrophes des barbares¹ : les barbares obtiennent des terres.

C'est en vain que, pour diminuer les luttes intestines, Dioclétien partage l'empire et divise les prétoriens en quatre grandes armées qui doivent s'intimider les unes les autres² ; par cette multitude d'empereurs et de césars³, le corps de l'État est désuni, les guerres civiles se multiplient⁴.

La puissance de Constantin qui, vainqueur de Maxence, casse définitivement cette garde prétorienne si souvent souillée du sang de ses princes, n'arrête en rien la décadence rapide de l'empire. Constantin, comme les autres, reçoit les barbares dans ses troupes.

L'unité de l'armée est détruite. Rome, qui n'a plus de milice, succombe sous le nombre de ses ennemis, laissant avec un grand nom un grand enseignement aux peuples futurs.

¹ Alexandre distribua aux officiers et aux soldats qui avaient fait leur temps de service les terres limitrophes des barbares, et il garnit ces terres de bestiaux et de tout le matériel nécessaire pour les mettre en valeur. Il voulait qu'elles ne passent des pères aux enfants que sous la clause expresse que ceux-ci serviraient dans les troupes. Plusieurs ont vu dans cet établissement l'origine des fiefs dont la condition essentielle était le service militaire.

² Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. XVII.

³ Il y avait deux empereurs et deux césars à la fois ; chacun d'eux avait une armée prétorienne.

⁴ Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle, Révolutions des empires*.

DIVISION.

On le voit, la milice eut sur les destinées de Rome une influence considérable. D'autres, historiens et philosophes, montreront mieux que nous comment elle fut l'instrument de la grandeur et de la ruine des Romains. Pour nous, en essayant d'indiquer par quelques considérations générales l'importance de son rôle historique, nous avons voulu prouver l'utilité du travail que nous entreprenons. Car, si la milice joue un grand rôle dans l'histoire générale de Rome, il ne peut être inutile de l'étudier en particulier, de l'analyser, de la considérer en elle-même dans toutes ses parties, et d'en acquérir par là une connaissance aussi exacte, aussi complète que possible.

Pour procéder avec ordre dans cette étude, nous la diviserons en quatre parties.

1° Nous examinerons d'abord la composition de l'armée. Après avoir indiqué les différentes sortes de soldats, leurs armes offensives et défensives, nous dirons ce qu'était la légion ; de combien de fantassins et de cavaliers elle se composait ; comment elle se divisait en corps de troupes se subdivisant eux-mêmes en parties égales ; quels étaient les officiers de ces divisions et de ces subdivisions, et comment ils se servaient de la musique et des enseignes pour transmettre leurs ordres et rallier leurs soldats.

2° L'armée composée, nous essayerons de la faire manœuvrer. Polybe nous la montrera dans ses campements : nous la mettrons en marche, nous la dirigerons dans les pays ennemis, dans les montagnes, à travers les rivières, traînant à sa suite ses catapultes et ses balistes ; nous la rangerons en bataille devant les troupes carthagoises de Cannes et de Zama ; nous la conduirons sous les murs de Numance et d'Alésia, avec ses machines d'approche et ses machines de sape, dans ses lignes de circonvallation, ses tranchées et ses mines.

3° Puis nous examinerons l'état de la marine romaine, pour faire manœuvrer sur les flots l'armée que nous aurons fait manœuvrer sur terre. Nous verrons construire avec une étonnante rapidité ces flottes immenses, composées de birèmes, de trirèmes, de quadrirèmes... etc. ; et, après les avoir examinées en détail dans le port d'Ostie, nous les couvrirons de légions qu'elles transporteront soit en Afrique, sous la conduite de Scipion, soit en Bretagne, sous celle de J. César. Sur leurs vaisseaux les soldats romains se battront de plain-pied comme sur la terre ferme ; avec eux ils iront assiéger les villes maritimes.

4° Enfin, nous étudierons toute la discipline et l'organisation administrative de la milice. Nous dirons comment les soldats étaient recrutés, choisis avec soin par les officiers supérieurs, exercés à tous les travaux militaires, punis sévèrement aux moindres fautes, récompensés honorablement quand ils le méritaient ; comment l'État les payait, les nourrissait, les habillait, les soignait dans leurs maladies, et les honorait dans leur vieillesse de précieux privilèges.

Et dans toutes ces questions, qu'elles aient rapport soit à la composition de l'armée, soit à la tactique, soit à l'administration, nous nous attacherons toujours à distinguer d'une manière précise les principaux changements survenus aux différentes époques.

PREMIÈRE PARTIE. — COMPOSITION DE L'ARMÉE

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES SORTES DE SOLDATS.

Infanterie pesamment armée ; infanterie légère ; cavalerie. — Des diverses sortes de fantassins et de cavaliers ; et de quelques dénominations qu'on leur appliquait en différentes circonstances.

Dans l'origine, l'infanterie pesamment armée se divisait en trois corps bien distincts : les *principes*, les *hastati* et les *pilani*.

Les principes étaient ainsi appelés parce que d'abord Ils occupaient la première ligne dans l'ordre de bataille ; mais ils ne gardèrent pas longtemps cette position, et ils furent placés entre les *hastati* et les *pilani* jusqu'à la fin de la république ; tout en conservant leur nom primitif. Nous ne savons pas au juste quelle était leur armure.

Les *hastati* (soldats armés d'une lance), qui lès remplacèrent au premier rang dans l'ordre de batailles étaient les hommes les plus jeunes de l'armée. Leur costume ne changea jamais : car on les retrouve sur les arcs de triomphe tels que Polybe nous les dépeint, avec un casque, un vaste bouclier, une cuirasse en mailles, une épée au côté droit et une lance.

Ces deux premiers rangs de soldats avaient un nom commun, *antepilani*, par opposition aux soldats du troisième rang nommés *pilani*.

Ceux-ci tenaient leur nom du lourd javelot, pilum, dont ils étaient munis. Mais quand le pilum fut donné indistinctement aux trois divisions, le nom de *triarum* fut substitué à celui de *pilani*, dont il devint synonyme¹. Pourquoi les appela-t-on alors *triarum* ? Est-ce à cause de la position qu'ils occupaient dans l'ordre de bataille, où ils formaient la troisième ligne, raison que donne Tite-Live ? Ou bien est-ce parce que ce corps était composé d'hommes d'élite pris dans les trois classes de la population romaine qui fournissaient des soldats pesamment armés, raison que donne Niebuhr ? Nous préférons, quant à nous, l'explication de l'historien latin. L'armure de ces triaires se composait d'un casque de bronze à haut cimier, d'une cuirasse, d'un grand bouclier, d'une épée courte et pointue et du lourd javelot ou pilum² ; aucun monument ne nous en a laissé l'image.

Vers les derniers temps de la république cette ancienne distinction entre les soldats appelés *hastati*, *principes* et *triarum* fut abandonnée. Alors tous les fantassins de la légion furent réduits à l'uniformité de rang et d'équipement, et voici quelles étaient, sous l'empire, les armes des soldats légionnaires, *legionarii*. Un casque enveloppait leur tête en la serrant ; ils portaient au côté droit une épée suspendue à l'épaule par un baudrier (*balteus*) ; leur bras gauche soutenait un bouclier en forme de carré long (*scutum*), et leur poitrine était défendue par une cuirasse formée de plaques flexibles de métal (*lorica*) ; enfin ils avaient aux

¹ Varron, *L. L.*, V, 89 ; Ovide, *Fast.*, II, 129.

² Tite-Live, VIII, 8.

pieds de ces bottines qu'on nommait *caligæ*. Nous voyons du moins sur les arcs de Trajan et de Septime Sévère, sur les colonnes de Trajan et d'Antonin, des hommes en troupes nombreuses représentés avec ce costume et occupés à remplir les divers services auxquels pouvaient être assujettis les soldats de la légion.

Derrière l'infanterie pesamment armée, sur ses côtés, et quelquefois même entre ses différentes lignes, se trouvaient divers corps d'infanterie légère, levis armatura¹.

Les *velites* (*γροσφομάχοι*) remplissaient le rôle de nos tirailleurs d'aujourd'hui. Ils n'étaient pas comptés dans la légion proprement dite et n'occupaient pas de place déterminée dans l'ordre de bataille : ils combattaient par petits groupes entre les bataillons d'infanterie et les escadrons de cavalerie partout où se faisait sentir le besoin de leurs services. Ils n'avaient pas d'autre armure de corps qu'un casque de cuir sans cimier (*galea, cudo*) ; mais ils étaient munis d'un bouclier rond (*parma*), d'une courte épée espagnole (*gladius hispanicus*), et de plusieurs lances à bois long et à fer très-aigu (*hasta velitaris*) destinées à servir de projectiles, et peu propres pour combattre de près².

Les *ferentarii* ne combattaient pas de près non plus, car on ne leur donnait aucune arme défensive, et, en fait d'armes offensives, ils n'avaient que celles qui se lançaient de loin, *quæ ferrentur, non quæ tenerentur*. Dans l'ordre de bataille ils étaient donc postés sur les ailes pour commencer l'attaque par une décharge générale de traits, ou quelquefois au milieu des lignes pesamment armées pour inquiéter l'ennemi³.

Les *rorarii*, autres soldats armés à la légère, étaient placés derrière les triaires⁴, mais non à poste fixe ; ils s'avançaient souvent entre la première et la seconde ligne de l'infanterie légionnaire pour arrêter l'attaque des ennemis⁵. Les grammairiens font venir le nom de ces soldats de *rores*, gouttes de pluie, parce que leurs traits tombaient sur l'adversaire aussi nombreux que les gouttes de pluie qui tombent du ciel. Les *rorarii* étaient nus jusqu'à la ceinture et avaient pour arme défensive un bouclier rond.

Derrière eux, et formant la dernière ligne, venaient les *accensi*. C'étaient, dans l'origine, des soldats surnuméraires destinés à remplir les vides des légions. A vrai dire, ils n'avaient ni armure, ni armes offensives ; leurs poings et des pierres étaient leurs seuls moyens d'attaque et de défense, *pugnis et lapidibus depugnabant*.

Comme les *accensi* étaient simplement vêtus d'une tunique, sans armure défensive, on les appelait aussi *velati*, et ce nom de *velati* désignait d'une manière générale les surnuméraires qui accompagnaient les troupes pour remplacer les tués ou les blessés.

Parmi ces *velati* étaient les *funditores*, frondeurs (*σφενδονήται*). Ils n'avaient aucune arme si ce n'est leur fronde avec laquelle ils devaient inquiéter l'ennemi, en quelque endroit du champ de bataille qu'ils fussent. La différence entre eux et les *accensi* consistait donc uniquement en ce qu'ils se servaient de cette fronde

¹ Végèce, I, 20.

² Tite-Live, XXX, 33 ; XXXVIII, 21 ; Polybe, VI, 22.

³ Tacite, *Ann.*, XII, 35 ; Salluste, *Catilina*, 80.

⁴ Tite-Live, VII, 8.

⁵ Tite-Live, VIII, 8, 9.

pour lancer leurs pierres, tandis que les autres ne se servaient que des mains pour les jeter¹. Les *funditores* étaient tirés de la cinquième classe du cens de Servius ; mais il y en avait aussi de nations étrangères.

Il en était de même des archers, *sagittarii*. Comme l'arc n'était pas chez les Romains une arme nationale, c'étaient les alliés qui fournissaient en général ces corps d'archers, nommés le plus souvent *sagittarii*, et quelquefois *arquites*.

Les alliés fournissaient aussi aux armées romaines des soldats armés du javelot, *jaculatores*, appelés ainsi du dard, *jaculum*, dont ils se servaient. Ils commençaient souvent la bataille².

Tels étaient donc les soldats de l'infanterie : 1° infanterie pesamment armée, divisée en trois corps jusqu'au temps de Marius, *hastati*, *principes*, *triarii*, et réunie en un seul et même corps à cette époque ; 2° infanterie légèrement armée, *levis armatura*, formée des *velites*, des *ferentarii*, des *rorarii*, des *accensi*, des *funditores*, des *sagittarii* et des *jaculatores*.

Vient ensuite la cavalerie. Dans l'origine, lors de l'institution de l'ordre équestre par Romulus, cet ordre fut composé de trois cents hommes ayant un cheval et nommés *celerés*. Ils furent choisis parmi les trois cents familles patriciennes, et formèrent ainsi le noyau de la cavalerie romaine. Avec le nombre des légions leur nombre fut augmenté et on les appela bientôt *equites*, chevaliers. Les chevaliers formèrent plus tard un ordre séparé dans l'État et se distinguèrent des autres citoyens par l'anneau d'or qu'ils portèrent au doigt. Ils acquirent peu à peu de grandes prérogatives, et finirent par se soustraire au service militaire, trouvant plus commodes et plus lucratives les places civiles qu'ils purent remplir à Rome. Les chevaliers disparurent ainsi des armées même avant la fin de la république, ce qui fait que nous ne pouvons pas savoir quelles ont été leurs armes, puisque les monuments romains qui nous représentent des batailles sont postérieurs à cette époque. Ils furent remplacés par de simples plébéiens qui pouvaient se procurer un cheval et qui se faisaient admettre dans la cavalerie pour éviter la fatigue plus grande du service de fantassin : nous en voyons beaucoup sur les colonnes de l'époque impériale ; leur arme offensive est la lance ; ils portent pour armes défensives un casque, une cuirasse à écailles et un petit bouclier rond.

Mais la plus grande partie de la cavalerie fut de tout temps fournie par les alliés, et dans l'ordre de bataille les cavaliers ordinaires de Rome avec ceux des alliés étant toujours placés sur les ailes, on leur donna le nom général de *equites alarii*.

En opposition à ces *equites alarii* on appelait *equites legionarii* des cavaliers pesamment armés comme les fantassins de la légion. Nous voyons en effet sur la colonne de Marc-Aurèle qu'il y avait une classe de troupes romaines à cheval portant une cuirasse exactement semblable à celle des légionnaires de la même période³. Il faut donc voir dans les *equites legionarii* des cavaliers d'élite.

Il en était de même des *equites extraordinarii* ; mais ceux-ci étaient choisis dans la cavalerie des alliés, on en formait un corps distinct au service des consuls⁴. Dans cette cavalerie des alliés il devait y avoir des archers, *equites sagittari*, car nous en voyons représentés sur la colonne de Marc-Aurèle. Elle renfermait aussi

¹ Salluste, *Jug.*, 99 ; Végèce, I, 20.

² Tite-Live, XXI, 21 ; XXXVI, 18.

³ Végèce, II, 1.

⁴ Tite-Live, XL, 31 ; XXXIV, 47.

des *equites contarii* ou *contati* (κοντόφοροι), ainsi appelés parce qu'ils étaient armés de la longue pique appelée *contus*.

Quant aux *cataphracti equites*, c'étaient des cavaliers revêtus entièrement eux-mêmes, ainsi que leurs chevaux, de lames de fer ou d'airain taillées en façon d'écaillés. Salluste, Tite-Live, Justin et Tacite en parlent, mais à l'occasion de peuples étrangers : cette sorte d'armure ne passa donc que très-tard à la cavalerie romaine, et c'est dans l'armée de Julien, en Gaule, qu'Ammien Marcellin en fait voir pour la première fois¹. Du temps de Végèce ils étaient très-connus ; mais Végèce porte sur eux un jugement peu favorable : Ils sont, dit-il, à couvert des blessures, mais le poids et l'embarras de leurs armes les font prendre facilement...

En dehors de l'infanterie et de la cavalerie se trouvaient des corps de soldats spéciaux, tels que les *tragularii*, dont la fonction était de lancer à l'aide de quelque machine de guerre les projectiles appelés *tragulæ*, et les *cunicularii*, qui, dans les travaux d'une campagne, étaient employés aux mines (*cuniculus*, ὑπόνομος). Les *cunicularii* répondent à nos termes français de sapeurs et de mineurs. Quelquefois cependant on donnait ce nom aux soldats qui s'introduisaient par la mine dans l'intérieur d'une place.

Enfin, en dehors des légions et des armées régulières, nous voyons, après la république, une petite armée de soldats d'élite qui étaient les gardes du corps des empereurs : on les appelait les *prætoriani*. Ils avaient été créés et organisés par Auguste à l'imitation de la cohorte prétorienne, *cohors prætoriana*, beaucoup plus ancienne, et avec laquelle il ne faut pas les confondre. Ils occupaient un camp d'une manière permanente aux portes de Rome. On croit en voir représentés quelques-uns, soit à pied, soit à cheval, *equites prætoriani*, sur la colonne de Trajan. Constantin les supprima et détruisit leur camp, et après cette suppression les empereurs prirent pour gardes un corps de barbares organisé sous le nom de *scutarii*².

Dans l'intérieur de Rome, à côté des *prætoriani*, étaient les *vigiles*, divisés en sept cohortes, sous le commandement d'un préfet (*nyctostrategus*). Ils avaient pour fonction de maintenir pendant la nuit la paix dans la cité, de protéger les citoyens et leurs propriétés contre le meurtre, le vol ou l'incendie³. Mais ces *vigiles*, qui remplissaient les fonctions de nos sergents de ville et de nos pompiers, ne doivent pas être considérés comme faisant réellement partie de l'armée.

Nous avons essayé d'énumérer les principaux genres de soldats connus chez les Romains. On trouve dans les auteurs beaucoup d'autres dénominations, mais elles s'appliquent à ces mêmes soldats et ne désignent pas des troupes d'une espèce particulière : nous donnerons ici sur ces diverses dénominations quelques explications qui éclairciront singulièrement les chapitres suivants.

On appelait *gregarii milites* les simples soldats d'infanterie, par opposition à leurs supérieurs⁴, et *gregarii equites* les simples soldats servant dans la cavalerie⁵.

¹ L. XVI, 12.

² Ammien Marcellin, XX, 4.

³ Cicéron, *Verrès*, II.

⁴ Tacite, *Hist.*, V, 1.

⁵ Tacite, *Hist.*, III, 51.

Ceux qui avaient les mêmes quartiers et qui vivaient ensemble sous la même tente étaient désignés sous le nom de *contubernales*.

Les soldats de garde s'appelaient *vigiles* et *excubitores*. Les *vigiles* étaient des sentinelles qui montaient la garde de nuit aux avant-postes d'une armée, tandis que le terme d'*excubitores* s'appliquait indistinctement à ceux qui montaient la garde le jour ou la nuit. Quant aux *circitores*, c'étaient les soldats de ronde qui devaient voir si toutes les gardes étaient régulièrement montées¹.

On appelait *alarii* des corps entiers, composés d'infanterie et de cavalerie, formés de contingents fournis par les alliés, et placés sur les ailes d'une armée romaine². L'arrière-garde, les troupes qui fermaient la marche, recevaient le nom de *coactores*³. Les soldats rangés sur les deux premières lignes derrière les étendards se nommaient *postsignani*⁴, et l'on appelait au contraire *antesignani* les plus braves et les meilleurs soldats de la légion, qu'on plaçait immédiatement devant les enseignes pour les empêcher d'être prises par l'ennemi⁵.

Les *antesignani* étaient donc des soldats d'élite ils n'étaient pas les seuls. Quand les légionnaires avaient servi tout le temps imposé par les lois, ils étaient délivrés du service militaire, ils étaient *mentii* ; mais ces *emeriti* pouvaient s'enrôler de nouveau comme volontaires, et alors, sous le nom d'*evocati*, ils étaient considérés comme les premiers et les plus aguerris de toute l'armée⁶.

Les options, comme l'indique leur nom, étaient aussi des soldats d'élite qui aidaient les officiers dans leurs fonctions, et qui quelquefois remplaçaient tout à fait leurs supérieurs, quand ceux-ci étaient blessés ou malades⁷.

Les officiers choisissaient également parmi leurs meilleurs soldats leurs *tesserarii*. On appelait *tesserarius* l'ordonnance qui recevait des mains du chef la tablette, *tessera*, portant le mot de passe ou l'ordre d'action, et qui la faisait parvenir dans toute l'armée⁸. Il ne faut pas confondre ces *tesserarii* avec les *speculatores*. On désignait en général sous le nom de *speculatores* tous ceux qui jouaient le rôle d'éclaireurs, mais plus particulièrement un petit nombre d'hommes attachés à chaque légion romaine pour agir comme aides de camp des généraux, et transmettre leurs ordres de vive voix aux différents corps de l'armée, soit au milieu des batailles, soit au milieu des camps⁹.

Quant aux officiers dont les *optiones*, les *tesserarii* et les *speculatores* étaient les aides et les interprètes, nous parlerons d'eux plus tard quand nous nous occuperons des divisions de l'armée et de leurs chefs. Nous avons à examiner maintenant les armes diverses que portaient les différents soldats dont nous venons de parler.

¹ Végèce, III, 8.

² Cicéron, *Fam.*, II, 17 ; César, *Bel. G.*, I, 51.

³ Tacite, *Hist.*, II, 88.

⁴ Frontin, *Strat.*, II, 3, 17 ; Ammien Marcellin, XXIV, 6.

⁵ César, *Bel. civ.*, I, 57 ; Tite-Live, XXII, 5 ; IX, 39.

⁶ Val.-Maxime, VI, 1, 10 ; Tacite, *Ann.*, I, 78.

⁷ Végèce, II, 7.

⁸ Tacite, *Hist.*, I, 25 ; Végèce, II, 7.

⁹ Tacite, *Hist.*, I, 25.

CHAPITRE II. — DES ARMES DES SOLDATS.

1° Armes offensives : *pilum* ; diverses espèces de lances, de traits et d'épées. 2°

Armes défensives : casques, boucliers, cuirasses.

La guerre est autant une défense qu'une attaque ; l'art consiste à porter des coups à l'ennemi et à parer les siens : de là deux sortes d'armes, armes offensives et défensives, *arma* et *tela*. *Arma* correspond au grec ὄπλα et désigne généralement les armes qui s'adaptent au corps pour le protéger, comme le casque, la cuirasse et le bouclier ; *tela*, au contraire, correspond au grec βέλη, désigne en particulier toutes les espèces d'armes qu'on lance au loin, *quibus eminus pugnatur*, τηλέβολα, et en général toutes les armes servant à attaquer soit de loin, soit de près : *Telorum appellatione omnia, ex quibus saluti hominis noceri possit, accipiuntur*¹. Ovide, en réunissant les deux termes dans le même vers, montre bien la distinction que nous voulons établir :

*Induere arma virus, videntaque summere tela
Rex jubet*² ;

Le roi ordonne à ses guerriers d'endosser leurs armures et de prendre leurs javelots meurtriers. Cette distinction servira de division à ce chapitre.

ARMES OFFENSIVES.

La plus redoutable des armes offensives des Romains était le *pilum*. Le *pilum* était l'arme nationale de leur infanterie, comme la baïonnette est l'arme nationale de notre infanterie française : *Pilum*, dit Servius, *proprie est hasta Romanorum, ut gæsa Gallorum, sarissa Macedonum*. Aussi les poètes latins ne distinguent-ils souvent les armées romaines que par les aigles et le *pilum* :

*Signa, pares aquilas et pila minantia pilis*³...

. *Quorum agmina pilla
Atque aquillis utrinque micant*⁴.

Jamais les Grecs ne s'étaient servis d'une telle arme : aussi, la première fois qu'ils eurent à combattre contre les Romains, furent-ils effrayés des ravages faits dans leurs rangs par les blessures profondes et mortelles du *pilum*. *Nihil terribilius fuit*, dit Florus⁵, *ipso vulnerum aspectu, quæ non spiculis, neque sagittis, neque græculo ullo ferro, sed ingentibus phis, nec minoribus adacta gladiis, ultra mortem patebant*.

Il est étonnant qu'il ne soit pas parvenu jusqu'à nous un seul spécimen authentique de cette arme nationale ; aucun monument ne nous en a laissé l'image pour nous en faire comprendre la forme d'une manière bien exacte. Nous

¹ Paulus, *Sent. recept.*, V, III, 2.

² *Métamorphoses*, II, 382.

³ Lucain, *Pharsale*, I.

⁴ Val. Flaccus, *Argon.*, VI.

⁵ Florus, II, 7.

en trouvons, il est vrai, la description dans quelques auteurs : Polybe¹, Denys d'Halicarnasse², Végèce³, qui l'appelle *veruculum*, en ont parlé assez longuement, mais ils l'ont tous fait en termes différents : le fer et la hampe de l'arme sont tantôt plus longs, tantôt plus courts ; le bois est tantôt long, tantôt carré : d'où nous pouvons conclure que le pilum eut des formes diverses à différentes époques.

Cependant sous toutes ces formes ce fut toujours un javelot lancé de près : le légionnaire ne s'en servait que lorsqu'il était sur le point d'en venir aux mains, comme le prouve cette expression de Végèce : *quum ad pila, ut appellant, venit, et manu ad manum gladiis pugnatur*. La phrase suivante de Tite-Live en est une autre preuve : *Ne mora in concursu pilis emittendis, stringendis que inde gladiis foret, pila velut signo dato abjiciunt, strictisque gladiis cursu in hostem feruntur*⁴. Et Lucain, en décrivant cette action, nous la fait encore mieux comprendre :

*Ut rapido cursu, fati suprema morantem
Consumpsere locum, parva tellure dirempti...
Pila parata diu tensis tenuere lacertis*⁵.

Quelquefois même on employait le pilum comme pique pour charger l'ennemi, mais cela était rare, et quand il fallait charger, on se servait plutôt de la vraie pique, *hasta*.

Sous le nom général de *hasta* on comprenait un assez grand nombre d'armes, ayant toutes à peu près la même forme, mais n'ayant ni la même longueur ni la même pesanteur.

Il y avait d'abord la pique de cavalerie fort longue et fort pesante qui ressemblait un peu à la *sarissa* macédonienne⁶. Elle avait souvent une bride en cuir, *nodus*, attachée au bois pour aider le cavalier à monter⁷.

L'infanterie, de son côté, avait deux sortes de piques, l'une appartenant à l'infanterie pesamment armée, et l'autre qui était l'arme des *velites* : selon Plinie⁸, la première avait été inventée par les Lacédémoniens, la seconde par Tyrrhénius. Elles étaient faites toutes deux de bois de frêne : nous voyons en effet que les pates disent qu'on faisait des piques avec ce bois : *et fraxinus cadis hastis*, dit Ovide⁹.

La première se composait de trois parties distinctes : la tête, *cuspis* (αἰχμή), en bronze ou en fer ; le bois, *hastile* (δόρυ) ; et une pointe de métal au bout ; *spiculum* (σπύραξ), qui servait pour la fixer en terre ou qui devenait la partie principale quand la tête était brisée. Outre que cette pique, dit Polybe¹⁰, par ce qu'elle a de plus solide et de plus ferme, est susceptible de frapper d'abord avec justesse et précision, l'autre bout, qui est ferré, peut aussi porter des coups ni

¹ L. VI, ch. 21.

² Denys d'Halicarnasse, V.

³ L. I, ch. 20.

⁴ Tite-Live, IX, 13.

⁵ Lucain, VII, 480.

⁶ Végèce, III, 24.

⁷ Silius Italicus, I, 318.

⁸ Plinie, VII, 57.

⁹ *Métamorphoses*, X, 93.

¹⁰ VI, 25.

moins certains ni moins forts. On la lançait quelquefois comme un javelot : alors, pour aider à la lancer, on la munissait d'une courroie, *hasta amentata*, *amentum*, ou d'une poignée fixée sur le bois, *hasta ansata*.

La seconde, qui était employée par les troupes armées à la légère, et qu'on nommait pour ce motif *hasta velitaris* (γρόσφορς), est décrite par Polybe. Le bois, dit-il¹, a généralement deux coudées de long et un doigt d'épaisseur. La pointe, qui a une palme, est tellement acérée et effilée que dès le premier coup elle se recourbe et que les ennemis ne peuvent la renvoyer. Sans cela, ce serait une arme aussi bien faite pour l'adversaire que pour celui qui s'en sert.

Les Romains possédaient d'autres piques ou javelots : la *falarica*, qui avait les dimensions les plus grandes, une immense tête de fer, et un bois fort chargé vers le haut d'une masse de plomb circulaire² ; le *soliferrum*, qui, comme l'indique son nom, était tout en fer massif, le manche comme la pointe ; le *sparum* et le *rumex*, dont le manche était en bois et dont la tête de fer, terminée en pointe aiguë, était surmontée d'une lame courbée en forme de croc.

Si nous considérons les lances des alliés et des peuples barbares qui furent, à une certaine époque, admis dans les armées romaines, nous voyons la *framea*, à la tête de fer courte et aiguë, le javelot des Germains³ ; la *materis*, javeline au large fer usitée chez les Belges⁴ ; la *rhomphœa* ou *rumpia* (ρομφαία), pique d'une longueur prodigieuse dont s'armaient les Thraces⁵ ; la *cateja*, dont se servaient les Gaulois et les Germains, à laquelle était attachée une longue corde comme au harpon⁶ ; et le *gæsum*⁷, trait de fer massif, d'origine gauloise, et qu'employaient quelquefois les Romains eux-mêmes⁸.

D'autres javelots et d'autres sortes de traits étaient lancés par les machines de guerre, tels étaient les *trifaces*, lancés par la catapulte ; les *falaricæ*, entourées d'étope pour incendier les tours, les *malleoli*, les *tragulæ*, etc. Mais ne nous occupons pour le moment que des armes portées par les soldats eux-mêmes.

Quand ceux-ci, marchant à l'ennemi, avaient lancé, comme nous venons de le voir, leurs javelots et même leurs piques, il ne leur restait, dans la mêlée, pour armes offensives, que leurs épées : l'épée était donc pour eux une arme principale ; il y en avait de différentes sortes. La *spatha* (σπάθη) était une large et longue épée à deux tranchants, à pointe très-aiguë⁹, et l'on appelait *semispatha* une *spatha* moitié plus petite que l'ordinaire¹⁰. La *ligula* était un petit glaive en forme de langue dont se servaient les soldats romains dans l'origine. Le *clunaculum* n'était pas plus grand, et s'appelait ainsi, dit Festus, parce qu'il était porté par derrière, *quia ad clunes dependet*¹¹. Une autre sorte de glaive court, le *parazonium* (παράζωνιον), était porté par les tribuns plus

¹ VI, 22.

² Tite-Live, XXXIV, 14 ; Isidore, *Orig.*, XVIII, 7, 8.

³ Tacite, *Germ.*, 6.

⁴ César, *Bel. G.*, I, 26.

⁵ Aulu-Gelle, X, 25 ; Tite-Live, XXXI, 29.

⁶ Isidore, *Orig.*, XVIII, VII, 7.

⁷ Beaucoup d'auteurs n'emploient ce mot qu'au pluriel (Virgile, Cicéron).

⁸ Tite-Live, VIII, 8.

⁹ Végèce, II, 15 ; Tacite, *Ann.*, XII, 35.

¹⁰ Végèce, II, 15.

¹¹ Aulu-Gelle, X, 25 ; Isidore, *Orig.*, XVIII, VI, 6.

comme marque de distinction que pour l'usage réel¹. Les officiers généraux et même les empereurs, pour indiquer leur pouvoir de vie et de mort, portaient aussi au côté gauche et sans fourreau, une dague courte, à pointe aiguë, tranchante des deux côtés, nommée *pugio* (ἐγχειρίδιον), ou *pugiunculus*². Mais l'épée ordinaire, l'épée du légionnaire était le *gladius*.

Le *gladius*, que les poètes appellent *ensis*, dans l'origine ressemblait au ξίφος grec. Il avait une lame en forme de feuille, pas de garde, mais une courte barre transversale à la poignée : il était long d'un demi-mètre. Les Romains s'en servirent jusqu'au temps d'Annibal ; mais, à cette époque, comme nous le dit Polybe³, ils adoptèrent pour leur *gladius* la lame espagnole ou celtibérienne, qui avait un tranchant droit, et qui était plus longue et plus pesante que celle des Grecs⁴. On appelait *capulus* la poignée du *gladius*, qui était faite de bois ou d'os, et quelquefois enrichie d'or et d'argent ; *mora* la garde qui, tout en protégeant la main, empêchait la lame de pénétrer trop avant ; et *mucro* la pointe même de l'épée, par opposition à *cuspis*, pointe de la lance⁵. Le *gladius* était enfermé dans un fourreau, *vagina* (ξιφοθήκη, κολεός), qui était fait ordinairement de bois, et quelquefois peut-être de cuir, comme semble l'indiquer le nom grec κολεός, *culeus*. Ce fourreau, pour les tribuns et les officiers supérieurs, était attaché au côté gauche à un *cinctorium*, ceinturon qui entourait la taille ; et, pour les soldats, il était suspendu au côté droit, à un *balteus* ou *balteum* (τελαμών), baudrier passé sur une épaule et sous l'autre, et attaché sur le devant par une boucle⁶.

Toutes ces épées appartenaient en propre aux Romains : quelques soldats alliés ou barbares en portaient d'autres qui leur étaient particulières. Telles étaient la faix, nommée aussi *ensis falcatus* ou *hamatus*, et qui ressemblait beaucoup à une faucille, à cause de l'extrémité supérieure de la lame qui était fort courbée⁷ ; la *machæra* (μάχαιρα), à un seul tranchant, faite plutôt pour couper que pour percer, et ayant une grande analogie avec le couteau de chasse, *culter venatorius*⁸, et la *sica*, dague très-pointue, à lame recourbée, l'arme nationale des Thraces, mais qui était généralement regardée par les Romains comme l'arme d'un brigand et d'un assassin plutôt que comme celle d'un soldat⁹.

Nous ne parlerons pas des différentes sortes de haches, de la *securis*, de la *dolabra*, de la *bipennis* : les Romains s'en servaient pour faire des palissades, creuser une mine, forcer les murs d'une fortification, mais presque jamais pour frapper directement leurs ennemis¹⁰.

Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les *murices ferrei* et les *tribuli*, instruments faits de quatre pointes de fer, que, dans l'ancienne tactique,

¹ Martial, XIV, 32.

² Val. Maxime, III, V, 3 ; Tacite, *Hist.*, III, 68 ; I, 43.

³ Polybe, VI, 23.

⁴ Florus, II, 7, 9.

⁵ Virgile, *Æn.*, II, 449 ; X, 506 ; Tacite, *Ann.*, II, 21.

⁶ Quintilien, XI, 3, 140 ; Virgile, *Æn.*, V, 314.

⁷ Cicéron, *Mil.*, 33 ; Ovide, *Met.*, I, 718 ; IV, 726 ; V, 80.

⁸ Plaute, *Mil.*, II, 5, 51 ; Suétone, *Claude*, 15.

⁹ Val. Maxime, III, 2, 12 ; Cicéron, *Cat.*, II, 10 ; Isidore, *Orig.*, XVIII, 6, 8.

¹⁰ Juvénal, VIII, 248 ; Tite-Live, XXI, 11 ; Isidore, *Orig.*, XVIII, 9, 11.

l'infanterie jetait à terre pour empêcher la cavalerie d'avancer et mettre les chevaux hors de combat¹.

Quant aux arcs, qui étaient de deux sortes, *arcus patulus*, arcus sinuosus, et quant aux frondes, *funda*, *fustibalus*, qui lançaient des pierres et des balles de plomb, *glandes*, nous ne les nommons que pour rappeler combien ces armes étaient peu employées par les Romains eux-mêmes : c'étaient principalement les auxiliaires qui s'en servaient. César, par exemple, dans la guerre civile, avait trois mille archers, mais c'étaient des Lacédémoniens, des Crétois, des Asiatiques du Pont et de la Syrie². Les arcs et les frondes ne se multiplièrent dans les armées romaines qu'à mesure que la milice s'altéra. Les vrais soldats romains, les légionnaires, n'aimaient pas à combattre de loin : ils préféraient les mêlées corps à corps, où ils abordaient l'ennemi avec les armes offensives, piques, traits et glaives dont nous avons énuméré les différentes espèces ; mais ils ne s'exposaient pas nus à ses coups, et, tout en étant armés pour l'attaque, ils l'étaient aussi pour la défense.

ARMES DÉFENSIVES.

Dans l'origine, sous les noms de *galea* et *cassis*, on distinguait deux espèces différentes de casques : la *galea* était de peau ou de cuir, et la *cassis* de métal³. Mais on remarqua bientôt que le cuir ne protégeait pas la tête suffisamment ; on fit tous les casques de métal, et, dès le temps de Camille, il n'y en avait presque plus de cuir. Alors, sans tenir compte de l'ancienne distinction, on appela *galea* tous les casques indifféremment.

Ils étaient d'une fabrication plus ou moins simple. Ceux qui se composaient du plus grand nombre de pièces avaient : 1° au sommet, le cimier auquel était attachée une crinière de cheval et plus souvent encore une aigrette de plumes ; 2° en avant et par derrière, une saillie pour protéger le front et la nuque ; 3° sous cette saillie, une visière percée de trous qui couvrait toute la figure ; 4° et, sur les côtés, les mentonnières qui, attachées par des charnières, pouvaient se lever et se baisser à volonté. Le cimier s'appelait *conus* (κῶνος), ou mieux apex⁴, et l'aigrette *crista* : l'*apex* et la *crista* étaient même quelquefois compris tous deux sous ce dernier terme. La visière s'appelait *projectum*, et les mentonnières *bucculæ*.

La forme la plus simple du casque était le *cudo* : sans cimier et sans aigrette, il était attaché sous le menton par une courroie ; il était porté, nous dit Polybe⁵, par un certain nombre de soldats romains armés à la légère.

D'autres casques, aussi sans visière, mais avec des mentonnières, avaient, au lieu d'aigrette, un nœud ou un anneau au sommet : nous en voyons beaucoup de ce genre sur les colonnes impériales.

Ceux des centurions avaient le cimier orné de plumes souvent très-hautes⁶ : Cela contribuait, dit Polybe⁷, à leur donner un air plus imposant et plus

¹ Val. Maxime, III, 7, 2 ; Végèce, III, 24.

² César, *Bel. civ.*, III, 4.

³ Tacite, *Germ.*, 6 ; Isidore, *Orig.*, XVIII, 14.

⁴ Isidore, *Orig.*, XVIII, 14, 2.

⁵ Polybe, VI, 22.

⁶ Végèce, II, 16.

⁷ Polybe, VI, 23.

redoutable. Ceux des officiers supérieurs étaient généralement plaqués d'or et d'argent et travaillés avec le plus grand soin. Enfin, les porte-drapeaux, pour inspirer plus de terreur aux ennemis, recouvraient le leur de la peau de quelque bête féroce : c'est du moins ce que fait entendre Végèce¹ : *Signiferi accipiebant galeas ad terrorem hostium ursinis pellibus tectas*.

Il y avait de même plusieurs espèces de boucliers : on distinguait le *clypeus*, le *scutum* et la *parma*.

Le plus ancien des trois est le *clypeus* : c'est celui que les Grecs appelaient ἄσπις ; son nom vient de γλῦφω, *scalpo*, à cause des figures ordinairement gravées sur la surface : *Scutis continebantur imagines unde et lumen habuere clypeorum ; non ut perversa grammaticorum subtilitas voluit, a cluendo*². Romulus le donna d'abord à ses soldats ; mais, après avoir vaincu les Sabins, il adopta le bouclier plus long nommé scutum. Cependant, le *clypeus* fut encore porté par quelques légionnaires jusqu'à l'époque où les citoyens commencèrent à recevoir une solde pour leur service à l'armée : c'est du moins ce que dit Tite-Live³ : *Clypeis antea Romani usi sunt ; deinde postquam stipendiarii facti sunt, scuta pro clypeis fecere*. Il se composait de peaux de bœuf superposées⁴, couvertes de plaques de métal. Quelquefois il était entièrement en bronze⁵, et, dans quelques cas, le métal était placé sur de simples branches d'osier entrelacées⁶ ; mais la forme était toujours la même : elle était tout à fait circulaire ; aussi Virgile la compare-t-il au disque du soleil :

Argolici clypei aut Phœbeæ lampadis instar ;

et Ovide fait-il dire à Polyphème :

*Unum est in medio lumen mihi fronte, sed instar
Ingenda clypei*⁷...

A l'époque où fut introduite la solde militaire, comme nous venons de le dire, ce bouclier rond fit place au scutum, bouclier oblong que les Grecs nommaient θυρεός, parce qu'il avait la forme d'une porte, et que les Romains appelèrent *scutum* à cause du cuir, σκῦτος, qui le couvrait. Polybe⁸ en fait la description : Ce bouclier, dit-il, est convexe, large de deux pieds et demi, long de quatre : les plus longs ont une palme de plus. Il se compose de deux planches unies par de la gélatine de taureau, et est recouvert, en dehors, d'abord d'une toile, puis d'une peau de veau. Les bords en sont garnis, en haut et en bas, d'une laine de fer qui le protège, en haut contre les coups de taille, et en bas contre l'humidité de la terre, si on l'y dépose. Le centre se relève en une bosse qui repousse le choc violent des pierres, des sarisses et de tous les projectiles lancés avec force. Nous voyons par cette description combien les Romains avaient apporté de soin et d'attention à consolider cette arme : ils en avaient reconnu toute l'utilité, et Tite-Live, parlant des flèches des Crétois⁹, dit qu'elles ne pouvaient percer le scutum à cause de sa force, ni atteindre aucune partie du corps à découvert à

¹ Végèce, II, 16.

² Pline, XXXV, 4.

³ Tite-Live, VIII, 8.

⁴ *Septemplex*, Virgile, *Æn.*, XII, 925 ; *Decimo orbe*, Ovide, *Met.*, XII, 97.

⁵ Tite-Live, XLV, 33.

⁶ Virgile, *Æn.*, VIII, 625.

⁷ *Métamorphoses*, XIII.

⁸ Polybe, VI, 23.

⁹ Tite-Live, XXXI, 19.

cause de sa grandeur. Pour qu'il eût plus de force, on le faisait de bois de figuier ou de sureau, parce que les ouvertures faites dans ce bois se referment d'elles-mêmes, et qu'il est ainsi plus difficile à pénétrer : *Quorum plaga*, dit Pline¹, *contrahit se protinus, clauditque suum vulnus, et ob id contumacius transmittit ferrum*. Le *scutum* était ordinairement orné de figures. D'abord les guerriers y représentèrent les hauts faits de leurs aïeux :

*Terribilem ostentans clypeum, quo patris et una
Cælarat patroi spirantes prælia dira
Effigies*².....

ensuite on y grava certains signes, *δείγματα*³, pour empêcher les différents corps de se confondre dans le tumulte du combat : enfin, et surtout dans les guerres civiles, on y inscrivit le nom des généraux.

Tels étaient les boucliers de l'infanterie pesamment armée ; celui des troupes légères et des cavaliers se nommait *parma*⁴. D'abord, dit Polybe⁵, ce bouclier était fait de peau de bœuf, et semblable aux gâteaux ovales employés dans les sacrifices⁶. Son peu de solidité le rendait incapable de résister aux coups de l'ennemi, et dès que la pluie ou la sueur l'avait amolli, déjà presque d'aucun usage auparavant, il ne servait dès lors absolument à rien. Aussi les Romains, très-habiles à modifier leurs coutumes pour adopter les meilleures, changèrent-ils promptement une arme réprouvée par l'usage. Ils la consolidèrent en lui donnant une forte carcasse de fer, et ce fut dès lors, comme nous le montre Polybe dans un autre chapitre⁷, un bouclier d'une construction solide et assez grand pour couvrir ; il fut circulaire et eut trois pieds de diamètre.

Outre ces boucliers principaux employés par les Romains, il y en avait quelques autres, dont se servaient les auxiliaires et les barbares, tels que la *cetra*, petit bouclier rond, couvert de peau, employé par les Africains, les Espagnols et les Bretons⁸, et la *parma threçidica*, bouclier des Thraces, ayant à peu près la même forme que le *scutum* des Romains. Comme tous ces boucliers ne diffèrent pas beaucoup des trois espèces principales que nous venons de décrire, il serait fastidieux de nous y arrêter plus longuement. Passons aux cuirasses.

Les premières cuirasses étaient de cuir, et de là leur nom général de *lorica*, *a loris*, dit Varron⁹, *quod de corio crudo pectoralia faciebant*. Ce fut Servius Tullius qui emprunta aux Gaulois leurs cuirasses de métal, et alors les soldats eurent un plastron d'airain, que Polybe nomme *καρδιοφύλαξ*, pectorale. Puis on les fit de deux pièces de métal, distinctes, attachées l'une à l'autre par des boucles et des bretelles : les soldats qui s'en armèrent furent appelés *loricati*. Les officiers en eurent aussi de ce genre, mais perfectionnées : il n'y avait de boucles qu'à gauche de leurs cuirasses, tandis qu'à droite les deux pièces étaient jointes par une série de charnières traversées par une tige mobile, de sorte qu'on pouvait facilement les écarter et les rapprocher.

¹ Pline, VII, 17.

² Silius Italicus, VIII.

³ Végèce, II, 18.

⁴ Tite-Live, XXXI, 35 ; II, 20 ; XXXVIII, 21.

⁵ Polybe, VI, 25.

⁶ Arrien s'exprime de même.

⁷ Polybe, VI, 22.

⁸ Varron ap. Non. ; Serv. ad. Virgile, *Æn.*, VII, 732 ; Tacite, *Agricola*, 36.

⁹ Varron, *L. L.*, IV.

Sur la colonne de Trajan on voit un grand nombre de soldats qui ont le corps entouré de cinq ou six bandes de gros cuir, revêtues de métal : leurs épaules sont aussi couvertes de trois ou quatre bandes pareilles qui descendent jusqu'à la première ceinture à laquelle elles sont attachées, et, sous toutes ces bandes, paraît un corselet de cuir. On peut supposer, d'après les occupations auxquelles se livrent les soldats ainsi représentés, que cette armure appartenait aux fantassins pesamment armés.

Les troupes légères en avaient une d'une seule pièce qui entourait tout le corps jusqu'à la ceinture, sans empêcher les mouvements. C'était une tunique de lin, *lorica lintea* (θώραξ λινεος), formée d'une pièce d'étoffe plusieurs fois repliée sur elle-même, et trempée dans du vinaigre et du sel. Pline dit que ces sortes de tuniques résistaient au fer et au feu¹ : *Lanæ et per se coactæ vestem faciunt, et si addatur acetum, etiam ferro resistunt, imo etiam ignibus*². Elles ressemblaient beaucoup à une autre tunique militaire appelée *thoracomachus*, qui était faite de laine et qu'on portait sous la cuirasse de métal dont le contact eût été trop rude, comme les chevaliers du moyen âge mettaient sous le *haubert* une camisole de laine nommée *gambeson*.

Enfin il y avait des cuirasses qui se composaient d'une suite de lames de fer ou d'airain taillées en forme d'écailles, cousues sur un fond de cuir ou de toile, et glissant l'une sur l'autre pour se prêter aux mouvements du corps. Tantôt ces écailles étaient disposées de manière à imiter celles d'un poisson, *λεπίδες, θώραξ λεπιδωτός*³ ; tantôt elles imitaient par leur forme celles du serpent, *φολίδες, θώραξ φολιδωτός*⁴ ; quelquefois elles étaient disposées en forme de plumes, *lorica plumata* (Justin, XLI, 2)⁵ ; et, dans certains cas, au lieu d'être cousues sur un pourpoint de cuir, elles étaient attachées entre elles au moyen d'anneaux ou d'hameçons de fil de fer : c'est ce qu'on appelait *lorica sertæ* ou *hamis consertæ*⁶. Telle était, selon Silius Italicus⁷, l'armure du consul Flaminius à la bataille de Trasimène :

*Loricam induitur ; tortos huic nexilis hamos
Ferro squama rudi permixtoque asperat auro.*

Ces différentes sortes de cuirasses, formées d'écailles, portaient le nom général de *cataphracta*, et nous avons vu dans le premier chapitre que les chevaux eux-mêmes en étaient quelquefois revêtus. Les lames de fer étaient alors cousues à une toile qui servait de housse au cheval et qui pendait jusqu'à ses pieds : c'est ainsi que Virgile dépeint le coursier de Chlorée :

*Spumantemque agitabat equum, quem pallis ahenis
In plumam squamis auro conserta tegebat.*

Après les casques, les boucliers et les cuirasses, il ne reste dans l'armure défensive des Romains que la jambière, *ocrea*. Cette jambière couvrait le tibia depuis la cheville jusqu'un peu au-dessus du genou⁸, elle était faite d'étain ou de

¹ VIII, 73.

² Nepos, *Iphicr.*, 1 ; Suétone, *Galba*, 19 ; Tite-Live, IV, 20, Arrien, *Tact.*

³ Virgile, *Æn.*, IX, 707.

⁴ Ovide, *Met.*, III, 63.

⁵ Virgile, *Æn.*, XI, 771.

⁶ Nepos, *Iphicr.*, 1 ; Virgile, *Æn.*, III, 467 ; V, 259.

⁷ Silius Italicus, V, 140.

⁸ Varron, *L. L.*, V, 116.

bronze et souvent couverte d'ornements ; on l'attachait sur la partie postérieure de la jambe au moyen de cordes et de boucles. Une discussion s'est élevée entre quelques érudits pour savoir si les Romains en portaient aux deux jambes ; Tite-Live semble le dire : *Arma his imperata, galea, clypeum, ocreæ, lorica, omnia ex ære*¹. Mais Arrien et Végèce² disent expressément que l'infanterie romaine n'en portait qu'une seule à la jambe droite ; car l'infanterie avait pour fonction de joindre tout de suite l'ennemi et de décider la bataille à la pointe de l'épée, la jambe droite étant dans ce cas portée en avant et seule exposée : *Ῥωμαίοις κνημὶς μία τῆς κνήμης, ὡς ἐν ταῖς μάχαις προσαλλομένης*³. Il ne nous appartient pas de décider une pareille question : *sub iudice lis est*.

Quant aux brassards, *manicæ*, les soldats romains n'en portaient pas ; les archers seuls en avaient un au bras gauche, parce que cette partie de leur corps était particulièrement exposée et que la nature de leurs armes ne leur permettait pas l'usage du bouclier.

Nous voyons, par cet exposé rapide, que les armes défensives des Romains n'étaient ni moins nombreuses ni moins travaillées que leurs armes offensives.

¹ Tite-Live, I, 43.

² Végèce, I, 20.

³ Arrien.

CHAPITRE III. — DU NOMBRE DE SOLDATS QUI COMPOSAIENT UNE ARMÉE.

De la légion, base de l'armée romaine. — Du nombre de fantassins dans la légion ; du nombre de cavaliers ; du nombre des auxiliaires attachés à la légion.

Nous avons énuméré les différents genres de soldats et nous les avons armés : nous ne les avons ainsi étudiés jusqu'ici que chacun en particulier. Nous devons maintenant les réunir en troupes et considérer combien il en fallait pour composer une armée.

On appelle armée, dit Végèce, un certain nombre de légions et de troupes auxiliaires, infanterie et cavalerie, réunies pour des expéditions militaires ; les gens de l'art, ajoute-t-il, veulent que le nombre d'hommes ainsi rassemblés ne soit pas excessif ; « huit modus a magistris quaeritur armorum. »¹¹ n'est pas nécessaire d'être militaire pour être convaincu de cette vérité. En réfléchissant sur les défaites de Xerxès, de Darius et d'autres rois qui avaient mis sur pied des peuples entiers, on voit évidemment que leurs prodigieuses armées ont moins succombé sous la valeur de leurs ennemis que sous leur propre multitude. En effet, une

COMPOSITION DE L'ARMÉE. 63

armée si nombreuse marchait toujours très-lentement, et, comme elle formait des colonnes extrêmement longues, les ennemis pouvaient l'incommoder et la harceler même avec peu de monde. Lorsqu'il fallait aller par des chemins difficiles ou passer des rivières, les bagages rendaient les marches embarrassées et dangereuses. On ne trouvait jamais qu'avec une peine infinie du fourrage pour une si grande quantité de chevaux et d'autres bêtes de charge, et, quelques soins que l'on prît pour faire provision de vivres, ils manquaient d'autant plus vite qu'on les distribuait à plus de bouches. Enfin, si par malheur une telle armée venait à être mise en fuite, elle perdait nécessairement beaucoup d'hommes, et ceux qui restaient devaient emporter de ce carnage une impression de frayeur qui les paralysait pour une seconde action. C'est pourquoi les Romains, instruits par l'expérience des autres peuples, voulurent des soldats plus disciplinés que nombreux : « non tam numerosos quam eruditos armis exercitus habere voluerunt. » Une armée de dix mille fantassins suffisait pour les guerres ordinaires, et, s'il était question de combattre un ennemi redoutable, dans les circonstances difficiles, on mettait en campagne deux armées, et à leur tête les deux consuls, avec cette formule : « Que chacun des consuls en particulier, ou tous deux ensemble, prennent garde que la République ne reçoive aucun dommage. » = « Tune, nimia necessitate cogente, duo duces et duo mittebantur exercitus cum

64 PREMIÈRE PARTIE.

ejusmodi praecipio : provideant ne quid Respublica detrimenti capiat, Coss. alter, vel alter, ambove. »

La légion, legio, était ainsi nommée du mot legere, choisir, parce qu'on ne choisissait pour la former que ceux qui avaient certaines qualités dont nous parlerons plus tard. Tous les autres corps, tels que la cohorte, le manipule, la

centurie, n'étaient que des parties de la légion subordonnées les unes aux autres, et au-dessus d'elle il n'y avait que l'armée, qui d'ordinaire contenait deux légions outre les troupes auxiliaires. Mais par elle-même une légion formait une armée complète, qui, à nombre égal devant l'ennemi, n'avait besoin d'aucun secours (1), de sorte qu'il semblait que ce fût non pas seulement la sagesse humaine, mais une inspiration divine qui eût fait établir ce corps : « Non tantum humano consilio, sed etiam Divinitatis instinctu, legiones a Romanis arbitrator constitutas (2).

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ne parlent pas de l'établissement de la légion : mais Varron dit expressément qu'elle fut instituée par Romulus et qu'il la composa de trois mille fantassins en prenant mille hommes dans chaque tribu (3). Plutarque en parle plus longuement, et nous montre, immédiatement après la fondation de Rome, Romulus divisant en plusieurs corps de troupes tous ceux qui pouvaient porter les armes,

(1) Végèce, II, 2.

(2) Végèce, II, 21 ; et Montesq., Grand. et Déc.

(3) Varron, L. L., 4 et 5.

COMPOSITION DE L'ARMÉE. 65

et mettant dans chacun de ces corps trois mille fantassins et trois cents cavaliers. Telle fut l'origine de cette milice, qui devait, par ses conquêtes, faire de la république romaine la maîtresse du monde, et dont la désorganisation devait entraîner, après treize siècles, la ruine du même empire : car Rome naquit avec sa légion et l'on peut dire qu'elle mourut avec elle (1). Ainsi la légion fut d'abord composée de trois mille hommes de pied. Varron même prétend que le mot miles vient de mille, parce que chacune des trois tribus établies par Romulus fournissait mille hommes pour la légion. Ce fut le même nombre sous les rois suivants jusqu'à Servius Tullius. Mais celui-ci, ayant ajouté une quatrième tribu à celles de Romulus, dut ajouter par cela même mille hommes de pied à sa légion : Denys d'Halicarnasse (2) dit en effet que ce roi régla la composition de sa milice sur les quatre tribus établies par lui-même et non sur les trois anciennes tribus de Romulus (3). A partir de Servius Tullius, il y eut donc quatre mille fantassins dans la légion, et ce fut le nombre le plus ordinaire jusqu'à la bataille de Cannes. Nous voyons en effet que Tite-Live, en parlant de la légion qui s'était emparée de Rhége (4) par le meurtre des habitants, s'exprime ainsi : « Tout legio malin hominum quatuor in foro Rom securi percussi

(1) Voir le chapitre du Rôle historique de la milice.

(2) Denys d'Halicarnasse, IV.

(3) Saum., de Re mil. rom., 2. (i) An de Rome 472.

5

68 PREMIÈRE PARTIE.

sunt. » Et Polybe est d'accord avec Tite-Live ; quand il raconte la journée de Trébie (1), il dit que les deux consuls y commandaient ensemble, et que les Romains avaient ainsi seize mille fantassins, chaque consul ayant deux légions (2).

A la bataille de Cannes, les légions paraissent composées de cinq mille fantassins. Tite-Live (3) donne ce nombre comme probable, et Polybe, dans

l'année de la bataille de Cannes (4), parle de la même augmentation. Tite-Live indique encore le même nombre dans les années qui suivent jusqu'à la guerre de Persée (5) ; puis quand Rome, par un suprême effort, veut abattre la Macédoine (6), et qu'elle envoie dans ce royaume des légions de six mille hommes, il distingue nettement ce chiffre extraordinaire du nombre de soldats que renfermaient les légions ordinaires de la même époque :

« Id præcipue provincia³ Macedoniæ datum, quod cum

« alterius consulis legionibus quina millia et ducenti pedites darentur in singulas legiones, in Macedoniam

« sena millia peditum scribi jussa (7). »

Ce fut Marius qui, dans son premier consulat, fit les légions de 6,000 hommes (8). Cependant, dans ces

(1) An de Rome 490.

(2) Polybe, 111, 72.

(3) Tite-Live, XXII, 36.

(4) Polybe, III, 107.

(5) Tite-Live, XXIII, 24 ; XXVI, 18 ; XXIX, 38 ; XL, 1, 18, 38.

(6) An de Rome 582.

(7) Tite-Live, XLII, 31.'

(8) An de Rome 646 ; sali., Jug.

COMPOSITION DE L'ARMÉE. 67

guerres civiles, le nombre de six mille ne fut pas régulier : nous voyons même que César, dans sa guerre des Gaules aussi bien que dans la guerre civile, n'eut que des légions de cinq mille fantassins (1). Ce ne fut donc probablement que sous Auguste que ce nombre de six mille hommes fut fixé d'une façon régulière, et nous pensons qu'il resta à peu près le même jusqu'au règne d'Adrien. Mais Hygin, en parlant d'Adrien, et Lampride, en parlant d'Alexandre Sévère (2), indiquent de nouveaux changements : puis, à partir de Dioclétien, nous trouvons sur ce sujet une telle confusion dans les auteurs, les légions sont réduites à un si petit-nombre d'hommes, et la forme de la milice est tellement altérée, que nous ne pouvons plus prendre le mot legio dans son sens primitif, et que nous devons supposer qu'il signifiait alors indifféremment un corps de troupes quel qu'il fût.

Après avoir donné le nombre de fantassins que renferma la légion à différentes époques, passons à sa cavalerie. La cavalerie d'une légion y était tellement incorporée qu'elle en devenait un membre essentiel, se formant avec elle et l'accompagnant depuis sa naissance jusqu'à son extinction. La proportion de la cavalerie à l'infanterie fut d'abord d'un à dix : car nous avons dit que Romulus, en formant la légion de trois mille fantassins, y fit entrer trois cents cavaliers. Mais

(1) Bel. civ., I, 7 ; P'ut., Vie de César. (2) Lampr., IL.

68 PREMIERE PARTIE.

à partir de Servius Tullius, ce rapport disparut, les forces de l'infanterie augmentant avec celles de la république, tandis que le nombre des cavaliers resta presque toujours le même. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse s'accordent en

effet à donner, dans tous les temps, trois cents cavaliers à chaque légion : c'est ce que le premier appelle souvent *justus equitatus*. Il y eut, il est vrai, quelques exceptions : en l'an 538 par exemple, on leva une légion de cinq mille fantassins et de quatre cents cavaliers pour l'expédier en Sardaigne (1) ; en 573, on envoya une légion semblable en Espagne (2), et en 584, on forma encore pour l'Espagne une légion dont la cavalerie comptait 330 hommes (3). Mais ce ne sont là, je le répète, que des faits exceptionnels et anormaux. Dans toutes les autres guerres, et même lorsqu'on augmentait de beaucoup le nombre des hommes de pied comme nous l'avons vu pour l'expédition contre Persée, le nombre des cavaliers restait le même : il y en avait régulièrement trois cents.

Ces trois cents cavaliers, jusqu'au temps où le droit de cité fut accordé aux alliés, étaient nécessairement Romains d'origine. Mais, à cette époque, l'infanterie des alliés étant entrée dans la légion, leur cavalerie, qui jusque-là avait formé un corps distinct sous le nom de *aire equitum sociorum* (4), y fut admise éga-

(1) Tite-Live, XXIII, 34.

(2) Tite-Live, XL, 36.

(3) Tite-Live, XLIII, 12.

(4) Végèce, II, I.

COMPOSITION DE L'ARMÉE. 09

lement. Alors toute la cavalerie, ainsi confondue, prit le nom d'*ala*¹, et, d'après Scholius², elle cessa de faire corps avec les légions. Nous voyons en effet, dans les *Commentaires* de César, que ses légions n'avaient plus de cavalerie qui leur fût attachée, et il prend toujours soin de nous montrer séparément les cavaliers et les légionnaires : *Cæsar legiones, equitatumque revocari atque itinere desistere jubet*³. — *Ut hostas impetum legionum atque equitum sustinere non possent. — Præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit*. Ces ailes, où se confondirent ainsi Romains et alliés, furent-elles composées d'un nombre régulier de soldats ? Non ; nous en trouvons, sous les empereurs, de cinq cents, six cents et mille hommes. Tacite, dans son quatrième livre des *Annales*, nous en parle comme de corps tout à fait irréguliers, qui changeaient souvent de place, et dont on augmentait ou l'on diminuait le nombre selon les circonstances : *Quum ex usu temporis huc illuc mearent, gliscerent numero et aliquando minuerentur*. Peu à peu même ces corps se multiplièrent à l'excès : dès le temps de Justinien, la milice, devenue à demi barbare, ne consistait presque plus qu'en cavalerie, et cette cavalerie, trop nombreuse, plus embarrassante qu'utile, perdit, dans le déclin de l'empire, tout ce qu'avait conquis l'infanterie au temps de la république et des premiers empereurs.

Outre les troupes légionnaires, infanterie et cavalerie, l'armée romaine renfermait des troupes auxiliaires attachées à la légion. Voici en quels termes en parle Végèce⁴ : Ces troupes, dit-il, sont formées d'étrangers soudoyés, qui viennent de différents pays et en corps inégaux ; rien ne les lie entre eux : la plupart ne se connaissent pas ; chaque peuple a son langage propre, sa discipline, sa façon de vivre et de faire la guerre. Il est impossible que des

¹ Tacite, *Hist.*, II.

² Scholius, *In Hygin*.

³ César, *Bel. Gal.*, V.

⁴ Végèce, II, 2.

troupes aussi mal assorties puissent bien agir de concert dans une action où il est essentiel que tous les soldats se meuvent au même commandement. Des gens qui n'ont pas été dressés comme le reste de l'armée, ne peuvent pas obéir également ni avec la même promptitude : cependant ces corps étrangers ne laissent pas de devenir d'un grand secours à force d'exercices bien montrés. On les joignit toujours aux légions dans les batailles, comme troupes légères, et si elles ne furent jamais la principale force des armées, on les comptait du moins pour un renfort utile.

La distinction que fait Végèce des troupes légionnaires et auxiliaires est juste : il doit y avoir une très-grande différence entre des soldats qui combattent pour leur pays et d'autres qui se battent parce qu'ils y sont forcés, n'ayant d'ailleurs aucun intérêt particulier à défendre l'État pour lequel ils font la guerre. Les Romains, il est vrai, se servirent toujours de pareilles troupes, mais ils surent longtemps les employer de telle sorte qu'elles pouvaient leur être utiles sans pouvoir leur nuire. A mesure qu'ils étendaient leur empire en Italie, ils réclamaient un contingent de soldats des peuples qu'ils avaient soumis ou de ceux qui s'étaient donnés à eux en recherchant leur alliance et leur protection. Des ordres, partis de Rome, réglaient le contingent ainsi exigé de chaque peuple¹, et quelquefois on envoyait, sous le nom de *conquisiteurs*, des commissaires qui allaient effectuer les levées dans les provinces auxquelles elles étaient imposées². Tite-Live parle de ces levées en différentes circonstances, et, entre autres, au livre XXXIII, 32, il s'exprime ainsi : *C. Terentio proconsuli negotium datum, ut in Piceno agro conquisitionem militum haberet, locisque iis praesidio esset.* — Le proconsul C. Térentius reçut ordre de faire une levée dans le Picénum et de protéger tout le pays³. Pendant cinq cent quarante ans, les Romains ne se servirent que d'auxiliaires tirés des différentes parties de l'Italie ; mais, lorsque leurs conquêtes multiplièrent leurs ennemis, ils se virent obligés, pour les combattre, d'aller chercher ailleurs des auxiliaires, et les premières troupes étrangères à l'Italie qui parurent dans leurs armées furent les Celtibériens, dont se servirent les consuls dans la guerre d'Espagne.

Tant que les légions ne se composèrent que de citoyens romains, elles ne formèrent que la moitié et souvent moins de la moitié d'une armée : le reste était fourni par les auxiliaires. Tite-Live dit qu'après la ruine de Sagonte, on décréta que les consuls lèveraient six légions⁴ : *Vingt-quatre mille hommes de pied et dix-huit cents chevaux furent levés à Rome, et parmi les alliés quarante mille fantassins avec quatre mille quatre cents cavaliers.* — *Quatuor et viginti peditum Romanorum millia sunt scripta, et mille octingenti equites : sociorum quadraginta millia peditum, quatuor millia et quadringenti equites*⁵. Polybe dit aussi que pour l'ordinaire l'infanterie des alliés était égale en nombre à l'infanterie romaine, et que la cavalerie était double de celle des Romains. Mais quand les alliés eurent obtenu le droit de cité, ils entrèrent dans les légions, et, à partir du temps de Sylla, la plupart des cohortes auxiliaires furent des troupes étrangères à l'Italie, telles que des Gaulois, des Germains, des Espagnols.

Les auxiliaires étaient divisés en cohortes, c'est-à-dire en corps dix fois plus petits que la légion. On les appelait cohortes *alariae*, pour les distinguer de celles

¹ Tite-Live, XXXIV, 58.

² Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste, Sur la Milice.*

³ Tite-Live, XXV, 5 ; XXXV, 2.

⁴ Tite-Live, XXI, 17.

⁵ Tite-Live, XXII, 36 ; Cicéron, *ad Att.*, VI, 5 ; Polybe, VI, 4 ; Orose, IV, 13.

de la légion, *cohortes legionariæ*. César prend toujours soin de les distinguer par ces deux termes : *Crebras stationes disponunt equitum et cohortium alariorum, legionariasque interjiciunt cohortes*¹. Les cohortes auxiliaires, d'ailleurs, renfermaient autant de fantassins que celles de la légion.

Cette organisation fut la même jusqu'aux empereurs, et l'infanterie des peuples étrangers était ainsi bien distincte de leur cavalerie, dont nous avons parlé précédemment. Mais, dès les premiers empereurs, cavalerie et infanterie se trouvèrent réunies dans le même corps. Tacite nous dit² qu'au temps de la mort de Vitellius, les cohortes des Bataves demandèrent que leur cavalerie fût augmentée. Il y avait donc à cette époque certaines cohortes auxiliaires composées également d'infanterie et de cavalerie. Or, quel était le nombre d'hommes que renfermaient ces corps d'étrangers ? Hygin, dans sa *Castrametation*, nous donne quelques détails sur cette question. Il y avait, selon lui, deux sortes de cohortes étrangères, les unes composées uniquement d'infanterie (*cohortes peditatæ*), les autres mêlées de cavalerie (*equitatæ*). Celles-ci renfermaient tantôt mille hommes, tantôt cinq cents hommes : celles qui en comptaient mille (*milliariæ*) avaient sept cent soixante fantassins et deux cent quarante cavaliers ; celles qui n'en comptaient que cinq cents (*quingenariæ*) avaient trois cent quatre-vingts fantassins et cent vingt cavaliers.

Les cohortes étrangères pouvaient être attachées, comme auxiliaires, à la même légion en assez grand nombre. Tacite³ parle de huit cohortes de Bataves de la quatorzième légion. On les distinguait alors par des noms de nombre, par les noms des nations qui les composaient ou des pays où elles étaient campées ; nous trouvons dans les inscriptions ces différentes dénominations : *Septima cohors Lusitanorum... duodecima Alpinorum prima Noricorum in Pannonia...* etc. Leur nombre augmenta, et elles finirent, dans le Bas-Empire, par composer les armées tout entières ; mais alors elles changèrent de nom, et n'eurent plus rien de régulier.

Telle fut en résumé la composition générale de l'armée romaine aux différentes époques de son histoire. Nous venons de traiter du nombre de ses soldats, légionnaires, cavaliers et auxiliaires. Voyons maintenant comment tous ces soldats réunis pouvaient opérer avec ordre leurs manœuvres et leurs évolutions, quelles étaient les divisions et subdivisions de la légion. Car il ne suffit pas de rassembler une grande multitude d'hommes : ce n'est pas en cela que consiste la force d'un corps ; cette force est moins dans le nombre que dans la division des parties et dans la facilité qu'a le corps de prendre toutes les formes possibles.

¹ César, *Bel. civ.*, I, 73.

² Tacite, *Hist.*, XIII, 35.

³ Tacite, *Hist.*, I, 59.

CHAPITRE IV. — DIVISIONS ET SUBDIVISIONS DE LA LÉGION.

Infanterie ; cohortes, manipules, centuries, décuries ou chambrées ; signum, ordo. Cavalerie ; turmes et décuries.

La légion, nous l'avons dit, se composait d'infanterie et de cavalerie : toutes deux avaient leurs divisions particulières : commençons par l'infanterie.

L'infanterie légionnaire se divisait en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, le manipule en deux centuries, et chaque centurie en dix décuries ou chambrées.

La cohorte répondait assez bien à notre bataillon français ; c'était la dixième partie de la légion. Elle comptait trois cents hommes au temps où la légion ne renfermait que trois mille fantassins, quatre cents après Servius Tullius, cinq cents à la bataille de Cannes, et plus tard six cents hommes, quand la légion, par ses accroissements progressifs, eut atteint le nombre de six mille hommes. Il y avait donc toujours dix cohortes par légion, et même quand la légion n'avait pas tous ses hommes, elle gardait le même nombre de cohortes, le nombre de soldats de chacune d'elles diminuant en proportion. C'est ainsi que Salluste nous montre Catilina divisant ses deux mille hommes en deux légions, ne composant chaque cohorte que de cent hommes.

Quelquefois cependant nous trouvons dans une bataille une cohorte renfermant beaucoup plus de soldats que la dixième partie d'une légion : c'est que cette cohorte est alors hors de rang, ainsi composée pour les besoins du moment, et ne dépendant d'aucune légion. Quand le général voulait charger un corps d'une mission périlleuse, qui demandait un courage et une habileté à toute épreuve, il choisissait dans toute son armée ses meilleurs soldats, ses vétérans, des hommes de confiance ; il en formait une cohorte particulière qui pouvait être plus nombreuse que les autres, mais dont les soldats, immédiatement après le combat, rentraient dans leurs corps respectifs¹ : ce n'était donc là qu'une exception qui ne change rien à ce que nous avons dit sur le nombre régulier des soldats de chaque cohorte.

A quelle époque remonte la division de la légion en cohortes ? Saumaise dit qu'elle ne fut jamais en usage avant Marius : Tite-Live nous en parle dès le commencement de la république, lorsqu'il raconte qu'une embûche fut dressée aux Étrusques par le consul Valérius : *Consulum alter T. Lucretius porta Nmvia cum aliquot manipulis militum egressus : ipse Valerius Cælio monte cohortes delectas educit.* — L'autre consul, T. Lucretius, sort par la porte Névia avec quelques manipules de légionnaires, tandis que Valérius lui-même descend le mont Cælius avec des cohortes d'élite. Saumaise en conclut, il est vrai, que Tite-Live ne connaissait pas la composition de l'armée romaine : nous aurons plus de respect que lui pour l'historien latin, et, sans pouvoir fixer d'une manière certaine la date de la division des légions en cohortes, nous la ferons remonter au temps des rois : rien ne nous empêcherait de la faire remonter à l'origine même de la légion.

¹ Denys d'Hal., X : Siccius ayant une cohorte de 800 hommes.

Mais, à cette époque, nous dira-t-on, il y avait dans les armées différentes espèces de soldats, des *hastats*, des *princes*, des *triauxes* : y avait-il donc des cohortes distinctes de *hastats*, de *princes* et de *triauxes* ? Non, nous avons déjà dit que les *hastats* étaient au premier rang, les *princes* au second et les *triauxes* au troisième : eh bien, chaque cohorte avait sur trois rangs ces trois espèces de soldats, et, de même que la légion formait par elle seule une armée complète, la cohorte formait aussi tout un corps d'armée, capable d'agir séparément, comme un de nos bataillons qui peut, sans faire partie d'aucun régiment, opérer à lui seul tout mouvement d'attaque et de défense. Seulement, avant Marius, les dix manipules de *hastats* formaient la première ligne, puis venaient, après un intervalle, les dix manipules de *princes*, et, après un second intervalle, les dix manipules de *triauxes* ; à partir de Marius ce n'est plus le même ordre de bataille : il n'y a plus d'intervalle entre les manipules, il y en a entre les cohortes, et chaque cohorte forme un corps bien distinct avec ses manipules serrés l'un contre l'autre. Ainsi, la division en cohortes, qui existait avant Marius, ne devient qu'à partir de son époque la division la plus importante de la légion.

A la même époque un autre changement remarquable s'opère dans la légion. L'aigle, qui, dans l'ancien ordre de bataille, était à la troisième ligne, parmi les *triauxes*, se trouve, dans le nouvel ordre, en tête de l'armée, à la première cohorte, et celle-ci devient par cela même la principale de la légion. Outre son nombre régulier de soldats, elle renferme dès lors ces hommes d'élite dont nous avons parlé au premier chapitre et qu'on nommait *antesignani* parce qu'ils étaient placés auprès de l'aigle pour la défendre ; aussi est-ce elle que le général fait marcher de préférence aux autres dans un moment décisif, au milieu d'un combat : quand César, par exemple, dans son expédition de la Grande-Bretagne, voit ses premières troupes plier devant l'ennemi, et qu'il fait avancer deux cohortes pour les soutenir, ce ne sont pas deux cohortes ordinaires, ce sont, et il le dit expressément, les deux premières de deux légions : *duabus missis subsidio cohortibus a Cæsare, arque his primis legionum duarum*¹.

Cette supériorité de la première cohorte sur les autres, qui semble ainsi dater de Marius, se perpétue jusqu'aux empereurs et devient de plus en plus grande. Hygin, en nous donnant la composition de la légion sous Adrien, nous montre les cohortes de cette époque : La légion, dit-il, est de cinq mille deux cent quatre-vingts hommes, elle renferme dix cohortes : la première est de neuf cent soixante hommes, les neuf autres de cent quatre-vingts.

Si nous voulons ensuite étudier la cohorte sous les empereurs qui suivirent Adrien, prenons Végèce² : Chaque légion doit être de dix cohortes ; la première est au-dessus des autres, et par le nombre, et par la qualité des soldats, qui doivent être tous des gens bien nés et élevés dans les lettres ; elle est en possession de l'aigle, qui est l'enseigne générale des armées romaines, et qui commande à toute la légion. Les images de l'empereur, qu'on révère comme des choses sacrées, sont aussi sous la garde de cette cohorte. Elle est de douze cents fantassins, et de cent trente-deux cavaliers cuirassés, et s'appelle cohorte militaire : c'est la tête de toute la légion ; c'est aussi par elle qu'on commence à former la première ligne, quand on met la légion en bataille.

La seconde cohorte contient cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers, et s'appelle cohorte de cinq cents comme les autres suivantes.... La

¹ César, *Bel. Gal.*, V, 15.

² Végèce, II, 6.

troisième se compose ordinairement de soldats vigoureux, parce qu'elle occupe le centre de la première ligne.... La quatrième est ordinaire.... La cinquième demande de braves gens, parce qu'elle ferme la gauche, de même que la première termine la droite : ces cinq cohortes forment donc la première ligne.... La sixième doit être composée de la fleur de la jeunesse, parce qu'elle est placée en seconde ligne derrière la première cohorte, qui a en dépôt l'aigle et les images de l'empereur.... La septième est ordinaire.... Dans la huitième, qui occupe le centre de la seconde ligne, doivent être des soldats d'élite.... La neuvième est égale aux autres.... La dixième se compose ordinairement de bons soldats, parce qu'elle ferme la gauche de la seconde ligne. — Ces dix cohortes font une légion complète de six mille fantassins et de sept cent vingt-six cavaliers : elle ne doit jamais avoir moins de combattants, mais quelquefois on la fait plus forte, en y créant plus d'une cohorte militaire.

Telles sont les cohortes de la légion depuis Adrien, probablement jusqu'au temps de Végèce. Et si, après cela, nous voulons encore aller plus loin et descendre jusqu'au Bas-Empire, l'ancienne forme de la légion disparaissant, l'ancienne organisation des cohortes disparaît nécessairement. Le nom même de *cohors* cesse d'être employé, on ne se sert plus que du terme de *numeri*, qui avait déjà été usité auparavant¹, mais qui dès lors ne désigne plus que des corps de troupes indépendants les uns des autres, et renfermant un nombre de soldats on ne peut plus variable.

Avant de passer à la division de la cohorte légionnaire en manipules, qu'il nous soit permis de faire une remarque sur les cohortes indépendantes de la légion. Nous ne voulons pas revenir sur celles des auxiliaires dont nous avons traité dans le précédent chapitre ; nous ne voulons pas non plus parler des *cohortes vigilant* et *cohortes urbanæ*, qui n'avaient rien de commun avec l'armée ; nous ne dirons qu'un mot des cohortes romaines qui, tout en étant employées au service militaire, demeuraient toujours, malgré cela, séparées de la légion. C'étaient en général des cohortes de volontaires, comme celles que nous voyons dans les inscriptions : *cohors militum italicorum voluntariorum quæ est in Syria*, etc., etc. ; elles ressemblaient assez bien à nos bataillons d'infanterie d'élite, nos zouaves et nos chasseurs, qui ne font partie d'aucun régiment. Les nouvelles levées se formaient aussi en cohortes séparées, *cohors nova tyronum*, jusqu'à ce qu'on les fit entrer dans les légions. Enfin il y avait les cohortes prétoriennes, *cohortes prætoriae*, dont l'origine remonte à Scipion l'Africain². Celui-ci avait créé une cohorte particulière, chargée de veiller à sa sûreté et de l'accompagner partout : les généraux qui suivirent imitèrent son exemple. Puis les cohortes prétoriennes devinrent plus nombreuses : Octave et Antoine, dans les guerres du triumvirat, organisèrent de cette façon huit mille de leurs plus vieux soldats³, et Octave, un peu plus tard, en fit entrer une partie à Rome, où il les fit loger chez les citoyens ; il en porta l'effectif à dix mille, les partagea en dix cohortes, et leur donna deux commandants particuliers qu'il appela *préfets*⁴. Tibère, pour en faire un corps plus uni, ne leur donna qu'un seul chef et choisit Ælius Séjan pour *préfet du prétoire*⁵. Celui-ci, dans des vues personnelles, obtint de l'empereur la

¹ Tacite.

² Paul ap. Festus, v. *Prætoria*.

³ Appien, *de Bel. civ.*, V.

⁴ Suétone, *Auguste*, 49 ; Dion, LV, 24, 10.

⁵ Dion, LVII, 19 ; Suétone, *Tibère*, 37.

réunion des cohortes prétoriennes dans un camp aux portes de Rome¹, et bientôt les prétoriens devinrent les tyrans de la ville et les maîtres de l'empire, Nous avons indiqué précédemment l'importance de cette garde et nous avons dit qu'elle fut cassée par Constantin.

Revenons à la légion pour passer au *manipule*, qui était la division immédiate de la cohorte. *Manipulus*, en latin, signifiait une *poignée* : Plutarque raconte que Romulus, marchant contre Amulius, divisa ses bandes en corps de cent hommes, et que chaque corps avait pour enseigne une longue perche au bout de laquelle était suspendue une poignée de foin : de là le nom de *manipulus*. Une *poignée de foin*, dit Ovide, *suspendue au bout d'une longue perche, marchait à leur tête ; de là le manipule a pris son nom* :

*Pertica suspenses ducebat longa manipulos,
Unde manipularis nomina miles habet*².

Il y avait trois manipules dans la cohorte, et nous avons vu que, jusqu'à Marius, cette division en manipules fut constamment en usage dans l'ordre de bataille : il en était de même dans le campement et dans la marche. Quelle en était donc l'organisation ?

Depuis Romulus jusqu'à Servius, il y a trois mille hommes dans la légion, dont six cents *Triaires*, douze cents *Hastats*, et douze cents *Princes*. La cohorte entière est donc de trois cents hommes, le manipule des *Triaires* de soixante hommes, celui des *Hastats* et celui des *Princes* de cent vingt hommes. Depuis Servius jusqu'à la bataille de Cannes, la légion compte quatre mille fantassins, mais il y en a mille de troupes légères : les manipules de *Triaires*, *Hastats* et *Princes* restent les mêmes. Après la bataille de Cannes jusqu'à Marius, la légion est de cinq mille et quelquefois de cinq mille deux cents hommes, dont douze cents de troupes légères, six cents *Triaires* seize cents et quelquefois dix-sept cents *Hastats*, seize cents et quelquefois dix-sept cents *Princes* ; la cohorte entière est donc de cinq cents ou cinq cent vingt hommes : le manipule des *Triaires* compte soixante hommes, celui des *Hastats* et celui des *Princes* chacun cent soixante et quelquefois cent soixante-dix hommes. Après Marius, la division de la cohorte en manipules perd toute son importance, pour faire place à la division en centuries, chaque manipule formant deux centuries. Cependant, l'idée des anciens manipules subsiste encore jusqu'à Adrien, et l'on appelle jusqu'à cette époque *triarius prior* et *triarius posterior* les commandants des deux premières centuries, *princeps prior* et *princeps posterior* ceux des deux centuries suivantes, *hastatus prior* et *hastatus posterior* ceux des deux dernières. Mais, après Adrien, le mot *manipulus* est employé avec sa signification générale de poignée, et signifie une *poignée de soldats* : on le prend même souvent pour synonyme du mot *contubernium*, chambrée.

Chaque manipule se composant de deux centuries, il y avait six centuries par cohorte et soixante par légion. Cependant, sous Adrien, la première cohorte étant de mille hommes et contenant dix centuries au lieu de six, il y eut soixante-quatre centuries dans la légion. Plus tard, Végèce nous indique un nouveau changement, en ne composant sa légion que de cinquante-cinq centuries, dont dix dans la première cohorte et cinq dans chacune des neuf autres. Si nous voulons connaître le nombre d'hommes que renfermait chaque

¹ Tacite, *Ann.*, IV, 2 ; Dion, LVII, 19 ; Juvénal, *Sat.*, XVI, v. 8, 15.

² Ovide, *Fastes*, III.

centurie, rien de plus facile. Depuis Romulus jusqu'à la bataille de Cannes, les manipules des *Hastats* et des *Princes* sont de cent vingt hommes, la centurie est de soixante hommes ; après la bataille de Cannes jusqu'à Marius, le manipule compte cent soixante ou cent soixante-dix hommes, la centurie s'élève au nombre de quatre-vingts ou quatre-vingt-quatre hommes¹. Après Marius, plus de manipule, et la centurie devient la division immédiate de la cohorte : or, celle-ci, à partir de cette époque, compte cinq cents ou six cents hommes : donc la centurie se compose de quatre-vingt-deux ou de cent hommes.

La centurie se subdivisait en *décuries* ou chambrées, *contubernium*. On les appelait *décuries* parce que la chambrée était composée de dix hommes ; cependant, comme, sur les dix hommes de la chambrée, il y en avait toujours deux employés au service des gardes dans les camps, on ne mesurait le terrain de chaque pavillon que pour huit hommes.

Après avoir exposé la composition de la cohorte, du manipule, de la centurie et de ses divisions, il nous resterait à dire un mot de quelques autres divisions particulières qu'on nommait *signum*, *ordo*, *vexillarii*.

Le *signum* était une division composée des soldats ayant la même enseigne : or, jusqu'à Marius, il y eut une enseigne par manipule (trois par cohorte), et, après Marius, chaque centurie eut la sienne (six par cohorte) ; *signum* désigna donc un manipule avant Marius, et plus tard une centurie.

Le mot *ordo* était pris dans le sens de rang ou de file, quand il s'agissait d'un ordre de marche ou d'un ordre de bataille, et dans le sens de deux rangs de tentes opposées quand il s'agissait de campement.

Quant au mot *vexillarii*, il désignait des détachements d'infanterie ou de cavalerie qui, séparés de leurs enseignes ordinaires, marchaient sous une enseigne particulière, nommée *vexillum*.

Telles étaient les divisions et subdivisions de l'infanterie légionnaire : passons à celles de la cavalerie. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, en parlant de la cavalerie qui entrait dans la composition d'une armée, qu'il ne fallait pas confondre celle de la légion avec celle des alliés ; que la première, qui comptait toujours trois cents hommes par légion, se nommait *equitatus legionis* ou *justus equitatus*, tandis que l'autre s'appelait *alæ* ou *alarii equites* ; et qu'on ne désigna toute la cavalerie sous le nom d'*ala*, que lorsqu'il n'y eut réellement plus de cavalerie légionnaire. Or, nous allons retrouver dans ce corps de trois cents hommes les mêmes divisions que dans le corps beaucoup plus important des fantassins. De même que la légion avait dix cohortes de fantassins, elle avait dix divisions de cavaliers : chaque division se composait de trente hommes, et on l'appelait *turma* ; puis, comme chacune des dix cohortes se divisait en trois manipules, chacune des dix *turmes* se divisait en trois corps composés de dix hommes, ou *décuries*. La *décurie* était commandée par un chef nommé *décurion*, et le chef de la première *décurie* de chaque *turme* était le commandant de la *turme* tout entière. Voici ce que dit Polybe à ce sujet² : **La cavalerie se divise en dix escadrons : dans chacun on choisit trois chefs qui nomment eux-mêmes trois commandants d'arrière-garde. Le premier chef élu conduit l'escadron ; les deux autres ont le rang de *décurion* et portent ce nom. En l'absence du premier, le second chef prend le commandement.**

¹ Nombre pair pour la division militaire.

² Polybe, VI, 25.

Ici se présente une question. Les trois décurions et les trois chefs d'arrière-garde dont parle Polybe sont-ils comptés dans les trente hommes de la turme ? Ou bien la turme avec ses six chefs compte-t-elle trente-six cavaliers ? Lebeau adopte cette dernière opinion et s'appuie sur ces deux vers de Virgile :

*Tres equitum numero turmæ, ternique vagantur
Ductores ; pueri bissemi quemque secuti.*

Virgile, dit-il, toutes les fois qu'il le peut, fait allusion aux usages de son pays, et il doit ici, par ces douze cavaliers, représenter la décurie avec ses deux chefs. Nous ne savons pas si l'on peut réellement tirer une telle conclusion de ces deux vers ; toujours est-il que, si l'on composait chaque turme de trente-six cavaliers, on donnerait par cela même trois cent soixante hommes à la cavalerie d'une légion.

Le rapport que nous venons de remarquer entre les divisions de la cavalerie et celles de l'infanterie cessa d'exister quand il n'y eut plus, à proprement parler, de cavalerie romaine dans la légion. Et même, lorsqu'on créa plus tard des cohortes mêlées d'infanterie et de cavalerie, on ne remarque plus ce rapport qui semblerait cependant devoir reparaître dans des corps où fantassins et cavaliers se trouvèrent réunis : c'est qu'à cette époque il n'y eut plus rien de régulier dans les principales divisions de la milice. Ainsi, quand Hygin nous parle de ses deux sortes de cohortes, qu'il appelle *milliaires* et *quingénaires*, il donne deux cent quarante cavaliers aux premières et cent vingt aux autres ; il les divise par turmes, et les turmes des quingénaires ne ressemblent pas à celles des milliaires : les deux cent quarante cavaliers des milliaires sont divisés en dix turmes de vingt-quatre hommes, tandis que les cent vingt cavaliers des quingénaires comptent six turmes de vingt hommes.

Peu à peu la confusion, qui se met dans tous les corps de l'armée, passe dans les mots. Le terme de *miles*, qui, employé seul, signifiait fantassin, désigne plus particulièrement le cavalier ; le mot *cohors*, qui ne s'appliquait qu'à l'infanterie, divisée par cohortes, s'emploie pour désigner des corps de cavalerie, et l'on prend indifféremment *cohors* et *turma* pour synonymes. Ainsi cessèrent d'être comprises toutes ces divisions que nous venons d'énumérer, et cette belle organisation de la légion qui avait été l'une des causes de la fortune de Rome.

CHAPITRE V. — DES OFFICIERS D'UNE ARMÉE.

Officiers généraux, supérieurs et subalternes. — Des consuls et de leurs lieutenants ; des tribuns ; des différentes espèces de centurions ; des dixainiers.

— Des chefs de la cavalerie. — Tableau des officiers d'une légion.

Pour que toutes les divisions d'une armée puissent facilement former un tout, il faut que tous les chefs gardent entre eux un ordre hiérarchique. Il devait donc y avoir dans l'armée romaine des officiers de différents grades, dont l'autorité devait correspondre au nombre des soldats qu'ils avaient sous leurs ordres : chaque décurie, chaque centurie, chaque cohorte avait son chef particulier, chaque légion ses officiers supérieurs, soumis eux-mêmes au général en chef.

Officiers généraux. — L'armée de Rome fut d'abord commandée par ses rois, et, après leur expulsion, par ses consuls. Mais comme le mot *prætor*, par lui-même et pris en général, signifie simplement celui qui a le pas sur les autres, on l'employa d'abord pour désigner un général en chef, et, dans les premiers temps de Rome, on désigna souvent sous le nom de *préteur* le consul qui commandait les armées.

Personne ne pouvait arriver au consulat, et être ainsi général en chef d'une armée, sans avoir atteint l'âge de quarante-trois ans et sans avoir occupé les magistratures inférieures, c'est-à-dire la questure, l'édilité et le prétorat. Il y eut cependant des exceptions à cette règle : différents citoyens obtinrent ce pouvoir sans avoir exercé de fonctions curules¹, et nous voyons Valérius Corvus, nommé consul à vingt-trois ans², Scipion l'Africain l'ancien à vingt-huit³, et Scipion l'Africain le jeune avant trente-huit ans. C'est que la condition d'âge n'était exigée que comme une présomption de maturité et d'expérience ; mais, quand des citoyens encore jeunes avaient fait preuve de ces qualités dans des circonstances difficiles, la République n'en demandait pas plus pour leur confier le commandement de ses armées.

Dans les guerres ordinaires, un seul consul commandait l'armée : deux légions, avec le nombre déterminé de cavalerie et les alliés, formaient généralement ce qu'on appelait une armée consulaire, *exercitus consularis*, environ vingt mille hommes⁴. Polybe indique le nombre de dix-huit mille six cents⁵ ; mais quelquefois on assignait la même province aux deux consuls⁶ : ainsi les deux

¹ Tite-Live, XXV, 42 ; XXXII, 7 ; Denys d'Hal., XXXVI, 23.

² Tite-Live, VII, 28.

³ Tite-Live, XXV, 2 ; XXVI, 18 ; XXVIII, 38.

⁴ Tite-Live, X, 25.

⁵ Polybe, VI, 24.

⁶ Dans les premiers temps, on entendait par la province d'un consul les affaires dont il était chargé, une guerre à soutenir, par exemple, ou une certaine contrée dans laquelle il avait à faire la guerre pendant son consulat (liv. II, 40 ; V, 32). Plus tard, on entendit par là le pays conquis, réduit en province romaine, que chaque consul, aires l'expiration de sa charge, devait administrer. (Cicéron, *Nat. Deor.*, II, 3.)

consuls furent envoyés contre les Samnites, et Pontius Hérennius, général de l'armée ennemie, les fit passer sous le joug aux Fourches Caudines¹ ; Paul Émile et Térentius Varro furent également envoyés ensemble contre Annibal, à la bataille de Cannes². Ils avaient alors le commandement de concert, et ils se transmettaient leurs licteurs, alternativement, jour par jour, *alternis imperitabant*³.

C'était au sénat qu'appartenait proprement le droit d'assigner les provinces aux consuls, et les tribuns du peuple ne pouvaient pas s'opposer à ce qui avait été statué de cette façon⁴. Mais, dans les guerres civiles, il en fut autrement : Marius, par le moyen du tribun Sulpicius, voulut se faire donner le commandement de la guerre contre Mithridate, que Sylla avait déjà obtenu⁵, et César obtint une décision extraordinaire du peuple qui lui décerna la Gaule Cisalpine et l'Illyrie pour cinq années⁶.

Une fois rendu dans sa province, et à la tête de son armée, le consul ne pouvait l'abandonner sans le consentement du sénat⁷ : il fallut des événements extraordinaires pour faire quelquefois transgresser cette défense⁸. Revêtu du commandement militaire, il jouissait d'ailleurs d'une autorité beaucoup plus grande que dans l'intérieur de Rome : il avait le droit de vie et de mort sur tous ses soldats⁹ ; et, quand sa conduite était trop arbitraire, le sénat ne pouvait pas lui enlever ce commandement militaire qu'il lui avait confié lui-même : il n'y avait que le peuple qui pût l'en priver, *abrogari*¹⁰.

Cependant les consuls ne commandaient pas toujours eux-mêmes toute leur armée : ils avaient sous leurs ordres des officiers supérieurs qui leur servaient de lieutenants, et qu'on nommait *legati*. C'était le devoir des *legati* de conseiller et d'aider les généraux dans leurs plans et leurs opérations, aussi bien que d'agir à leur place, toutes les fois que les circonstances l'exigeaient¹¹. Leur nombre était proportionné à l'étendue de la province du consul ou du proconsul : ainsi Cicéron, dans la Cilicie, en eut quatre ; César, dans la Gaule, dix, et Pompée, en Asie, quinze. C'était un titre très-honorable, que des personnages prétoriens ou consulaires ne croyaient pas indigne d'eux ; Scipion l'Africain, par exemple, servit comme *legatus* sous son frère Lucius¹². Ils pouvaient avoir des licteurs¹³, quand celui sous qui ils servaient ne s'y opposait pas¹⁴ ; et les consuls eux-mêmes, lorsque les dangers de la République faisaient recourir au remède désespéré de la dictature, servaient de *legati* au dictateur.

Il faut que nous disions un mot de cette magistrature extraordinaire, puisque c'était le dictateur qui était le général en chef de l'armée dans les circonstances

¹ Tite-Live, IX, 11.

² Tite-Live, XXII, V ; XXV, 3 ; XXVII, 22.

³ Tite-Live, XXII, 41.

⁴ Cicéron, *de Prov. Cons.*, 8.

⁵ Appien, *de Bel. civ.*, I.

⁶ Suétone, *César*, 19, 22.

⁷ Tite-Live, XXIX, 19.

⁸ Tite-Live, X, 18 ; XXVII, 43.

⁹ Tite-Live, XXIX, 9 ; Denys d'Hal., V, 59.

¹⁰ Tite-Live, XXIX, 19.

¹¹ Varron, *L. L.*, V, 87 ; César, *Bel. civ.*, II, 17 ; III, 51 ; Tacite, *Agricola*, 9.

¹² Tite-Live, XXXVII, 1 ; Aulu-Gelle, IV, 18.

¹³ Tite-Live, XXIX, 9.

¹⁴ Cicéron, *Fam.*, XII, 30.

les plus difficiles, lorsque Rome était menacée par un ennemi redoutable. Ce général n'était point nommé par les suffrages du peuple comme les autres magistrats ; mais un des consuls, d'après l'ordre du sénat, nommait¹ la personne consulaire qu'il en jugeait digne². Son pouvoir ne durait que six mois, mais, durant ce temps, il était illimité. Le dictateur, en effet, suivi de vingt-quatre licteurs³, avait sous ses ordres les deux consuls qui ne gardaient en sa présence aucune marque extérieure d'autorité, et se choisissait⁴, immédiatement après sa nomination, un maître de la cavalerie, qu'il pouvait destituer et remplacer comme il l'entendait⁵.

Lorsque, plus tard, le pouvoir fut décerné à Auguste de lever des troupes, d'entreprendre des guerres, de faire la paix, de commander toutes les forces de la République, l'empereur devint réellement un dictateur à vie : alors la liberté de Rome fut entièrement anéantie, et le consulat, qui avait été jusque-là regardé comme l'âme de la république⁶, ne fut plus qu'un vain titre accordé par le prince à ses favoris pour quelques mois ou quelques semaines, quelquefois pour peu de jours et même pour quelques heures⁷. Dès lors l'empereur seul est général en chef des armées romaines, et, quand il ne dirige pas la guerre lui-même, les généraux qui la dirigent (*legati consulares*) ne sont considérés que comme agissant sous ses ordres⁸ ; tout est censé se faire sous ses auspices, *ductu, Germanici, auspiciis Tiberii*⁹. Les lieutenants qui sont ainsi envoyés à la tête des armées, tout en ayant le droit de vie et de mort sur leurs soldats, sont eux-mêmes à la disposition de l'empereur qui les a nommés, et jouissent à peine de l'indépendance dont jouissaient, dans l'origine, sous la direction- des consuls, les tribuns militaires des légions.

Officiers supérieurs. — Après avoir vu quels furent, aux différentes époques de Rome, les généraux chargés de la direction de la guerre, passons à ces tribuns militaires qui étaient les officiers supérieurs de la légion, et qui, dans l'ordre hiérarchique, venaient immédiatement après les consuls et les *legati* des consuls.

Les tribuns, créés par Romulus, furent d'abord au nombre de trois, et c'est de ce nombre que vint leur nom : *tribuni militum dicti*, dit Varron, *quod terni ex tribus tribubus olim ad exercitum mittebantur*¹⁰. Mais le nombre des soldats légionnaires s'étant bientôt accru, celui des tribuns s'éleva en proportion. En l'an de Rome 442, nous voyons dans Tite-Live quatre légions commandées par seize tribuns : *Duo imperia eo anno dari coepta per populum, utraque pertinentia ad rem militarem : unum ut tribuni militum seni deni in quatuor legiones a populo crearentur*¹¹... Il y avait donc alors quatre tribuns par légion, et Polybe, un peu

¹ Dans certains cas, le peuple désignait celui que le consul devait nommer (Tite-Live, XXVII, 5).

² Tite-Live, IX, 38 ; Denis d'Hal., X, 23.

³ Tite-Live, II, 18.

⁴ Quelquefois, c'étaient le peuple et le sénat qui désignaient cet officier (Tite-Live, VII, 12, 24, 28).

⁵ Tite-Live, VIII, 36.

⁶ Cicéron, *Pro Mur.*, 38.

⁷ Lucain, v. 397 ; Suétone, *César*, 76 ; Cicéron, *Fam.*, VII, 30 ; Denys d'Hal., XLIII, 36.

⁸ Horace, *Odes*, IV, 14, 32 ; Ovide, *Tristes*, II, 173.

⁹ Tacite, *Ann.*, II, 41.

¹⁰ *Ling. lat.*, IV ; Végèce, II, 7.

¹¹ Tite-Live, IX, 30.

plus tard, porte leur nombre à six, en expliquant comment ils commandaient la légion deux ensemble pendant deux mois successivement. A partir de cette époque, ce nombre paraît être resté le même jusque sous les empereurs.

Sous l'ancienne république, les tribuns furent d'abord à la nomination des généraux. L'an 393, le peuple en élit une moitié¹, et cette coutume se perpétua depuis avec de légères variations consistant en ce que les comices en nommaient tantôt la moitié, tantôt les deux tiers². Ceux que le peuple nommait étaient les plus honorés, et s'appelaient *comitiati* ; les autres s'appelaient *rufuli*, du nom de Rufus, auteur de la loi qui donnait le droit d'élection aux généraux³. Mais à partir de Tibère ils furent tous nommés par l'empereur, et Végèce nous dit que de son temps il y en avait de deux sortes, *majores* et *minores* : *Tribunus major*, dit-il, *per epistolam sacram imperatoris judicio destinatur ; minor provenit ex labore*. Ainsi les uns obtenaient leur titre par la faveur, les autres par le mérite, et ces derniers, contrairement aux mœurs de l'ancienne République, étaient les moins considérés.

Les tribuns étaient chargés de maintenir la discipline⁴. Ils entraient dans les plus grands détails et tenaient des notes sur les mœurs et le caractère de tous les hommes confiés à leur commandement⁵ ; ils nommaient les centurions et conféraient les autres titres militaires ; ils rendaient la justice eux-mêmes, et il n'y avait point d'appel de leurs jugements : aussi Cicéron nomme-t-il le tribunat militaire une magistrature⁶. Voici comment le jurisconsulte Macer⁷ expose leurs fonctions : *Les tribuns, dit-il, doivent contenir les soldats dans le camp, les en faire sortir pour les exercer, garder les clefs des portes, faire la ronde des sentinelles pendant la nuit, examiner la qualité du blé, assister aux distributions, punir les délits, se présenter souvent dans la place pour recevoir les plaintes*

Des fonctions si importantes, en les élevant au-dessus de tous les officiers de la légion, leur donnaient une grande considération. Aussi les choisissait-on ordinairement parmi les hommes d'un certain âge et qui avaient fait preuve de capacité à l'armée : de grands exploits faisaient parvenir à ce grade, qui pouvait procurer alors l'admission aux emplois civils et l'entrée au sénat⁸. Mais la faveur l'emporta bientôt sur les services, et Horace, par exemple, qui ne dut certainement ce poste qu'à la faveur, nous a avoué lui-même qu'il n'était pas très-courageux. Les empereurs, pour avoir occasion d'en gratifier un plus grand nombre de favoris, rendirent même le tribunat semestriel⁹, et il suffit quelquefois de la protection d'un comédien pour l'obtenir. *Ce que nos consuls ne peuvent plus donner*, s'écrie Juvénal dans son indignation républicaine, *un histrion l'accorde ! C'est Pélopée, c'est Philomèle, qui font les préfets et les tribuns !*

Quod non dant Proceres, dabit histrio !....

¹ Tite-Live, VII, 5.

² Tite-Live, IX, 30 ; XXVII, 38 ; XLII, 31 ; XLIV, 21 ; Dezobry, *Let.*, CIX.

³ Salluste, *Jugurtha*, 83 ; Suétone, *César*, 5 ; Tite-Live, VII, 5 ; Asconius, *in Verr.*, I, p. 58.

⁴ Tacite, *Ann.*, I, 32.

⁵ Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*.

⁶ *Pro Sext.*, 7.

⁷ Digeste, *de Re militari* (lib. XLIX, tit. 18, leg. 12).

⁸ C'est dans ce sens que Sénèque s'écrie, en parlant des tribuns morts avec Varus : *Variana clade quam multos splendidissime natos senatorium per militiam auspicantes gradum fortuna depressit !* (*Ep.* XLVII.)

⁹ Pline, IV, *ep.* 4.

*Præfectos Pelopeia facit, Philomela tribunos !*¹

Le tribunat semestriel ne fut plus suffisant, et il y eut des tribuns surnuméraires, *tribuni vacantes*, qui touchèrent régulièrement la paye du tribunat sans avoir de soldats à commander².

Les tribuns ne manquaient pas de marques d'autorité. Ils avaient un habillement particulier, l'épée nommée *parazonium*, et l'anneau d'or au lieu de l'anneau de fer des soldats³. Ils avaient auprès d'eux un lieutenant particulier nommé *vicarius*, et quatre appariteurs marchaient devant eux comme les licteurs des consuls⁴. Mais toutes ces marques distinctives ne purent leur conserver leur ancienne considération, quand ils s'en furent montrés indignes par leur avarice, leurs exactions sur les soldats et leur obéissance servile aux ordres inhumains de mauvais princes. Deux autres motifs contribuèrent en même temps à la leur faire perdre. D'abord, les empereurs, pour multiplier leurs faveurs, rendirent le tribunat très-commun : ils créèrent des tribuns de simples cohortes, *tribuni cohortis*⁵, des tribuns *antesignanorum*⁶, des tribuns *scholarum*, des tribuns *domesticorum*, etc. Puis, les tribuns légionnaires eux-mêmes reculèrent de plusieurs degrés dans l'ordre hiérarchique des officiers, et se virent subordonnés au *legatus legionis*, au *præfectus*, au *præpositus*, qui eurent, à leur place, le commandement général de la légion.

Ces nouveaux officiers supérieurs héritèrent alors de l'ancienne considération du tribunat. Nous voyons en effet que les lieutenants de légion étaient ordinairement choisis parmi les sénateurs, et Tacite nous montre, dans la vie d'Agrippa le Jeune, comment, après avoir été tribun militaire, questeur, tribun du peuple et préteur, il fut mis par Mucien à la tête de la vingtième légion en qualité de *legatus legionis*. Les *préfets de légion*, qui furent établis sous Othon, ne dépendirent aussi que du *legatus consularis* ou lieutenant général de l'empereur. Végèce⁷ montre en ces termes leur supériorité sur les tribuns : Les tribuns, dit-il, les centurions et les soldats étaient sous les ordres du préfet. C'était sous son autorité qu'un soldat coupable était conduit au supplice par un tribun. Le soin des armes, des chevaux, des habillements, des vivres, était à sa charge : le bon ordre et la discipline roulaient sur lui. C'était sous son commandement qu'on faisait faire tous les jours l'exercice aux troupes de la légion. Telle était l'autorité des préfets, et celle des *préposés de légion* était la même : car le *préposé* était un officier supérieur que nommait l'empereur pour tenir par commission la place du *préfet* absent.

Officiers subalternes. — Après ces officiers supérieurs qui avaient autorité sur la légion tout entière, venaient les officiers subalternes, qui en commandaient les différentes parties. Nous venons de dire que ce fut seulement sous les empereurs qu'on créa des tribuns de cohorte pour amoindrir l'autorité du tribunat ; jusque-là la cohorte n'avait pas eu de chef particulier, et c'était le chef de la première

¹ Sat. VII.

² Am. Marcellin, XV, 3.

³ A partir de Septime Sévère, les soldats purent porter l'anneau d'or.

⁴ Au temps d'Alexandre Sévère, ces appariteurs furent remplacés par quatre soldats.

⁵ Ulpian, lib. III, tit. 2, leg. 2.

⁶ Gruter, D.XVII, 33.

⁷ Végèce, II, 9.

centurie qui la commandait tout entière : ce chef de centurie ou centurion était donc le premier officier subalterne immédiatement au-dessous du tribun.

Comme il y avait soixante centuries dans la légion, il y avait soixante centurions ; mais tous n'étaient pas d'un rang égal. Dans l'ancienne division, les centurions des triaires étaient supérieurs à ceux des princes, et ceux-ci à ceux des hastats. Il y avait vingt centurions des triaires, et autant des autres : chaque manipule avait donc deux centurions ou capitaines. Voici ce que dit Polybe à ce sujet¹ : Dans chaque classe on choisit, d'après le courage, d'abord dix commandants, puis dix autres encore. Tous sont désignés par le titre de capitaines, et le premier choisi d'entre eux a place au conseil. Après cela, les différents corps sont divisés en dix parties : chacune de ces sections (*manipules*) reçoit pour chefs deux capitaines. Ce n'est pas sans raison que les Romains ont donné deux chefs à toute compagnie : comme on ne sait ce que fera tel ou tel chef ou ce qui peut lui advenir, et les besoins de la guerre n'admettant aucune excuse, on ne veut pas qu'une compagnie demeure sans capitaine pour la commander. Il y a donc toujours deux chefs : le premier élu est chargé de la droite, le second de la gauche. Lorsque l'un des deux est absent, l'autre commande toute la compagnie. Nous ajouterons que les dix centurions de la première élection dont parle Polybe, et qui étaient capitaines de la droite, étaient supérieurs à ceux de la seconde élection qui commandaient la gauche du manipule.

Au temps de Marius, la division en manipules cessant d'exister, il y eut d'autres degrés hiérarchiques parmi les centurions. On les distingua par le rang de leur cohorte et le rang de la centurie qu'ils commandaient dans cette cohorte. Ainsi tous les centurions de la première cohorte, et le premier centurion de chacune des neuf cohortes suivantes furent supérieurs à tous les autres : on les appela indistinctement *primi centuriones*, *centurionum principes*, *principia*, *centuriones primorum ordinum*, *principes ordinum*, *primi ordines*, *ordinarii*. Et parmi ces centurions supérieurs, le premier de la première cohorte fut naturellement le premier de tous : il se nomma *primus centurio*, *centurio primipili*, ou simplement *primipilus* ; il eut sous sa garde l'aigle de la légion, et tous les autres, dit Denys d'Halicarnasse, furent obligés d'obéir à ses ordres. Aussi son autorité fut-elle presque égale à celle du tribun. Cnéius Pétréius, primipile dans l'armée de Catulus, voyant les Cimbres entourer la légion et le tribun hésiter pour s'ouvrir un passage, tua le tribun pour commander lui-même la légion et la sauver, et reçut une récompense. Ce fait, que Pline rapporte², nous montre, mieux que tout autre, l'importance du poste de primipile dans la légion.

Mais comment montait-on des centuries inférieures aux centuries supérieures, et par quel moyen parvenait-on à la place de centurion ? Du temps de Polybe, nous venons de le voir, les centurions étaient nommés par les tribuns³, et une fois qu'ils étaient ainsi choisis, les généraux les faisaient avancer, de grade en grade, jusqu'au rang de primipile. L'ancienneté de service ou la bravoure était alors la règle de ces promotions : on pouvait, en se signalant, franchir plusieurs grades à la fois. Il est vrai qu'au temps où les légions n'étaient pas perpétuelles, ces promotions n'étaient que passagères ; mais, même à cette époque cependant, il était très-rare que celui qui avait été promu à un grade supérieur fût ensuite chargé d'un poste inférieur ; on se souvenait toujours des services rendus à la

¹ Polybe, VI, 24.

² Pline, XXII, 8.

³ Polybe, VI, 24.

patrie. Ce ne fut qu'à l'époque de la décadence que, l'intérêt particulier détruisant l'intérêt public, l'intrigue, l'argent et la corruption purent procurer l'avancement ; Végèce s'en plaint amèrement¹ : On conserve encore, dans les armées, dit-il, le nom de légions ; mais elles se sont abâtardies depuis que, par un relâchement qui est assez ancien, la brigade a surpris les récompenses dues au mérite, et que, par la faveur, on est monté aux grades que le service seul obtenait auparavant.

La place de centurion était assez belle pour qu'on cherchât à l'obtenir ainsi de la bienveillance du prince. Nous avons déjà montré que les fonctions de primipile donnaient une autorité presque égale à celle de tribun ; les autres centurions ne manquaient pas non plus de dignité. Ils étaient assesseurs des tribuns dans les jugements militaires, étaient exempts des travaux et portaient comme marque distinctive un cep de vigne. Il est vrai que toute cette dignité fut peu à peu avilie par les brigues mêmes qu'ils employèrent pour obtenir leur charge, par leurs exactions intolérables sur les soldats et par l'usage criminel que les mauvais princes firent de leurs bras pour tuer tous ceux dont la vie les inquiétait.

Le service des centurions comprenant jusqu'aux moindres détails de la discipline² et exigeant beaucoup de surveillance, ils avaient pour les aider des sous-centurions³, appelés *optiones centurionis*, ou *optiones in centuria*, du verbe *optare*, choisir, parce que, originairement, ils étaient à leur choix⁴. Polybe nous dit en effet que chaque capitaine de la tête choisissait un capitaine de la queue, et Varron ajoute : *Quos hi primo administros sibi adoptabant, optiones vocari coepti*⁵. Mais, plus tard, ce furent les tribuns qui les nommèrent pour se faire, par leur choix, des créatures dans l'armée.

Enfin, au-dessous des *optiones*, étaient les dixainiers, *decani*, *decuriones* ou *capita contubernii*, qu'on appelait ainsi parce qu'ils n'avaient autorité que sur les dix soldats de la chambrée. C'étaient les derniers officiers de l'infanterie légionnaire.

Nous n'avons pas à nous étendre longuement sur la cavalerie. Elle avait les mêmes officiers supérieurs que l'infanterie, et nous avons montré comment la légion tout entière était commandée par eux. Nous avons même indiqué les officiers subalternes de la cavalerie lorsque nous avons traité de toutes les divisions de l'armée. Il y avait trente décurions ou chefs de dix hommes ; le premier décurion de chaque turme commandait la turme tout entière, puis *tous ces commandants*, comme dans l'infanterie, choisissaient autant d'aides qui prenaient aussi le nom d'*optiones*. Végèce⁶ nous indique en ces termes les qualités qu'on recherchait dans tous ces officiers subalternes des cavaliers : On doit, sur toutes choses, chercher de la vigueur et de la légèreté dans un décurion, afin qu'à la tête de sa compagnie, il puisse, en cuirasse et avec toutes ses armes, monter de bonne grâce sur son cheval et le bien manier. Il faut qu'il sache se servir adroitement de la lance⁷, tirer habilement les flèches, et dresser

¹ Végèce, II, 3.

² Sénèque, *de Ira*, I, 16 ; Tacite, *Ann.*, I, 21.

³ Tite-Live, VIII, 8.

⁴ Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste, Let.*, CIX.

⁵ Varron, *L. L.*, IV.

⁶ Végèce, II, 14.

⁷ Pline composa un ouvrage, *de Jaculatione equestri*, sur la manière de se servir de la javeline à cheval (Pline, *Ep.*, III, 4).

les cavaliers de sa turme à toutes les évolutions de la cavalerie ; il doit aussi les obliger à tenir en bon état leurs cuirasses, leurs casques, leurs lances et toutes leurs armes, parce que l'éclat qu'elles jettent en impose beaucoup à l'ennemi : d'ailleurs, que peut-on penser du courage d'un soldat qui laisse manger ses armes par la rouille et la saleté ? Mais il n'est pas moins nécessaire de travailler continuellement les chevaux pour les façonner, que d'exercer les cavaliers : c'est au décurion à y tenir la main, et en général à veiller à la santé et à l'entretien de sa troupe.

Quant aux troupes des alliés qui, conjointement avec la cavalerie, occupaient les ailes de l'armée, elles étaient divisées en cohortes, et étaient commandées par des préfets, *præfecti*, qui étaient des officiers supérieurs¹. Il est probable qu'elles avaient les mêmes officiers subalternes que les troupes légionnaires. Nous n'avons donc pas à entrer sur ce sujet dans de nouveaux détails, et nous concluons ce chapitre par un tableau synoptique qui nous permettra d'apprécier d'une manière exacte le nombre de tous les officiers supérieurs et subalternes d'une légion romaine.

¹ César, *Bel. G.*, I, 39 ; Suétone, *Auguste*, 38 ; Claude, 35 ; Pline, *Ep.*, X, 19.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES OFFICIERS D'UNE LÉGION ROMAINE.

OFFICIERS SUPÉRIEURS.

Lieutenant de légion. . .	} Officiers ayant sous les empereurs l'ancienne autorité des tribuns.	
Préfet de légion.		
Préposé		
Tribuns, commandant toute la légion, d'abord au nombre de 3, puis de 4, puis de 6.		6
Options ou lieutenants des tribuns.		6

OFFICIERS SUBALTERNES. — *Infanterie.*

Centurion primipile de la légion, attaché à la première centurie de la première cohorte.	1
Centurions supérieurs commandant les cinq autres centuries de la première cohorte.	5
Centurions supérieurs commandant la première centurie des neuf cohortes suivantes.	9
Centurions inférieurs commandant les cinq autres centuries de ces neuf cohortes.	45
Options des centurions, ou sous-centurions.	60
Dixainiers (en comptant sept chambrées par centurie).	420

OFFICIERS SUBALTERNES. — *Cavalerie.*

Premier décurion de la cavalerie, attaché à la première décurie de la première turme.	1
Autres décurions, chefs de turmes.	9
Décurions commandant les deux autres décuries des dix turmes.	20
Options des décurions.	30

En tout : Officiers supérieurs.	12
Officiers subalternes de l'infanterie.	540
Officiers subalternes de la cavalerie.	60

Nombre des officiers d'une légion romaine. . . 612

CHAPITRE VI. — DE LA MUSIQUE ET DES ENSEIGNES.

Musique : tuba, cornu, buccina, Muas. — Enseignes : l'aigle, enseigne générale de la légion ; étendards particuliers de la cohorte et de la centurie ; signala ; veralum ; dragon.

Nous ne voulons, dans cette première partie de notre travail, considérer l'armée romaine que dans ses membres militants : nous en considérerons plus tard le côté administratif. Ainsi, parmi les officiers, nous n'avons pas parlé des questeurs, des préfets des ouvriers, etc. ; il en sera de même de tous ceux qui étaient attachés à la légion sans en faire réellement partie : nous les réservons pour le moment où nous traiterons de l'administration même de l'armée.

Il ne nous reste donc à voir maintenant, dans la milice, après avoir étudié les soldats et leurs officiers, que la musique et les enseignes. Celles-ci en effet touchent de près et se rattachent immédiatement au sujet du chapitre précédent, les officiers ne donnant pas toujours leurs ordres de vive voix, mais se servant tantôt des instruments militaires pour donner quelque ordre général à une division entière de soldats, et tantôt des enseignes pour les réunir plus facilement en corps alors qu'ils ont été dispersés. Végèce distingue avec raison tous les signaux militaires en trois espèces : les *vocaux*, qui se donnent par la voix des officiers ; les *demi-vocaux* (*signa semivocalia*), par les instruments, et les muets, qui ne parlent qu'aux yeux, comme les étendards. Il ne peut y avoir d'armée régulière sans musique et sans enseignes.

Musique. — Il y avait dans l'infanterie romaine trois sortes de soldats qui sonnaient des instruments de guerre : c'étaient les *tubicines*, les *cornicines*, et les *buccinatores*, ainsi appelés du nom de leurs instruments, *tuba*, *cornu*, *buccina*. Quant à la cavalerie, elle avait un instrument particulier, le *lituus*.

La tuba était une trompette assez semblable à la nôtre, avec un tube droit, une embouchure étroite, et s'élargissant par l'extrémité, en forme de cloche ou d'entonnoir¹. Elle produisait des sons éclatants et brisés, *fractos sonitus*, dit Virgile², et Ennius :

*At tuba terribili sonitu tarantara dixit*³.

A l'origine elle était faite d'os, puis elle fut d'airain. Elle réglait les mouvements de l'armée, annonçait les exercices, sonnait la charge, la poursuite, la retraite, et marquait chacun de ces différents ordres par un air spécial. Il y avait des *tubicines* pour la légion en général, et d'autres attachés à chaque cohorte en particulier. Voici, d'après Dion⁴, comment ils donnaient le signal du combat : Un seul trompette, dit-il, commença d'entonner le signal dans chacune des deux armées ; à ce son répondirent plusieurs autres trompettes, rangés en cercle dans

¹ Varron, *L. L.*, IV ; Végèce, III, 5 ; Ovide, *Met.*, I, 98, Juvénal, II, 118.

² *Géorgiques*, IV, 72.

³ Ennius ap. Servius, *ad. Æn.*, IX, 503.

⁴ Dion, L., 47, récit de la bataille de Philippes.

un certain lieu, et cet air n'était que pour avertir les soldats de se tenir fermes dans leurs rangs et de préparer leurs armes. Bientôt après, les autres trompettes, distribués dans les divers corps, firent entendre des airs propres à enflammer le courage. A ce son guerrier succéda un silence de quelques moments : puis tous les trompettes, par un concert terrible, firent retentir l'air d'un son perçant et aigu ; les deux armées poussèrent un grand cri et se chargèrent avec fureur.

La corne, cornu, était dans l'origine une simple corne de bœuf, puis on y ajouta une embouchure d'argent, et plus tard on la fit d'airain : *Cornua quæ nunc sunt ex ære*, dit Varron¹, *tunc fiebant ex bubulo cornu*. Elle ressemblait assez bien à nos cors de chasse, mais elle était ornée d'une barre transversale qui lui conservait sa forme et qui aidait le *cornicen* à la tenir solidement. On s'en servait pour rappeler les signifères, pour faire planter ou enlever les enseignes : elle accompagnait les trompettes dans le combat, et sonnait dans les exécutions qui se faisaient à la porte Décumane du camp².

La *buccina* était un instrument d'airain comme les deux autres, mais recourbé sur lui-même³. Il servait principalement à annoncer les veilles : *C'est la coutume*, dit Polybe⁴, *qu'au temps du souper tous les buccinatores s'assemblent auprès de la tente du général, et qu'ils entonnent le signal de concert, parce que c'est alors que tous les gardes de nuit se rendent à leur poste*. Quand il fallait changer ces gardes de nuit aux différentes heures, c'était encore la buccine qui en donnait le signal, comme nous l'indique Properce⁵ :

Et jam quarta canit venturam buccina lucem ;
et Silius Italicus⁶ :

*..... Mediam somni cum buccina noctem
Divideret.....*

Les trois sortes de trompettes de l'infanterie étant toutes d'airain, on appela du nom général d'*æneatores* tous ceux qui en sonnaient, les *tubicines*, *cornicines* et *buccinatores*. Mais il n'en était pas de même du *lituus* de cavalerie. Il était d'un bois mince revêtu de cuir, recourbé en forme de bâton augural, et rendait un son très-aigu comme nos clairons. Lucain distingue bien ce son aigu du clairon du son éclatant de la trompette : *Stridor lituum clangorque tubarum*⁷ ; aussi Virgile dit-il qu'il faut prendre soin d'habituer les chevaux à un tel bruit :

*Primus equi labor est, animos atque arma videre
Bellantum, lituosque pati*⁸....

Tels étaient les instruments de guerre des Romains : il n'y en avait que quatre espèces : car le *classicum*, qu'on a quelquefois pris pour un instrument particulier, n'était qu'un air de trompette et de cor que le général seul avait le

¹ Varron, *L. L.*, V, 117.

² Végèce, III, 5 ; II, 22.

³ *Quæ in semetipsam æreo circulo flectitur* (Végèce, III, 5). — *Cava buccina tortilis, in latum quæ turbine crescit ab imo* (Ovide, *Met.*, I, 335-3381. - Burney, *Hist. de la musique*).

⁴ Polybe, VI.

⁵ Properce, IV, *élogie* 4.

⁶ Silius Italicus, VII.

⁷ Lucain, *Pharsale*, I.

⁸ Virgile, *Géorgiques*, III.

droit de faire sonner. Passons maintenant aux enseignes qui, comme les trompettes et les clairons, sont établies dans les armées dans un but d'ordre et de discipline, et dont l'usage est de la plus grande utilité.

Enseignes. — Les enseignes ou drapeaux, dit le maréchal de Saxe¹, méritent une attention particulière ; ils doivent tous être de couleurs différentes, afin que l'on puisse par eux reconnaître dans les combats les légions, les régiments et les centuries qui se distinguent. Les soldats de chaque centurie doivent se faire une religion de ne jamais abandonner leur drapeau ; il doit leur être sacré, et l'on ne saurait y attacher trop de cérémonies pour le rendre respectable et précieux. C'est un point essentiel, et si vous pouvez parvenir une fois à rendre cet objet de conséquence aux troupes, vous pouvez aussi compter sur toutes sortes de bons succès : leur fermeté, leur valeur en seront les suites. Si, dans les affaires périlleuses, un homme déterminé prend en main le drapeau, sa valeur passe dans toute la troupe qui le suivra au plus grand danger. Les Romains l'avaient bien compris ; leurs enseignes n'étaient jamais confiées qu'aux meilleurs soldats, et elles étaient sacrées pour eux, dit Denys d'Halicarnasse, comme les statues de leurs dieux² : *τιμιώτατα Ῥωμαίοις τὰ σημεῖα ἐπὶ στρατείας, καὶ ὡσπερ ἰδρύματα θεῶν ἱερὰ νομίζονται*. C'était par elles qu'ils juraient³, et ce serment était plus sacré que tout autre, de sorte qu'ils regardaient non-seulement comme la plus grande infamie, mais encore comme la plus grande impiété de les laisser prendre par l'ennemi ; les perdre était donc un grand crime puni par la discipline⁴, et l'on vit quelquefois des généraux, pour ramener leurs soldats au combat, saisir les enseignes et les jeter dans les rangs ennemis⁵.

Dans l'origine, nous l'avons dit, ces enseignes étaient de simples perches surmontées d'une poignée de foin⁶. Mais quand les Romains eurent des armées régulières, ils inventèrent d'autres signes de ralliement, qu'ils désignèrent sous le nom général de *signa*, et dont nous avons à distinguer les différentes espèces.

Les enseignes romaines étaient toutes formées d'une longue pique se terminant par une pointe de fer qui servait à les fixer en terre : elles ne différaient entre elles que par leurs ornements. Ces ornements consistèrent d'abord en figures d'animaux, et pendant longtemps il y eut cinq enseignes générales qui furent l'Aigle, le Loup, le Minotaure, le Cheval et le Sanglier⁷. Quelques années avant Marius, la coutume s'établit de ne plus porter aux batailles que l'Aigle, et de laisser les quatre autres dans l'intérieur du camp ; puis Marius, dans son second consulat, supprima tout à fait ces dernières et ne garda que l'Aigle qu'on devait bientôt surnommer le dieu des légions⁸. C'est du moins ce que Pline nous raconte : *Romanis aquilam legionibus C. Marius, in secundo consulatu suo, proprie dicavit. Erat et antea prima cum quatuor aliis : lupi, minotauri, equi, apique singulos ordines anteibant. Paucis ante annis solum in aciem portari coepta*

¹ L. I, ch. VI.

² VI, 45 ; X, XI.

³ Tertullien, *Apologétique*, 16.

⁴ Ovide, *Fastes*, III, 114 ; Tite-Live, II, 59.

⁵ Tite-Live, III, 70 ; VI, 8 ; XXV, 14 ; XXVI, 5 ; Val. Maxime., III, 2, 20.

⁶ Ovide, *Fastes*, III, 115 : *Illa quidem fœno ; sed erat reverentia fœno*. — Plutarque, *Romulus*, 8. — Donat. in Tarent., *Eunuc.*, IV, 7, v. 6.

⁷ Végèce, II, 13 ; III, 8 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 38.

⁸ *Sequerentur romanæ aves, propria legionum numina* (Tacite, *Ann.*, II, 17).

*erat ; reliqua in castris relinquebantur. Marius in totum ea abdicavit*¹. L'aigle, choisi probablement pour symbole du commandement comme le plus fort et le roi des oiseaux², devint ainsi l'enseigne générale de la légion, et, à partir de cette époque, on désigna souvent le nombre des légions par celui des aigles.

L'aigle romaine était d'or ou d'argent, et quoiqu'elle ne fût pas d'un volume aussi grand que nature, la pique qui la supportait était un fardeau qui demandait toute la force d'un homme vigoureux³. Elle tenait ordinairement dans ses serres des foudres d'or ; on y gravait le nom de la légion, et on y suspendait souvent un médaillon de l'empereur. Dans les camps, on la plaçait devant la tente du primipile, et dans la marche on la portait à la tête de la première cohorte.

Après l'enseigne générale de la légion venaient les enseignes particulières des différents corps légionnaires ; il y en avait pour les cohortes et les turmes, il y en avait pour les centuries ; en comptant dix cohortes, dix turmes et soixante centuries, on trouve quatre-vingts enseignes de second ou de troisième ordre dans les différentes parties de la légion. Aussi, les porte-enseignes formaient-ils toute une corporation. Ils s'appelaient du nom général de *signiferi*, mais ils avaient aussi des noms particuliers répondant à chaque espèce de guidon ; ainsi, celui qui était chargé de l'aigle se nommait *aquilifer*, ceux qui portaient les vexilles, *vexillarii*, et les autres, *imaginarii*.

Le guidon de la cohorte se nommait *vexillum* ; celui de la centurie, n'ayant pas de nom particulier, était désigné par le terme général de *signum*. Comme cette distinction entre le *signum* et le *vexillum*, ainsi que leur assignation à la centurie et à la cohorte, n'a pas été faite exactement par les auteurs anciens, elle est aujourd'hui très-controversée. Mais Le Beau, remarquant que, sur la colonne Trajane, le nombre des vexilles est beaucoup moindre que celui des simples enseignes, *signa*, et rappelant que, dans la légion, il y avait six centuries contre une cohorte, semble en conclure avec raison que les vexilles appartenaient aux cohortes et les simples enseignes aux centuries.

Le *vexillum* était une pique le long de laquelle étaient rangés divers ornements : des couronnes, des médaillons, une main isolée ou entourée d'une couronne de laurier, des globes, des croissants, une image de la victoire ou de quelque divinité, etc., etc. Puis la pique était surmontée d'une traverse à laquelle était attachée une pièce d'étoffe de deux ou trois pieds. Ce drapeau était ordinairement de couleur éclatante : on y inscrivait le nom de la légion et le numéro de la cohorte, ainsi que le nom du général sous la république, et plus tard celui de l'empereur. Les cohortes alliées, les détachements des vétérans qu'on envoyait en colonie ou qui servaient dans l'armée en attendant leur congé, en un mot, tous les corps composés d'un nombre de soldats à peu près égal à celui de la cohorte, avaient un *vexille*. Végèce dit aussi⁴ que le *vexille* était l'enseigne propre de la cavalerie et qu'il y en avait un par turme ; cela ne doit pas nous étonner, puisque nous avons déjà remarqué que la turme était la division de cavalerie correspondant à la cohorte d'infanterie.

C'était uniquement par le drapeau dont il était surmonté, que le *vexillum* se distinguait du *signum* de la centurie. Celui-ci était une pique garnie de tous les ornements dont nous venons de parler. Ce fut Marius qui le donna comme

¹ Pline, X, 4.

² Josèphe, *B. Jud.*, III, 66.

³ Florus, IV, 4 ; Suétone, *Auguste*, 10.

⁴ Végèce, II, 14.

enseigne particulière à chaque centurie ; car auparavant il n'y en avait qu'un par manipule¹.

Depuis Marius jusque sous Trajan, il n'y eut pas de changement dans les enseignes de la légion ; mais, après Trajan, il y en eut un grand. La centurie prit le *vexillum* de la cohorte, et celle-ci adopta un nouveau guide, nommé *dragon*. On portait alors sur une pique une tête de dragon, la gueule béante, entourée de pièces d'étoffes de différentes couleurs : ces étoffes étaient disposées de telle façon que, lorsque l'enseigne était en marche, et que le vent venait à souffler, elles prenaient la forme et la grosseur de l'animal². C'est ce que le poète Némésien nous dépeint par deux vers qui ne manquent pas d'élégance³ :

*Aurea purpureo longe radiantia velo
Signa micant, sinuatque truces levis aura dracones.*

La turme de cavalerie prit ce nouveau guidon en même temps que la cohorte. Mais, au milieu de ces changements, l'aigle resta toujours l'enseigne générale de la légion : elle lui survécut même, et se conserva au temps de la décadence de l'armée, comme le titre de son ancienne valeur et de sa noblesse primitive.

¹ Tite-Live, XXVII, 14 ; Varron, *L. L.*, V, 88.

² Végèce, *Mil.*, II, 13 ; Am. Marcellin, XVI, 10, 7, et 12, 39 ; Claude, III, *Consul. Honor.*, 138.

³ *Cyneg.*, 84.

DEUXIÈME PARTIE. — DE L'ARMÉE MANŒVRANT SUR TERRE

CHAPITRE PREMIER. — L'ARMÉE DANS SES CAMPMENTS.

Manière de former un camp ; forme générale des camps romains au temps de Polybe ; service intérieur ; garde de nuit, sentinelles, rondes. — Plan d'un camp romain.

Après avoir étudié l'armée dans les éléments qui la composent, nous devons la considérer dans tous ses travaux de guerre, dans sa manière de camper, de marcher, de combattre, d'attaquer et de défendre une place. C'est par l'examen de ces différents travaux des soldats romains que nous pourrons ensuite admirer leur discipline, et comprendre plus facilement tous les avantages de leur organisation militaire.

Même durant leurs plus longues marches, les Romains ne passaient pas une seule nuit sans dresser un camp et sans le fortifier par un retranchement et par un fossé¹ aussi les expressions de *alteris castris*, *tertiis castris*, avaient-elles le même sens que *altero die*, *tertio die*, le second jour, le troisième jour². Quand les troupes ne restaient ainsi qu'une seule nuit dans un camp, celui-ci s'appelait simplement *castra*, ou *mansio* ; mais, quand elles y séjournaient quelque temps, il prenait le nom de *castra stativa*, camp fixe, *estiva*, camp d'été, *hiberna*, camp d'hiver. Rien de plus régulier, d'ailleurs, que ces campements, car il n'existait chez eux, dit Polybe³, qu'une seule et bien simple manière de camper, dont ils se servaient en tout temps et en tous lieux.

Lorsque l'on approchait du lieu où l'on se proposait de camper, un tribun allait en avant avec ceux des centurions qui avaient été désignés à leur tour pour ce travail⁴ : les uns faisaient les fonctions de métateurs (*metatores*, *castra metari*) pour choisir l'emplacement, les autres de mesureurs (*mensores*) pour en tracer les différentes parties. Après avoir choisi l'endroit où le camp devait être établi, ils commençaient par prendre un emplacement convenable pour la tente du général, et par examiner sur quel côté du terrain qui entourait cette tente les légions devaient être logées. Ils mesuraient alors l'étendue du prétoire, traçaient la ligne sur laquelle devaient s'élever les tentes des tribuns, puis une autre ligne, parallèle à celle-là, et à partir de laquelle commençaient les campements des légions. Toutes ces dispositions prises avec une rapidité qu'expliquaient la facilité de l'opération, l'invariabilité des dimensions et un long usage, ils plantaient un premier étendard à la place réservée au prétoire, un second sur le côté choisi, un troisième sur la ligne tracée pour les tentes des tribuns, et un quatrième sur celle d'où partaient les logements des légions. Le drapeau du consul était blanc, les autres, couleur de pourpre. On mesurait ensuite les rues, et l'on désignait chacune d'elles par une pique, de sorte que les légions, dès qu'elles

¹ Tite-Live, XLIV, 39 ; Salluste, *Jugurtha*, 45 et 91.

² Tacite, *Hist.*, III, 15 ; IV, 71 ; César, *Bel. G.*, VII, 38.

³ Polybe, VI, 28.

⁴ Plus tard il y eut un préfet du camp chargé de cette mission (Végèce, II, 10).

approchaient, et que l'emplacement du camp devenait visible, en connaissaient aussitôt tout le dessin, le drapeau du consul leur servant d'indice et de point fixe. Comme l'ordre était toujours le même, chacun savait immédiatement la rue et la partie de la rue qui lui étaient assignées ; l'armée entra dans son lieu de campement comme dans sa ville natale.

Toutes ces dimensions si bien prises, en ménageant le terrain, permettaient aux Romains de camper sur des surfaces de peu d'étendue. Cela avait un double avantage : ils pouvaient ainsi se garder plus facilement, et ils avaient moins de peine à élever les retranchements. C'est ce que nous lisons dans le *Précis des guerres de Jules César par l'empereur Napoléon Ier*¹ : La légion a pu camper sur des surfaces de peu d'étendue, afin d'avoir moins de peine à en fortifier les pourtours et de pouvoir se garder avec le plus petit détachement. Une armée consulaire, renforcée par des troupes légères et des auxiliaires, forte de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, de dix-huit cents chevaux, en tout près de trente mille hommes, campait dans un carré de trois cent trente-six toises de côté, ayant mille trois cent quarante-quatre toises de pourtour, ou vingt et un hommes par toise, chaque homme portant trois pieux, ou soixante-trois pieux par toise courante. La surface du camp était de cent dix mille toises carrées ; trois toises et demie par homme, en ne comptant que les deux tiers des hommes, parce qu'au travail cela donnait quatorze travailleurs par toise courante : en travaillant chacun trente minutes au plus, ils fortifiaient leur camp et le mettaient hors d'insulte.

Ces retranchements d'ailleurs se construisaient plus ou moins solidement, selon que l'ennemi était plus ou moins éloigné. Lorsque la marche de l'armée, par exemple, ne pouvait être inquiétée, on se contentait en route d'élever un retranchement de gazon, sur lequel on piquait des pieux² : ces gazons devaient avoir un pied de haut, en sorte que la racine des herbes y tint ; on leur donnait à peu près la forme d'une brique. Si la terre n'avait pas la consistance nécessaire pour être levée en gazon, on se contentait de creuser à la hâte un fossé de cinq pieds de large sur trois et demi de profondeur, et la terre, relevée du côté du camp, le mettait hors d'insulte pour une nuit.

Mais, dans le voisinage de l'ennemi, on ne se bornait pas à un travail de fortification si sommaire. Les officiers chargés de marquer le camp distribuaient à chaque centurie un certain terrain à retrancher : alors les soldats, ayant rassemblé autour des enseignes leurs boucliers et leurs bagages, ouvraient, sans quitter l'épée, un fossé de neuf, onze, treize et même dix-sept pieds. Derrière ce fossé, et de la même terre qu'on en avait tirée, se formait le rempart, qu'on soutenait par des palissades et des branches entrelacées pour empêcher l'écroulement ; on y ménageait des créneaux pour les archers et les machines de guerre. Les centurions réglaient la tâche de chaque travailleur, afin que tous foulassent également sur les mêmes proportions, et les tribuns ne perdaient pas de vue cet ouvrage jusqu'à ce qu'il fût terminé. Quant aux cavaliers et à ceux des fantassins qui par leurs grades se trouvaient dispensés de ces sortes de travaux, ils se rangeaient en bataille à la tête de l'ouvrage, afin de couvrir les travailleurs en cas d'attaque ; et, si l'ennemi se présentait, c'était à eux de repousser ses agressions, tandis que les retranchements s'élevaient avec le même ordre et la même régularité qu'auparavant.

¹ Paris, 1836, p. 81 et 82.

² Végèce, III, 8.

La forme générale du camp était carrée : c'était quelquefois un carré parfait, mais plus souvent un carré long¹. Chacun des quatre côtés avait une porte : celle qui regardait l'ennemi, en avant du prétoire, s'appelait *porta praetoria* ou *extraordinaria*² ; celle qui se trouvait au côté opposé, derrière le camp, *ab tergo castrorum et hosti aversa*, se nommait *decumana*³ ; et celles des côtés latéraux, *porta principalis dextra* et *principalis sinistra*⁴. Sur les quatre côtés, entre le retranchement et les tentes, était un grand chemin de ceinture, de deux cents pieds de large⁵, destiné à faciliter les mouvements des troupes, à contenir les bestiaux, le butin, les prisonniers, et aussi à rendre moins dangereux pour toutes les tentes de l'intérieur le feu et les traits lancés du dehors par l'ennemi. Deux cents pieds, dit Polybe⁶, séparent partout les tentes du retranchement, et cet espace vide est d'un grand et fréquent usage ; il est commode et parfaitement ménagé pour l'entrée et pour la sortie des légions les soldats peuvent y arriver par les rues qui s'étendent devant leurs corps, au lieu de se renverser et de se culbuter en s'élançant tous par un seul chemin. C'est aussi là que l'on dépose et que l'on garde en sûreté, pendant la nuit, les troupeaux ou tout autre butin enlevé à l'ennemi. Mais le principal avantage, c'est que ; dans les attaques nocturnes, il n'y a pas de feu ni de traits qui puissent arriver jusqu'aux soldats ; et si cela se présente par hasard, il n'en résulte aucun mal, à cause de la distance où sont placées les tentes, et de la protection qu'elles prêtent à ceux qu'elles couvrent.

Entre les deux portes latérales était établie une communication directe, appelée voie principale, *via principalis*. Cette rue était large de cent pieds, et divisait le camp en deux parties : l'une, vers la porte prétorienne, renfermant le prétoire, les tentes des tribuns et quelques corps d'élite ; l'autre, vers la porte décumane, comprenant le campement des légions. Voyons d'abord la première de ces deux parties.

En entrant par la porte prétorienne, et après avoir traversé le chemin de ceinture, on rencontrait l'infanterie *extraordinaire* fournie par les alliés, *pedites extraordinarii* (1)⁷, et, derrière cette infanterie, les cavaliers extraordinaires, *equites extraordinarii* (2), fournis également par les alliés. Sur le côté de ces deux corps, à droite et à gauche, restaient deux emplacements (5) abandonnés aux étrangers et aux alliés qui ne devaient pas servir longtemps. Puis venait une vaste place quadrangulaire, au milieu de laquelle était une petite enceinte de cent pieds carrés (4), nommée *praetorium*. Outre la tente du général, cette enceinte renfermait un petit autel de gazon où l'on prenait les auspices. A droite et à gauche du *praetorium* étaient deux tentes d'officiers généraux : l'une celle du *legatus*, lieutenant du général en chef, qui donnait sur le forum (5) ; l'autre, celle du *quæstor*, trésorier de l'armée, qui donnait sur un emplacement où l'on déposait les munitions (6). Sur la même ligne encore, et dans la même place quadrangulaire, à droite du forum et à gauche du *quæstorium*, on réservait deux emplacements (7, 8) à une partie des soldats extraordinaires et de ceux qui s'étaient engagés volontairement pour le consul. Placés sur les deux flancs du

¹ Végèce, I, 23 ; III, 8.

² Tite-Live, XL, 27.

³ Tite-Live, III, 5 ; X, 32 ; César, *Bel. G.*, II, 24 ; *Bel. Civ.*, III, 79.

⁴ Tite-Live, XL, 27.

⁵ 59m,26.

⁶ Polybe, VI, 31.

⁷ (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) : voir le plan en fin de chapitre.

camp, dit Polybe, une partie des cavaliers extraordinaires et volontaires (8) sont tournés les uns vers les équipages du questeur, les autres vers le marché. Non-seulement ils campent auprès du consul, mais le plus souvent, dans les marches et dans beaucoup d'autres circonstances, ils sont à sa disposition. L'infanterie extraordinaire et volontaire (7) se tient derrière la cavalerie, tournée vers le retranchement et consacrée au même service. Enfin, derrière le *prætorium* et sur une seule ligne parallèle à la voie principale, mais à une distance de cinquante pieds de cette voie, étaient disposées les tentes des tribuns (9). L'intervalle (10) laissé entre ces tentes et la voie principale était réservé aux chevaux, aux bêtes de somme et aux bagages des tribuns. Or nous avons vu que chaque légion avait six tribuns, et qu'un consul commandait à deux légions : chaque consul avait donc sous lui douze tribuns, et les tentes dont nous parlons devaient être au nombre de douze. Elles étaient placées à des distances égales et occupaient autant d'étendue en largeur que toute l'armée légionnaire campée de l'autre côté de la voie principale¹.

C'était sur cette voie, qui s'appelait aussi *principia*², que le général réunissait les soldats pour les haranguer³. C'était là que s'élevait le tribunal (11 sur le plan) du haut duquel se rendait la justice⁴, et immédiatement après venait le campement des légions et des alliés.

Du milieu de la voie principale partait une rue transversale de cinquante pieds de large qui allait aboutir au chemin de ceinture, en face de la porte Décumane. Sur les deux côtés de cette rue campaient les dix turmes de cavaliers, de sorte que les corps de cavalerie des deux légions étaient en face l'un de l'autre. Derrière chaque turme était un manipule de triaires. Puis venait une seconde rue transversale, semblable à la première ; les manipules des princes, et derrière - eux les manipules des hastats formaient ensemble une colonne de campement semblable à la première colonne, formée par les cavaliers et les triaires. Les hastats étaient séparés par une troisième rue transversale de la troisième colonne, formée de la cavalerie et de l'infanterie des alliés.

Ainsi il y avait cinq rues transversales, et celle du milieu séparait nettement les deux légions ; puis toutes ces rues étaient elles-mêmes coupées par la *via quintana*, voie parallèle à la *via principalis*, et qui avait le nom de *quintana* parce que, divisant chaque colonne de campement en deux parties égales, elle passait immédiatement derrière la *cinquième* turme et le *cinquième* manipule de chaque corps. Entre le *cinquième* et le *sixième* escadron, dit Polybe, de même qu'entre le *cinquième* et le *sixième* manipule, on laisse un intervalle de cinquante pieds qui forme une nouvelle rue au milieu des légions. Cette rue, qui coupe

¹ Les tentes étaient en peaux d'animaux cousues les unes près des autres. Leur plan était quadrangulaire. Celles des officiers avaient extérieurement la forme d'une petite maison élevée carrément de terre, au moins à la hauteur d'un homme, et couvertes d'un toit à deux égouts. Pour celles des soldats, les peaux étaient tendues sur une perche horizontale, et retombaient en lignes droites de chaque côté, de sorte que leur élévation présente l'image d'un triangle vertical. Chaque tente contenait dix hommes, qui formaient un *contubernium*, sous l'autorité du *decanus*. Quelques bottes de paille servaient de lit à la chambrée (Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, let. CXII, t. IV, p. 213).

² VII, 12.

³ Tacite, *Ann.*, I, 67 ; *Hist.*, III, 13.

⁴ Tite-Live, XXVIII, 24.

transversalement les autres, est parallèle aux tentes des tribuns, et reçoit le nom de quintane parce qu'elle longe le cinquième corps.

Enfin, aux quatre portes, et en dehors du camp, étaient des espèces d'avant-camps nommés *procestria*, où logeaient les *lixæ* et les *calones*, qui ne faisaient pas partie de l'armée, mais qui la servaient. Les *lixæ* étaient des vivandiers qui fournissaient de la nourriture aux soldats et qui leur apportaient de l'eau dans leurs tentes. Les *calones* étaient des esclaves volontaires des soldats et les aidaient à transporter leurs bagages¹.

Telle était la disposition générale d'un camp, d'après la description que nous en a laissée Polybe, à l'époque où les armées romaines étaient divisées par manipules, et le plan que nous donnons à la fin de ce chapitre permettra d'en saisir l'ensemble et les détails d'un seul coup d'œil. Mais lorsque, après Marius, la division en cohortes eut prévalu, et qu'il n'y eut plus de *triaires*, de *princes*, de *hastats*, il y eut nécessairement quelques modifications partielles de peu d'importance : ainsi, Marius ayant composé l'infanterie légionnaire de deux corps uniques, l'un, des plus vieux soldats, et l'autre, des plus jeunes, le premier prit la place des anciens triaires et le second celle des *princes* et des *hastats*. Toutefois le plan général et les traits principaux de la disposition que nous avons indiquée restèrent les mêmes. Ce n'est que beaucoup plus tard, au temps de Végèce par exemple, qu'on commence à voir des changements importants : les camps n'ont plus un plan régulier et l'on se conforme, pour les dresser, à la disposition des lieux où l'on se trouve : On fera son camp, dit Végèce², rond ou carré, triangulaire ou rectangle, selon que le terrain le souffrira ; car ce n'est pas la forme d'un camp qui le rend imprenable : mais si vous avez la liberté du choix, campez sur un terrain dont la longueur ait un tiers de plus que la largeur. Cette proportion est plus agréable à l'œil que toute autre. C'est aux officiers chargés de tracer le camp à le ménager de sorte qu'il contienne commodément la troupe qui doit l'occuper : il est dangereux qu'elle y soit trop à l'étroit ou trop au large. On voit, d'après ces quelques mots de Végèce, qu'il n'y avait plus de règle certaine, et que tout dépendait de l'intelligence et de l'habileté des officiers chargés de ce travail. Il y eut cependant quelques innovations heureuses : Hygin nous dit que de son temps il y avait dans les camps un lieu réservé aux malades et aux blessés, *valetudinarium*, et un autre destiné aux chevaux à soigner : double précaution que nous ne trouvons pas dans le camp de Polybe. Mais, en général, comme il n'y a rien de tel pour la bonne discipline d'une armée qu'une règle simple, uniforme, égale pour tous, praticable en tous lieux et en tous temps, la plupart de ces changements qui s'introduisirent peu à peu dans la castramétation des Romains leur furent beaucoup plus nuisibles qu'utiles.

Après avoir vu la disposition des camps, il est important de savoir comment ils étaient gardés, et comment était organisé le service intérieur.

Il y avait des sentinelles à chaque porte et en dehors des retranchements : c'étaient les vélites qui étaient chargés de cette surveillance ; ils n'étaient pas armés comme pour le combat et n'avaient pas leurs boucliers, ils devaient simplement veiller et se replier pour donner l'alarme à l'approche de l'ennemi. Leur service avait lieu le jour aussi bien que la nuit : Les vélites, dit Polybe, qui pendant le jour sont chargés de veiller sur les retranchements, occupent durant

¹ Tite-Live, XXIII, 18 ; Tacite, *Hist.*, IV, 22 ; *Acad. Inscr.*, t. XXXVII, p. 227.

² Végèce, III, 8.

la nuit la partie extérieure du camp ; dix d'entre eux gardent aussi les différentes portes.

Le service de l'intérieur était réglé d'une façon on ne peut plus régulière. On désignait dans chaque légion deux manipules des *princes* et des *hastats* pour prendre soin de la voie principale : car, les soldats passant en général une grande partie du jour sur cette large chaussée, on veillait à ce qu'elle fût constamment arrosée et propre. Sur les dix-huit autres manipules des *hastats* et des *princes*, chaque tribun en tirait trois au sort et chacun des trois était tour à tour affecté à son service. Le manipule de service lui fournissait deux postes de quatre hommes, l'un devant sa tente et l'autre derrière, pour veiller sur les chevaux. Cet usage n'était pas seulement d'une grande commodité pour les tribuns, il servait aussi à rehausser la dignité et l'autorité de leur grade. Les manipules des triaires étaient exempts de cette corvée, mais ils donnaient une garde de quatre hommes à la turme placée devant eux, et fournissaient chaque jour un manipule au *prætorium* pour faire honneur à la personne du consul et le défendre au besoin. Quant aux cavaliers et aux centurions, ils se rendaient dès le point du jour aux tentes des tribuns et ceux-ci à celle du consul. Le consul donnait ses ordres aux tribuns qui les transmettaient aux cavaliers et aux centurions, et ceux-ci aux soldats, lorsque le moment était venu.

Au coucher du soleil, les trompettes, rangés en cercle dans le *prætorium*, sonnaient l'heure du souper : c'est alors aussi que se donnait le mot d'ordre. Un soldat choisi dans le dixième manipule de chaque corps et exempt de garde se rendait à la tente du tribun, recevait de lui le mot d'ordre écrit sur une petite planche de bois (*tessera*), s'en retournait à son manipule et la remettait devant témoin au centurion du manipule suivant. Celui-ci la passait au centurion du manipule le plus proche, et ainsi de suite pour tous, jusqu'à ce que la tessère parvint aux premiers manipules voisins des tribuns auxquels elle devait ainsi revenir en peu de temps. Si toutes les tessères étaient rendues, le tribun était certain qu'elles avaient circulé dans toutes les mains jusqu'à lui, mais s'il en manquait quelqu'une, il cherchait aussitôt le centurion coupable, qui était puni comme il le méritait.

Peu après le signal des trompettes on posait les gardes de nuit. Le prétoire était gardé par la cohorte qui en était voisine, les tribuns et les turmes par ceux qui étaient désignés dans chaque manipule comme nous venons de le voir. Chaque manipule se gardait aussi lui-même. Parmi les soldats choisis dans chaque poste pour faire sentinelle, ceux qui devaient commencer étaient conduits le soir par un chef subalterne de leur manipule chez le tribun. Celui-ci remettait à tous une tessère, après quoi ils se rendaient à la place qui leur était assignée.

Pour surveiller les sentinelles on faisait des rondes à chaque veille : c'étaient les cavaliers qui étaient chargés de ce soin et qu'on appelait alors *circitores*. Un chef de turme, dans chaque légion, ordonnait à l'un de ses officiers de désigner avant le dîner quatre cavaliers : ces quatre cavaliers tiraient au sort leur tour de veille, et allaient trouver le tribun de qui ils recevaient un écrit leur prescrivant combien de postes et quels postes ils devaient visiter. Ils se rendaient alors auprès des premiers manipules des triaires, dont le centurion était chargé de faire sonner de la trompette à chaque veille nouvelle.

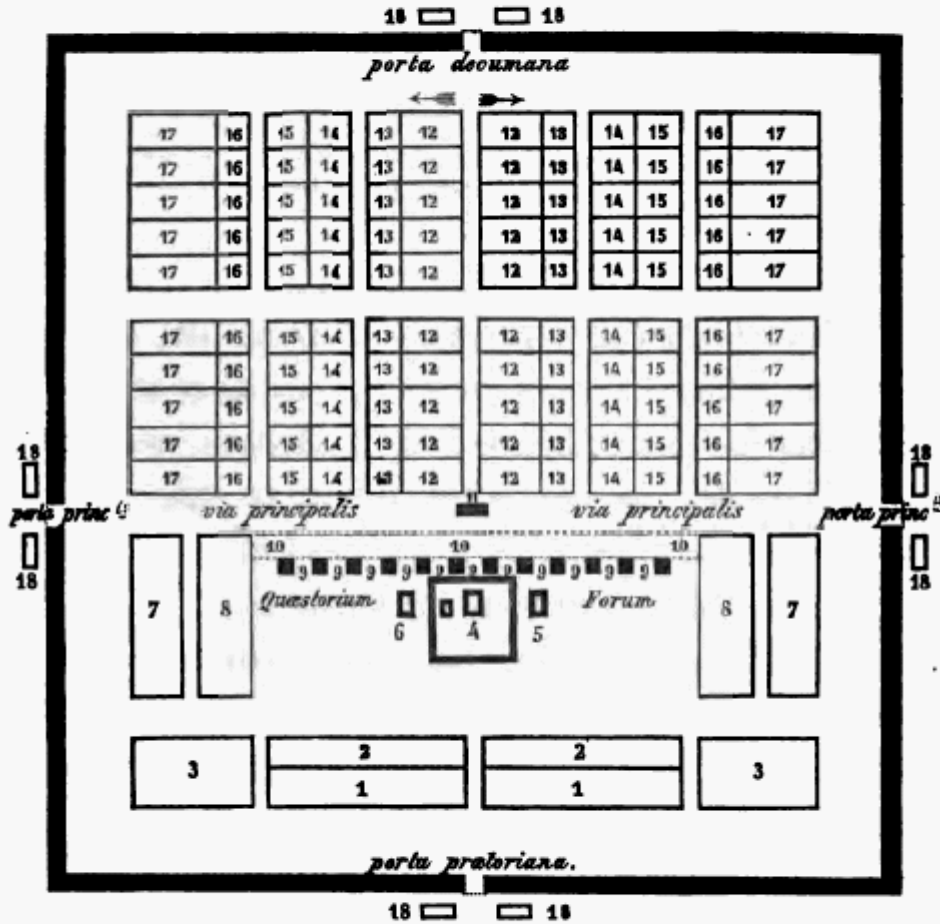
Le moment arrivé, celui à qui était échue la première veille faisait sa ronde, accompagné de quelques amis comme témoins. Il visitait tous les postes indiqués, non-seulement ceux des retranchements et des portes, mais aussi ceux qui veillaient sur chaque manipule et chaque turme. S'il trouvait le premier poste

éveillé, il recevait de lui une tessère ; s'il le trouvait endormi ou absent, il prenait à témoin ceux qui l'accompagnaient et s'éloignait. Tous ceux qui faisaient les autres rondes agissaient de même. Puis, au jour naissant, tous les *circitores* apportaient au tribun les tessères qu'ils avaient reçues pendant la nuit. Si le nombre en était moindre que celui des gardes, on reconnaissait bientôt quelle était celle qui manquait : on confrontait alors les sentinelles avec le *circitor* ; si la faute était aux premiers, le cavalier le prouvait aisément en produisant ses témoins ; sinon, la responsabilité retombait sur lui et il était puni sévèrement.

Telle était l'organisation intérieure du camp. Pour le décampement, nous allons voir, au chapitre suivant, avec quelle facilité l'armée l'opérait lorsqu'elle devait se mettre en marche.

CAMP DES ROMAINS.

- | | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">← →</p> <p>12. Cavalerie légionnaire.</p> <p>13. Triaires } de la 2^{me} légion.</p> <p>14. Princes } de l'aile gauche des</p> <p>15. Hastats } alliés.</p> <p>16. Cavalerie } de l'aile droite des</p> <p>17. Fantassins } alliés.</p> | <p style="text-align: center;">← →</p> <p>12. Cavalerie légionnaire.</p> <p>13. Triaires } de la 1^{re} légion.</p> <p>14. Princes } de l'aile droite des</p> <p>15. Hastats } alliés.</p> <p>16. Cavalerie } de l'aile gauche des</p> <p>17. Fantassins } alliés.</p> |
|---|---|



1. *Pedites extraordinarii*. — 2. *Equites extraordinarii*.
3. Etrangers et alliés qui ne devaient pas servir longtemps.
4. *Prætorium*. — 5. Tente du *legatus*. — 6. Tente du *quæstor*.
7. Fantassins volontaires } et extraordinaires attachés au service du consul.
8. Cavaliers volontaires }
9. Tentés des tribuns. — 10. Place réservée aux bagages des tribuns, etc.
11. Tribunal. — 18. *Proecuria* ou avant-camps.

CHAPITRE II. — DE L'ARMÉE EN MARCHÉ.

Manière de décamper ; marche ordinaire ; marche en pays ennemi ; marche dans les montagnes ; passage des rivières.

Quand le général avait résolu de décamper, *castra movere*, il faisait donner un premier signal pour faire détacher les tentes, réunir tous les bagages, *colligere vasa*, et, dès que les soldats avaient vu enlever les tentes de leurs tribuns, ils s'empressaient de plier les leurs : car il n'est permis, dit Polybe¹, de dresser ni d'enlever aucune tente avant celles des tribuns et du consul. Au second signal, on mettait les bagages sur les bêtes de somme, et l'on brûlait tout ce qu'on ne pouvait emporter ; au troisième, l'avant-garde partait et donnait le mouvement à toutes les troupes.

Le transport du gros bagage, comme les tentes, les moulins, etc., ne se faisait pas au moyen de chariots, que les Romains trouvaient trop embarrassants², mais simplement par les bêtes de somme, *jumenta sarcinaria*³ ; tout le reste était porté par les soldats eux-mêmes. Ils avaient avec eux des vivres, *cibaria*, pour quinze jours⁴ et même pour plus de temps⁵, des ustensiles, une scie, une corbeille, une bêche, une hache, un crochet avec une courroie de cuir, *falx et lorum ad pabulandum*, une chaîne, un pot⁶, ordinairement trois et quatre pieux, quelquefois douze⁷. La totalité de cette charge montait à soixante livres, sans compter leurs armes, qu'ils ne regardaient pas comme un fardeau, mais comme une partie d'eux-mêmes, *arma membra milites ducebant*⁸. Avec ce poids, ils parcouraient vingt milles en un jour, quelquefois davantage⁹, et ils ne trouvaient pas de telles marches trop pénibles, par suite des exercices nombreux qui leur en avaient fait prendre l'habitude.

Même lorsque l'armée était en marche dans un pays où elle n'avait aucun ennemi à craindre, elle gardait un ordre parfait, et les soldats ne pouvaient s'éloigner de leur drapeau sans être punis de la façon la plus sévère. Le plus souvent c'étaient les extraordinaires qui formaient l'avant-garde ; puis venait l'aile droite des alliés, suivie des bagages de ces deux corps ; après l'aile droite marchait la première légion, ayant derrière elle ses bagages aussi ; puis la seconde légion, également suivie des siens et de ceux de l'aile gauche des alliés ; celle-ci formait l'arrière-garde. Mais chaque jour l'ordre des légions et des ailes était renouvelé, afin que, se succédant tour à tour au premier rang, tous les soldats fussent appelés à user les premiers de l'eau et des vivres qui se trouvaient sur le chemin. Quant à la cavalerie, tantôt elle suivait les différents

¹ Polybe, VI, 40.

² Salluste, *Jugurtha*, 45.

³ César, *Bel. civ.*, I, 81.

⁴ Cicéron, *Tusc.*, II, 15, 16.

⁵ Tite-Live, *ep.* 57.

⁶ Tite-Live, XXVIII, 45 ; Horace, *Ep.*, IX, 13.

⁷ Tite-Live, III, 27.

⁸ Cicéron, *Tusc.*, II, 16 ; Adam., *Disc. mil. des Rom.*

⁹ Végèce, I, 10 ; Spartien, *Adrian.*, 10.

corps auxquels elle était attachée, tantôt elle escortait les bêtes de somme pour les contenir.

C'était là l'ordre de marche en temps ordinaire dans un pays où l'on n'avait rien à craindre ; mais quand on était dans le voisinage de l'ennemi, et qu'on pouvait à tout moment être attaqué, on apportait à cet ordre quelques changements rendus nécessaires par les circonstances. Lorsqu'on s'attendait, par exemple, à une affaire d'arrière-garde, les extraordinaires, au lieu d'être placés à la tête de l'armée, devant l'aile droite des alliés, passaient derrière l'aile gauche et fermaient la marche. Lorsqu'on était en danger dans un pays découvert, on suivait encore une autre ordonnance. Les chefs formaient, des hastats, des princes et des triaires, trois colonnes parallèles, et les faisaient marcher à une distance égale ; les manipules qui avaient les têtes de colonnes avaient devant eux leurs bagages ; ceux des princes suivaient les hastats ; ceux des triaires, les princes ; de sorte que les équipages et les manipules étaient rangés alternativement. Grâce à cet ordre, si quelque péril survenait, se tournant aussitôt soit à droite, soit à gauche, ils sortaient des équipages du côté où se présentait l'ennemi. Ainsi, en un moment, et par un seul mouvement, si ce n'est qu'il fallait quelquefois développer les hastats, l'armée se trouvait en position de combattre, et la multitude des bêtes de somme et de ceux qui les suivaient, à l'abri derrière le front de l'armée, n'avait rien à redouter¹.

C'était surtout dans les pays de montagnes qu'on prenait de grandes précautions lorsqu'on se sentait exposé à une attaque soudaine. Alors le général devait avoir un plan détaillé du pays, afin de connaître exactement la distance des lieux, la nature des chemins, les routes les plus courtes ou les plus détournées. **D'habiles généraux, dit Végèce², ont poussé cette recherche au point d'avoir un plan figuré partie par partie, ce qui les mettait en état non-seulement de raisonner avec l'officier qu'ils détachaient sur la route qui devait être tenue, mais de la lui faire sentir au doigt et à l'œil.** Le général interrogeait les principaux habitants du pays, et prenait soin de questionner chacun d'eux séparément, afin qu'en conciliant leurs rapports il pût s'assurer de la vérité. Il choisissait des guides qu'il faisait garder à vue, et qui devaient attendre une bonne récompense de leur fidélité ou un châtiment exemplaire de leur perfidie. Il envoyait en avant et de différents côtés des éclaireurs (*speculatores*) pris ordinairement parmi les cavaliers les plus expérimentés et les plus habiles ; puis il donnait le plus grand soin au bon ordre de ses troupes. Il se saisissait des hauteurs par des détachements d'élite, et, entre ces détachements, il faisait marcher serré tout le corps d'armée, en plaçant de distance en distance des officiers qui sussent contenir les uns et presser les autres. **Cela est d'autant plus important, dit encore Végèce, qu'à la première attaque qui se fait en queue, ceux qui se sont portés trop en avant pensent ordinairement moins à rejoindre qu'à fuir, pendant que les traînants, se trouvant trop loin de la troupe pour en être secourus, perdent courage et se laissent tailler en pièces.**

C'est pour avoir oublié toutes ces précautions que le consul Flaminius se fit battre au lac Trasimène par l'habileté d'Annibal. Annibal, après plusieurs fausses marches et autres mouvements concertés, avait feint tout à coup de marcher du côté de Cortone et de Rome. Flaminius, malgré les ordres positifs du sénat qui lui défendaient de rien engager avant la jonction de son collègue, sans attendre les

¹ Polybe, VI, 40 ; Guischartt, *Mém. mil.*

² Végèce, III, 6.

cinq mille chevaux que Servilius lui avait détachés pour renforcer sa cavalerie, et sans écouter d'autres conseils que celui d'un courage aveugle, s'élança plein de confiance à la poursuite de l'ennemi. Il arrive au lac Trasimène ; il voit un défilé, bordé d'un côté par les hauteurs et de l'autre par le lac : il s'y engage. Mais Annibal, informé que le consul le suit, revient sur ses pas ; depuis l'entrée jusqu'à la sortie du passage, il fait occuper les hauteurs par l'infanterie espagnole et africaine, et, dans cet ordre, il attend que l'imprudent Romain s'avance assez pour être accablé. Flaminius oublie toute prudence : il a commis une première faute en n'envoyant pas devant lui des cavaliers qui l'eussent averti des mouvements de l'ennemi ; il en commet une seconde en s'engageant dans le passage sans s'occuper des hauteurs qui le dominent. S'il avait envoyé des détachements sur le haut de la montagne, en leur ordonnant de marcher de front avec la colonne d'en bas, ils auraient pu l'avertir de l'embuscade, et même attaquer avec avantage les troupes embusquées, qui, se voyant découvertes et surprises, se seraient trouvées dans un grand danger, ou du moins dans un grand embarras. Au lieu de cela, il ne s'inquiète de rien, il marche droit devant lui : il croit poursuivre Annibal. Tout à coup, le flanc de la hauteur se couvre d'ennemis ; la sortie du défilé est fermée ; les soldats surpris sont à peine en état de se défendre ; il se voit vaincu et tué avant que d'avoir su à quoi se résoudre. Une grave imprudence dans la marche avait causé la ruine d'une armée !

Le passage des rivières et des fleuves dans le voisinage de l'ennemi n'étant pas moins dangereux que celui des montagnes, le général devait encore, dans ces circonstances, user de nouvelles précautions¹. Si le courant était trop rapide ou le lit trop large, le bagage, les valets et les soldats faibles courant risque d'être submergés, on avait coutume, après avoir sondé le gué, de séparer la cavalerie en deux troupes, et de les porter, l'une en haut, l'autre en bas du courant, en laissant entre les deux un espace servant de passage à l'infanterie et au bagage ; la première rompait l'impétuosité du courant, pendant que l'autre arrêtait ou relevait ceux que les eaux emportaient ou renversaient. Les cavaliers les plus adroits faisaient des faisceaux de joncs et d'herbes sèches, sur lesquels ils attachaient les armes des fantassins, et les leur poussaient ainsi d'un bout à l'autre sans qu'elles fussent mouillées. On facilitait aussi le passage des rivières navigables en enfonçant dans l'eau des pieux sur lesquels on clouait des planches, ou, si l'on était pressé, en liant ensemble des tonneaux vides, couverts de soliveaux, sur lesquels marchait l'infanterie ; la cavalerie passait à la nage.

Mais, lorsque la rivière était trop profonde, et que ni les fantassins ni les cavaliers ne pouvaient la passer à gué, pour peu qu'elle coulât sur un terrain aisé à couper, on la détournait par des fossés et des ruisseaux, et, en la diminuant dans son lit, on la rendait guéable. Plus tard, on trouva plus commode de transporter à la suite de l'armée de petites chaloupes faites d'un seul tronc d'arbre creusé et d'un bois fort léger, des planches, des cordes, des chevilles de fer, en un mot, dit Végèce, de quoi construire sur-le-champ une espèce de pont de bateaux, aussi solide qu'un pont de pierres. On y faisait d'abord passer quelques troupes d'élite qui, arrivées sur l'autre bord, élevaient une palissade capable d'arrêter l'ennemi en cas d'attaque. Puis, quand le passage était terminé, si le pont était jugé nécessaire soit pour revenir, soit pour faciliter les convois, on formait des deux côtés un retranchement et de larges fossés, où l'on postait une garde qui devait y rester tout le temps voulu.

¹ Végèce, III, 7.

Nous trouvons, dans différents auteurs, la description des ponts de bateaux qui servaient au passage des rivières. Tacite en parle dans la guerre d'Othon contre Vitellius : *Cæcina et Valens*, dit-il, pour bannir l'oisiveté du camp, occupèrent leurs soldats à dresser un pont sur le Pô, feignant de le vouloir passer pour s'opposer aux gladiateurs. Ils rangèrent donc des bateaux à égale distance, joints ensemble par de grosses poutres, et arrêtés avec des ancres dont les cordages n'étaient pas trop tendus, pour n'être point rompus par l'effort de l'eau, si elle venait à grossir. Sur le dernier vaisseau, il y avait une tour pour repousser, à coups de traits et de machines, l'ennemi qui en avait une vis-à-vis pour les incommoder. Arrien donne plus de détails sur cette construction : On laisse aller, dit-il, un bateau dans le courant, non pas de droit fil, mais de travers, comme s'il était arrêté par la poupe ; et, de peur que l'eau ne l'emporte, ou le fait soutenir par une nacelle à force de rames, jusqu'à ce qu'il soit au lieu où l'on veut faire le pont ; alors, on jette en bas de la proue de grandes cages d'osier en forme de pyramides, pleines de grosses pierres qui l'arrêtent par leur pesanteur ; on tourne vis-à-vis de la proue celle d'un autre vaisseau, qu'on arrête de la même manière ; puis on jette d'une proue à l'autre deux pièces de bois s'attachant ensemble avec des ais au travers, en ne laissant entre les deux vaisseaux qu'autant de distance qu'il en faut pour faire que les pièces de bois n'aient pas trop de portée et ne soient pas rompues par ce qui doit passer dessus. On observe la même chose dans tous les vaisseaux que l'on joint à ceux-là pour achever l'ouvrage, à la tête duquel on attache, de part et d'autre, des degrés de bois : cela permet aux chariots et aux chevaux de descendre plus commodément, et rend en même temps plus ferme toute la structure du pont. Comme on conduit tous les vaisseaux en même temps à l'endroit où l'on veut faire l'ouvrage, il est achevé en peu d'heures, sans que le bruit et les cris des soldats empêchent de recevoir et d'exécuter les ordres très-promptement.

Si les rivières par elles-mêmes sont déjà difficiles à passer, et si la crainte du voisinage de l'ennemi exige beaucoup de précautions, on comprend combien l'opération présente de difficulté quand l'ennemi est là, sur l'autre bord, en position de s'y opposer par la force. Aussi, voyons-nous que, dans de pareilles circonstances, les généraux romains les plus habiles joignirent souvent la ruse au courage. César nous fournit dans ses Commentaires deux fameux exemples qu'il n'est pas inopportun de rapporter ici.

César mène une partie de son armée le long de l'Allier, cherchant à le passer. Vercingétorix, averti de sa marche, le côtoie à l'autre bord, ne perd pas de vue les ennemis, fait rompre tous les ponts et disperse sa cavalerie de tous côtés pour empêcher d'en construire d'autres. De cette façon, les deux armées marchent ensemble et campent tous les jours assez près l'une de l'autre. César voit bien qu'il ne peut forcer le passage, et cependant le temps presse ; l'Allier n'est guéable qu'en automne ; une campagne est perdue, s'il ne trouve un moyen de se transporter sur l'autre bord. Ce moyen, la ruse le lui fournira. Il va camper dans un endroit couvert de bois, vis-à-vis d'un des ponts rompus par Vercingétorix ; il choisit vingt cohortes parmi toutes ses légions indifféremment, afin que le nombre de ces dernières ne paraisse pas diminué, et s'embusque dans le bois avec ce corps. Il ordonne alors aux légions de continuer leur marche, avec tout le bagage, comme si elles étaient au complet, et de suivre ainsi la rivière le plus loin possible. Vercingétorix, qui croit toujours avoir toute l'armée en sa présence, côtoie les légions et marche aussi vite qu'elles. Pendant ce temps, César fait rétablir, sur les pieux qui restent encore, le pont récemment

rompu, passe avec ses vingt cohortes, et se retranche immédiatement. Il fait revenir ensuite les légions et l'ennemi ne peut plus s'opposer à leur marche.

Tandis que César opère ainsi le passage de l'Allier, son lieutenant, Labienus, d'un autre côté, opère celui de la Seine plus glorieusement encore. Labienus est dans la position la plus critique. Sur une rive, les Bellovaques approchent, l'autre est occupée par Camulogène et l'armée des Gaulois prêts à combattre ; de plus, un grand fleuve tient les légions séparées de leur refuge et de leurs bagages. *Namque altera ex parte Bellovaci... instabant ; alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat ; tum legiones a præsidio atque impedimentis interclusas maximum flumen distinebat.* Des deux côtés, la bataille est imminente : seulement, s'il reste sur la rive droite, il va être attaqué, tandis que s'il passe sur la rive gauche, il prend l'offensive et se rapproche de ses campements. Il saisit donc ce dernier parti, et, comprenant qu'il n'a pas de temps à perdre, il l'exécute immédiatement. Le soir du même jour, il assemble les officiers et leur recommande de donner tous leurs soins à l'accomplissement de ses ordres. Il confie aux chevaliers romains le commandement des cinquante bateaux qu'il a amenés de Melodunum pour en former une flottille, leur dit de se mettre en route à la fin de la première veille, et de descendre le fleuve en silence jusqu'à une distance de quatre mille pas. Il laisse à la garde du camp cinq cohortes composées des soldats les moins solides, commande aux cinq autres cohortes de la même légion de partir à minuit, avec tous les bagages, pour marcher en amont du fleuve avec le plus grand bruit possible, et les fait accompagner d'un certain nombre de barques qui doivent être également dirigées avec bruit. Puis, dans le plus grand silence, il sort lui-même de son camp avec les trois autres légions, il va retrouver les cinquante bateaux qui l'attendent. Un violent orage, qui éclate tout à coup, favorise son dessein et empêche les éclaireurs gaulois de l'apercevoir : il les surprend avant qu'ils puissent donner l'alarme. Les chevaliers se mettent à l'œuvre et font passer les légions. Au point du jour, les Gaulois apprennent que l'armée romaine est en mouvement sur trois points : ils supposent aussitôt que leurs ennemis, démoralisés par la défection des Éduens, tentent le passage de la Seine par trois endroits différents pour fuir plus promptement, et ils divisent eux-mêmes toutes leurs troupes en trois corps. Ce n'est que plus tard qu'ils sont mieux informés, et alors ils se rangent en bataille pour s'avancer à la rencontre de Labienus. Mais celui-ci a atteint son but, il n'a plus à craindre les Bellovaques qu'il a laissés de l'autre côté du fleuve, il n'a plus devant lui qu'un seul ennemi qu'il saura vaincre.

Nous nous arrêtons à ce dernier exemple, qui nous a paru d'autant plus intéressant qu'il se rapporte à cette première bataille de Paris, si étudiée de nos jours et commentée avec tant de science par M. de Saulcy et par M. Quicherat.

Nous avons essayé de montrer les précautions, les moyens et les ruses qu'employaient les généraux romains dans les marches de leurs armées, en plaine, au milieu des montagnes, à travers les fleuves. Nous avons montré par différents exemples que ces marches, bien ou mal conduites, avaient pu produire le même résultat que de grandes batailles gagnées ou perdues. Nous passerons maintenant aux véritables combats, et, après avoir dit quelques mots sur les machines de jet dont on s'y servait quelquefois, nous indiquerons, d'après le récit des auteurs, l'ordre de bataille ordinairement suivi par les armées romaines.

CHAPITRE III. — DES MACHINES DE JET ET DE QUELQUES PRÉCAUTIONS PRISES PAR LES GÉNÉRAUX AVANT LA BATAILLE.

Catapultes ou onagres ; balistes ; scorpions.

Les Romains, pour passer une rivière en présence de l'ennemi, construisaient souvent, avons-nous dit, à la tête du pont, des retranchements élevés à la hâte pour protéger leur marche. La même chose arrivait quelquefois dans les combats en rase campagne ; lorsque les généraux comprenaient que leurs soldats étaient trop inférieurs en nombre aux ennemis, ils cherchaient tous les moyens possibles de compenser cette infériorité par l'avantage de leur position. Alors, entre l'ennemi et l'armée, on creusait des fossés, à l'extrémité desquels on élevait des tours et des espèces de forts on y établissait des batteries de machines de guerre, et celles-ci lançaient sur l'armée des ennemis un grand nombre de pierres et de traits, en même temps que l'infanterie légère commençait l'attaque de son côté. César, en nous racontant la première campagne contre les Belges, nous dit qu'au moment d'en venir aux mains avec eux, il ne négligea pas de prendre cette précaution, afin d'éviter que sa ligne de bataille ne fût tournée. Quand il vit que les nôtres ne le cédaient en rien aux ennemis, il choisit, en avant du camp, pour ranger son armée, un terrain favorablement disposé par la nature. La colline sur laquelle le camp était placé était peu élevée au-dessus de la plaine, et, du côté qui faisait face aux Belges, elle offrait assez d'espace pour y former l'armée en bataille. De chaque côté ses flancs étaient escarpés ; elle se relevait vers le centre et se raccordait avec la plaine par une pente douce. César fit creuser, à partir de chacun des flancs de cette colline, un fossé transversal d'environ quatre cents pas, et, aux extrémités des fossés, il construisit des forts, dans lesquels il établit des machines, de peur que, quand il aurait pris sa ligne de bataille, l'ennemi, profitant de l'avantage du nombre, ne pût l'envelopper pendant le combat, en tournant ses deux ailes... *Ab utroque latere ejus collis transversam fossam obdurit circiter passuum C D et ad extremas fossas castella constituit, ibique tormenta collocavit, ne quum aciem instruxisset, hostes, quod tantum multitudine poterant, ab lateribus pugnantes suos circumvenire possent.* Ainsi, les Romains, non contents de toutes ces armes défensives et offensives que nous avons énumérées précédemment, employaient encore, dans leurs combats, des machines de jet montées en batterie dans des retranchements ; et ces machines, au récit de leurs auteurs, possédaient une puissance vraiment remarquable.

Il y en avait de trois espèces : les *catapultes* ou *onagres*, qui lançaient des pierres, les *balistes* et les *scorpions*, qui lançaient des traits. Lorsqu'on en eut reconnu l'utilité, on les multiplia, on en attacha à chaque division de la légion. Végèce compte une catapulte par cohorte, une baliste ou un scorpion par centurie, de sorte que chaque légion possédait alors dix catapultes, cinquante-cinq balistes et cinq scorpions. Chaque machine était servie par onze hommes.

La baliste était un arc immense, pouvant quelquefois lancer un poids de deux cent cinquante livres : elle envoyait au loin de véritables poutres en forme de flèches. Cependant, pour la rendre moins volumineuse et plus facile à manœuvrer, on se contentait, le plus souvent, d'un poids de cent livres : on

l'appelait alors *balista centenaria*¹. Cela suffisait pour la rendre redoutable : Ni la cavalerie, ni l'infanterie armée de boucliers, dit Végèce, ne résistait aux traits qu'elle lançait.... On la plaçait souvent sur des chariots tirés par deux bœufs, afin qu'en la transportant du côté où l'on prévoyait l'attaque, on pût tirer de loin sur l'ennemi². Elle se composait, d'après la description de Folard, d'un châssis de fortes charpentes, posé sur deux montants verticaux assemblés par une double traverse. Entre ces montants s'allongeait une rigole de fer, destinée à renfermer le trait qui devait être lancé. De chaque côté de la rigole était un faisceau de cordes de nerfs, qu'on tordait au moyen de deux petits axes de fer tournants, fixés sur la double traverse ; en se tordant, ces cordes serraient deux leviers horizontaux, formant l'arc, et ayant, comme les deux extrémités d'un arc, une corde qui croisait sur la rigole. Au bas de la baliste était un moulinet servant à tendre cette corde : quand elle était tendue, que le trait était placé, on lâchait la détente ; les deux leviers, comme le bois de l'arc qui lance la flèche, reprenaient avec violence leur position primitive, et le trait partait avec la rapidité de nos boulets de canon³. Quelquefois même on lançait plusieurs traits à la fois : alors on en plaçait les talons dans une boîte, qui, étant de la grosseur de la corde, en recevait l'impression, qu'elle communiquait à tous les traits qu'elle contenait.

Le scorpion, qui lançait aussi des traits, avait à peu près la même forme que la baliste, mais il était beaucoup plus petit, et pouvait se porter à la main : Végèce l'appelle *manubaliste*. Il répondait assez bien aux arbalètes dont on se servait, il y a quelques siècles, dans les combats, et dont on se sert encore aujourd'hui dans quelques parties de la France pour certains jeux d'adresse. César, dit Hirtius, en avait un assez grand nombre dans son armée : *Cæsar scorpionum magnam vim habebat*.

La *catapulte* ou l'*onagre* lançait ordinairement des pierres ou des masses de plomb, et était une machine plus forte encore que la *baliste*. Son agent moteur était un gros faisceau de cordes tordues, tendu horizontalement entre deux poutres parallèles. Ce faisceau retenait solidement, dans la position verticale, un gros levier dont l'extrémité supérieure, en forme de cuiller, devait recevoir la pierre ou la masse de plomb qui devait être lancée. Au moyen d'un moulinet que manœuvraient quatre hommes, et qui tirait tout un appareil de cordages, on abattait le levier dans la position horizontale, on l'y retenait par un crochet, on chargeait la cuiller, et dès qu'un coup de maillet était donné sur le crochet, le levier se redressait en lançant la charge. Comme en se redressant il donnait sur une traverse de bois qui le retenait dans la position verticale, on plaçait ordinairement le long de la traverse de la paille hachée, pour le préserver de la violence du choc.

Folard, qui se montre très-ingénieur dans la longue et savante description qu'il fait de toutes ces machines, compare volontiers la baliste à notre canon moderne, et la catapulte à notre mortier, la baliste lançant ses traits en ligne droite, et la catapulte leur imprimant ordinairement une direction parabolique. Aussi donne-t-il des embrasures aux batteries de balistes, tandis qu'il n'en donne pas aux autres. L'intérêt qu'il avait attaché à cette étude lui avait inspiré l'idée de se construire une petite catapulte. *Par ma petite catapulte*, dit-il, *qui n'a que dix pouces de longueur sur treize de largeur, j'ai chassé une balle de plomb d'une*

¹ Hon. Marcell.

² Végèce, II, 24.

³ Vitruve, X, 15, 19 ; Am. Marcellin, XXIII, 4.

livre à deux cent trente toises, le bandage étant poussé jusqu'à trente-six degrés. Par cet essai, fait sur une si petite machine, on peut comprendre que les anciens ne nous en ont pas imposé à l'égard de leurs grands appareils dont les effets devaient être vraiment redoutables. César nous dit qu'au siège de Marseille les machines des Marseillais lançaient des poutrelles de douze pieds de longueur, armées par le bout d'une pointe de fer, qui, après avoir percé quatre rangs de claies, s'enfonçaient encore dans la terre. Végèce ajoute que les pierres mêmes n'étaient pas à l'abri de leurs coups.

Tous ces appareils, cependant, quelle qu'en fût la puissance, ne pouvant agir qu'au commencement d'une bataille, en même temps que les troupes légères, décidaient rarement du sort de la journée. Les généraux ne négligeaient pas d'en munir leurs armées, mais ils se gardaient bien d'y concentrer toute leur attention, que beaucoup d'autres soins réclamaient en même temps.

On évitait ordinairement d'engager le combat avec des troupes à jeun ou trop fatiguées par une longue marche. Quand les soldats, par leur air, leur démarche, leurs mouvements, donnaient des signes de crainte, on se contentait de les mettre en présence de l'ennemi pendant quelques jours, dans un lieu fortifié, et on les habitua ainsi à sa vue : **car on ne craint plus, dit Végèce, les objets les plus terribles en apparence, dès qu'on se les est rendus familiers.** Quand le général jugeait, à leur contenance, que le jour de combattre était venu, il entretenait leurs bonnes dispositions par des discours guerriers dont les historiens latins nous ont conservé de beaux modèles. Il rangeait ses troupes dans le lieu le plus avantageux pour l'action, d'après l'étude du pays qu'il avait da faire précédemment. Alors, dit Végèce dans les conseils qu'il donne sur l'ordre de bataille, **trois choses méritent principalement votre attention : la poussière, le soleil, le vent.** Si vous avez la poussière dans les yeux, elle vous oblige de les fermer ; si vous y avez le soleil, il vous éblouit ; si vous y avez le vent, il détourne et affaiblit vos traits, tandis qu'il dirige ceux des ennemis et en augmente la force. Quelque médiocre que soit un général, il sait éviter ces inconvénients dans son ordonnance pour les premiers instants du combat ; mais le propre du grand général est d'étendre ses précautions à tous les temps de l'action, en réglant de bonne heure ses diverses évolutions sur les divers aspects du soleil pendant le jour, et sur le souffle du vent, qui s'élève ordinairement à une certaine heure, d'un certain côté. Disposez donc votre armée de sorte qu'elle ait derrière elle les trois choses dont nous venons de parler, et que l'ennemi les ait, s'il se peut, en face.

CHAPITRE IV. — DE L'ORDRE DE BATAILLE.

Des différents ordres auxquels la légion pouvait se prêter. — Des ordres de bataille indiqués par Végèce. — Récit de la bataille de Cannes et de la bataille de Zama.

De toutes les précautions qu'un chef d'armée peut prendre avant et pendant l'action, la principale, sans contredit, est, dans la disposition de ses troupes, le choix d'un bon ordre de bataille. Voici quel était, sous la République, celui que suivaient ordinairement les généraux romains.

Tout le corps des hastats était en première ligne, divisé en dix troupes par légion, chacune de seize hommes de front sur dix files : l'intervalle laissé entre deux troupes était égal à l'espace occupé par le front de chacune d'elles. La seconde ligne, composée des princes, se plaçait à une certaine distance derrière les intervalles des hastats ; et les triaires, en troisième ligne, derrière les intervalles des princes. Mais, comme chaque troupe de triaires attachée à une cohorte n'était que de soixante, ils n'étaient rangés que dix de front sur six files. Ainsi les dix cohortes étaient toutes sur le même front, formant trois lignes bien distinctes de fantassins pesamment armés : les hastats de la première cohorte soutenus par ses princes, ceux-ci par ses triaires ; et ainsi des autres jusqu'à la dixième.

On mettait trois pieds de distance entre chaque soldat, non compris l'espace qu'il occupait, afin qu'il eût toute la liberté de mouvements nécessaire au maniement de ses armes. Les Romains en bataille, dit Polybe¹, observaient trois pieds de distance entre chaque soldat légionnaire et celui qui était derrière lui. De plus, la distance observée d'une ligne à l'autre était trois fois la profondeur d'une troupe ; or on comptait dix files par troupe, il y avait trois pieds de distance d'une file à une autre, non compris l'emplacement du soldat qui peut être évalué à un pied, et la profondeur d'une troupe était de trente-sept pieds romains ; on laissait donc entre deux lignes un intervalle de cent onze pieds romains.

Les vélites, au commencement de l'action, se mettaient en tête, à deux cents pieds au moins de la première ligne.

La cavalerie légionnaire était divisée en dix turmes chaque turme sur quatre rangs, et huit hommes de front. Chaque cavalier avait cinq pieds pour son emplacement, y compris l'épaisseur de son cheval ; une distance de quatre pieds était observée d'un rang à l'autre, et l'intervalle entre deux turmes était égal au front de chacune d'elles. Toutefois, quand les javelots étaient lancés et qu'il fallait charger, les cavaliers de chaque turme se resserraient sur le centre, pour avoir plus de solidité, et, quelquefois même, deux turmes se joignaient ensemble pour doubler leur front.

L'infanterie légionnaire occupait le centre ; les deux ailes étaient formées par l'infanterie des alliés, et soutenues par la cavalerie. Il arrivait souvent que d'un côté l'on plaçait toute la cavalerie romaine, et de l'autre celle des alliés tout

¹ Polybe, XXII.

entière ; quelquefois, cependant, on divisait cette dernière en deux parties égales qu'on postait aux deux ailes, et alors les cavaliers légionnaires, en réserve, devaient appuyer les côtés faibles.

C'étaient ordinairement les vélites qui commençaient l'attaque. Placés en avant de la première ligne, ils lançaient sur l'ennemi leurs traits et leurs pierres, et cherchaient par leur attaque irrégulière à jeter dans ses rangs quelque confusion. Cette attaque n'était ni très-inquiétante ni très-dangereuse, mais elle servait à amortir le premier choc, et elle privait les ennemis d'une partie de leurs armes de jet, puisqu'ils étaient obligés de s'en servir pour la repousser. Pendant ce temps, les trois lignes d'infanterie pesamment armée, intactes et immobiles, restaient disposées comme nous venons de le dire : les deux premières debout, la troisième baissée et un genou en terre, chaque soldat couvert de son bouclier.

Les vélites, se retirant peu à peu, se repliaient sur le corps d'armée, et par les intervalles des trois lignes laissés libres, allaient se placer derrière les triaires. En ce moment, les hastats s'ébranlaient, lançaient leurs traits, puis chargeaient l'épée à la main. Les princes les suivaient pour les soutenir et pour empêcher l'ennemi de pénétrer par les intervalles.

Lorsque les efforts de cette première ligne réussissaient, et que l'ennemi prenait la fuite dès la première attaque, les vélites et les cavaliers avaient mission de le poursuivre, les fantassins pesamment armés marchant derrière eux et en ordre pour les soutenir au besoin. **Ils demeuraient fermes, dit Végèce, pour ne pas se rompre, et de peur que l'ennemi, revenant tout à coup sur eux, ne profitât de leur désordre.** Mais si les hastats étaient obligés de plier, ils se retiraient, comme les vélites, par les intervalles laissés libres derrière eux, et les princes prenaient leur place. Si ceux-ci essayaient le même sort, les triaires, se levant tout à coup, s'avançaient avec tout le courage d'une troupe d'élite, et, tandis qu'à eux seuls ils soutenaient les efforts d'un ennemi toujours supérieur en nombre, les hastats et les princes se préparaient à reprendre de nouveau leur ordre primitif.

Cette disposition en échiquier des armées romaines facilitait tous les mouvements nécessaires pour prendre tel ordre de bataille que le général jugeait à propos, selon les positions de l'ennemi, selon le terrain et selon les armes dont il voulait faire usage. Elle permettait, par des manœuvres très-aisées et presque imperceptibles à l'ennemi, de changer en un moment tout un plan, pour combattre soit en ligne pleine, soit en ligne tant pleine que vide, soit même en colonnes. C'est ce qui fait dire à Polybe¹ que l'ordonnance de la légion la rendait propre à toutes sortes d'action.

Quand on avait à combattre un corps d'infanterie, par exemple, dont les mouvements étaient lourds et pénibles, et dont la force consistait dans l'ordre serré, on gardait la disposition primitive telle que nous venons de la décrire, on formait ainsi l'attaque de tous côtés simultanément par des manipules séparés, et l'on finissait par rompre en quelque endroit ce corps pesant qui, une fois entamé, ne tardait pas à s'ébranler et à se dissoudre. Ce fut ce qui assura la victoire de Paul-Émile², et Polybe énumère en habile tacticien tous les avantages de la légion romaine sur la phalange macédonienne. **Polybe, avec son bon sens ordinaire, dit Montesquieu³, compare l'ordonnance des Romains avec celle des**

¹ Polybe, VII.

² Tite-Live, XLIV.

³ *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. V.

Macédoniens, qui fut prise par tous les rois successeurs d'Alexandre... Il donne la préférence à l'ordonnance romaine, et il y a apparence qu'il a raison, si l'on en juge par tous les événements de ces temps-là. Bossuet, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*¹, fait aussi de ces deux armées une très-belle comparaison dont la conclusion est la même.

Au contraire, à l'approche d'adversaires vifs et alertes, comme les Gaulois, quand on pouvait craindre de voir les intervalles occupés et les premiers manipules tournés par l'ennemi, on formait un grand front continu, sans observer les distances ordinaires. Il ne suffisait pour cela que de faire avancer les princes, pour occuper, entre les hastats, les espaces vis-à-vis desquels ils étaient placés. Quelquefois aussi, dans des circonstances où l'on avait affaire à un ennemi du même genre et à qui l'on ne voulait pas donner la facilité de se glisser dans les intervalles, on employait un autre moyen. Au lieu de faire passer les vélites derrière les triaires après leur première attaque, on leur ordonnait de rester en tête de l'armée, d'occuper les intervalles de la première ligne, et de former ainsi de front une ligne pleine conjointement avec les hastats ; de cette façon on se conservait les princes en seconde ligne pour appuyer au besoin et remplacer la première, et l'on avait toujours les triaires pour réserve.

Dans les batailles où l'on avait à redouter les éléphants, les manipules des princes se plaçaient derrière les hastats par un mouvement de flanc très-facile à opérer ; les triaires, en restant à leur place, se trouaient naturellement derrière les princes. Les cohortes, séparées les unes des autres à égale distance, étaient alors rangées en colonnes : et les éléphants, qu'excitaient et chassaient les vélites, trouvant des issues dans ces intervalles réguliers, passaient derrière l'armée sans y faire aucun mal. Cette ordonnance, suivie par Scipion à la bataille de Zama, lui assura la victoire.

Quand un corps d'infanterie, de beaucoup inférieur en nombre, était entouré de tous côtés par l'ennemi, de même qu'aujourd'hui nous formons le carré, les Romains formaient le rond. On recommandait aux troupes, dit Végèce, de former des ronds, évolution par laquelle les soldats bien exercés pouvaient se défendre et empêcher la déroute totale de l'armée. Cette évolution, bien répétée dans le camp, s'exécutait aisément sur le champ de bataille. A la bataille de Nicopolis que Domitius perdit contre Pharnace, la trente-sixième légion, à sa droite, avait mis en fuite à elle seule toute la cavalerie ennemie très-nombreuse et avait opéré des exploits remarquables ; mais, la gauche de l'armée romaine ayant été complètement battue, le vainqueur dirigea ses forces sur cette légion, qui se trouva tout à coup enveloppée. Elle forma le rond aussitôt et se défendit dans cet ordre avec tant de courage que l'ennemi cessa de la pousser davantage. Elle put alors se retirer en bonne contenance vers une montagne voisine et gagner les hauteurs. César, dans ses *Commentaires*², parle du même ordre sans le désapprouver. Quand nos ennemis, dit-il, virent la plus grande partie de nos troupes engagée dans une vallée étroite, tout à coup ils se montrèrent des deux côtés du vallon, nous attaquèrent en queue, arrêtaient l'avant-garde, et nous forcèrent de combattre dans la position la plus dangereuse. Alors Titurius, surpris, éperdu, se trouble, court çà et là, dispose les cohortes mais avec hésitation... Cotta, qui avait prévu le danger, et qui, pour cette raison, s'était opposé au départ, n'oubliait rien pour le salut commun... Comme l'armée était

¹ Bossuet, *Disc. s. l'hist. un.*, IIIe partie, ch. VI.

² César, *Commentaires*, V, 33.

trop étendue pour que les lieutenants pussent tout faire par eux-mêmes et pourvoir aux besoins de chaque poste, ils donnèrent l'ordre d'abandonner les bagages et de se former 'en cercle. Cette résolution est assez convenable en pareille conjoncture : *quod consilium in ejusmodi casa reprehendum non est.....* Malgré tous leurs désavantages, nos soldats résistèrent : une grande partie du jour était écoulée, et le combat avait duré depuis le lever du soleil jusqu'à la huitième heure¹, sans qu'on eût rien fait qui fût indigne du nom romain.

Il y avait encore quelques dispositions particulières pour certaines divisions déterminées de l'armée. Le coin, *cuneus*, se formait d'un certain nombre de gens de pied postés en tête, et tout près du corps de bataille : ils le débordaient de plusieurs rangs, de sorte que le premier était composé d'un petit nombre d'hommes, et que les suivants s'étendaient de plus en plus, à proportion qu'ils, étaient plus près de leur corps de bataille.

La *tenaille* était une défense naturelle contre le coin : elle se composait d'une troupe d'infanterie choisie, disposée en forme d'un V majuscule et destinée à recevoir le coin. Elle l'enfermait des deux côtés et en rompait facilement tout l'effort.

La *scie* était aussi composée d'une troupe d'infanterie d'élite, rangée en droite ligne. On l'opposait à l'ennemi, sur le front de bataille, quand on voulait donner le temps à quelque troupe rompue de se rallier derrière elle².

Telles étaient les principales dispositions particulières qui pouvaient facilement s'allier à l'ordonnance générale de l'armée. La légion, en se prêtant par sa composition à toutes les volontés du général, lui donnait plusieurs moyens de combattre et de vaincre.

Quelque bonne cependant que paraisse cette tactique des anciens Romains, l'expérience y fit trouver quelques défauts. Les grandes pertes que Rome avait essuyées dans les guerres puniques provenant en partie de ce qu'Annibal attaquait toujours avec une cavalerie beaucoup plus nombreuse que celle des Romains, ceux-ci comprirent qu'il fallait augmenter leurs turmes, et qu'il était nécessaire aussi de changer quelque chose à la tactique de leur infanterie. C'était en effet leur réserve qui avait la meilleure arme contre la cavalerie, et ils comprirent que la pique des triaires, si elle était placée sur le front, pourrait plus facilement soutenir le choc des cavaliers ennemis. Aussi, quand la division en cohortes eut prévalu, les différentes armes furent-elles réunies dans le même corps : on les distribuait suivant l'espèce d'ennemi qu'on avait à combattre, et il suffisait de faire faire quelques évolutions très-simples et très-promptes pour placer chaque arme comme l'exigeait la nature du combat.

Dès lors la distance primitive de trois pieds ne fut plus fondamentale dans l'ordonnance romaine. On la garda toujours dans les combats contre l'infanterie, mais on l'abandonna toutes les fois qu'on eut à lutter contre un corps nombreux de cavaliers. Pour résister au choc, les fantassins se serraient les uns contre les autres, et l'infanterie légionnaire paraissait ainsi tellement redoutable, que la cavalerie ennemie ne l'attaquait souvent que de loin et à coups de flèches. Les Parthes n'osèrent aborder les légions commandées par Antoine³ ; la nombreuse

¹ Deux heures après midi.

² Végèce, III, 18.

³ Plutarque, *Antoine*.

cavalerie du roi Orodès fut facilement défaite par Pompée¹, et, dans la bataille de Nicopolis, toute celle du roi Pharnace fut chargée et mise en fuite par une seule légion de l'armée de Domitius².

Cette distinction qu'on avait établie entre l'ordre de bataille employé contre l'infanterie et celui dont on se servait contre la cavalerie était excellente : elle eut, nous le voyons, de beaux résultats. Mais plus tard, en voulant ajouter innovations sur innovations, on altéra toute l'ancienne ordonnance, et c'en fut fait de l'antique et glorieuse tactique qui avait produit tant de triomphes. On ne peut voir sans indignation, dit un habile commentateur³, la mauvaise ordonnance que les Romains, au temps de Végèce, avaient substituée aux anciens modèles. Presque toutes leurs armes étaient des armes de jet comme des arcs et des frondes. D'un rang à l'autre il y avait six pieds d'intervalle, mais dans les files on avait retranché les trois pieds de distance, parce qu'on ne se battait plus avec l'épée : on avait même oublié le véritable usage du pilum. On ne saurait rien imaginer de plus pitoyable, et les deux chapitres de Végèce marquent bien clairement la décadence de la bonne discipline chez les Romains.

Un tel jugement, porté par un homme qui a écrit sur la tactique des anciens et des modernes plusieurs ouvrages très-estimés des savants et des hommes de l'art, n'est pas fait pour nous engager à entrer dans une étude approfondie de l'ordonnance exposée par Végèce. Celui-ci, d'ailleurs, de l'avis de tous ses commentateurs, donne sur ce sujet peu de renseignements bien exacts. Il confond à chaque instant des choses qui ont rapport à des époques toutes différentes, et nous ne pourrions que nous égarer en voulant le suivre pas à pas. Nous négligerons les détails où il nous semble se perdre, et nous nous contenterons d'énumérer brièvement les sept ordres de bataille qu'il nous dit avoir été les plus usités de son temps.

Le premier ordre est un carré long, présentant la plus grande face à l'ennemi. Les habiles militaires, ajoute-t-il, ne le trouvaient pas le meilleur, parce que l'armée occupant une très-grande étendue de terrain, il lui est, pour ainsi dire, impossible, à cause des inégalités que présentent les plaines même les plus unies, de marcher d'un front égal ; ce qui l'expose à être facilement enfoncée.

Le second ordre est oblique. La gauche sert de pivot, la droite opère sur elle un quart de conversion, et l'on attaque avec cette droite la gauche de l'ennemi.

Le troisième est semblable au second ; seulement, c'est la droite qui sert de pivot et la gauche qui attaque.

Le quatrième est direct ; mais tout le front n'agit pas en même temps, les deux ailes vont en avant et attaquent les deux ailes qui leur sont opposées, tandis que le centre, laissé en arrière, attend, pour opérer, que la confusion se soit mise dans les rangs de l'ennemi.

Si celui-ci résiste à la double attaque des deux ailes, le centre reste alors découvert et peut être enveloppé. Le cinquième ordre consiste à le défendre en plaçant devant le front les fantassins légèrement armés.

Le sixième est presque semblable au second ; la droite attaque la gauche de l'ennemi, et la gauche reste en arrière : mais, en même temps que cette droite

¹ Dion Cassius, XXXIV, 1.

² Hirtius, *de Bel. Alexandrino*, 40.

³ Guischartt, *Mém. milit.*

attaque, il y a d'autres troupes qui prennent, en flanc et par derrière, la partie attaquée de front.

Enfin, le septième consiste à prendre un appui naturel, un fleuve, une montagne, pour un des flancs On porte sur l'aile qui n'a aucun appui la plus grande partie de ses forces et surtout la meilleure cavalerie. C'est ainsi que César, à la bataille de Pharsale, ayant beaucoup moins de cavalerie que Pompée, appuie la droite de son infanterie à une rivière, range ses cohortes en bataille et poste à leur gauche sa cavalerie tout entière.

Ces différents ordres, nous le comprenons, pouvaient être facilement suivis dans l'ancienne ordonnance de l'armée romaine, et il n'était nullement besoin de tous les changements survenus au temps de Végèce pour en rendre l'exécution plus prompte et plus aisée.

Nous voyons donc l'apogée de la tactique militaire des Romains vers la fin des guerres puniques, au temps de Marius, au temps de César, et c'est à cette époque que nous nous attachons le plus volontiers ; c'est alors que nous pouvons le mieux apprécier le mérite des généraux ; car la composition de l'armée se prêtant, comme nous l'avons dit, à toutes leurs volontés, ils se servaient, selon leur mérite personnel, des avantages que mettait entre leurs mains le commandement d'un tel corps. Avec l'ordonnance légionnaire, telle que nous l'avons décrite, un bon général était presque sûr de la victoire, et si, pendant les guerres puniques, la République éprouva de grands revers, nous pouvons les attribuer à l'incapacité personnelle de quelques généraux imprudents non moins qu'à l'habileté de l'ennemi qu'ils eurent à combattre. Pour rendre cette vérité plus sensible, il suffit d'examiner deux batailles dont les résultats furent tout à fait différents : l'une, qui fut une sanglante défaite pour les Romains, et qui mit, par l'imprudence du consul, la République tout entière à deux doigts de sa perte ; l'autre, qui fut un triomphe éclatant, et qui la fit sortir victorieuse de la lutte la plus terrible qu'elle eût jamais eu à soutenir. Nous voulons parler de la défaite de Cannes et de la victoire de Zama.

L'armée romaine était commandée par Æmilius et par Varron, l'un prudent et voulant se tenir sur la défensive, l'autre emporté et brûlant du désir de combattre. L'impatient Varron n'a pas plutôt reçu la lettre du sénat qui inclinait à la bataille, qu'il n'écoute plus rien et se résout à la donner dès que son jour de commandement est arrivé. Sans comprendre la véritable composition de son armée, il juge à propos de changer l'ordonnance ordinaire de l'infanterie. Pensant que les succès antérieurs d'Annibal tenaient à ce qu'il donnait à ses troupes une plus grande hauteur, il tache de lui opposer une ligne aussi profonde que la sienne. **Il donne, dit Polybe, dans cette circonstance, aux manipules, plus de profondeur que de front, et resserre par conséquent les intervalles entre les manipules à proportion de cette diminution de front.** Il résulte de cette disposition que l'infanterie romaine ne peut profiter de sa supériorité numérique pour s'étendre sur un assez grand front, et, quoique la légion ne soit pas faite pour manœuvrer en ordre serré dès le commencement d'une bataille, Varron lui impose cet ordre. Cela fait, il porte la cavalerie romaine à l'aile droite et celle des alliés plus nombreuse à l'aile gauche.

Annibal, qui voit cette disposition, oppose d'abord à la cavalerie romaine sa cavalerie gauloise et espagnole, beaucoup plus nombreuse, et s'assure le succès de ce côté : il place à l'aile gauche ses cavaliers numides, qui doivent simplement tenir les alliés en respect, en attendant que la cavalerie de l'aile droite, victorieuse, arrive à leur secours. Puis, pour profiter de la première faute

de Varron, il donne à son infanterie moins de profondeur qu'à l'ordinaire, et étend sa ligne en proportion : les Africains aux deux ailes, les Gaulois et les Espagnols au centre, l'infanterie légère en avant.

Le combat s'engage, comme toujours, entre l'infanterie légère des deux partis et entre les deux corps de cavalerie. Les cavaliers gaulois et espagnols, par une charge brillante, renversent la cavalerie romaine : les Romains, se voyant pressés, sautent à bas de leurs chevaux pour combattre à pied. Ce n'est plus, dit Polybe, un combat de cavalerie comme des peuples bien disciplinés et bien exercés le livrent, mais un combat à la façon des Barbares, sans observer ni rang ni ordre. Plutarque raconte qu'Annibal, en leur voyant opérer cette imprudente manœuvre, s'écria : **Je les aime mieux comme cela que si on me les eût livrés pieds et poings liés**¹.

Certain du succès de sa cavalerie, il ordonne aussitôt au centre de son infanterie de pousser en avant, et de former dans cette marche une courbe, une espèce d'arc de cercle appuyé des deux côtés aux deux ailes d'infanterie restées en droite ligne. Les troupes légères s'étant bientôt retirées, la charge commence, et les Romains s'élancent avec valeur sur le saillant de la courbe qui leur est présentée. Les Gaulois et les Espagnols tiennent bon, et, tout en résistant courageusement, se retirent peu à peu devant le choc des Romains, pour obéir aux ordres qu'ils ont reçus.

Les Romains croient triompher : ils ont repoussé la courbe du centre, ils veulent maintenant le percer : la réserve se joint pour cela aux princes et aux hastats, elle augmente les files en les confondant. **Les troupes, dit Polybe, se serrent toutes vers le centre, au point de s'attrouper et de confondre les files.** Annibal, sans perdre de temps, réunit les troupes légères, retirées derrière l'armée, en forme un corps capable de résistance, et le place sous le centra attaqué, en lui faisant décrire une courbe semblable à la première, mais en arrière. Les Gaulois, qui ont résisté courageusement avec huit hommes de profondeur, peuvent alors plier devant l'ennemi, et reçoivent l'ordre de se retirer sur cette nouvelle courbe. Les Romains, plus emportés que jar mais par la certitude d'une victoire facile, s'élancent dans le piège. **Tout accourt, tout s'attroupe et se fait entraîner avec le centre dans la crevasse**². Dès qu'Annibal voit que les ailes romaines se sont dégarnies pour se précipiter ainsi vers le centre, il ordonne aux deux ailes de son armée un simple mouvement de conversion : les Romains se trouvent pris sur le front et sur les deux côtés en même temps. **Les Africains de la droite, en faisant la conversion de droite à gauche, se trouvent tout le long du flanc de l'ennemi, aussi bien que ceux de la gauche, qui la font de gauche à droite**³. Nul effort ne peut rétablir l'ordre parmi les Romains. C'est en vain qu'Æmilius accourt au mi. : lieu des siens pour les soutenir : il meurt en combattant avec eux.

Pour les achever, la cavalerie d'Asdrubal, qui vient de mettre en fuite successivement celle des Romains et celle des alliés, s'élanche victorieuse par le seul côté qui leur laissait encore une issue ; dès lors, ils sont tout à fait enveloppés, et trois mille hommes à peine survivent au massacre que font les Carthaginois. Grand désastre, qu'on ne peut imputer, nous le voyons, à l'ordonnance de l'armée romaine, mais bien à l'incapacité de Varron, qui, se livrant à son imagination impatiente de toutes les règles, voulut changer la

¹ Voir ce que dit Machiavel de ce mot d'Annibal (*Disc. sur Tite-Live*).

² Polybe.

³ Polybe.

disposition ordinaire des légions, et commit coup sur coup plusieurs fautes irréparables.

Il n'en fut pas de même à la bataille de Zama. L'habileté de Scipion n'innova rien dans la composition des manipules ; il sut, en laissant aux rangs et aux files leur nombre d'hommes régulier, trouver la victoire dans l'ordre légionnaire. Si l'imprudence de Varron avait pu donner un moment à Annibal, à la bataille de Cannes, l'espoir de triompher de Rome et de conquérir l'Italie, la tactique prudente et réservée de Scipion devait lui enlever, à Zama, avec tous ses grands projets, la consolation de sauver sa patrie.

Annibal avait rangé son armée sur trois lignes : la première composée des Gaulois, des Liguriens, des Baléares et des Maures que la République avait pris à sa solde ; la seconde, des Carthaginois et des Africains de nouvelle levée, et la troisième, à une assez grande distance de la seconde, composée de ses vieilles bandes d'Italie. Aux deux ailes de sa première ligne se trouvait la cavalerie : à l'aile droite, les Numides, et à l'aile gauche, les Carthaginois. Enfin, sur le front de l'armée, étaient postés plus de quatre-vingts éléphants.

Scipion, voyant cette disposition, oppose aux cavaliers numides d'Annibal la cavalerie nombreuse de Massinissa, son allié, et aux cavaliers carthaginois la cavalerie romaine et italienne commandée par Lælius. Son intention est de se débarrasser d'abord des éléphants ; il adopte donc dans son infanterie l'ordre en colonnes, dont nous avons parlé plus haut, et place les manipules des princes derrière ceux des hastats, pour rendre aisé le passage des éléphants par les intervalles réguliers qui se répondent l'un à l'autre sur les trois lignes. Les vélites se tiennent dans ces intervalles, à la première ligne, tout prêts à s'élancer, et à s'attaquer aux éléphants, afin de leur faire rebrousser chemin ou de les diriger dans les intervalles.

Lorsque tout fut prêt, dit Polybe, après plusieurs escarmouches engagées par les Numides des deux armées, Annibal donna ordre aux conducteurs des éléphants de marcher à l'ennemi. Mais, au bruit des trompettes et des clairons qui sonnaient de toutes parts, ces animaux, effarouchés, se retournèrent en grande partie contre les Numides auxiliaires de Carthage, et Massinissa, profitant de l'occasion, dégarnit de sa cavalerie l'aile gauche de l'ennemi par un rapide combat. Les autres éléphants tombèrent sur les vélites, entre les deux armées, et rendirent largement tout le mal qu'on leur put faire, jusqu'à ce que, saisis de crainte, les uns se lancèrent à travers les intervalles ménagés dans l'armée romaine, qui, grâce à la prévoyance du général, put les recevoir sans que rien fût troublé, tandis que les autres, emportés à droite et criblés de traits par la cavalerie de Lælius, furent enfin poussés hors du champ de bataille. Lælius, à la vue du tumulte causé par les éléphants dans la cavalerie carthaginoise, se jeta sur elle, la força à fuir en désordre et la poursuivit avec ardeur ; Massinissa en fit autant¹.

Alors les hastats s'avancent sur la première ligne d'infanterie ennemie. Celle-ci reçoit leur choc avec courage, et se maintient pendant quelque temps. Les princes viennent au secours des hastats, les soutiennent et doublent leurs forces. La seconde ligne d'Annibal, au contraire, paralysée par la crainte, ne fait rien pour soutenir les mercenaires, sur qui retombe tout le poids de la lutte. Furieux d'être ainsi abandonnés, ils tournent leur rage contre cette seconde ligne, qui ne

¹ Polybe, XV, 12.

leur a pas prêté secours, la culbutent, et prennent la fuite avec elle devant les hastats et les princes, qui les poursuivent. Ils fuient jusqu'à la réserve, et Annibal, pour les empêcher d'y jeter la confusion, ordonne à ses vétérans de croiser les piques sur eux sans les admettre dans leurs rangs. Il ne laissa pas ceux qui avaient échappé à la mort se mêler à ses troupes, et ordonna à ses soldats de baisser leurs sarisses pour les repousser, si bien qu'ils se virent forcés de se réfugier vers les ailes ou dans la plaine des deux côtés ouverte à leur fuite¹.

Reste donc cette redoutable infanterie, composée des vieilles bandes tant de fois victorieuses des Romains en Italie : c'est en elle qu'Annibal met toute sa confiance, c'est elle qui va décider du sort de Carthage. Scipion craint que son ennemi ne profite de la marche en avant des hastats et des princes pour se jeter sur eux ; il les rappelle immédiatement, prend toutes les précautions nécessaires pour un second combat, qu'il suppose devoir être plus terrible que le premier, rassemble toutes ses troupes, et marche à cette troisième ligne, lentement et en bon ordre. Tout est égal entre ces fiers combattants : la plupart meurent obstinément à leur place, et la bataille est longtemps indécise². Mais tout à coup Lælius et Massinissa, sans s'amuser à poursuivre ceux qu'ils ont mis en fuite tout d'abord, reviennent sur leurs pas, et prennent en queue l'armée d'Annibal, qui ne peut tenir contre ce nouvel ennemi. Le carnage est terrible : vingt mille Carthaginois restent sur la place, le reste est fait prisonnier. L'empire du monde appartient aux Romains.

C'est après le récit de cette mémorable journée que Polybe, en examinant la conduite d'Annibal³, fait sur l'ordre en bataille des Romains une observation générale, qui terminera ce chapitre : Rien de plus difficile, dit-il, que de rompre leurs colonnes et leur ordre de bataille. Ils n'ont qu'une manière de ranger leurs troupes, mais ils le font si bien, que les soldats, isolés ou réunis, combattent partout à la fois, et que les manipules, qui se trouvent le plus près du péril, se tournent toujours avec une merveilleuse précision du côté où il menace. Leur armure ajoute encore à leur sûreté et à leur audace. La grandeur de leurs boucliers et la forte trempe de leurs épées en font des adversaires toujours redoutables et presque invincibles⁴.

¹ Polybe, XV, 13.

² Polybe, XV, 13.

³ Polybe, XV, 15.

⁴ Voir Bossuet, *Histoire universelle*, l. III, VI.

CHAPITRE V. — DE L'ARMÉE ATTAQUANT UNE VILLE.

Attaque d'emblée par escalade. — Siège régulier : lignes de circonvallation ; tranchées conduisant du camp au fossé de la place ; comblement du fossé ; machines d'approche ; machines de sape ; mines ; assaut, disposition et précautions des assiégeants.

Si les Romains étaient presque invincibles dans les combats, ils ne se montraient pas inférieurs à eux-mêmes dans l'attaque des villes.

Lorsqu'ils ne pouvaient s'emparer d'une place par surprise, ils essayaient quelquefois de la prendre par escalade. L'armée se divisait en trois lignes concentriques, à la portée du trait : la première se composait des troupes légères, la seconde des fantassins légionnaires, et la troisième de la cavalerie. Les trois lignes ainsi formées s'avançaient : les troupes légères nettoyaient le rempart à coups de traits ; les fantassins pesamment armés descendaient dans le fossé de la ville pour battre les murailles en brèche et poser les échelles ; la cavalerie attendait la fin du combat pour arrêter la fuite des vaincus. C'était là l'ordre le plus ordinaire ; quelques généraux cependant en employaient d'autres. Scipion, par exemple, escalada Oringe, en Espagne, d'une façon singulière qui mérite d'être rapportée. Il forma deux lignes autour des remparts, et divisa son armée en trois corps, dont l'un fut destiné à l'escalade, tandis que les deux autres se reposeraient. Lorsque le premier corps attaqua, le combat fut long et douteux, et l'on eut beaucoup de peine à porter les échelles auprès des murailles, à cause de la grande quantité de traits qui étaient lancés de tous côtés : ceux qui avaient planté leurs échelles et qui pensaient y monter en étaient aussitôt renversés avec des fourches que l'on avait faites exprès. Mais, lorsque Scipion eut remarqué que le petit nombre des siens permettait à l'ennemi une longue résistance, il fit revenir de l'assaut cette partie de l'armée qui avait attaqué la première, et y envoya les deux autres ensemble. Cela donna tant d'épouvante aux assiégés, qui étaient déjà las d'avoir combattu contre le premier corps, qu'ils abandonnèrent la muraille par une fuite inopinée.

Il fallait, pour qu'une telle entreprise réussît, que le fossé de la ville fût sec et que les assiégés eussent été presque pris au dépourvu, sans avoir eu le temps de préparer toutes les machines nécessaires à leur défense. Aussi la prise d'une ville par escalade était-elle rare, et fallait-il presque toujours faire un siège régulier avant de tenter l'assaut.

On commençait par enfermer la ville, que l'on voulait prendre, dans des lignes de circonvallation. Celles-ci étaient composées ordinairement d'un fossé et d'un parapet garni de tours de distance en distance ; et ces tours n'étaient point en bois : c'étaient des ouvrages en terre, plus élevés que le parapet, et qui lui servaient de protection. Les circonvallations avaient parfois une très-grande étendue, et exigeaient des travaux gigantesques. Pour montrer jusqu'à quel point les Romains en portèrent l'art, il nous suffira de rappeler celles de Scipion autour de Numance, et celles de César autour d'Alésia.

Le circuit de Numance était de vingt-quatre stades : les deux lignes que Scipion fit élever devaient donc avoir plus de cinquante stades. Pour construire la

première, il partagea d'abord le terrain à ses soldats, et les plaça sous la surveillance des principaux officiers, qui durent faire opérer les travaux de tous les côtés en même temps ; puis il établit des signaux de jour et de nuit pour être averti immédiatement des attaques et des sorties que pouvaient tenter les assiégés. Cette première ligne eut un rempart de huit pieds d'épaisseur sur dix de hauteur, garni d'une palissade et flanqué de tours de cent pas en cent pas. La seconde fut ensuite tracée de la même façon, et avec les mêmes précautions, à une certaine distance de la première. Mais, toutes deux se trouvant coupées par une espèce de marais, on fit une jetée sur laquelle on construisit un parapet d'une hauteur égale à celle du rempart ; puis, le Douro, qui coulait près de la ville, pouvant amener des secours ou des messages aux assiégés, au moyen de barques et de plongeurs, et étant trop large pour permettre d'y établir des ponts, on construisit quatre forts à l'endroit où la circonvallation aboutissait au fleuve, et l'on tira de l'un à l'autre bord une estacade de poutres flottantes, liées les unes aux autres, et garnies de longs pieux armés de pointes de fer. Quand les deux lignes furent ainsi tracées sans interruption, et que la ville eut perdu tout moyen de recevoir des secours, on dressa dans les tours et dans les forts des batteries de machines de guerre; les archers et les frondeurs s'y logèrent, et l'on établit des corps de garde et des sentinelles en très-grand nombre tout le long des lignes. Malgré l'étendue de ces dernières, Scipion prenait soin de les parcourir lui-même chaque jour et chaque nuit. Ces précautions prises, il partagea son armée : trente mille hommes furent destinés à la garde des retranchements, et vingt mille au siège ; dix mille furent mis en réserve.

Nous comprenons facilement combien de telles dispositions demandaient de soins, de travail et d'habileté. Cependant les lignes de Numance ne sont pas comparables à celles d'Alésia. La position de César était bien plus difficile que celle de Scipion. Pour s'en rendre compte, il faut songer que la ville était perchée sur la crête d'une montagne ; qu'elle renfermait une garnison plus forte que l'armée romaine, et qu'elle attendait des secours considérables : de sorte qu'il s'agissait pour César de faire le siège d'une ville presque imprenable par sa position, étant lui-même exposé aux sorties des assiégés et aux agressions des ennemis du dehors. Voici comment, dans ces circonstances, il fit élever ses retranchements.

Il fit d'abord creuser un fossé large de vingt pieds, dont les côtés furent à pic et la profondeur égale à la largeur. A quatre cents pieds en arrière de ce fossé, il établit le reste de ses travaux. Il laissait cette distance afin que les ennemis ne pussent point, pendant la nuit, attaquer à l'improviste ses ouvrages, ni lancer tous les jours une grêle de traits sur ses travailleurs; car on avait été obligé d'embrasser une si grande circonférence que les troupes romaines n'auraient pu aisément en garnir tous les points. Dans cet espace, César fit ouvrir deux fossés de quinze pieds de largeur sur autant de profondeur. Celui qui était intérieur, creusé dans la plaine et dans un terrain bas, fut rempli d'eau au moyen de rigoles faites à la rivière. Derrière ces fossés, il éleva une terrasse et un rempart de douze pieds de haut ; il y ajouta un parapet et des créneaux, et, à la jonction du parapet et du rempart, une palissade de longues pièces de bois fourchues pour en rendre l'abord difficile. Le tout était flanqué de tours distantes entre elles de quatre-vingts pieds.

Il fallait à la fois aller chercher du bois, pourvoir aux vivres, travailler aux fortifications: ce qui diminuait les forces en les éloignant du camp. Souvent encore les Gaulois essayaient d'attaquer les ouvrages et faisaient de vives sorties par plusieurs portes. César jugea nécessaire d'ajouter quelque chose aux

fortifications pour qu'une force moindre suffit à les défendre. On prit des troncs d'arbre dont on retrancha les branches ; on les dépouilla de leur écorce et on les aiguisa par le sommet. On creusa une longue tranchée de cinq pieds de profondeur où ces pieux furent plantés, les pointes en haut ; ils étaient attachés par le pied, de manière à ne pouvoir être arrachés. Il y en avait cinq rangs liés ensemble et entrelacés : quiconque s'y était engagé s'embarrassait dans leurs pointes aiguës. Les soldats leur donnèrent le nom de ceps. Au-devant étaient des puits de trois pieds de profondeur, disposés obliquement en quinconce, et qui se rétrécissaient peu à peu. On y faisait entrer des pieux ronds, de la grosseur de la cuisse, durcis au feu et aiguisés à l'extrémité ; ils ne sortaient de terre que de quatre doigts ; on les affermissait au pied en foulant fortement la terre ; le reste était recouvert de ronces et de broussailles, afin de cacher le piège. Il y avait huit rangs de cette espèce, séparés seulement par un intervalle de trois pieds : on les nommait des lis, à cause de leur ressemblance avec cette fleur. En avant encore étaient fichées des chausse-trapes d'un pied de long, armées de pointes de fer : on en mit partout et à de faibles distances : on les appelait des aiguillons.

Ce travail fini, César fit tracer dans le terrain le plus uni qu'il put trouver, et dans un circuit de quatorze milles, une contrevallation du même genre, mais du côté opposé, contre les attaques du dehors, afin que, si la cavalerie envoyée par Vercingétorix ramenait avec elle de nombreux secours, la foule même des ennemis ne pût envelopper les retranchements. Puis, voulant épargner à ses soldats le danger de sortir du camp, il ordonna que chacun se pourvût de vivres et de fourrages pour trente jours.

Une fois les lignes de circonvallation établies comme nous venons de le voir, les Romains, pour passer de là au corps de la place assiégée, faisaient usage des tranchées. Leurs galeries d'approche étaient construites hors de terre par des blindages de fascines et de claies, formant une espèce de muraille de cinq à six pieds d'élévation, à travers laquelle on pratiquait des créneaux pour les archers : on les construisait plus solides et plus élevées à mesure qu'on approchait des murailles et de la portée des machines. Quelquefois même ces galeries étaient couvertes pour garantir les soldats des traits lancés du haut des tours. Josèphe en parle dans la description du siège de Jotapata : [Les Juifs](#), dit-il, [ne laissaient pas de faire des sorties ; après avoir arraché ce qui couvrait les travailleurs et les avoir contraints de quitter la place, ils ruinaient les ouvrages et mettaient le feu aux claies.](#) Vespasien, [ayant reconnu que ce qui restait de vide entre les ouvertures de ces ouvrages donnait le moyen aux assiégés de les traverser, les fit fermer de telle sorte qu'il n'y restait aucun intervalle.](#) Polybe en parle aussi clairement dans son neuvième livre, où il est question du siège d'Égine : [Depuis la galerie](#), dit-il, [qui était entre les deux tours, jusqu'au mur qui joignait celle de la ville, on creusa deux tranchées où furent dressées trois batteries de balistes, dont une jetait des pierres du poids de trente mines \(90 kg.\). Et, pour mettre à l'abri des traits des assiégés tant ceux qui venaient de l'armée aux travaux que ceux qui retournaient des travaux à l'armée, on conduisit des tranchées blindées depuis le camp jusqu'aux tortues.](#) Je crois que ces deux citations ne peuvent nous laisser aucun doute sur la manière dont les Romains se servaient des tranchées pour passer des lignes de circonvallation au fossé de la ville.

Quand ils étaient arrivés à ce fossé, s'il était sec, ils faisaient une descente à travers les terres, parvenaient ainsi au pied de la contre-escarpe, l'ouvraient et construisaient une galerie couverte pour aller frapper le mur de la ville. Mais si le fossé n'était pas sec, il fallait le combler, afin de pouvoir ensuite poser sur le

comblement les machines d'approche et de sape. Ils se servaient pour cela d'un appareil particulier nommé *tortue de comblement*. Vitruve nous en a donné la description. C'était une machine de douze pieds de haut ; la base en était carrée, et chaque face avait vingt-cinq pieds ; les côtés qui regardaient la ville étaient couverts d'une espèce de matelas piqué et composé de peaux crues entre lesquelles on mettait de l'herbe marine ou de la paille trempée dans du vinaigre. On avait soin de joindre plusieurs de ces appareils, très-près et sur une même ligne, pour donner plus de largeur au comblement et aussi pour donner un plus grand front à couvert aux troupes destinées à l'attaque ; car, à mesure que le comblement se faisait, on poussait les tortues vers la ville, et, quand elles étaient arrivées au pied des murs, on s'en servait pour les saper. Ainsi la tortue de comblement était en même temps un moyen d'approche.

Outre cette machine, les Romains en employaient d'autres pour ménager la vie de leurs soldats : on les nommait *vinea*, *pluteus*, *musculus*. La *vinea* était un abri d'osier, en forme de voûte ou de berceau de vigne, long de seize pieds, large de huit et haut de sept¹. Le *pluteus* était un appareil du même genre, mais mobile, et monté sur trois roues ; et le *musculus* se composait d'une longue et solide galerie en fortes charpentes. Tout cela était couvert, autant que possible, à l'épreuve des pierres et des traits lancés du haut de la ville².

Mais, de tous les moyens d'approche, le plus important et le plus ingénieux était celui de la tour mobile. Végèce nous en donne la description suivante : *Les tours mobiles, dit-il, sont faites d'un assemblage de poutres et de forts madriers ; pour les garantir contre les dangers des feux lancés de la ville, on les couvre de peaux crues. Leur hauteur se proportionne à leur base, elles ont quelquefois trente pieds carrés et quelquefois quarante et cinquante : elles sont si hautes qu'elles surpassent les murailles et même les tours de pierres. Elles sont appuyées sur plusieurs roues selon les règles de la mécanique, par le moyen desquelles on fait mouvoir la machine, quelque grande qu'elle puisse être. La ville est en extrême danger si l'on peut approcher la tour jusqu'à la muraille, car elle a plusieurs escaliers pour monter d'un étage à l'autre, et chaque étage fournit différentes façons d'attaquer. Au bas, il y a un bélier pour battre en brèche ; sur l'étage du milieu un pont-levis composé de deux poutres qu'on abat sur le mur de la ville, lorsqu'on en est à portée ; et sur les étages supérieurs il y a des soldats armés de traits qui tirent continuellement sur les assiégés. Quand les choses en sont là, la ville ne tient pas longtemps. Car quel espoir reste-t-il à ceux qui avaient mis toute leur confiance dans la hauteur de leur rempart, quand ils en voient tout à coup paraître un autre qui le domine ? Ainsi ces tours étaient de véritables forteresses et renfermaient tout un système complet d'attaque : au moyen des machines qu'elles renfermaient, on combattait de loin ou l'on sapait les murailles ; au moyen du pont-levis on faisait irruption dans la place ; et cette irruption était protégée par les soldats des étages supérieurs. Mais on comprend que de pareilles machines devaient être construites hors de la portée de l'ennemi, et qu'il fallait, pour les tramer jusqu'à la ville, beaucoup de précautions et beaucoup de temps.*

C'était pendant ce temps qu'on faisait jouer toutes les machines de jet et de sape. Nous ne reviendrons pas sur les premières dont nous avons parlé précédemment, sur ces balistes et ces catapultes dont la puissance était souvent

¹ Végèce, IV, 14 ; César, *de Bel. civ.*, II, 9, 10.

² Végèce, IV, 15, 17 ; César, *de Bel. civ.*, II, 9, 10, 11.

telle qu'elles pouvaient lancer à plus d'un mille des quartiers de pierre pesant depuis cent jusqu'à deux cent cinquante livres. Mais nous devons nous arrêter un moment à la description des béliers et des tortues, dont l'action ruinait les murailles pour y pratiquer une brèche.

Là plus simple et la plus usitée de toutes ces machines de sape était le *bélier suspendu*. C'était une poutre d'une longueur et d'une grosseur prodigieuses, suspendue par de fortes chaînes au centre d'une charpente qui se composait de quatre poutres verticales assemblées entre elles par huit traverses, quatre en haut et quatre en bas. Cette poutre, ainsi suspendue horizontalement, était armée à l'extrémité d'une tête de bélier en fer fondu, et une cinquantaine de soldats, au moyen de cordages, la dirigeaient contre la muraille. Comme les vides de la charpente étaient remplis par des cuirs à l'abri du feu et des traits, les soldats qui manœuvraient à l'intérieur se trouvaient en sûreté : souvent même, pour les défendre encore mieux, on les environnait d'un parapet en terre.

Le bélier suspendu, demandant une charpente d'une certaine hauteur, ne pouvait être facilement employé dans les tours, et de plus son mouvement oblique diminuait la force de ses coups. On en avait donc inventé un autre qui, au lieu d'être soutenu par des chaînes, glissait sur un système de roulettes : il frappait en ligne droite, et son effet, plus direct, était plus fort. De plus, il pouvait agir par un simple trou percé dans la machine, tandis que, pour donner un espace libre aux vibrations du bélier suspendu, il fallait laisser ouverts en grande partie le devant et le derrière de la charpente qui le soutenait.

La *tortue*, qui ressemblait au bélier extérieurement, avait un mécanisme tout différent. Au lieu de frapper, elle tirait à elle et arrachait. C'était une poutre terminée par un énorme crampon de fer ; on l'élevait et on l'abaissait tour à tour, et la griffe de fer, en s'attachant aux pierres qu'avait déjà remuées le bélier, les enlevait complètement.

Outre ces appareils de destruction qu'employaient les Romains pour ruiner les murailles de la ville assiégée, ils savaient aussi faire usage des mines. Nous voyons en effet cet usage établi dès le commencement de leur histoire militaire, et Tite-Live nous raconte comment Camille, après dix ans d'un siège qui avait épuisé tous les moyens connus, s'avisait de ce nouveau genre d'attaque contre la ville de Véies. *De tous les ouvrages, dit Tite-Live, le plus long et le plus pénible était un souterrain que Camille faisait construire sous la citadelle des ennemis. Ne voulant pas d'interruption dans cet ouvrage, et craignant qu'un travail continu sous terre n'épuisât les mêmes soldats, il partagea les travailleurs en six troupes qui se relevaient tour à tour de six heures en six heures, et qui ne s'arrêtèrent ni jour ni nuit avant de s'être ouvert un chemin vers la citadelle...* Puis il attaqua la ville sur tous les points, afin de détourner l'attention des Véiens du danger dont le souterrain les menaçait... Ceux-ci, du haut de leurs remparts, s'étonnaient que les assiégeants qui, depuis si longtemps n'avaient pas bougé de leurs postes, se ruassent sans précaution, comme des insensés, vers les murailles... Mais le souterrain, plein de soldats, les vomit tout à coup tout armés dans le temple de Junon qui se trouvait dans la citadelle : une partie attaque par derrière les ennemis sur les murailles ; d'autres forcent les portes ; d'autres enfin mettent le feu aux maisons d'où les femmes et les enfants lançaient des tuiles et des pierres. Une clameur immense remplit toute la ville. En un moment les défenseurs sont précipités du haut des murs, les Romains s'élançant par les portes ouvertes, la ville est prise.

Mais à cette méthode de surprendre les villes par des souterrains conduits jusqu'au milieu de la citadelle en succéda une autre, beaucoup moins pénible et beaucoup plus courte. On ouvrait la galerie, on la poussait sous le fossé jusqu'au pied des murs ; sous la muraille, on perçait une mine à droite et à gauche sur une étendue d'une centaine de pieds ; on soutenait avec de forts étaçons la partie de murs minée, on enduisait les étaçons de poix ou autre matière combustible, et l'on remplissait la mine de bois sec ou de fascines goudronnées ; on y mettait le feu, et, quand les étaçons étaient brûlés, la muraille tombait nécessairement. César, dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules, nous dit que les Gaulois s'entendaient parfaitement à ces sortes d'ouvrages : *Ils les font, dit-il, avec d'autant plus d'adresse et d'industrie, qu'il y a beaucoup de mines de fer dans leur pays, et qu'ils sont fort experts dans cet art.* Aussi pouvons-nous remarquer que César, dans cette guerre, se servit très-peu d'un moyen que ses ennemis connaissaient mieux que lui.

Quand les Romains, par leurs béliers et leurs mines, avaient pratiqué une brèche dans les murs de la ville assiégée, ils essayaient de la prendre par assaut. La brèche devait toujours être assez large, car nous avons vu qu'ils avaient l'habitude de placer plusieurs béliers côte à côte. Ils pouvaient donc présenter dans l'assaut un nombre raisonnable de soldats sur la même ligne. Cela ne les empêchait pas de donner à leurs colonnes une grande profondeur, afin que les soldats blessés ou tués sur les premiers rangs fussent toujours et immédiatement remplacés par ceux qui venaient après eux. Cet ordre en colonnes profondes donnait à leurs soldats une vive impulsion, en les mettant dans l'absolue nécessité de combattre ou de mourir : car les derniers, ne craignant pas les coups, et étant animés par le bruit d'un combat où ils ne voyaient nul danger pour eux, poussaient ceux qui les précédaient, et, par l'effort de tous ces serre-files, il fallait que la tête enfonçât ce qui lui était opposé. Quant aux autres précautions dont usaient les assiégeants pour prendre une ville d'assaut, nous les trouvons dans le récit que fait Josèphe du siège de Jotapata : *Le lendemain matin, dit-il, après que l'armée romaine se fut un peu délassée du travail d'une si horrible nuit, Vespasien donna ses ordres pour l'assaut ; il fit mettre pied à terre aux plus braves de sa cavalerie, pour donner en même temps par trois endroits et entrer les premiers lorsque les ponts seraient posés ; ils étaient suivis de la meilleure infanterie, et le reste de la cavalerie eut ordre d'occuper le tour des murailles pour ne laisser fuir aucun des assiégés après la prise de la place. Il disposa aussi tous ses archers, tous ses frondeurs et toutes ses machines pour tirer en même temps, et commanda de donner l'escalade aux endroits où les murs étaient encore en leur entier : il voulait affaiblir par cette diversion le nombre de ceux qui défendaient la brèche, et obliger, par cette grêle de flèches, de traits et de pierres, ceux qui y restaient à l'abandonner.... Aussitôt que les trompettes des légions eurent sonné la charge, toute cette grande armée jeta des cris militaires, et, le signal étant donné, on vit l'air s'obscurcir et retentir par un nombre incroyable de dards et de flèches.... Les Juifs montrèrent un courage remarquable.... mais ils avaient le désavantage de ne pouvoir être rafraîchis, tandis que le plus grand nombre des Romains faisait que de nouvelles troupes prenaient la place de celles qui étaient repoussées. Ainsi, s'exhortant les uns les autres, se pressant et se couvrant de leurs boucliers, ils formèrent comme un mur impénétrable, et, donnant tous ensemble, de même que si tout ce grand corps n'eût eu qu'une seule âme, ils repoussèrent les Juifs, qui mettaient déjà le pied sur la brèche.*

Nous voyons, d'après ce récit, que les généraux romains faisaient quelquefois mettre pied à terre à leurs cavaliers, qui servaient alors en qualité de fantassins d'élite. Nous pouvons aussi remarquer la précaution qu'ils prenaient souvent de présenter l'escalade en plusieurs endroits durant l'assaut, afin d'opérer une diversion parmi les assiégés.

Pour l'escalade, les soldats s'avançaient ordinairement en formant la tortue. Ils se serraient les uns contre les autres en se couvrant de leurs boucliers : ceux du premier rang les portaient devant eux, ceux des flancs sur le côté exposé, et ceux du second rang joignaient les leurs à ceux du premier par-dessus leurs têtes, de sorte que tous ces boucliers, rangés les uns sur les autres, couvraient cette multitude d'hommes de la même manière que les écailles couvrent un poisson. Les troupes, ainsi rangées, s'approchaient des murs à l'abri des traits, et, quand il n'y avait pas de brèche et que le mur n'était pas trop élevé, cette première tortue servait de rampe à une seconde. Les derniers rangs mettaient genou en terre pour permettre à la seconde tortue de monter sur leurs boucliers : les soldats, dans le même ordre et couverts de la même manière, montaient sur les boucliers de la première tortue, qui, se relevant tout entière au commandement, élevait la seconde colonne jusqu'au mur : elle s'y élançait, et aidait ensuite à monter ceux qui l'avaient élevée¹.

Mais, quand le mur était trop haut et ne permettait pas ce moyen d'escalade, on établissait tout le long des espèces de grues, nommées *tellenon*². Rien de plus simple que cette machine. On implantait non loin du mur un mat, au haut duquel était sur pivot une longue poutre transversale, pouvant s'élever et s'abaisser de tous côtés à volonté ; à l'une des extrémités de cette poutre on accrochait une grande caisse quadrangulaire et découverte, dans laquelle montaient quelques soldats : en pesant sur l'autre extrémité, et en faisant pivoter la poutre, on les transportait immédiatement au milieu même des assiégés.

Quelquefois aussi on construisait un *agger* tout en charpente, qu'on élevait devant les murailles sur une longueur de plusieurs centaines de pieds et sur une largeur proportionnée : c'était une montagne factice, que les soldats pouvaient alors franchir en formant la tortue³.

Tels étaient les différents moyens dont se servaient les Romains pour assiéger une ville et s'en emparer. Nous avons énuméré le plus brièvement possible tous les travaux qu'ils savaient opérer dans un siège régulier ; nous devons maintenant montrer quels étaient les moyens de défense que les assiégés avaient en leur pouvoir contre une attaque si puissante.

¹ Folard, *Comm.*

² Végèce, IV, 21.

³ V. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste.*

CHAPITRE VI. — DÉFENSE DES VILLES ASSIÉGÉES.

Fortifications. — Défense des places attaquées d'emblée par escalade. —
Sorties dirigées contre les travaux de circonvallation et les tranchées. —
Moyens employés pour empêcher le comblement du fossé. — Contre-mines. —
Moyens de défense contre les machines. — Défense des brèches.

La première défense d'une ville assiégée est dans sa position et dans ses murs. Les anciens cherchaient donc pour leurs places des situations escarpées, inabordables aux tours et aux machines de guerre. Mais, quand leurs villes, par la nature du terrain, n'avaient pas ces avantages, ils tâchaient d'y suppléer par des enceintes doubles et triples : ils préféraient, pour plusieurs raisons, ces ouvrages multipliés aux terrasses que nous appelons remparts. D'abord, dans une escalade, l'ennemi qui parvenait au haut du mur se trouvait tout aussi embarrassé qu'en dehors, puisqu'il fallait retirer les échelles d'un côté pour descendre de l'autre, et qu'en descendant de cette façon il tournait le dos à l'assiégé, qui pouvait aisément le culbuter. Ensuite, leurs catapultes et leurs balistes, tirant horizontalement, n'auraient été d'aucun effet placées au haut du mur, tandis qu'elles étaient très-meurtrières quand on les plaçait au rez-de-chaussée, où l'on pratiquait des ouvertures de différentes formes pour en faciliter l'action. Enfin, les tours des assiégés qui dominaient le mur prenaient en flanc tous les assiégeants obligés d'y rester un certain temps pour manœuvrer leurs échelles avant de descendre, et l'effet de ces tours était d'autant plus terrible qu'il y avait moins d'espace entre elles. Aussi, avait-on soin de les rapprocher l'une de l'autre le plus possible : Les espaces d'entre les tours, dit Vitruve, doivent être tellement compassés, qu'ils ne soient pas plus longs que le trait d'une flèche, afin que les assiégeants soient repoussés plus facilement, étant battus également à droite et à gauche.

Cependant, quand les machines de siège furent devenues plus redoutables, on prit l'habitude de terrasser les murs afin de les rendre plus solides et plus capables de résistance. Il n'y a rien, dit Végèce¹, qui rende les remparts plus fermes que quand les murs sont soutenus par de la terre ; car alors ni le bélier, ni les mines, ni toutes les autres machines ne peuvent les ébranler. On construisit même des mura où la pierre, la terre et le bois confondus se fortifiaient mutuellement : la plus fameuse construction de ce genre se trouve clairement exposée dans les *Commentaires* de César. C'étaient des pièces de bois étendues par terre tout de leur long, qui ne présentaient que le bout, et qui étaient rangées à deux pieds l'une de l'autre, liées ensemble par des traverses ; leur distance était remplie intérieurement de terre et de fascines, et, à l'extérieur, de gros quartiers de pierre sur lesquels on mettait d'autres poutres comme les premières ; on continuait ainsi l'ouvrage, les pierres posant toujours sur les poutres, et les poutres sur les pierres, en forme d'échiquier. Ces rangs entrelacés rendaient l'ouvrage agréable à la vue et très-fort pour la défense, parce que le bois résistait à l'action du bélier et les pierres à celle du feu : de

¹ Végèce, IV.

plus, les poutres étant ordinairement longues de quarante pieds, le mur avait quarante pieds d'épaisseur et ne pouvait être enfoncé ni démoli.

Les assiégés mettant ainsi en usage plus de moyens de défense, les assiégeants multiplièrent leurs moyens d'attaque : ils imaginèrent l'attaque environnante dont nous avons parlé, pour donner d'emblée l'escalade à tout le contour d'une place ; mais les assiégés, outre l'élévation de leurs murs et la position de leurs tours, ne manquèrent pas de nouvelles défenses. Ils employaient des rideaux de gros drap rembourrés qu'ils suspendaient au devant des parapets pour amortir et recevoir les traits de l'ennemi ; puis, à travers les créneaux des tours, ils faisaient tous leurs efforts, soit à coups de traits, soit à coups de main, pour renverser les assiégeants et les échelles, de sorte que ceux-ci, arrivant à la file et tout en chancelant, avaient à combattre contre des gens qui les attendaient de pied ferme et qui avaient, avec l'avantage du nombre, celui du terrain et des armes ; car les assiégés, outre les armes offensives ordinaires, en avaient d'autres bien plus terribles dans ces circonstances : ils jetaient horizontalement sur les échelles de grosses et longues poutres cylindriques qui roulaient jusqu'au bas, entraînant et écrasant tous ceux qui s'y trouvaient ou qui étaient au pied des murailles prêts à monter. Ils se servaient également de tonneaux remplis de pierres et de terre qui, par leur pesanteur, produisaient dans leur chute au milieu de leurs ennemis- des désastres épouvantables. Nous comprenons facilement que de tels moyens de défense contre l'escalade durent en rendre la pratique beaucoup plus rare et mettre l'ennemi dans la nécessité d'entreprendre des sièges réguliers.

C'était ordinairement le moment où l'ennemi commençait à assiéger la ville et à tracer ses lignes de circonvallation et ses tranchées, que les assiégés choisissaient pour opérer de vigoureuses sorties. Comme une grande partie des troupes ennemies était alors occupée à ces travaux, on espérait les trouver désarmées, et si l'on réussissait à ruiner le commencement de leurs circonvallations, on pouvait espérer aussi les décourager par un premier échec.

Les sorties étaient faites presque toujours pendant la nuit, et de différents côtés à la fois ; mais quelquefois elles avaient lieu le jour : alors, les assiégés sortaient en très-grand nombre, et c'était presque une bataille qu'on livrait. Avant de se voir enfermer dans leurs murs, ils voulaient courir cette chance de salut, persuadés qu'en n'entreprenant rien ils finiraient par être perdus sans espérance et sans gloire, tandis que dans l'action il y avait de la gloire à acquérir et quelque espérance de se sauver. Cependant les sorties, quelque vigoureuses qu'elles fussent, comme elles étaient presque toujours dirigées contre un ennemi très-supérieur en nombre, ruinaient quelques travaux, prolongeaient, de cette manière, la durée du siège, mais ne pouvaient presque jamais délivrer la ville assiégée.

Les lignes de circonvallation et les tranchées construites, les ennemis arrivaient donc jusqu'au fossé. Quand celui-ci était sec, nous avons vu comment ils le traversaient, et comment, après avoir ouvert la contre-escarpe, ils conduisaient des galeries de charpente jusqu'au pied du mur qu'ils voulaient saper. Les assiégés, au moyen de leurs catapultes, lançaient alors sur ces galeries des pierres d'un poids énorme, pour les briser, et des faisceaux de traits goudronnés et enflammés, pour les incendier. Quand le fossé ne pouvait être traversé, les ennemis le comblaient : tantôt ils se servaient de fascines et de troncs d'arbres, et les assiégés tâchaient d'y mettre le feu ; tantôt, pour s'en garantir, ils y mêlaient des pierres et de la terre, et les assiégés étaient obligés d'employer les

galeries souterraines, au moyen desquelles ils venaient enlever au fossé autant de matériaux qu'on en employait au comblement. Quelquefois même, les assiégés attendaient que le fossé fut en grande partie comblé : ils creusaient une vaste mine sous le comblement presque terminé ; ils la remplissaient de matières inflammables, et, quand les étonçons calcinés s'écroulaient, le comblement, les machines et les soldats s'abîmaient dans le gouffre. Mais ce moyen ne manquait pas de danger ; car, pour mener ainsi une galerie souterraine hors de la ville, il fallait de toute nécessité la faire passer sous les murs, et cela nuisait à la solidité d'une muraille qu'on devait au contraire affermir le plus possible.

Quand, malgré la défense, l'assiégeant était enfin parvenu à opérer le comblement, quand il dirigeait les machines de sape contre les murs, et qu'en même temps il s'efforçait de les miner pour opérer une brèche la plus large possible, on avait recours à de nouvelles ressources. Dès qu'on croyait les mines commencées, on entreprenait dans la place des travaux analogues, en sens contraire : comme dans nos sièges d'aujourd'hui, on opposait aux mines des contre-mines ; on cherchait à prendre la position inférieure, ce qui est toujours un grand point dans ces sortes de travaux ; et, si l'on se rencontrait, les mineurs engageaient entre eux des combats souterrains, d'autant plus acharnés que l'espace était plus restreint¹. Puis, l'ennemi momentanément repoussé, on travaillait immédiatement à boucher la mine où l'on jugeait le plus à propos, tantôt avec des sacs remplis de terre, et tantôt avec des portes qu'on jetait à la hâte devant l'ouverture.

Les machines de sape pouvant produire sur les murs le même effet que la mine, les assiégés savaient également en diminuer ou en arrêter l'action. Végèce, dans un chapitre où il traite particulièrement cette question, indique pour défense des ballots de laine ou de plumes que l'on opposait au bélier pour en rompre les coups ou les rendre inutiles². Selon lui, on se servait souvent de grosses cordes

¹ Nous trouvons une description de ce genre d'attaque et de défense dans le récit du siège d'Ambracie. Le consul, voyant qu'il ne pouvait rien avancer à force ouverte résolut de faire une mine ; mais il couvrit auparavant avec des gabions et des mantelets l'endroit où il devait faire l'ouverture, de sorte qu'encore qu'on travaillât nuit et jour à cet ouvrage, les assiégés ne s'aperçurent point non-seulement qu'on creusait la terre, mais même qu'on la transportait, jusqu'à ce qu'enfin un morceau qu'ils découvrirent inopinément leur fit supposer ce qui se passait réellement. Ainsi, appréhendant que les ennemis ne se fussent déjà fait un chemin dans la ville par-dessous les murailles, ils firent dans l'intérieur un grand fossé, vis-à-vis du lieu où l'on travaillait. Lorsqu'ils eurent creusé aussi avant que pouvait aller la mine, ils mirent l'oreille en plusieurs endroits contre terre, entendirent le bruit des mineurs ennemis, et ouvrirent aussitôt une contre-mine qui allait droit à eux. Au reste, ce travail ne leur donna pas beaucoup de peine, car ils arrivèrent bientôt jusqu'au vide où ils trouvèrent les fondements de la muraille que les ennemis avaient suspendus sur de grosses pièces de bois. S'étant ainsi rencontrée, ils combattirent d'abord avec les outils dont ils s'étaient servis pour creuser ; puis, les soldats étant accourus avec leurs armes, on donna sous terre un combat sanglant et furieux...

² Josèphe, au siège de Jotapata, se servit d'un moyen semblable. Il fit emplir de paille quantité de sacs que l'on descendit avec des cordes du haut du mur, à l'endroit où le bélier avait frappé, et les coups que donna ensuite cette machine, ou ne portèrent plus, ou perdirent leur force en rencontrant une matière si molle et si facile à s'étendre. Cette invention, dit-il, retarda beaucoup les Romains, parce que, de quelque côté qu'ils tournassent leur bélier, ils y rencontraient ces sacs pleins de paille qui rendaient leurs

en forme de lacs ; on les suspendait vis-à-vis du bélier, qu'on tâchait de saisir, et, une fois qu'on l'avait saisi, on l'élevait, on le tirait de côté et d'autre, pour le mettre hors de batterie, pour renverser et casser les poteaux qui le soutenaient. Quelquefois, à l'extrémité de la corde, au lieu d'un simple lacs, on attachait de gros ciseaux courbes et dentelés qui le pinçaient avec force et le saisissaient plus facilement. Quelquefois aussi on suspendait par des chaînes une longue pièce de bois à deux soliveaux assez semblables aux deux flèches d'un pont-levis ; lorsque le bélier commençait à jouer, on élevait la poutre suspendue, puis on la laissait retomber de tout son poids sur la machine, dont les coups étaient ainsi rompus.

Mais tous ces moyens, en retardant plus ou moins les travaux des assiégeants, les empêchaient rarement de pratiquer une brèche. Il pouvait alors arriver que les assiégés, abandonnant leurs premiers murs, prissent la résolution d'en construire de nouveaux par derrière. C'est ainsi que les Sagontins, loin de s'épouvanter de voir les Carthaginois livrer des assauts à travers des brèches où une cohorte entière pouvait entrer de front, se fortifièrent dans l'intérieur de leur ville : ils construisirent toujours de nouveaux retranchements, à mesure qu'ils perdaient les premiers, et se virent enfin, par la résistance la plus opiniâtre, enfermés dans un espace à peine capable de les contenir. Ce fut là, toutefois, un fait presque exceptionnel dans la défense des places. Au lieu d'abandonner la première brèche de cette façon, pour se protéger derrière de nouveaux murs, on la réparait ordinairement le mieux et le plus longtemps possible, pour la défendre jusqu'au dernier moment. Les assiégés, profitant de l'avantage de leur position, livraient aux assiégeants des combats dont la vivacité et l'acharnement sont à peine concevables ; ils faisaient un dernier effort, et parvenaient quelquefois, avant de succomber, à repousser plusieurs assauts. Nous en trouvons un grand exemple dans l'histoire du peuple d'Athènes, qui, assiégé par Sylla, repoussa deux fois l'assaut dirigé contre lui par ce général, et le força à changer son siège en blocus : il fut vaincu par la famine, mais non par l'ennemi.

coups inutiles. Mais les Romains finirent par se débarrasser de cet obstacle en coupant les cordes de tous les sacs au moyen de faux attachées à de longues perches.

TROISIÈME PARTIE. — DE LA MARINE ET DE L'ARMÉE MANŒUVRANT SUR MER

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES SORTES DE VAISSEAUX.

Onéraires ; actuares ; vaisseaux longs.

Léon le Philosophe se plaignait de ne pouvoir trouver de renseignements suffisants sur la marine des anciens dans les ouvrages de ceux qui avaient écrit avant lui sur l'art militaire des Romains. Depuis cette époque douze siècles se sont écoulés, qui ont ruiné et fait disparaître une grande partie des monuments d'alors, et, malgré les nombreuses recherches de ces dernières années, malgré les travaux remarquables de savants aussi consciencieux qu'habiles, la marine romaine ne peut être connue que d'une manière imparfaite. Les questions élémentaires y sont encore à l'ordre du jour, et nous ne pouvons nous empêcher d'entrer dans cette troisième partie de notre travail avec une certaine appréhension et une certaine défiance de nous-même. Nous nous efforcerons de saisir la vérité partout où il nous sera permis de l'entrevoir.

Tant que les Romains n'eurent à combattre que les peuples voisins, tant que leurs conquêtes ne s'étendirent pas au loin, ils attachèrent peu d'intérêt à la navigation. Ils n'eurent alors que des bateaux construits avec de grosses planches¹, semblables à ceux que portait le Tibre. Les Romains, dit Montesquieu², n'avaient aucune connaissance de la navigation. Une galère carthaginoise échoua sur leurs côtes ; ils se servirent de ce modèle pour en bâtir : en trois mois de temps leurs matelots furent dressés, leur flotte fut construite, équipée ; elle mit à la mer, elle trouva l'armée navale des Carthaginois, et la battit. Montesquieu, en parlant ainsi, d'après Polybe³, de la victoire du consul Duillius, semble avancer qu'avant ce temps les Romains n'avaient eu aucun vaisseau de guerre. Tite-Live parle cependant d'une flotte antérieure à cette époque⁴. Nous nous contenterons donc de dire que, jusqu'à la première guerre punique, les Romains ne firent rien d'important sur mer.

Lorsqu'ils eurent à combattre les Carthaginois, dont toute la puissance reposait sur le commerce maritime, il leur fallut une marine capable de lutter contre celle de leurs adversaires. Alors furent construits des navires de différentes grandeurs et de forces inégales, qu'ils perfectionnèrent peu à peu d'après les modèles qu'ils trouvèrent chez les peuples vaincus. Mais quand la ruine de Carthage eut donné à Rome l'empire incontesté de la mer, sa marine de guerre lui devint moins utile. On s'en servit bien encore dans les guerres civiles qui suivirent : César et Pompée, Octave et Antoine en firent usage ; mais, après l'établissement de l'empire, quand le pouvoir d'un seul eut été affermi, l'intérêt qu'on avait attaché aux vaisseaux de guerre se porta naturellement sur la marine marchande ; de

¹ *Ex tabulis crassioribus* (Festus).

² *Grandeur et Décadence des Romains*, IV.

³ Polybe, I, 20 et 21. — An de Rome 492.

⁴ Tite-Live, IX, 30, 38.

sorte que, pour étudier l'armée des Romains manœuvrant sur mer, nous devons porter nos regards de préférence sur les temps qui séparent la première guerre punique de la fin du règne d'Auguste, c'est-à-dire sur le sixième et le septième siècle de Rome.

Il y avait alors deux grandes classes de vaisseaux les vaisseaux ronds, que les Romains appelaient *naves onerariæ* ou *frumentariæ*, et les vaisseaux longs, *naves longæ* ; les premiers, plus pesants, marchant avec plus de lenteur (*graviores*), destinés à porter les approvisionnements, les machines et les soldats en grand nombre ; les autres, plus rapides, plus faciles à manœuvrer, et destinés au combat. On se servait de voiles longues et larges pour les vaisseaux de transport, et principalement de rames pour les autres¹.

Entre ces deux classes était une espèce de vaisseau mixte, nommé *actuaria navis*, du grec ἄγω, conduire, emporter, *ab agendo*, dit Nonius, *quia cito agi potest*. Il obéissait également à l'impulsion des voiles et à l'action des rames : *Actuaria navis est quæ velis simul agitur et remis*² ; aussi les Grecs l'appelaient-ils ἰστικοῶνη, vaisseau à mâts et à rames. Il était, pour cette raison, plus rapide que l'onéraire ; on s'en servait toutes les fois que l'on voulait transporter en peu de temps des hommes et des chevaux. Il y en avait de différentes grandeurs, et Cicéron, dans une lettre à Atticus, parle de trois petits actuares à dix avirons seulement : *tribus actuariolis decem scalmis*³. Les actuares qui servaient au transport des chevaux prenaient le nom d'*hippagogæ*⁴.

De même qu'il y avait de grands et de petits actuares, il y avait de grands et de petits onéraires. Les vaisseaux longs étaient de dimensions très-variées ; on les appelait birèmes ou dicrotès⁵, trirèmes ou trières, quadrirèmes, pentères ou quinquérèmes. César cite toutes ces sortes de vaisseaux longs, mais il ne va pas au-delà de la quinquérème, qui semble être le grand navire de cette époque. Pendant les guerres puniques, c'était déjà le plus employé : Polybe en parle très-souvent : Dans une des deux guerres, dit-il⁶, il y eut à la fois sur le même champ de bataille plus de cinq cents quinquérèmes, et, dans l'autre, environ sept cents.... Si on les compare aux trirèmes dont se servirent les Perses, les Athéniens et les Lacédémoniens, on conviendra qu'il n'y eut jamais d'armée navale aussi puissante que celle dont il vient d'être question.

On voit d'après cela que les Romains avaient peu de vaisseaux supérieurs aux quinquérèmes ; aussi, pour désigner ces bâtiments supérieurs, ne se servaient-ils que de mots grecs : ils les appelaient hexères, heptères, ennères, etc., ou bien ils employaient des circonlocutions. Tite-Live parle quelquefois des hexères et des heptères : *Regia classis*, dit-il⁷, *septem et triginta majoris formæ navium fuit, in quibus tres hepteres et quatuor hexeres habebat ; præter has, decem triremes erant*. Plus loin⁸, on lit encore : *Hostium classis undenaginta navium fuit, et maximæ formæ naves, tres hexeres habebat et duas hepteres*. Au livre XLV, 34, pour désigner un navire que Polybe appelle ἑκκαιδεκῆρης, il emploie

¹ César, *Bel. G.*, IV, 25 ; Cicéron, *Fam.*, XII, 13.

² Cicéron, *Orig.*, XIX.

³ Cicéron, *Ep.*, XVI.

⁴ Tite-Live, XLIV, 28 ; Aulu-Gelle, X, 25.

⁵ Cicéron, *Att.*, V, II, XVI, 4 ; Hirtius, *B. Alex.*, 47.

⁶ Polybe, I, 83.

⁷ Tite-Live, XXVIII, 23.

⁸ Chap. XXXI du même livre.

une circonlocution : *navis ingentis magnitudinis quam sexdecim versus remorum agebant*.

Ce manque de termes, que nous remarquons dans la langue latine, pour désigner les bâtiments supérieurs, nous montre suffisamment que ces bâtiments n'étaient pas en grand usage à Rome. Les anciens cependant connurent des navires plus grands encore que les navires à quinze rangs de rames ; Hiéron, avec le secours d'Archimède, fit construire un vaisseau à vingt rangs dont Athénée nous a laissé une description. Ce fut, il est vrai, une merveille qui n'eut aucune utilité, et, pour l'envoyer à Alexandrie, on le fit partir à voiles dans s'aviser d'employer les rames. Il en fut de même du fameux bâtiment de Ptolémée Philadelphie, à quarante rangs de rames. Nous n'essayerons donc pas de donner des détails sur ces monstres marins ; tous ceux qui ont voulu le faire se sont perdus dans de vastes hypothèses, très-ingénieuses sans doute, mais peu compréhensibles. Nous ne ferons aucun effort pour les imiter : nous croyons que là, où l'on ne sait rien, il faut avouer franchement son ignorance, et c'est ce que nous faisons.

Nous ne parlerons que des vaisseaux de guerre ordinaires, et nous essayerons, d'après les renseignements que nous avons puisés dans les excellents travaux de M. Auguste Jal¹, historiographe de la marine impériale, d'exposer brièvement ce qu'il nous est permis d'entendre sous les noms d'unirèmes, birèmes, trirèmes, quadrirèmes et quinquérèmes.

¹ Voir l'*Archéologie navale*, le *Glossaire nautique*, la *Flotte de César*, le *Συστόν ναύμαχον*, le *Virgilius nauticus* de M. Auguste Jal. — Voir aussi le *Journal de l'Instruction publique*, année 1861, page 398, qui rend compte de ces études sur la marine antique.

CHAPITRE II. — DES VAISSEAUX DE GUERRE ORDINAIRES.

Unirèmes, birèmes, trirèmes, quadrirèmes, quinquérèmes.

Ces noms distinctifs des vaisseaux de guerre leur étaient donnés d'après le nombre de rangs de rames qui servaient à les faire Mouvoir. Les unirèmes étaient donc des vaisseaux que faisait mouvoir un seul rang de rames, et l'on en trouve un assez grand nombre représentés sur les médailles et sur les bas-reliefs. Le nombre des rames, rangées ainsi sur la même ligne, variait d'après l'étendue du navire, et l'on ajoutait souvent à cette première force l'impulsion des voiles. Aussi était-ce un mérite apprécié chez un marin de savoir toujours disposer ses voiles de la façon la plus favorable : Lucain loue cette habileté au troisième livre de sa Pharsale :

Semper venturis componere carbasa ventis.

Et M. Jal, dans son *Virgilius nauticus*, IV, prouve qu'on ne prenait pas toujours le vent en poupe, et qu'on savait aussi profiter de celui qui venait d'une direction oblique au plan vertical supposé passant par le milieu de la quille. Les Romains avaient des voiles pour les temps différents : ils savaient, en louvoyant, naviguer contre le vent, comme nous le faisons aujourd'hui, et de là un grand nombre d'expressions qui n'ont pas toujours été bien expliquées : *obliquare sinus, tendere contra ventum ; solvere sinus nunc dextros, nunc sinistros*, etc. Toutefois, quelle que fût leur habileté dans ces différentes manœuvres, et malgré la double impulsion des rames et des voiles, souvent simultanée dans les vaisseaux longs unirèmes, on comprend facilement qu'ils ne pouvaient lutter contre des temps tout à fait contraires, il leur fallait céder à la nécessité, et, lorsqu'on voit César parti de Leptis, et poursuivant Varus qui a pu doubler le cap derrière lequel est le golfe d'Adrumète, contraint de mouiller au sud de ce cap, et d'abandonner la chasse jusqu'au lendemain, il ne faut accuser ni la conformation de ses vaisseaux longs, ni l'ignorance de ses marins¹.

Les birèmes avaient une forme assez semblable à celle des unirèmes, mais ils étaient mus par deux rangs de rames. L'espèce la plus remarquable de ce genre était la liburne, *liburna navis*². Les Liburniens étaient un peuple de la Dalmatie adonné à la piraterie ; ils couraient les mers sur des navires rapides et légers, et c'est de là, dit Appien, que les birèmes légères et vites à la course sont nommées liburnes par les Romains. Cette légèreté leur donnait de grands avantages dans les combats : Auguste s'en servit à Actium, et y dut, en grande partie, sa victoire sur Antoine au secours qu'il en tira³. Aussi, à partir de cette époque, les vaisseaux de guerre des Romains furent-ils généralement des liburnes : on abandonna presque immédiatement les trirèmes qui, à cause des manœuvres plus lentes qu'elles nécessitaient, donnaient dans le combat un certain désavantage à ceux qui les montaient.

¹ Jal, *Flotte de César*, p. 92.

² Horace, *Épodes*, I, 1.

³ Denys, XXIX, 82.

Nous n'avons pas de grands détails sur la construction de ces birèmes ; Végèce nous en donne quelques-uns : La liburne, dit-il¹, est faite principalement de bois de cyprès, de pin domestique et de sapin : pour sa construction, il vaut mieux employer des clous d'airain que des clous de fer... Mais il ne dit rien de la disposition des rames. Quelle était-elle ? Les uns prétendent que tous les rameurs des deux rangs étaient également sur le pont, ceux qui maniaient les avirons inférieurs assis sur des bancs peu élevés, ceux des avirons supérieurs sur des bancs beaucoup plus hauts. Les autres ne mettent sur le pont que les rameurs supérieurs, et logent les rameurs inférieurs dans un entrepont, d'où ils font sortir les raines par des sabords percés dans la muraille du vaisseau. Rien ne nous empêche d'adopter cette seconde hypothèse et de nous appuyer pour cela sur tout ce que dit Léon VI dans son *Traité des tactiques militaires* au sujet des vaisseaux de son temps, nommés *dromons*.

La muraille des dromons, dit Léon², ne doit pas être trop épaisse ni trop lourde, de peur qu'ils ne soient lents à la course ; elle ne doit pas être non plus trop mince, de peur que le choc des navires ennemis ne brise facilement cette coque fragile et sans résistance. Mais il faut que leur construction soit d'une force raisonnable, afin que, légers à la course, faciles à emporter avec la rame, ils soient on même temps solides et capables de repousser l'ennemi. — Que tout dromon, continue-t-il³, soit long, large en proportion de sa longueur, et porte deux rangs de rames, l'un supérieur, l'autre inférieur. Que chaque rangée ait au moins vingt-cinq bancs pour asseoir les rameurs, *l'un à droite, l'autre à gauche* ; que le nombre des soldats et des rameurs, rameurs et soldats tout à la fois, soit de cent, en comprenant les deux rangs. Et plus loin⁴ : Mets, autant que tu le pourras, les soldats les plus braves, les plus robustes, les plus actifs, *dans la partie supérieure du dromon* ; car ce sont eux qui doivent en venir aux mains avec les ennemis. Si, parmi tes soldats, tu découvres quelques hommes sans force et sans courage, rejette-les *dans le rang inférieur des rameurs*. Si tes *soldats d'en haut* sont mis hors de combat par des blessures, remplace-les par des matelots du *rang d'en bas*.

Il n'y a pas moyen d'équivoquer sur la disposition des rames dans ces dromons : il n'est pas douteux que les rameurs étaient assis par étage, l'un couvrant l'autre, comme la seconde batterie d'un vaisseau de ligne couvre aujourd'hui la batterie basse ; et que les rameurs inférieurs se trouvaient ainsi dans un entrepont, où l'on envoyait les mauvais soldats, pour qu'ils fussent à l'abri des traits de l'ennemi⁵. Or ces dromons du temps de l'empereur Léon VI étaient les vaisseaux de guerre qui avaient remplacé les anciens navires, les trirèmes, les birèmes et les liburnes. Il est donc probable qu'on suivait pour leur construction les règles qui avaient été suivies antérieurement pour celle des antiques vaisseaux de guerre, et cela nous autorise suffisamment à admettre la seconde hypothèse dont nous avons parlé.

Si nous sommes ainsi réduits aux conjectures pour la disposition des rames de la birème, nous serons encore bien plus embarrassés pour celle des trois rangs de la trirème. Ce genre de vaisseau n'ayant plus été en usage dès le commencement de l'empire, l'ancienneté de son existence jette une plus grande

¹ Végèce, IV, 34.

² Art. IV.

³ Art. VII et VIII.

⁴ Art, XII.

⁵ Jal, *Archéologie navale*.

obscurité sur cette étude. Nous en trouvons encore, il est vrai, quelques représentations sur les monuments de l'empire ; mais ne voyons-nous pas aujourd'hui la ville de Paris adopter pour ses armes un vaisseau tout à fait impossible ? et les érudits de l'an trois mille pourront-ils s'en autoriser pour prétendre que les Français du dix-neuvième siècle faisaient quelquefois usage de pareilles constructions navales ? Malgré les monuments de l'empire, nous maintenons donc que le mot *triremis* à cette époque avait perdu son vrai sens, et que la véritable trirème ancienne avait disparu¹.

Mais alors, comment reconstituer aujourd'hui cette trirème disparue depuis Auguste, ce grand bâtiment de guerre du temps de la lutte contre Carthage, du temps de César et de Pompée ? C'est ce à quoi M. Jal a travaillé, et voici sa solution. Réunissant les deux hypothèses dont nous venons de parler au sujet des birèmes, ce savant place deux rangs de rameurs sur le pont, et le rang inférieur dans un entrepont. Il prouve l'existence de cet entrepont par plusieurs textes, et entre autres par ce passage de Silius Italicus² :

*Intrat diffusos pastis vulcania passim
Atque implet dispersa foros : trepidatur omissio
Summis remigio ; sed etiam tam rebus in arctis
Fama mali nondum tanti penetrarat ad imos.*

Si les rameurs d'en bas, dit-il, ignorent encore que le feu ravage tout l'étage supérieur du navire, il faut admettre nécessairement que ces rameurs, le plus bas logés, sont dans un *entrepont inférieur au pont* que ruine la flamme lancée par Corbulon. Se rendant à cette conclusion, M. Dupuy de Lôme, directeur des constructions navales, et directeur du matériel au ministère de la marine, chargé par l'Empereur de la construction d'une trirème antique, construisit, d'après l'avis de M. Jal, cette trirème dont nous dirons plus tard quelques mots.

Ainsi, les rames d'une trirème étaient sur trois rangs. Celles du rang inférieur devaient être très-courtes, puisque les sabords de l'entrepont par lesquels elles passaient pour aller à la mer ne pouvaient pu être très-éloignés de la ligne de flottaison du navire. Celles du rang intermédiaire étaient plus longues, et les rames supérieures étaient les plus grandes de toutes. Cela se comprend parfaitement. Mais M. Jal croit trouver chez les anciens deux passages contraires à ce système : deux phrases d'Aristote et de Galien, qui, en comparant les rames d'un vaisseau aux doigts de la main, sembleraient faire la rame du milieu la plus longue des trois.

Voici la phrase d'Aristote : *Καί ὁ ἔσχατος δὲ μικρὸς ὀρθῶς, καί ὁ μέσος μακρὸς, ὡσπερ κώπη μέσον νεῶς*³. Et celle de Galien : *Καθάπερ, οἶμαι, κὰν ταῖς τρεῖ ῥησι τὰ πέρατα τῶν κωπῶν εἰς ἴσον ἐξικνεῖται, καίτοιγ' οὐκ ἀπασῶν οὐσῶν, τοιγαροῦν κάκει τὰς μέσας μεγίστας ἀπεργάζονται διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν*⁴. M. Ch. Daremberg traduit ainsi les quelques mots d'Aristote : *C'est avec raison que le dernier doigt est petit, et que le doigt du milieu est grand, de la même manière que la rame du milieu dans un vaisseau.* Et la paraphrase de Galien : *Il en est de même, je pense, sur les trirèmes où les extrémités des rames arrivent sur la même ligne,*

¹ Voir le *Rapport au ministre de la marine*, juillet 1839.

² *Les guerres puniques*, XIV, 423.

³ *De Partibus animalium*, III, p. 633, éd. de Casaubon, in-fol., Lyon, 1590.

⁴ *De Usu partium corporis humani*, I, ch. XXIV, p. 85, éd. de Kühn, 1822.

bien qu'en réalité les rames elles-mêmes ne soient pas égales. *C'est pour la même raison qu'on fait les rames du milieu les plus longues*¹.

Quoi donc ! s'écrie M. Jal, la rame du milieu fut faite la plus longue par analogie avec le *plus long doigt* ou médius. C'est à n'y pas croire..... J'en demande bien pardon aux traducteurs d'Aristote et de Galien, mais ils se sont laissé tromper par *des paroles qui n'ont pas de sens raisonnable, ou, pour mieux dire, qui présentent le plus fâcheux contre-sens*.

Nous ne croyons pas qu'il faille nécessairement recourir à une pareille conclusion. Par amour de la langue grecque, dont nous avons appris à distinguer souvent les nuances et les délicatesses sous l'habile et savante direction d'un maître aimé et respecté, nous oserons élever ici la voix en faveur d'Aristote et de Galien, nous oserons combattre l'opinion de leurs traducteurs et celle de M. Jal lui-même.

Ne pouvons-nous pas dire qu'Aristote compare seulement le doigt du milieu au petit doigt de la main, et la rame du milieu à la petite rame inférieure ? Ne pouvons-nous pas comprendre la phrase ainsi : *C'est avec raison que le dernier doigt est petit, et que le doigt du milieu est grand, de la même manière que la rame du milieu dans un vaisseau.... (s.-ent.)... est grande en comparaison de la dernière rame qui est petite ?* Galien, en reprenant la comparaison d'Aristote, n'a-t-il pas fait ce qui arrive souvent en pareille circonstance, et ne s'est-il pas contenté d'amplifier les termes d'Aristote ? Aristote avait dit que la rame du milieu était grande, Galien dit très grande : *C'est pour la même raison qu'on fait les rames du milieu très-longues...* (s.-ent. en comparaison des rames inférieures). Ne sommes-nous pas autorisé à traduire Feyter²⁴ par très-grandes et non par les plus grandes ? Si Galien avait voulu dire les plus grandes, n'aurait-il pas écrit *τοιγαροῦν κάκει τὰς μέσας τὰς μεγίστας*, et non pas simplement *τὰς μέσας μεγίστας* ? Nous croyons qu'on pourra nous permettre cette nouvelle interprétation, et nous espérons que M. Jal nous pardonnera d'être d'un avis contraire au sien, puisque nous essayons par cela même de le débarrasser des deux seules autorités qu'il croyait avoir trouvées chez les anciens contre son système.

Reste la question des quadrirèmes et des quinquérèmes. Nous devons remarquer tout d'abord que, sur les monuments qui nous font voir des vaisseaux antiques, nous distinguons parfaitement des unirèmes, des birèmes et des trirèmes, sans pouvoir découvrir un seul navire à quatre ou cinq étages de rames l'un au-dessus de l'autre. Cette remarque a son importance. Nous savons en effet que les artistes avaient imaginé un moyen très-aisé de représenter les rangs de rames superposés : ils les figuraient simplement par des lignes de points. Ce n'était donc pas la difficulté qui les aurait empêchés de montrer un vaisseau à quatre et à cinq rangs de rames, puisqu'il leur aurait suffi pour cela de marquer une quatrième ou une cinquième ligne de points au-dessus des trois premières. Il nous est permis de supposer que, s'ils ne l'ont pas fait, c'est que les vaisseaux quadrirèmes et quinquérèmes n'étaient réellement pas ce qu'on a coutume de croire. L'expression de Lucain elle-même, *quater ordo surgens remigis*², n'implique pas l'idée de quatre rangs de rames superposés, mais simplement un

¹ *Œuvres de Galien*, in-8°, t. Ier, p. 165.

² III, 528-30.

..... *validæque triremes,*
Quasque quater surgens exstructi remigis ordo
Commovet

arrangement quadruple de rames s'élevant avec le navire au-dessus de la mer. De cette manière, pour faire une quadrirème d'une trirème, il n'aurait pas été nécessaire de construire un nouvel entrepont, il aurait suffi de doubler les bancs et les avirons de la première classe de rameurs, en donnant nécessairement, pour l'action des deux avirons, une largeur double au sabord de nage. Pour faire une quinquérème, on aurait doublé de la même façon les bancs et les avirons des deux premières classes. Cette hypothèse peut très-bien être admise, mais ce n'est, après tout, qu'une hypothèse.

Quant aux hexères, heptères, octères, nonères, décères, etc., il est encore plus difficile de comprendre ce qu'ils pouvaient être, et des hommes d'un grand talent, après avoir étudié durant de longues années toutes les questions qui ont rapport à la marine ancienne, après avoir épuisé toutes les conjectures, se sont vus obligés de renoncer à la solution de ce problème. N'y a-t-il pas là, dit M. Jal, quelque chose d'aussi compliqué que sous les dénominations : corvettes, frégates et trois-ponts ? Probablement ; mais quoi ? Je l'ai beaucoup cherché, sans l'avoir trouvé, et je m'accuserais de ce manque d'intelligence, si de grands esprits, des hommes vraiment supérieurs par leur sagacité, des princes de la science, n'avaient été contraints d'avouer, moins heureux qu'Œdipe, qu'ils étaient vaincus par le Sphinx, et que l'énigme restait inexplicable pour eux.

CHAPITRE III. — DES DIVERSES PARTIES ET DE L'ARMEMENT D'UN VAISSEAU DE GUERRE.

Carina, statumina, prora, puppia, alveus, sentina, parasemon, tutela, splustrum, gubernaculum, foramina, scalmi, modius, carbasa, ancora... Des armes du vaisseau : éperon, épotides, asser, tour.

Quelle que soit l'obscurité de toutes les questions qui ont rapport à la marine antique, nous savons cependant, d'après les écrivains romains, les noms des principales parties et des dépendances d'un ancien vaisseau.

On appelait canna la quille ou carène, dernière pièce de bois de la charpente, allant de l'avant à l'arrière et servant de corps pour le bâtiment tout entier ; *statumina*, les côtes ou pièces de bois qui fortifiaient les côtés ; *picora*, la proue, ou le devant ; *puppis*, la poupe, ou la partie de derrière ; *alveus*, la coque du vaisseau, et, par extension, dans les poètes, le vaisseau lui-même¹ ; *sentina*, la sentine, ou la cale, c'est-à-dire la partie creuse qui formait le fond du bâtiment, où s'introduisaient les voies d'eau, et quelquefois ces voies d'eau elles-mêmes : de là les expressions *sentinam trahere*², faire une voie d'eau ; *sentinam exhaurire*³, travailler aux pompes pour la combattre⁴.

Chaque vaisseau avait un nom particulier, inscrit ou peint sur la proue, comme *Pistris*, *Scylla*, *Centaurus*, etc.⁵ On y sculptait même souvent une figure imitant la personne ou l'objet qui avait donné ce nom. C'est ce qu'on appelait *parasemon*⁶ ou *insigne*⁷. On plaçait, au contraire, à l'arrière le génie tutélaire, *tutela* ou *tutelare numen*⁸, sous la protection duquel on supposait qu'étaient placés l'équipage et le bâtiment, comme dans plusieurs pays catholiques on met chaque bâtiment sous la protection de quelque saint, qui lui sert de patron⁹. C'était quelquefois une petite statue placée sur le pont¹⁰, quelquefois un portrait peint ou sculpté à la poupe¹¹. La *tutela* était regardée comme sacrée parmi les

¹ Salluste, *Jugurtha*, 21 ; Properce, III, 7, 10.

² Sénèque, *Epist.*, 30.

³ Cicéron, *de Senec.*, 6.

⁴ Voir César, *Bel. Civ.*, III, 28 ; Cicéron, *Fam.*, IX, 15 ; Martial, IX, 19, 4 ; Suétone, *Tibère*, 51.

⁵ Virgile, *Æn.*, V, 116.

⁶ Παράσημον, Herod., VIII, 89 ; Tite-Live, XXXVII, 29.

⁷ Tacite, *Ann.*, VI, 34.

⁸ Ovide, *Tristes*, I, el. 3, 110 ; el. 9, 1 ; Perse, VI, 30 ; Silius Italicus, XIV, 411, 439.

⁹ En Italie, les pêcheurs ne se bornent pas à placer leur barque sous la protection d'un saint, en la baptisant de son nom : ils sculptent, à l'arrière, comme les marins de l'antiquité, une petite figure de saint plus ou moins grossière. Quand leur embarcation vient à périr, soit par vétusté, soit par naufrage, ils ont soin, autant que possible, de reclouer la sainte figure sur leur barque nouvelle. Voir *Graziella*, de M. de Lamartine.

¹⁰ Pétrone, *Satiricon*, 108.

¹¹ Sénèque, *ep.* 76.

marins¹ ; c'était près d'elle qu'on adressait les prières aux dieux et que l'on concluait les traités².

On plaçait aussi à la poupe un ornement, fait de planches de bois très-légères, qui ressemblait un peu aux plumes d'une aile d'oiseau, et qu'on nommait *aplustre* ou *aplustrum* (ἀφλαστον)³ ; à l'extrémité de cet ornement flottait un pavillon⁴. Le vaisseau qui portait le commandant de la flotte, *navis prætoria*, avait un pavillon rouge, *velum purpureum*, et un flambeau qui servait à faire des signaux et à donner des ordres au reste de la flotte⁵.

Les vaisseaux de transport n'avaient pas tous ces signes particuliers à l'avant et à l'arrière. Quand ils étaient employés au transport des grains et des provisions, on surmontait simplement leur mât d'une corbeille, *corbis*, et de là on leur donnait quelquefois le nom de *navis corbita*. Nous pouvons faire remarquer, en passant, que c'est probablement de ce mot *corbis* que vient notre nom moderne de *corvette*.

Enfin, c'était encore à la poupe qu'était placé le gouvernail, *gubernaculum*, et le pilote qui le dirigeait, *gubernator*. Quelques vaisseaux n'avaient qu'un gouvernail, tantôt à bâbord (gauche), tantôt à tribord (droite). Mais en général ils en avaient deux suspendus à leurs flancs, près de l'arrière, un de chaque côté. Végèce, à propos de la hache à deux tranchants, parle de ces gouvernails ainsi suspendus : *Bipennis est securis habens ex utraque parte latissimum et acutissimum ferrum. Per has in medio ardore pugnandi, peritissimi nautæ vel milites, cum minoribus scaphulis, secreto incidunt funes, quibus adversariorum ligata sunt gubernacula*⁶. Le gouvernail était une pelle à deux ailes ou une pelle n'ayant qu'une aile. Une barre était implantée dans la hampe, perpendiculairement au plan de la rame, et servait à mouvoir le gouvernail et à lui faire prendre des positions plus ou moins inclinées au plan vertical passant par le milieu de la quille ; on l'appelait *clavus* : *clavus est quo regitur gubernaculum*⁷, dit quelque part Isidore de Séville. La hampe, à laquelle s'attachaient les ailes, prenait le nom de *pertica*, et chacune des ailes, celui de *pinna*⁸.

Sur les côtés, on pratiquait des ouvertures, *foramina*, pour les rames dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Chaque rame, au moyen de cordes appelées *stroppi* ou *struppi*, était attachée et retenue à une pièce de bois, nommée *scalmus*, qui la maintenait toujours en place pendant qu'on la maniait. Pour désigner la force et la grandeur d'un bateau, on indiquait le nombre de ses *scalmi* ; c'est ainsi que nous lisons : *actuaria (navis) decem scalmis*⁹, — *navicula duorum scalmorum*¹⁰, — *quatuor scalmorum navis*¹¹.

¹ Lucain, III, 510.

² Tite-Live, XXX, 36.

³ Lucain, III, 586 ; Lucretius, IV, 439.

⁴ Juvénal, X, 136.

⁵ César, *Bel. civ.*, II, 6 ; Pline, XIX, 1 ; Tacite, *Hist.*, V, 22.

⁶ Végèce, 15.

⁷ *Gubernaculum*, ηηδάλιον ; *clavus*, οἴαξ ; *pertica*, φθειρ ; *pinna*, πτερύγιον.

⁸ Jal, *Flotte de César*, *Virgil. nautic.*, § 5, et *Gloss.* articles : *Barre du gouvernail et Gouvernail*.

⁹ Cicéron, *Att.*, XVI, 3.

¹⁰ Cicéron, *Orat.*, II, 34.

¹¹ Velléius Paterculus, II, 43 ; etc.

Sous ces ouvertures, destinées à l'action des rames, étaient des ceintures ou préceintes, zone. On les faisait ordinairement de chêne, d'une épaisseur peu considérable, et légèrement ornées. Il y en avait deux ou trois : Héliodore¹ parle de la troisième préceinte, à propos d'un navire que sa charge enfonçait profondément dans l'eau : τὸ γὰρ ἄχθος ἄχρι καὶ ἐπὶ τρίτου ζωστήρος τῆς νεῶς τὸ ὕδωρ ἀνέθλιβεν.

Les vaisseaux des anciens n'avaient qu'un seul mât, *malus* ; il occupait le milieu du bâtiment, et le lieu où il était placé s'appelait *modius*². On l'élevait au départ, et on l'abaissait dès qu'on se rapprochait des côtes ; au moment d'un combat, on l'enlevait quelquefois et on le couchait sur un des côtés du vaisseau, afin qu'il ne fût pas un embarras pour les combattants³.

C'était au mât qu'étaient fixées les vergues, *antennæ* ou *brachia*, et celles-ci soutenaient les voiles, *vela*, qui y étaient attachées avec des cordes, *funes* ou *rudentes*. Aux deux extrémités des vergues, *cornua*, tombaient deux cordes, appelées *pedes* (bras de vergues), et, en les tirant vers la proue, on faisait tourner les voiles soit à droite, soit à gauche, pour les présenter au vent dans la position la plus favorable. Les voiles étaient généralement blanches, parce qu'on croyait que cette couleur portait bonheur⁴. Nous devons remarquer ici que les poètes anciens, qui se sont souvent servis des mots *carina*, *puppis*, etc., pour exprimer un navire tout entier, n'ont jamais donné au mot *velum* le sens qu'on donne souvent aujourd'hui au mot *voile*, lorsqu'on dit une voile, cent voiles, pour signifier un vaisseau, cent vaisseaux. Nous ne trouvons un exemple de *carbasa*, pris dans ce sens, que dans Rutilius Numatianus, Gaulois du commencement du cinquième siècle après Jésus-Christ, auteur d'un itinéraire en vers.

L'ancre, *ancora*, qui retenait les navires, fut d'abord de pierre, puis de plomb et de fer. Elle n'eut d'abord qu'une patte, mais, quand on l'eut perfectionnée, elle en eut deux, et ressembla à celle dont on se sert aujourd'hui. Les gros vaisseaux avaient plusieurs ancres, et les portaient à l'avant. Elles étaient lancées de la proue au moyen d'un câble, nommé *ancorales*⁵, qui servait ensuite à les dégager du sol, lorsqu'il fallait les lever.

Avant de jeter l'ancre, on reconnaissait la profondeur de la mer au moyen de la sonde, nommée *catapirates* ou *bolis*. C'était un plomb, à l'extrémité duquel on fixait du suif, de la même façon que maintenant, pour s'assurer de la nature du sol, et voir s'il était de sable, de roc, de cailloux ou de coquilles, s'il était convenable ou non pour le mouillage⁶.

On appelait *retinacula* ou *oræ* les cordes qui retenaient à terre un vaisseau⁷. Le sable, et tout ce qu'on plaçait dans le navire pour le lester, se nommait *saburra*⁸.

Toutes ces différentes parties du gréement, cordages, voiles, rames, etc., se désignaient souvent sous le nom général d'*armamenta*.

¹ Héliodore, Liv. Ier.

² Isidore, XIX, 2.

³ Lucain, III, 45 ; Virgile, *Æn.*, V, 829 ; Cicéron, *Verr.*, V, 34.

⁴ Ovide, *Her.*, II, 11 ; Catulle, LXIV, 225.

⁵ Tite-Live, XXII, 19 ; XXVII, 30.

⁶ Isidore, *Orig.*, XXIX, 4, 10 ; Rich, *Antiquités romaines*.

⁷ Virgile, *Æn.*, IV, 580 ; Tite-Live, XXII, 19.

⁸ Tite-Live, XXXVII, 14.

Il nous reste à dire quelques mots de certaines parties additionnelles, spéciales aux vaisseaux de guerre, et qui augmentaient leur puissance dans les combats.

L'arme offensive, dont Pline attribue l'invention à Pisée, *rostra navibus Piseus addidit*¹, l'éperon, était une pointe d'airain solidement attachée dans le bas de l'étrave. Elle était destinée à agir sur les flancs des navires ennemis comme le bélier sur un mur, et elle était placée soit au niveau de la quille, soit même au-dessous, de sorte que chaque trou qu'elle perçait non-seulement endommageait le bâtiment ennemi, mais y ouvrait une voie d'eau. Cet éperon était quelquefois façonné en forme de corne ou de bec d'oiseau de proie, mais le plus souvent il était droit, à deux ou à trois dents, et représentait une tête d'animal, généralement une tête de porc. Quelque précaution qu'on prit pour le rendre inébranlable, il se perdait facilement dans les chocs violents : c'est ainsi que celui de la quadrirème d'Octave se perdit dans un abordage qu'elle fit avec la quinquérème de Vatinius : *Itaque primus (Vatinius) sua quinqueremi in quadriremi ipsius Octavii impetum fecit. Celerrime fortissimeque contra illo remigante, naves adverse rostris concurrunt adeo vehementer, ut navis Octaviana, rostro discusso, ligno contineretur*. Plutarque dit aussi que les vaisseaux de César craignaient d'aborder ceux d'Antoine², non-seulement par l'avant, à cause de leurs éperons d'airain plus solides, mais encore par le flanc, à cause de leurs planches très-épaisses et consolidées par des liens de fer. La solidité de l'éperon était donc essentielle pour l'abordage : avec cette arme, on s'élançait sur un vaisseau ennemi, on le perçait par la force de l'impulsion, puis, en ramant fortement en sens contraire, on se dégageait aussitôt afin de s'éloigner. C'est ce mouvement que peint Lucain, lorsqu'il représente deux vaisseaux de guerre qui s'éloignent l'un de l'autre, après s'être abordés par l'avant : *Avec les rames, dit-il, ils ramènent leurs poupes en arrière et retirent leurs éperons,*

*Inhibent remis puppes, se rostra reducunt*³.

Au-dessus de l'éperon, de chaque côté du vaisseau, pour le défendre si l'éperon venait à se briser, étaient ordinairement les épotides. On appelait de ce nom grec d'ἐπωτίς une pièce de bois pointue dont l'extrémité était garnie de fer ou d'airain : elle se présentait comme une lance en arrêt à l'avant du vaisseau, qu'elle défendait, mais sa saillie était moins grande que celle de l'éperon, afin de laisser toute liberté à l'action de ce dernier.

Ainsi, l'éperon et les épotides agissaient sur mer contre les murailles d'un vaisseau, de la même façon que le bélier agissait sur terre contre les murs d'une ville assiégée.

Il y avait encore une autre arme navale ayant la même destination : c'est ce que Végèce⁴ appelle *asser*, et ce que les Grecs nommaient ξυστόν ναύμαχον⁵. C'était une pièce de bois ferrée aux deux bouts, longue, forte, et cependant déliée, qu'on pendait au mât comme une vergue, et qu'on mettait en branle au moment de l'abordage. Elle agissait comme un bélier, dit M. Jal⁶, abattant, blessant, tuant les soldats et les matelots, et souvent perçant le corps du navire ennemi.

¹ Pline, VII, 57.

² Plutarque, *Vie d'Antoine*.

³ Lucain, III, 859.

⁴ Végèce, IV, 44.

⁵ Homère, *Iliade*, XV, 387 et 677.

⁶ Voir le *Συστόν ναύμαχον*.

Végèce la définit ainsi : *Trabes subtilis ac longa, ad similitudinem antennæ, pendens in malo, utroque capite ferrato, pro vice arietis vi impulsa.*

Avec ces instruments d'attaque, les vaisseaux de guerre avaient aussi des moyens de défense destinés à protéger les hommes qui les montaient. Telles étaient ces tours, *propugnacula*, qu'on élevait sur le pont avant d'engager l'action, et d'où on lançait des pierres et des dards¹. Les soldats y étaient à l'abri comme derrière les murs d'une forteresse. Quelques navires étaient entièrement pontés : on leur donnait le nom de *navis, tecta, strata* ou *constrata* (ναῦς καταφράκτη) ; d'autres n'avaient d'abri qu'à la proue et à la poupe, où se plaçaient les combattants : on les appelait *navus apertæ*².

¹ César, *Bel. G.*, III, 14 ; Florus, IV, 11, 5 ; Pline, XXXII, 1.

² Tite-Live, XXX, 43 ; Hirtius, *B. Alex.*, 11 ; Tacite, *Ann.*, II, 6.

CHAPITRE IV. — DE LA CONSTRUCTION DES FLOTTES ET DE LEUR ÉQUIPAGE.

Rapidité avec laquelle on construisait une flotte ; exemples ; ce qu'en dit Montesquieu. — Équipage. — Généraux ou préfets des flottes ; capitaines des vaisseaux ; pilotes et aides des pilotes ; rameurs et matelots.

Après avoir énuméré toutes les parties d'un vaisseau de guerre, il n'est pas inutile de voir quelle en était la construction, de quel bois on le faisait, et comment les Romains équipaient leurs flottes une fois construites. Nous trouvons sur ce sujet des détails très-précieux dans quelques lettres écrites par Cassiodore, au nom de Théodoric, à Abundantius, capitaine des gardes de ce prince. Voici ce que nous lisons dans la seizième lettre du cinquième livre : Nous nous sommes souvent demandé, dit Théodoric, pourquoi l'Italie n'a pas de navires, elle qui a du bois en si grande quantité qu'elle peut en envoyer aux autres provinces de l'empire, quand elles en ont besoin. Par l'inspiration divine, nous avons donc décidé qu'on construirait tout de suite mille vaisseaux propres au transport du blé, et en même temps au combat, si l'occasion se présente. Nous croyons pouvoir nous en remettre de l'exécution d'un projet si important à ton zèle, dont nous connaissons la grandeur. Envoie donc, sans tarder, dans toute l'Italie, des ouvriers qui rechercheront les bois propres à l'œuvre que nous entreprenons. Si, dans le voisinage de la mer, tu trouve des cyprès ou des pins, offre un prix convenable aux propriétaires.... Ce passage nous indique la qualité des bois employés alors dans la construction des navires : c'étaient généralement des bois blancs et l'usage s'en perpétua très-longtemps au moyen âge pour la fabrication des galères.

Ces deux bois, que nous voyons cités par Cassiodore, Végèce les conseille pour la construction des liburnes : Que la liburne, dit-il¹, soit faite surtout de cyprès, de pin domestique, de sapin et de larix. Le mot surtout (*præcipue contextatur*) prouve de plus qu'on pouvait encore employer d'autres bois. Pline, préfet de la flotte de Misène, recommandait le larix et le sapin aux charpentiers de navires, parce qu'ils ne se fendent pas et ne sont pas exposés à la carie². Le sapin, dit-il encore ailleurs³, doit être préféré aux autres arbres hauts et droits pour la fabrication des mâts et des antennes. Ce précepte de Pline fut toujours suivi dans tous les chantiers de galères, et, aujourd'hui encore, tes mâts de nos bâtiments sont de bois de pin et leurs vergues de sapin. Il est vrai que le corps de nos navires est composé de bois très-solide, recouvert lui-même de plaques de métal ; mais ce ne fut qu'assez tard qu'on introduisit cette innovation, et il semble même que le chêne n'ait été employé que pour fortifier les bois moins pesants, lorsque les premières applications des armes à feu eurent été faites sur les vaisseaux de guerre⁴.

¹ Végèce, IV, 34.

² Pline, XVI, 10.

³ Pline, XVI, 36.

⁴ Voir Jal, *Archéologie navale*.

Les bois blancs, en donnant plus de légèreté aux navires, rendaient aussi le travail plus facile et la construction plus rapide. Aussi voyons-nous Théodoric, très-peu de temps après sa première lettre à Abundantius, lui en adresser une seconde pour le féliciter d'avoir construit rapidement les mille vaisseaux commandés. Tu as achevé, dit-il, une œuvre qu'on pouvait croire à peine ébauchée ; si bien que la promptitude apportée dans la construction de ces navires ne pourrait être comparée qu'à la rapidité de leur course (*ut pene quanta velocitate navigari solet, constructio navium tanta sit celeritate completa*). Et ce ne sont pas seulement des paroles vaines qui m'ont été rapportées à ce sujet par mon envoyé ; tu as montré en un instant à nos yeux une forêt navale remplie d'hommes (*classeam sylvam hominum*), des maisons flottantes, des transports pour les armées, qui supporteront les plus dures fatigues à la mer, et mèneront à leur destination des guerriers courageux et inébranlables ; galères qui montrent un nombre de rames et cachent avec soin les figures des hommes (*trireme vehiculum remorum tantum numerum prodens, sed hominum facies diligenter abscondens*).... Que le Pô envoie maintenant à la mer nos navires italiens, et que le sapin, qui s'élevait sur les rives nourricières du fleuve, apprenne à franchir les vagues marines. Dans la guerre contre Hiéron, Rome, en quarante-cinq jours, arma et construisit deux cent vingt navires. Scipion, au rapport de Pline, pendant la seconde guerre punique, équipa une flotte en quarante jours ; et César, au siège de Marseille, ayant besoin d'une marine pour fermer le port, fit construire à Arles, en trente jours, vingt-deux bâtiments de guerre qu'il mit sous le commandement de Brutus.

Dans cette dernière circonstance, il est vrai, César n'eut pas à se louer de la précipitation qu'on avait mise à la construction de cette flotte : les conditions de vitesse et de légèreté avaient été tout à fait négligées, ses vaisseaux avaient été faits de bois vert (*factæ enim subito ex humida materia*). Cet exemple nous prouve donc que c'était souvent aux dépens de la perfection qu'on achetait cette rapidité d'exécution. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner d'une telle promptitude, quand nous voyons, de nos jours, des ouvriers habiles et en très-grand nombre travailler durant des années entières à la confection de quelques vaisseaux seulement.

Montesquieu fait, à ce sujet, une comparaison pleine de justesse entre l'art des constructions navales d'autrefois et celui d'aujourd'hui. Les vaisseaux anciens étant à rames, dit-il, les plus légers brisaient aisément celles des plus grande, qui, pour lors, n'étaient plus que des machines immobiles, comme sont aujourd'hui nos vaisseaux démâtés. — Depuis l'invention de la boussole, on a changé de manière : on a abandonné les rames, on a fui les côtes, on a construit de gros vaisseaux ; la machine est devenue plus composée, et les pratiques se sont multipliées. — L'invention de la poudre a fait une chose qu'on n'aurait pas soupçonnée : c'est que la force des armées navales a plus que jamais consisté dans l'art ; car, pour résister à la violence du canon et ne pas essuyer un feu supérieur, il a fallu de gros navires ; mais à la grandeur de la machine on a dû proportionner la puissance de l'art.... Aussi à peine, à présent, toute une vie suffit-elle à un prince pour former une flotte capable de paraître devant une puissance qui a déjà l'empire de la mer¹.

Ainsi, d'après Montesquieu, c'était surtout le peu d'art qu'apportaient les Romains à leurs constructions navales qui leur permettait cette promptitude dont

¹ *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. IV.

nous nous étonnons. Et il est certain que, au temps des guerres puniques, la puissance d'un navire était moins dans ses propres qualités que dans le courage de ceux qui le montaient ; presque toute la force d'un vaisseau de guerre était alors dans son équipage. On combattait sur mer de la même façon à peu près que sur terre : on mettait toute une armée sur une flotte, les vaisseaux s'accrochaient, et l'on combattait de plain-pied. C'est ainsi que dans la bataille navale gagnée par Regulus, on vit combattre cent trente mille Romains contre cent cinquante mille Carthaginois. Pour lors, ajoute Montesquieu, les soldats étaient pour beaucoup et les gens de l'art pour peu : à présent les soldats sont pour rien, ou pour peu, et les gens de l'art pour beaucoup.

Quelque nombreux que fût cet équipage, on le recrutait facilement. On prenait pour matelots et pour rameurs, *nautæ* et *remiges*, des esclaves et des affranchis, qu'on appelait aussi *socii navales*¹. Les citoyens et les alliés étaient obligés, chacun selon sa fortune, de fournir un nombre déterminé de ces marins, ou, quelquefois, de les remplacer temporairement par des contributions². Les *nautæ* s'occupaient spécialement des voiles et de la direction du navire ; les *remiges* ne faisaient que ramer, et comme les vaisseaux étaient partagés en trois divisions dans leur hauteur, le fond (*thalamus*), l'étage supérieur (*thranus*) et la partie intermédiaire (*zyga*), on divisait aussi les rameurs en trois classes distinctes, d'après la position qu'ils occupaient dans le bâtiment : c'étaient les *thranites* à l'étage supérieur, les *zygites* au centre et les *thalamites* au fond. Les *thranites*, maniant les rames les plus longues, les plus lourdes et les plus difficiles à manœuvrer, recevaient une solde plus élevée que les autres, et les *thalamites*, pour la même raison, étaient les moins soldés de tous les rameurs.

A côté des *nautæ* et des *remiges* étaient les *classarii*, soldats exercés pour combattre à bord, et répondant ainsi, sous beaucoup de rapports, à nos soldats de marine³. Dans les premiers temps, les soldats légionnaires avaient combattu également sur terre et sur mer ; mais quand Rome eut une marine régulière, elle y employa des troupes particulières, milites in classem scripti⁴, qui furent appelées du nom de *classarii* ou du nom grec d'*epibatæ* (ἐπιβάται). Cette partie du service militaire était regardée comme moins honorable que l'autre, et l'on confondait même quelquefois, sous le terme général de *classarii*, les soldats de marine avec les matelots et les rameurs, qui n'étaient cependant que des esclaves et des affranchis⁵. Les alliés et les peuples vaincus étaient obligés d'en fournir un nombre déterminé⁶.

¹ Tite-Live, XXI, 49, 50, XIV, 17.

² Tite-Live, XXVI, 35.

³ Hirtius, *Bel. Al.*, 20.

⁴ Tite-Live, XXII, 57.

⁵ Hirtius, *Bel. Al.*, 121 ; Tacite, *Ann.*, XIV, 4.

⁶ Tite-Live, XXXVI, 43 ; XLII, 48 ; Cicéron, *Verr.*, V, 17.

Les Romains ne faisaient cas que des troupes de terre, dont l'esprit était de rester toujours ferme, de combattre au même lieu et d'y mourir. Ils ne pouvaient estimer la pratique des gens de mer, qui se présentent au combat, fuient, reviennent, évitent toujours le danger, emploient la ruse, rarement la force. Tout cela n'était point du génie des Grecs (Platon, *des Lois*, l. IV), et était encore moins de celui des Romains.

Ils ne destinaient donc à la marine que ceux qui n'étaient pas des citoyens assez considérables pour avoir place dans les légions (Polybe, V) : les gens de mer étaient ordinairement des affranchis.

Nous n'avons aujourd'hui ni la même estime pour les troupes de terre, ni le même mépris pour celles de mer. Chez les premières, l'art est diminué ; chez les secondes, il

Lorsque, dans les premiers temps, l'on construisait et l'on équipait une flotte pour les besoins du moment, c'était ordinairement un des deux consuls qui en prenait le commandement, et, en son absence, c'était un légat qui commandait sous ses ordres, comme Lælius sous Scipion¹. Plus tard, lorsqu'il y eut des flottes permanentes, lorsqu'Auguste en eut établie une en station dans la mer de Toscane, à Misène, une autre dans l'Adriatique, à Ravenne, et quelques autres sur de grands fleuves, tels que le Rhin et le Danube², on donna aux commandants de ces flottes le titre de *dux præfectusque classicus*³. Ils avaient, comme les consuls autrefois, le droit de vie et de mort sur tous les soldats de marine, matelots et rameurs ; le navire qu'ils montaient, plus grand et plus orné que les vaisseaux ordinaires, prenait le nom de *navis prætoria*, et, durant la nuit, portait trois flambeaux comme signal distinctif⁴.

Sous les ordres du *préfet de la flotte* étaient tous les commandants particuliers des vaisseaux. On les appelait *navarchi*, *trierarchi*, *præfecti* ou *magistri navium*. Leur grade répondait à ceux de nos capitaines, et leurs fonctions à celles de nos maîtres d'équipage : c'étaient eux qui dirigeaient la navigation du vaisseau, qui donnaient des ordres au timonier, aux marins, aux rameurs, et, pour surveiller les mouvements, ils se tenaient assis dans une cabine à l'arrière du bâtiment. Cette cabine, cette espèce de tente ou de pavillon, s'appelait *σκηνή* chez les Grecs, et ce qu'en dit Arrien en parlant d'Alexandre⁵ nous la montre comme mobile et facile à démonter : *Quand le navire qui portait le roi, dit-il, fut près du camp, ce prince, voulant être bien vu de tous, ordonna qu'on enlevât la tente de la poupe de son vaisseau.*

Après le *magister* venait immédiatement le *gubernator* (*κυβερνήτης*), timonier ou pilote. Il était habillé d'une façon particulière, et se tenait assis à la poupe : c'était lui qui ordonnait de serrer ou de déployer les voiles, de faire jouer ou d'arrêter les rames, *expandere, contrahere vela, incurbata remis, eos inhibere*, etc.⁶ On lui demandait de connaître les mers qu'il devait parcourir et les côtes qu'il avait à visiter. La science des indices du temps, des variations des vents, des signes précurseurs de la tempête, devait lui être familière ; et, la nuit, quand la vue des terres ne pouvait le guider, on exigeait qu'il sût diriger sa course d'après l'aspect des étoiles : car, la boussole n'existant pas, il fallait nécessairement recourir aux étoiles ; de là cette expression d'Horace, quand il parle d'une tempête qui ne laisse aucun espoir :

. *neque certa fulgent*
Sidera nautis.

On ne sait plus sur quel astre se guider⁷.

La plupart des vaisseaux de guerre ayant deux gouvernails, il y eut dans l'origine deux pilotes par bâtiment. Mais il est probable qu'on reconnut bientôt les nombreux inconvénients qui devaient résulter de cette double action simultanée,

est augmenté ; or on estime les choses à proportion du degré de suffisance qui est requis pour les bien faire. (Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXI, ch. XIII.)

¹ Tite-Live, XXVII, 42 ; XXIX, 25.

² Suétone, *Auguste*, 18 et 49 ; Tacite, *Ann.*, IV, 5 ; XII, 30 ; Florus, IV, 12, 26.

³ Cicéron, *Verr.*, V, 34.

⁴ Tite-Live, XXIX, 23.

⁵ L. VI, *Exp. d'Alex.*

⁶ Virgile, V, 12 ; X, 218 ; Cicéron, *Orat.*, I, 33 ; *Att.*, XIII, 21.

⁷ Horace, *Odes*, II, 16, 3.

et l'on ne tarda pas à mettre les deux gouvernails sous la direction d'un seul pilote.

Le pilote, d'ailleurs, avait un aide utile dans le *proreta* (πρωρήτης). Celui-ci, comme l'indique son nom, se tenait à l'avant du navire, pour examiner la mer, et indiquer par des signes au timonier sur quel point il devait gouverner. Il commandait en second sous le *gubernator*, et avait sous sa surveillance immédiate tout ce qui tenait au gréement et à l'armement du navire¹.

Les rameurs avaient encore un chef spécial qui, dans l'ordre hiérarchique, venait après le *gubernator* et le *proreta* : c'était le *hortator* (κελευστής). Il dirigeait leurs manœuvres et réglait leurs mouvements à l'aide du chant nautique, appelé en grec κέλευσμα, et en latin *celeusma* ou *celeuma*. Il aidait les rameurs à frapper la mer en mesure, et, en quelque sorte, les animait à leur tâche : de là son nom : *solet hortator remiges hortarier*². Il était assis à l'arrière ou se promenait le long des bancs des rameurs en battant la mesure au moyen d'un bâton qu'il tenait à la main et qui était l'insigne de sa charge. Souvent, son chant nautique ne suffisant pas à encourager les plus paresseux, il avait recours à son bâton qui les excitait d'une manière plus sensible. Aussi les rameurs le nommaient-ils souvent *portisculus*, du nom de ce redoutable insigne³.

Auprès du *hortator* était quelquefois un *symphoniacus*, qui jouait sur la flûte certains airs bien rythmés pour faire ramer en cadence, ou qui chantait sans accompagnement certaines chansons vives et gaies pour délasser les rameurs. Les officiers se servaient quelquefois de ces musiciens pour transmettre, au moyen des sons de la musique, des ordres et des signaux à toute la flotte.

¹ Plaute, *Rud.*, IV, 3, 86 ; Scheffer, *Mil. nav.*, IV, 6.

² Plaute, *Merc.*, IV, 25 ; Ovide, *Met.*, III, 418 ; Silius Italicus, VI, 361 ; Virgile, *Æn.*, V, 177.

³ Voir Jal, *Flotte de César*.

CHAPITRE V. — RESTITUTION DES ANCIENNES TRIRÈMES.

Restitution des anciennes trirèmes : un mot de la trirème romaine, récemment construite à Paris.

Nous ne pouvons énumérer les différentes parties d'un vaisseau de guerre romain, nous ne pouvons en étudier la construction, sans dire un mot des essais qu'on a tentés récemment de rétablir la trirème antique. L'Empereur ayant manifesté le désir de faire construire une de ces trirèmes pour se bien rendre compte du système mis en pratique par les constructeurs grecs et romains, M. Jal, qui s'était attaché durant de longues années à l'étude de la marine ancienne, réunit tous les renseignements que ses études antérieures pouvaient lui fournir, en fit un travail curieux qu'il intitula la Flotte de César, et s'empessa de l'adresser à l'Empereur. M. Dupuy de Lôme, directeur des constructions navales, en eut aussitôt connaissance, et, bientôt après, les habitants de Paris, de Saint-Cloud et de Rouen purent voir flotter dans les eaux de la Seine un antique vaisseau long ayant trois rangées de rames actives.

Dans une restitution des vaisseaux longs des Latins, dit M. Jal en commençant, on ne doit pas craindre de paraître exagéré en supposant des bâtiments de dimensions égales à celles de certains navires du moyen âge et des temps modernes. La longueur totale de la galère ordinaire du dix-septième siècle était, d'un bout à l'autre, sur le pont, de 4m,92, ou, en chiffres ronds, de 41 mètres. Sa plus grande largeur était de 6m,17 : le rapport de la longueur à la largeur étant de 7 à 1 environ. Le creux, mesuré de la quille au pont, était de 2m,43, la hauteur du pont à la flottaison d'environ trois pieds, 0m,97, et l'appareil des rames était à peu près à 1m,62 de cette ligne d'eau..Or les vaisseaux de grandeur moyenne, au temps de César et d'Auguste, pouvaient avoir les mêmes dimensions. En les diminuant, et en ne tenant pas compte de quelques modifications postérieures à cette époque, on obtiendrait donc un vaisseau long unirème ; et l'unirème cataphractée, *navis longa testa*, grandie dans toutes ses parties, deviendrait la birème à cinquante rames, le dromon-dicrote de Léon VI, dont nous avons parlé précédemment. Quant à la trirème, après bien des essais, des doutes, des tâtonnements, voici ce qu'avait proposé M. Jal.

Posant d'abord en principe qu'il n'a pas la prétention de faire un navire d'une marche supérieure qui puisse, pour sa vitesse, être comparé à ceux qui reçoivent l'impulsion des roues ou de l'hélice, mues par la vapeur, M. Jal suppose sa trirème, large à sa flottaison de 5m,80 et longue de 42 mètres, à peu près dans le rapport de 1 à 8 plus favorable à la marche que celui de 1 à 7 dont nous venons de parler. La hauteur de la quille au pont serait de 2m,90. Mais tout le système de jougs et de parapets pour soutenir les rames, couvrir les rameurs et protéger les soldats, ajoutant au poids de la coque une trop grande pesanteur, la muraille, afin d'être plus légère, n'aurait qu'un mètre d'élévation et 0m,20 d'épaisseur. La trirème, en charge, aurait 1m,80 de tirant d'eau.

A 0m,20 au-dessous de la ligne de flottaison, on construirait un plancher couvrant la sentine, où l'on établirait deux pompes pour vider les eaux, et, au-dessus de ce premier pont, on en établirait un second à la hauteur de 1m,60. C'est dans cet entrepont que se placeraient les rameurs thalamites qui, assis sur

un banc haut de 0m,45, et maniant une rame longue seulement d'environ 4m,15, auraient une liberté d'action suffisante et pourraient se lever de leur banc pour donner plus de force à ces mouvements de la nage allongée que Lucain a bien décrits, quand il a dit¹ :

..... *tum cærule verrunt,*
Atque in transtra cadunt, et remis pectora pulsant.

Le sabord de nage de la rame du thalamite serait à 0m,70 au-dessus de la ligne de flottaison, et cette rame irait chercher son point d'appui dans la mer à 2m,10 du flanc du navire.

Sur le pont seraient assis les zygites et les thranites. Les zygites auraient des bancs de 0m,20 seulement de hauteur et manieraient des rames de 6m,40. La partie antérieure de ces rames, longue de 1m,40, serait garnie de plomb pour en faciliter le mouvement, et la partie extérieure, longue de 5 mètres, irait chercher son point d'appui dans l'eau à 3m,60 du flanc de la trirème. Les bancs des thranites seraient à la hauteur du siège du *magister*, le *thranos*, et auraient environ 0m,50 d'élévation leurs rames, garnies de plomb comme celles des zygites, traverseraient les sabords à 0m, 70 au-dessus du pont, seraient longues de 8m,75, et iraient chercher leur point d'appui à 5 mètres du flanc de la trirème.

La ligne des scalmes des thranites serait à 0m,40 au-dessus de celle des zygites, et celle-ci à 1m,05 au-dessus de celle des thalamites. De plus, les sabords de ces trois lignes de rames n'étant pas, chez les anciens, placés immédiatement au-dessous les uns des autres, il faudrait les ranger dans un ordre oblique comme les sabords de nos vaisseaux modernes à plusieurs batteries.

Toutes ces rames, ainsi disposées, seraient au nombre de cent soixante-seize : il y aurait, de chaque côté, vingt-neuf thranites, trente zygites et vingt-neuf thalamites, occupant de l'avant à l'arrière une longueur de 30 mètres.

On réserverait à la poupe une place pour le timonier qui aurait à diriger ses deux gouvernails suspendus aux flancs de la trirème, pour le thranos, siège du capitaine, et pour quelques soldats pendant le combat ou quelques matelots manœuvrant les voiles. A la proue, on laisserait un espace vide, de 7 mètres de longueur, et élevé d'un mètre environ au-dessus du pont : cette place serait réservée aux soldats et l'on pourrait y ériger une tour de bois.

Dans toute la longueur des 30 mètres occupés par les rameurs on tracerait une coursie large de 1m,20 ; c'est dans ce passage (*agea*, *νάροδος*) que se promenaient le *hortator remigum* et le *symphoniacus* : on y percerait les écoutilles pour la communication de la cale et de l'entrepont avec le pont supérieur : on y pratiquerait une ouverture longue pour le mâtage et le démâtage du mât, et en avant du *modius*, conduit demi-circulaire qui descendrait du pont à la quille pour recevoir cet arbre, on placerait une pompe allant à la sentine et venant en aide aux deux autres pompes établies déjà dans l'entrepont.

De plus, entre les bancs des zygites et le plat-bord, on laisserait un espace d'un demi-mètre pour y placer des rames de rechange.

¹ Lucain, III, 541.

On laisserait le même espace dans l'entrepont pour les rames de rechange des thalamites. A la poupe serait la chambre du capitaine, à la proue les logements des autres officiers : la partie intermédiaire servirait d'entrepôt pour le gréement, et de dortoir pour les soldats pendant la nuit.

La sentine, outre le lest, contiendrait des vivres, de l'eau, des cordages, etc. Voilà pour l'intérieur.

Quant à l'extérieur, M. Jal n'oublie rien des ornements et des armes dont nous avons parlé dans le chapitre consacré aux différentes parties d'un vaisseau de guerre. Il mentionne, comme importantes et ne devant pas être oubliées, des ceintures ou préceintes, au nombre de deux ou de trois : elles seraient en chêne et auraient une épaisseur peu considérable ; elles seraient décorées d'un ornement léger, mais visible, et produisant un certain effet. Au-dessus de la poupe et de la proue, on ferait des constructions légères qui affecteraient des formes agréables : l'acrostole de la proue se terminerait à sa partie recourbée par un bouclier, une spirale, une boule, etc. ; l'extrémité de la poupe recevrait cette sorte de panache qu'on nommait *aplustum* ou *amplustrum*, et au sujet de laquelle on combattait sur mer de la même façon qu'on luttait sur terre pour défendre son enseigne ou pour s'emparer de celle de l'ennemi :

..... *Dum pagnat ab alta*
Poppe Caius, Graiumque audax splustre retentat,
Terga simul pariter missis et pectora telis
*Transigitur*¹

A la poupe on peindrait aussi l'image du dieu protecteur du navire, Minerve, Apollon, Neptune ou Jupiter, et, au-dessus de cette figure (*παράσημον*), on écrirait le nom du navire dans un cadre rond ou ovale, noblement orné, *scutulum*. Les poètes latins ont souvent parlé de ces divers ornements. Nous lisons dans Virgile² :

..... *Aurato fulgebat Apolline puppis ;*

dans Ovide³ :

Est mihi, sitque precor, flavæ tutela Minervæ,
Navis et a picta casside nomen habet ;

et ailleurs encore⁴ :

Monte nec inferior proræ puppique recurvæ
Insilit, et pictos verberat unda deos.

Mais ces parties élégantes du travail ne feraient pas négliger les parties, plus utiles et plus importantes, composant l'armure propre de la trirème. Sous le parasémon on établirait solidement, dans un massif de bois, cet éperon si redoutable dans l'abordage, cet éperon à trois dents, *rostrum tridentis*, que les pontes se sont aussi plu à décrire :

..... *Totumque dehiscit*
*Convulsum remis, rostrisque tridentibus æquor*¹.

¹ Lucain, III, 585.

² Virgile, *Énéide*, X, 171.

³ Ovide, *Tristes*, I, IX, 1.

⁴ Ovide, *Tristes*, I, III, 109.

. *Volet immissis cava Pinus habenis
Infinitque eolum, et spumas vorat ære tridenti*².

Et au-dessus de l'éperon, de chaque côté de la trirème, on placerait les *épotides*, qui la défendraient au cas où l'éperon viendrait à lui manquer.

Tel est tout le système proposé par M. Jal. Mon hypothèse, dit-il, n'est point d'un savant hasardeux, qui, sans connaître la marine et les conditions d'existence d'un vaisseau long, se livre à un travail arbitraire, cherche une solution ingénieuse, et, des termes du problème posé, néglige ceux qui l'embarrassent... Je ne prévois pas quelles puissantes objections on pourrait m'opposer... Je donne mon travail avec quelque confiance, en insistant toutefois sur ce point capital, qu'un ingénieur aurait certainement projeté un navire à trois rangs de rames, dans des conditions meilleures, au point de vue de la marche ; mais que je n'étais pas libre de faire mieux, renfermé dans un cercle de documents écrits ou figurés, dont je ne pouvais pas me dégager.

M. Dupuy de Lôme adopta donc, dans la construction de sa trirème antique, les conclusions générales du mémoire de M. Jal, qui lui avait été communiqué. Il ne prit pas, il est vrai, tous les chiffres proposés dans ce mémoire : comme le navire qu'il avait à faire n'était exécuté qu'à titre d'essai, il importait d'en réduire les dimensions ; il fallait le rétrécir pour lui permettre d'évoluer facilement dans les eaux de Paris, et de passer à l'aise sous les ponts de la Seine depuis Asnières jusqu'à l'Institut. Il lui donna de longueur à la flottaison 39m,25 ; de largeur, 5m,50 ; de creux, 2m,18. Pour le rendre bon marcheur, il lui prêta les façons étroites qu'avaient à l'arrière les galères contemporaines de Louis XIV, et cette finesse, en donnant plus d'élégance à son bâtiment, lui enleva quelque chose de sa vérité historique.

Il est à regretter que M. Dupuy de Lôme n'ait pas cru devoir munir d'épotides la proue de son navire. Craignit-il de ne pas être compris du public ? Mais le public ne pouvait pas mieux comprendre l'éperon, le système de rames, et bien d'autres parties qui furent cependant adoptées. Eut-il peur d'enlaidir l'avant de sa trirème ? Certes, l'élégance est une grande qualité dans une construction navale ; mais, puisqu'il fallait faire avant tout une trirème antique, et que le plus grand nombre des vaisseaux anciens étaient munis d'épotides, il eût été préférable, selon nous, d'être un peu moins élégant, et d'ajouter au bâtiment cet accessoire ordinaire, dût-on le trouver étrange.

Nous reprocherons encore à M. Dupuy de Lôme d'avoir doublé en cuivre sa trirème. Les carènes des vaisseaux romains, avant d'être lancées à la mer, étaient simplement enduites de poix et de suif, depuis la ligne de flottaison jusqu'à la quille : c'est ce que Virgile appelle *uncta carina* ; et l'on renouvelait souvent cette onction, par l'habitude qu'avaient les Romains de tirer souvent leurs vaisseaux à terre ; mais jamais ils n'employèrent les plaques de métal pour rendre ces navires plus solides et meilleurs marcheurs. Les carènes doublées en cuivre sont tout à fait modernes ; pourquoi donc en avoir orné une trirème qui devait être une trirème antique ? Pourquoi avoir pris tant de précautions pour chercher à donner à sa marche une vitesse plus grande, quand cette vitesse n'est qu'un anachronisme évident ?

¹ Virgile, *Énéide*, V, 143.

² C. Balbus, *Argon*.

Nous nous permettons de relever les quelques défauts que nous découvrons dans cette trirème, nous nous y croyons autorisé, puisque nous nous sommes plu tout d'abord à remarquer l'utilité et l'intérêt attachés à une pareille construction¹.

¹ Voir, pour ce chapitre, le *Journal de l'Instruction publique*, année 1861, compte rendu des études de M. Jal ; le journal *l'Illustration* du 23 mars 1861, page 184, gravure représentant la Trirème romaine construite d'après les instructions de l'Empereur ; et les autres journaux de la même époque, qui, presque tous, en rendant compte de cette construction, ont parlé en termes plus ou moins exacts de la marine ancienne.

CHAPITRE VI. — DE LA MANIÈRE DE LANCER LES VAISSEAUX À LA MER ; DU MOUILLAGE DES FLOTTES, ET DES PORTS QUI LES RECEVAIENT.

Description du port d'Ostie.

Revenons maintenant aux flottes anciennes que nous avons abandonnées un moment pour examiner la trirème de Paris. Dès que ces flottes étaient construites et équipées, comment les lançait-on à la mer ? Où mouillaient-elles ? où pouvaient-elles se mettre à l'abri ? Avaient-elles des ports capables de les recevoir et de les défendre ? Ce sont là toutes questions assez importantes pour que nous devions nous y arrêter un moment.

Avant de mettre une flotte en mer, on en faisait une revue générale, comme pour une armée de terre ; on consultait les auspices, on adressait des prières aux dieux, et on leur immolait des victimes¹. Les marins couronnaient les poupes de guirlandes, et l'on tirait les vaisseaux sur le rivage jusqu'aux flots. C'était un grand travail. On plaçait sous la quille de ces rouleaux appelés *palangæ*, dont Nonius Marcellus dit la forme et l'usage en ces termes : *Palangæ dicuntur fustes teretes qui navibus subjiciuntur, quum attrahuntur ad pelagus, vel quum ad littora subducuntur*. Un certain nombre d'hommes aidaient à l'action de ces rouleaux au moyen de leviers ; d'autres, par des béquilles, étayaient des deux bords le bâtiment, et quelques autres faisaient effort sur des cordes passant dans des poulies. On se servait même quelquefois de ce moyen pour transporter toute une flotte à des distances considérables : Auguste transporta ainsi des vaisseaux de la pleine mer dans le golfe d'Ambracie, près d'Actium, sur une espèce de chaussée couverte de peaux de bœuf ; le passage de l'isthme de Corinthe se fit de même, et Trajan eut recours au même moyen pour transporter sa flotte de l'Euphrate dans le Tigre². On comprend que, pour opérer un pareil travail, les Romains devaient avoir des leviers et des machines d'une certaine puissance ; et c'est de ces machines que parle Horace quand il dit, dans une de ses odes, à propos de la mise à l'eau des navires :

Trahuntque siccas machinæ carinas.

Dès que les vaisseaux étaient à l'eau, le son de la trompette donnait le signal de l'embarquement³ ; les marins s'embarquaient les premiers, les soldats les suivaient : tout se faisait avec ordre⁴. Puis on mettait à la voile, et la flotte se rendait au lieu de sa destination.

Quand elle y arrivait, on prenait les présages, comme au moment du départ, on faisait des sacrifices, on adressait des prières aux dieux pendant le débarquement des troupes⁵ ; puis, si le séjour devait être de peu de durée, on

¹ Val. Maxime, I ; Tite-Live, XXIX, 27 ; Virgile, *Æn.*, 118, 772.

² Dion Cassius, LI, 5 ; XLVIII, 28.

³ Lucain, II, 890.

⁴ Tite-Live, XXIX, 25.

⁵ Virgile, *Æn.*, III, 537 ; Tite-Live, XXXVII, 14, 47.

choisissait pour là flotte, le long des côtes, un lieu propre à la station¹. C'est ainsi qu'au commencement du VI^e livre, Virgile nous fait assister, par une peinture fidèle des manœuvres, à l'arrivée des vaisseaux d'Énée dans le mouillage de Cumès :

*Obvertunt pelago proras : tom dente tenaci
Anchora fundabat naves, et littora curvæ
Prætexunt puppes*

Rien de plus simple et de plus clair que cette description. Les proues sont tournées du côté du large, l'ancre accroche solidement les navires au fond de la mer, et les poupes recourbées couvrent les parties du rivage qui s'avancent dans l'eau². Il en est de même un peu plus loin, où Virgile dit encore, en parlant du mouillage³ :

Anchora de prora jacitur, stant littore puppes.

Quand les navires devaient faire un plus long séjour dans le pays où ils avaient abordé, lorsque la saison était douteuse, qu'on pouvait craindre les tempêtes, et qu'on n'avait pas de port pour se mettre à l'abri des flots et des vents, on ne les confiait pas à un mouillage, quelque sûr qu'il fût ; on les halait à sec sur le rivage, et l'on employait, pour cette opération, les moyens dont on s'était servi pour les mettre à l'eau après leur construction :

Jampe fere sicco subductæ littore puppes⁴.

C'était la poupe qui montait la première : on soutenait, au moyen des *palangæ*, des leviers et des cordes, tout le bâtiment qui sortait de l'eau, et il nous est permis de supposer que cette mise à terre se faisait avec une certaine rapidité, si nous en jugeons d'après un vers de Flaccus, qui semble nous dire que les navires étaient ainsi tirés au pas de course par les matelots, courbés sous le faix et le jarret tendu :

*Puppem humeris subeunt et tento poplite proni
Decurrunt⁵.*

La mise à terre une fois opérée, si l'on était en pays ennemi, on élevait des retranchements tout autour de la flotte, et derrière cette ligne de fortification, qu'on appelait *castra navalia* ou *nautica*, on postait une garnison capable de la défendre⁶. C'est ainsi que, dans sa seconde expédition en Bretagne, César, à la nouvelle qu'une partie de ses vaisseaux viennent d'être détruits par un très-gros temps, arrête immédiatement la cohorte lancée à la poursuite des Bretons, accourt au rivage, et ordonne la construction d'un camp naval. En dix jours tous les navires sont tirés à terre, rangés et mis à l'abri derrière des retranchements : *Statuit omnes naves subduci, et cum castris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies X consumit.... subductis navibus, castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante, præsidio navibus reliquit⁷*. On n'avait recours d'ailleurs à ces

¹ César, *Bel. Civ.*, III, 6 ; 1V, 21 ; *Bel. Alex.*, 25.
² Jal, *Virgile naut.*
³ Virgile, VI, 901.
⁴ *Virgile*, III, 135.
⁵ Flaccus, *Argonauticon*, I.
⁶ Nepos, *Alcibiade*, 8.
⁷ César, *Bel. G.*, V, II.

sortes de retranchements que pour un certain temps, souvent pour la durée d'un hiver, et lorsqu'on n'avait à sa disposition aucun port pour s'abriter.

Sous ce nom général de port (*portus*), les Romains désignaient également un bassin creusé de main d'homme et un havre ménagé par la nature dans une baie ou à l'embouchure d'un fleuve. Ovide, par exemple, appelle les sept bouches du Nil *septem portus*¹. Mais nous n'avons aucune explication à donner sur ces havres naturels : nous ne nous occuperons que des ports artificiels ; car il est curieux de rechercher quelle importance les Romains ont attachée à ce genre de travail, et comment ils l'ont compris.

Les traces et les débris des ports anciens, qui se conservent encore en beaucoup d'endroits de la Grèce et de l'Italie, semblent nous montrer que les Grecs et les Romains opéraient ces constructions sur le même plan, sans presque aucune différence dans les détails. Leurs ports se composaient d'un bassin extérieur (*λιμήν* des Grecs, notre avant port), avec un ou plusieurs bassins intérieurs (*ὄρμοι*), et se rattachant par un chenal à l'avant-port ; ils étaient presque toujours situés près de l'embouchure d'une rivière ou dans une crique formée dans la mer : ils avaient donc une rade. L'entrée était protégée par un brise-lames en tête de la jetée, sur laquelle s'élevait un phare et des tours fortifiées ; et, au besoin, on tendait en travers de cette entrée, pour la fermer à une flotte ennemie, des chaînes ou des barres de fer. La jetée était construite sur arcades, pour combattre la tendance naturelle des ports artificiels à se remplir de galet et à s'ensabler, assez de calme étant établi à l'intérieur au moyen d'écluses adaptées aux piliers de ces arcades. A l'intérieur du port, tout autour du bassin, régnait une large route, ou quai, soutenue par un mur en maçonnerie, et bordée de magasins ou entrepôts ; c'est sur cette route que se trouvaient la maison du capitaine du port et un temple, presque toujours dédié à Vénus, par allusion à sa naissance miraculeuse du sein des flots. Des degrés conduisaient du quai à l'eau ; des colonnes, placées à égale distance les unes des autres, ou de larges anneaux scellés dans le mur du quai, servaient à attacher les amarres. De plus, l'ensemble du port et des bâtiments annexés était entouré d'un mur d'enceinte et de fortifications, qui ne laissaient pénétrer du côté de la terre que par une porte fortement défendue.

Telle était, selon M. Anthony Rich, la construction générale des anciens ports². Mais il nous serait plus facile d'en comprendre tous les détails en examinant particulièrement une de ces constructions romaines. Jetons donc les yeux sur le plus grand arsenal maritime que Rome ait jamais possédé (*ἐπινειον τῆς Ῥώμης*), sur ce port d'Ostie, d'où elle puisait sa nourriture et son luxe, sa vie et ses richesses, et qui, fondé sous les rois, embelli sous la république, ne fut entièrement achevé que sous les empereurs. Ostie, il est vrai, n'existe plus : les atterrissements successifs formés par le Tibre ont éloigné la mer de plusieurs milles au-delà des anciens môles ; mais ses ruines couvrent encore une immense étendue de terrain, et rien ne nous empêche de retrouver l'ensemble des constructions qui en faisaient une des merveilles de l'architecture romaine.

Dès que ses premières guerres contre ses voisins eurent rendu Rome maîtresse du cours du Tibre jusqu'à la mer, les produits de l'agriculture ne suivant pas l'accroissement de la population, elle fut contrainte de recourir au commerce

¹ *Her.*, XIV, 167 ; *Amor.*, II, 13, 10.

² Voir le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, traduit en français sous la direction de M. Chérueil.

étranger pour vivre dans l'abondance : Ancus Martius en comprit la nécessité, et résolut de fonder un port. Voici comment cette première fondation est racontée par Denys d'Halicarnasse¹ :

Il entreprit hors de la ville un ouvrage qui fit entrer dans Rome l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, et qui lui ouvrit le chemin à de plus glorieuses conquêtes.

Le Tibre, qui descend des monts Apennins et qui coule le long des murs de Rome, va se décharger assez près de là, dans un endroit de la mer Tyrrhénienne où les vaisseaux venant de la haute mer n'abordaient point, parce que les rivages n'étaient pas disposés pour les y mettre à couvert ; il n'y arrivait alors que de simples bateaux. Cependant le Tibre, depuis son embouchure jusqu'à Rome, pouvant porter des navires de haut bord, et, par là, faciliter le commerce avec les marchands étrangers, Ancus trouva le moyen d'y ménager un port commode, capable d'y recevoir les plus gros vaisseaux. Il en vint facilement à bout, parce que le fleuve, étant contigu à la mer dans l'endroit où il s'y décharge, s'étend fort loin au-delà de son embouchure et forme des havres spacieux, de sorte que de grands navires, chargés de trois mille amphores (trois cents tonneaux), entrent aisément par son embouchure, et sont conduits jusqu'à Rome à l'aide des rames et des cordages. Quand la charge est plus forte, on jette l'ancre ; alors des bateaux viennent au secours et reçoivent les marchandises que les vaisseaux ont amenées.

Ancus Martius mit encore à profit une langue de terre qui se trouvait entre le Tibre et la mer, et qui formait une espèce de coude. Il y bâtit une ville, qu'il fortifia et qu'il nomma Ostie, à cause de sa situation. Ainsi, par les soins de ce prince, Rome, quoique placée au milieu des terres, devenait en quelque sorte maritime, et en état de participer aux richesses qui sont au-delà des mers.

Il est probable que ce port primitif, qui, d'après la description de Denys, était capable de recevoir les plus gros vaisseaux, n'était qu'une anse de grandeur moyenne, pratiquée dans la rive gauche du fleuve, avec un quai et des marches. Quel qu'il fût, les Romains en tirèrent une grande utilité, et la ville d'Ostie, étant le principal point par où les richesses du monde leur étaient apportées, profita pour elle-même des nombreux avantages dont elle faisait jouir la capitale.

Peu à peu le limon charrié par le Tibre s'accumula : ce fut en vain qu'on voulut remédier à ces atterrissements, en travaillant aux rives et au lit du fleuve, en chargeant de la direction de ces travaux des magistrats spéciaux, *ingénieurs des ponts et chaussées* de ce temps-là² ; le Tibre continua lentement son œuvre, et l'ancien port d'Ancus finit par s'encombrer au point que les navires qui apportaient des provisions à Rome furent obligés de se tenir au large, exposés à tous les dangers³. C'étaient alors de petites barques qui allaient recevoir la cargaison de ces vaisseaux pour la transporter ensuite en remontant le cours du fleuve.

Ce grand inconvénient, vivement senti par César, lui avait inspiré le projet de construire un nouveau port à l'embouchure du Tibre : *alterum a Divo Julio*

¹ III, 44.

² *Tullius Varro.... curator alvei Tiberis et riparum et cloacarum* (Inscription trouvée à Tarquinies).

³ Strabon, V, 375.

*sæpius destinatum ac propter difficultatem omissum*¹. Néron avait eu aussi l'idée de relier par des murailles la ville d'Ostie à celle de Rome, et d'y amener, par un canal, les eaux de la mer Tyrrhénienne : *Destinarat etiam Ostia tenus mœnia promovere atque inde fossa mare veteri urbi inducere*². Mais ces deux projets ne reçurent pas même un commencement d'exécution : ce fut Claude qui eut l'honneur d'entreprendre et de mener à fin cet immense travail, sur lequel nous trouvons des détails également précis dans les historiens Suétone et Dion.

Claude, dit Suétone, fit construire un port à Ostie, protégé par deux bras qui s'étendent à droite et à gauche ; et à l'entrée, dans la mer déjà profonde, il fit élever une masse de maçonnerie. Pour l'établir plus solidement, on coula la galère qui avait servi à transporter d'Égypte le grand obélisque. On l'assujettit avec des piliers, et on construisit sur ces fondements une très-haute tour sur le modèle du phare d'Alexandrie, portant des feux à son sommet pour éclairer la course des navires qui se dirigent vers la côte. — *Portum Ostiæ extruxit circumducto dextra sinistraque brachio, et ad introitum profundo iam solo, mole objecta, quam quo stabilius fundaret, navem ante demersit, qua magnus obeliscus ex Ægypto fuerat advectus, congestisque pilis, superposuit altissimam turrim in exemplum Alexandrini Phari, ut ad nocturnos ignes cursum navigia dirigerent*³.

La description de Dion Cassius n'est ni moins claire ni moins précise, et l'on y reconnaît presque les expressions de Suétone. Une grande famine étant survenue, dit-il, Claude prit toutes les précautions pour obvier à la cherté et à la disette des blés, et fit en sorte qu'un pareil événement ne se renouvelât pas dans l'avenir..... Il résolut de construire un port sur cette côte pour mettre les navires à l'abri. Les architectes ne purent le détourner de sa résolution. Comme il leur avait demandé à combien pourraient monter les dépenses d'une telle œuvre : *Si haut*, répondirent-ils pour l'intimider, *que si vous le saviez, vous n'oseriez l'entreprendre*. Mais Claude persista dans son projet, et accomplit une œuvre digne du peuple romain. Il fit creuser en terre ferme un vaste bassin qu'on entourait d'un mur en maçonnerie et qui fut destiné à recevoir les eaux de la mer. A droite et à gauche furent construits dans la mer même deux môles renfermant une vaste étendue d'eau. Une île placée à l'entrée servit de base à la fondation d'une haute tour portant un phare qui indiquait l'entrée aux navigateurs.

Après avoir fait construire cet ouvrage immense, Claude le compléta par l'exécution d'un canal au Tibre, comme le prouve une inscription, gravée sur une table de marbre, et découverte à Ostie même en 1836 :

TI. CLAUDIVS. DRVSI. F. CÆSAR
AVG. GERMANICVS. PONTIF. MAX.
TRIB. POTEST. VI. DESIG. IIII. IMP. XII. P. P.
FOSSIS. DVCTIS. A. TIBERI. OPERIS. PORTVS
CAVSSA. EMISSISQVE. IN. MARE. VRBEM
INVNDATIONIS. PERICVLO. LIBERAVIT.

(Tibère Claude, fils de Drusus, Cæsar Auguste, Germanicus, grand pontife, en la sixième année de sa puissance tribunitienne, consul désigné pour la quatrième fois, empereur pour la douzième fois, père de la patrie, ayant fait creuser des canaux du Tibre Jusqu'à la mer dans l'intérêt du port, a délivré la ville du danger des inondations.)

¹ Suétone, *Claude*, 20.

² Suétone, *Néron*, 16.

³ Suétone, *Claude*, 20.

Ce ne fut pas tout ; Trajan ajouta encore à l'étendue des travaux de Claude : et derrière le port de ce dernier il en fit construire un autre qui porta son nom, dont le bassin existe encore parfaitement conservé, et qu'on appelle encore aujourd'hui *Lago Trajano* ou *Trajanello*.

Ce second port, d'une étendue de 32 hectares, était également joint au Tibre par un canal latéral, et s'unissait au premier par des bassins intermédiaires d'environ 10 hectares. Or, d'après les vestiges qui subsistent, on peut supposer que l'étendue du port de Claude était de 70 hectares. L'ensemble des deux ports réunis représente donc une surface de 112 hectares, espace suffisant pour abriter les flottes les plus considérables.

Tout cela était entouré de monuments et d'édifices d'utilité publique.

Le phare qui s'élevait à l'entrée était une tour à sept étages, ornée de colonnes et incrustée de plaques de marbre. Sur le haut, on brûlait, pendant toute la nuit, des bois résineux, et le soubassement servait de poste à un détachement de la cohorte des surveillants (*cohors vigilum*), chargée d'annoncer les incendies et de surveiller les navires qui arrivaient.

Deux longues chaînes, qu'on levait ou qu'on laissait couler à fond à volonté, fermaient et ouvraient les deux passes de droite et de gauche de l'île du phare.

Des deux côtés s'avançaient les môles, dont l'extrémité était ornée d'un petit temple, et qui étaient défendus du dehors, tant contre les vents que contre les ennemis, par de hauts et larges murs de briques solidement construits. C'était là qu'étaient rangées sur de longues files les unirèmes, les birèmes, les trirèmes, tous les vaisseaux longs armés de leurs éperons : chaque navire avait son numéro d'ordre.

Plus loin, dans le port de Trajan, se retiraient les bâtiments de transport, les vaisseaux marchands. Le même ordre y régnait, le *curator portus* indiquant à chacun d'eux la colonne (*lapis*) où il devait mouiller.

Puis venaient les quais couverts de boutiques où se débitaient toutes les marchandises nécessaires aux navires ; les entrepôts ; les *deversoria* et les *horrea* ; l'*ergastulum* avec ses esclaves ; les magasins où étaient déposés, sous la garde d'un certain nombre de cohortes, le matériel de l'État, les machines de guerre et les agrès pour l'armement des navires ; le palais du préfet du port ; le marché ; le bâtiment réservé à l'administration des mesures et des poids publics ; la corporation des ouvriers, *corpus fabrum navalium ostiensium*, constituée en vertu d'un sénatus-consulte, organisée militairement comme chez nous, et placée sous le commandement d'un tribun ; les fortifications du castrum avec sa porte unique, fermée par deux vantaux et par une herse ; et, au centre, dominant les deux ports, deux statues colossales de Claude et de Trajan.

Ce devait être un spectacle grandiose que celui qu'offrait l'ensemble de cet arsenal maritime, et le vrai poète se sent ému en le décrivant :

*Tandem intrat positas inclusa per æquora moles
Tyrrhenamque Pharon, porrectaque brachia rursus
Quæ pelago current medio longeque relinquunt
Italiam*¹

¹ Juvénal, *Sat.*, XII, 75.

CHAPITRE VII. — DE LA MARCHÉ DES NAVIRES ET DU TRANSPORT DES TROUPES PAR MER.

Passage de Scipion en Afrique, de César en Bretagne.

Lorsque nous voyons les poètes anciens comparer parfois les vaisseaux qui fendent les ondes aux oiseaux dont l'aile rapide fend les airs, ces comparaisons ambitieuses et hyperboliques ne doivent nous faire aucune illusion sur la légèreté de marche des navires de l'antiquité. Les Grecs et les Romains ne pouvaient avoir une idée de ces longues traversées, promptement accomplies, que font aujourd'hui nos vaisseaux modernes, grâce à l'impulsion de la vapeur. Il est certain que leurs trirèmes et leurs birèmes n'eurent jamais une marche plus rapide que celle des galères du seizième et du dix-septième siècle. Or, voici comment à cette époque on estimait la vitesse des galères.

On comptait par palades, comme on compte aujourd'hui par nœuds. La palade était la plus grande distance que franchissait le bâtiment entre deux coups d'aviron, c'est-à-dire entre le moment où la pale de la rame entrerait dans l'eau et celui où elle en sortait. Elle était égale à la distance comprise entre la première rame et la septième, 7m,46. Dans une vogue forcée, des rameurs vigoureux pouvaient obtenir 24 palades par minute (179m,30), ce qui aurait fait pendant une heure 10.758 mètres, c'est-à-dire 6 milles moins 354 mètres. Mais il était impossible de forcer continuellement la marche pendant une heure entière, et la vitesse ordinaire devait être d'environ 5 milles.

M. Jal estime que le bâtiment construit suivant certaines proportions indiquées par lui conformément aux descriptions des anciens, aurait un déplacement de 220 tonneaux — poids de la coque, 110 tonneaux ; œuvres mortes de la poupe et de la proue, tour, machines de guerre, etc., 24 tonneaux ; matériel d'armement, mâture, rames, ancres, etc., 40 tonneaux ; équipage, 3 tonneaux ; vivres et eau pour quinze jours, 25 tonneaux ; armes, ustensiles, etc., 18 tonneaux —, et qu'avec ce déplacement sa petite trirème **aurait une vitesse approximative, en calme, de quatre milles marins et demi, c'est-à-dire qu'elle ferait, à la rame, 8.133 mètres par heure, ou une lieue marine (5.555 mètres) et 2.578 mètres** (un peu moins d'une demi-lieue).

Ce calcul de M. Jal serait en rapport avec la vitesse des galères du seizième siècle : nous devons donc supposer que M. Jal est resté dans le vrai, et a adopté, dans ce calcul, la marche véritable des navires de l'antiquité. Les auteurs anciens d'ailleurs, toutes les fois qu'ils ne se sont pas livrés à leur imagination poétique pour se servir de métaphores trompeuses, ont parlé en termes assez clairs de la lenteur de leurs vaisseaux et de la difficulté qu'on éprouvait à les manœuvrer. Florus, à propos du combat d'Actium, dit que la flotte de Marc-Antoine comptait vingt grands vaisseaux, munis de tours, **tels que les vents avaient peine à les remuer**. Silius Italicus, en parlant d'un grand vaisseau que dirigeaient quatre

Voir, pour ce chapitre : Lucatelli, *Sopra il Porto di Ostia, Dissertations de l'Académie de Cortone*, t. VI ; Fea, *Relazione di un viaggio ad Ostio*, Rome, 1802 ; Canina, *Sopra il Porto di Ostia, Dissertazioni della Pontificia Accademia romana di archeologia* ; M. Texier, *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*.

cents rameurs, dit, qu'il marchait superbe sous une large voile, quand Borée rapide l'enflait et quand on recueillait tout le souffle du vent entre les deux extrémités de son antenne, mais qu'il allait lentement s'il était tiré sur les flots par les seuls bras des rameurs :

..... *Veloque superba capaci
Cum rapidum hauriret Boream et cornibus omnes
Colligeret flatus, lento se corpore agebat,
Intraret fluctue solis si pulsa lacertis.*

La marche des vaisseaux romains n'était donc pas rapide : c'est là un point important, sur lequel nous avons cru devoir nous arrêter, parce qu'il peut nous faire comprendre plus facilement la tactique navale des Romains et les difficultés qu'un général avait à surmonter pour transporter par mer toute une armée.

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, les principales précautions qu'on avait coutume de prendre pour l'embarquement et le débarquement des troupes.

Il nous suffira donc maintenant de choisir un ou deux exemples parmi les plus célèbres, pour montrer le plus clairement possible la manière dont s'opérait le transport de troupes nombreuses.

Scipion, en faisant passer de Sicile en Afrique toute une armée romaine, nous fournit un de ces exemples.

Bien des flottes, dit Tite-Live¹, étaient parties de la Sicile et du port même de Lilybée ; mais, ni dans le cours de cette guerre, ni dans la première guerre punique, aucun départ n'avait offert un si imposant spectacle : *Multæ classes romanæ e Sicilia atque ipso illo portu profectæ erant. Ceterum non eo bello solum, sed ne priore quidem, ulla profectio tanti spectaculi fuit.* Scipion voulait transporter trente-deux mille hommes en Afrique : il avait à sa disposition cinquante vaisseaux longs et quatre cents onéraires.

Afin que l'embarquement se fit sans confusion, le général le surveilla lui-même. Il fit d'abord embarquer les marins et ordonna à C. Lælius, qui commandait la flotte, de les contenir dans les vaisseaux ; il confia le chargement des vivres aux soins du préteur M. Pomponius, voulut que la flotte reçût des provisions pour quarante-cinq jours et que, sur cette quantité, il y en eût de cuites pour quinze jours : puis il dirigea lui-même l'embarquement de ses soldats dans un ordre régulier : *Ipse eam sibi curam sumpsit.* Quand toute l'armée fut à bord, il envoya des chaloupes parcourir toute la flotte et avertir le pilote, le commandant et deux soldats de chaque vaisseau qu'ils eussent à se rendre au forum pour prendre les ordres. Lorsqu'ils furent réunis, il leur demanda s'ils avaient embarqué l'eau nécessaire aux hommes et aux animaux pour autant de jours qu'ils avaient de vivres. Puis il enjoignit aux soldats de rester silencieux et paisibles, de ne point chercher querelle aux marins, et de les seconder ponctuellement dans l'exécution des manœuvres. Il promit de veiller à la sûreté des bâtiments de transport, en se tenant lui-même, ainsi que L. Scipion, à l'aile droite, avec vingt vaisseaux éperonnés, et en chargeant C. Lælius, commandant de la flotte, et M. Porcius Caton, alors questeur, de protéger la gauche avec des forces pareilles. Un fanal serait allumé la nuit sur chaque vaisseau éperonné, deux sur chaque onéraire, et le vaisseau prétorien en aurait trois, afin qu'on pût le distinguer. Après leur avoir donné ces instructions, Scipion leur commanda de retourner à bord, et de lever

¹ Tite-Live, XXIX, 28.

l'ancre le lendemain, avec la protection des dieux, dès qu'ils en auraient le signal.

Dès qu'il fit jour, le général, du haut du vaisseau prétorien, commanda le silence par la voix du héraut et adressa une prière aux dieux : *Ubi Illuxit, Scipio e prætoria nave, silentio per præconem facto, Divi Dovæque, inquit.....* puis il jeta dans la mer, comme c'était la coutume, les entrailles crues d'une victime, et fit sonner l'ordre du départ, *tubaque signum dedit proficiscendi*.

Un vent favorable et assez fort fit bientôt perdre à la flotte la vue des côtes. Vers midi, il s'éleva un brouillard si épais que les vaisseaux avaient peine à ne pas se heurter. Le vent devint plus doux en pleine mer. Le brouillard continua la nuit suivante, mais il se dissipa au lever du soleil, et le vent souffla avec plus de force. Déjà l'on apercevait la terre, et bientôt le pilote annonça qu'on n'était plus qu'à cinq milles de l'Afrique. Scipion, à l'aspect de la côte, pria les dieux que la république et lui-même n'eussent qu'à se louer d'avoir vu l'Afrique ; puis il ordonna de faire force de voiles et d'aller plus bas chercher un point de débarquement.

Le même vent poussait la flotte ; mais il s'éleva, à peu près à la même heure que la veille, un brouillard qui déroba la vue de la terre. La nuit vint ensuite augmenter l'incertitude ; aussi, pour empêcher les vaisseaux de se heurter ou d'échouer, on jeta l'ancre. Au point du jour, le vent souffla de nouveau, dissipa le brouillard et laissa voir toute l'étendue des rivages de l'Afrique. La flotte s'y porta et toutes les troupes furent débarquées. *Eo classis decurrit : copiæque omnes in terram expositæ sunt.*

Tel est à peu près le récit que fait Tite-Live du passage de Scipion de Sicile en Afrique.

Nous pouvons remarquer comment l'historien latin mentionne les différentes coutumes que nous avons énumérées précédemment : la prière du général avant le départ, le sacrifice, l'ordre de l'embarquement, la nouvelle prière adressée aux dieux à l'arrivée, etc.

Nous remarquons aussi que la traversée s'opère en deux jours et une nuit, ce qui donne à la marche des vaisseaux la vitesse moyenne que nous avons adoptée plus haut.

Tite-Live ne s'arrêtant pas au débarquement, et n'entrant dans aucun détail à ce sujet, il est probable qu'il y avait, pour ces sortes de mouvements, une règle générale qu'on suivait en toutes circonstances.

Chaque onéraire transportait un nombre déterminé de décuries, et, à l'arrivée, les vaisseaux chargés des premières subdivisions de l'armée abordaient les premiers, de sorte qu'à mesure qu'elle opérait son débarquement la légion se trouvait en ordre, soit pour la marche, soit pour le combat. Scipion, ayant quatre cents onéraires, avait trente-deux mille hommes à transporter ; Tite-Live nous dit que ses légions avaient été composées de six mille soldats ; chaque cohorte comptait donc six cents hommes : en plaçant une centaine sur chaque onéraire, il fallait six onéraires pour le transport d'une cohorte, ce qui faisait un vaisseau par centurie. Cette division était très-facile à suivre pour l'embarquement et le débarquement des troupes, et nous pouvons supposer que Scipion sut en profiter. De ses quatre cents vaisseaux, trois cent vingt auraient donc été employés au transport des troupes, et quatre-vingts à celui des chevaux.

Ces navires-écuries, que les Romains nommaient *hippagogæ*, avaient une construction particulière. Au-dessus de la sentine se trouvait un entrepont partagé de chaque côté contre la muraille en stalles de grandeur uniforme, dont le nombre pouvait varier de vingt à vingt-cinq. Le navire-écurie portait ainsi quarante ou cinquante chevaux. M. Jal, dans son *Glossaire nautique*¹, a donné le plan d'un navire passe-chevaux du moyen âge, et croit que cette organisation ne diffère pas beaucoup de celle qui avait été adoptée pour les navires *hippagogues* de l'antiquité. Seulement, au moyen âge, une porte était ouverte à l'arrière pour l'embarquement, et, quand le chargement était fait, cette porte, se trouvant au-dessous de la ligne de flottaison, était soigneusement fermée. Il est probable que les anciens n'avaient pas recours à ce moyen, qui aurait rendu plus difficile la construction de leurs bâtiments ; leurs chevaux étaient sans doute conduits à bord, à l'aide de planches poussées de terre (*scalæ*), puis on les descendait par les écoutes avec des palans (*trochleæ*). Les mêmes moyens servaient à les ramener sur terre.

Quelque facilité que les divisions et subdivisions de l'armée pussent fournir au général pour l'embarquement et le débarquement de troupes nombreuses, cette seconde opération était très-difficile et très-dangereuse, quand il fallait l'exécuter en présence de l'ennemi. C'est ce que nous voyons dans la première expédition de César en Grande-Bretagne.

Ayant réuni environ quatre-vingts vaisseaux de charge, ce qui lui semblait suffisant pour le transport de deux légions, César distribua tout ce qu'il avait en outre de navires longs au questeur et aux légats. A cette flotte, il fallait encore ajouter dix-huit vaisseaux de charge, arrêtés à huit mille pas de là, et que les vents contraires empêchaient de se rendre au port où les autres étaient rassemblés : il les réserva pour sa cavalerie, et laissa Sulpicius Rufus avec une garnison suffisante à la garde du port.

Ces dispositions faites, il profita d'un vent favorable, et leva l'ancre vers la troisième veille. Il avait ordonné à la cavalerie d'aller s'embarquer au port voisin, et de le suivre ; mais celle-ci fit peu de diligence, et il n'avait que ses premiers vaisseaux lorsqu'il arriva en Bretagne, vers, la quatrième heure du jour, c'est-à-dire vers dix heures du matin².

Le spectacle qui frappa ses yeux en ce moment dut le surprendre. Devant lui s'élevaient de hautes falaises dont le sommet était couvert d'une foule immense de soldats : *Ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit*. Ce n'était certainement pas là la réception qu'avait dû lui annoncer l'ambassade bretonne qu'il avait reçue quelques jours auparavant.

Or la mer était en cet endroit si resserrée par les montagnes, il y avait entre les flots et le pied des falaises une plage si étroite, *adeo montibus angustis mare continebatur*, que les traits lancés des hauteurs pouvaient atteindre le bord de l'eau, *uti ex locis superioribus in littus telum adjici posset*. Vouloir débarquer sur un pareil point, c'eût été se condamner à une mort certaine, sans aucun moyen de résistance : César ne le voulut pas. La flotte mit à l'ancre, et il réunit immédiatement sur son vaisseau prétorien tous les chefs de l'armée. Alors il leur donna ses instructions, leur lut le rapport de Volusenus, qui signalait, à peu de

¹ Page 616.

² La nuit, partagée en quatre veilles de trois heures chacune, commençait à six heures du soir et finissait à six heures du matin.

distance du point où l'on se trouvait, une plage basse et douce, sur laquelle on pouvait prendre terre, et leur fit comprendre, par des ordres précis, tout l'ensemble de l'action qu'on allait tenter.

Le vent et la marée étant devenus favorables, à un signal donné, l'ancre fut levée, la flotte s'avança à sept mille pas de là environ, et s'arrêta devant une plage unie et découverte, *aperto ac plano littore naves constituit*.

Les Bretons, qui, du haut de leurs falaises, surveillaient tous les mouvements de la flotte, comprirent le dessein de César. Ils envoyèrent à la hâte, pour occuper la place menacée, toute leur cavalerie et ces chars armés de guerriers dont ils avaient coutume de se servir dans les combats ; puis l'infanterie elle-même accéléra la marche, et toutes leurs forces se trouvèrent réunies au moment où les Romains commençaient le débarquement.

Plusieurs circonstances, dit César¹, rendaient la descente difficile : la grandeur de nos vaisseaux les forçait de s'arrêter en pleine mer ; nos soldats, ignorant la nature des lieux, les mains embarrassées, chargés du poids de leurs armes, devaient à la fois s'élaner du navire, lutter contre les flots et faire face à l'ennemi, tandis que celui-ci, combattant à pied sec, ou s'avançant très-peu dans la mer, libre de ses membres, connaissant bien les lieux, lançait ses traits avec assurance, ou poussait sur nous ses chevaux accoutumés à ce genre d'attaque. Nos soldats, troublés et peu faits à ces combats, n'avaient point cette ardeur et cette fermeté qu'ils ont ordinairement sur terre.

César, comprenant le désavantage qu'avaient ses soldats dans une telle lutte, ordonna de diriger ses vaisseaux longs, à force de rames, vers le flanc découvert de l'ennemi, et d'employer, pour le repousser, les frondes, les traits et les machines. Ce fut une heureuse diversion. Les Bretons, étonnés de la forme et du mouvement de ces navires, effrayés des effets que produisaient dans leurs rangs les catapultes et les balistes, perdirent leur premier élan et s'arrêtèrent. Les Romains, toutefois, hésitaient encore ; mais tout à coup le *signifer primipile* de la dixième légion s'élança dans les flots et porte l'aigle en avant. *Compagnons, s'écrie-t-il, sautez à la mer et suivez-moi, si vous ne voulez livrer votre aigle aux barbares. Pour moi, j'aurai fait mon devoir envers la République et le général : Desilite, inquit, commilitones, nisi vultis aquilam hostibus prodere : ego certe meum Reipublicæ arque imperatori officium præstitero*. Il dit, et les légionnaires suivent leur enseigne, prêts à le défendre de leur vie : l'exemple d'un seul entraîne la légion tout entière. On combat des deux côtés avec acharnement ; César, derrière ses lignes, remplit de soldats de réserve les chaloupes des galères et les esquifs d'observation : il les envoie au secours de ceux qu'il voit sur le point de plier. Les Romains sortent enfin des flots. Dès lors, libres de leurs mouvements, ils reprennent tous leurs avantages, ils fondent sur les barbares et les mettent en fuite : la victoire est à eux, la plage leur appartient. Mais il n'est pas possible de poursuivre les vaincus en désordre ; car la cavalerie n'a pu mettre à la voile pour suivre l'armée. C'est la seule chose, dit l'auteur des *Commentaires*, qui manque à la fortune accoutumée de César : *Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsaris defuit*.

D'après ce récit, que nous avons abrégé le plus possible, il est facile de comprendre combien il fallut d'habileté au général et de courage aux soldats pour débarquer avec succès en présence d'une grande multitude armée, et

¹ *Bel. G.*, IV, 24.

combien le transport des troupes dans un pays ennemi est une opération périlleuse. Les historiens nous en offriraient d'autres exemples ; mais c'est assez sur ce sujet. Passons à la tactique navale des Romains, aux grandes actions livrées par les flottes romaines, soit en pleine mer, soit à l'entrée des ports des villes maritimes assiégées.

CHAPITRE VIII. — TACTIQUE NAVALE.

Victoire de Duillius. — Des différents ordres de bataille. — De l'abordage.

Les Romains, nous l'avons dit, eurent des vaisseaux avant les guerres puniques, mais ce ne fut réellement qu'à partir de ce temps qu'ils eurent des flottes militaires. Après avoir sauvé les Mamertins, ils formèrent l'ambitieux projet d'expulser les Carthaginois de la Sicile tout entière, et, pour augmenter la puissance de leur république, ils tournèrent vers la marine leurs pensées et leurs calculs. C'est par là surtout, dit Polybe¹, qu'éclatent la grandeur et l'audace de Rome en ses desseins. Les Romains, qui, loin d'avoir les ressources nécessaires en marine, n'en avaient absolument aucune, qui, jusqu'alors, n'avaient jamais songé à paraître sur mer, en conçoivent tout à coup l'idée, et ils la suivent avec tant de hardiesse, que, pour coup d'essai, ils vont se mesurer avec les Carthaginois, qui tenaient de leurs ancêtres, comme un bien héréditaire, l'empire maritime.

Les Carthaginois commencèrent par s'emparer de dix-sept vaisseaux qui étaient partis en avant pour Messine, sous la conduite du consul Cnéius Cornélius, afin de pourvoir aux besoins de la flotte. Mais la joie de ce premier succès ne fut pas de longue durée, car dès que Duillius eut appris le malheur de Cnéius, il confia ses troupes de terre à ses tribuns, se rendit en personne à bord, et là, instruit des ravages exercés par les ennemis sur le territoire de Myles, il appareilla avec toutes ses forces, et remporta bientôt une victoire éclatante.

Polybe raconte cette première victoire navale². Nous voyons, d'après son récit, qu'Annibal avait été surpris par l'arrivée des Romains. Dans ces circonstances, il aurait dû former sa première ligne, et attendre ainsi l'ennemi, sans avancer lui-même, pour donner à la seconde ligne le temps de se former derrière la première. Mais il était plein de dédain pour l'inexpérience maritime des Romains ; il croyait en avoir facilement raison, et il vogua étourdiment à leur rencontre avec ses premiers vaisseaux, lorsque les autres n'avaient pas encore levé l'ancre.

Dès qu'ils furent proches ; ils aperçurent sur les proues romaines ces nouvelles machines, qu'on appelait corbeaux. C'étaient des espèces de grues, armées de crochets puissants qui s'attachaient aux vaisseaux ennemis pour les retenir, et en même temps munis de ponts volants qui servaient à l'abordage. L'aspect de ces machines, qu'ils n'avaient jamais vues, les étonna bien un peu ; mais ils reprirent bientôt leur élan, et ce fut cette vigueur même qui causa leur perte ; car leurs vaisseaux, combattant à mesure qu'ils arrivaient, ne pouvaient avoir dans leurs mouvements l'ensemble et le bon ordre qu'avait su garder la flotte des Romains.

Ceux-ci, se trouvant ainsi supérieurs en nombre, profitèrent de cet avantage : ils s'avancèrent en ne présentant que la proue, abordèrent, et firent tomber les corbeaux sur les galères carthagoises, dont la première ligne tout entière fut

¹ Polybe, I, 20.

² Polybe, I, 23.

ruinée. Les autres employèrent en vain plus de précautions pour en venir aux mains, la ruine de la première ligne devait entraîner pour les Carthaginois la perte de la journée. Ce fut là pour les Romains un magnifique succès, et Duillius, de retour à Rome, obtint des honneurs tout à fait nouveaux. On ne se contenta pas de lui décerner le triomphe, on lui érigea une colonne rostrale, et l'on fit un décret public qui lui permit de se faire conduire à sa demeure, aux flambeaux et au son des flûtes, toutes les fois qu'il aurait soupé chez des amis,

Cette première victoire navale apprit aux Romains qu'il leur suffisait d'aborder pour retrouver, dans les combats sur mer, tous les avantages qui leur assuraient la supériorité dans les combats sur terre. Ils surent profiter souvent, dans la suite, de l'expérience qu'ils avaient acquise dans cette journée ; quoique leurs machines de guerre fussent assez puissantes pour leur permettre de combattre de loin comme nous combattons aujourd'hui au moyen de l'artillerie, ils aimèrent toujours mieux aller à l'ennemi immédiatement et en venir tout aussitôt à l'abordage. Il en résulte que leur tactique fut toujours très-simple.

Ils avaient cependant plusieurs ordres de bataille pour les combats sur mer. Quelquefois leurs vaisseaux allaient au combat rapprochés les uns des autres, de manière à ne laisser entre eux aucun intervalle dont aurait pu profiter l'ennemi pour les couper. D'autres fois, ils étaient divisés en plusieurs lignes, se suivant et se soutenant réciproquement, comme les manipules de la légion dans l'armée de terre : la première ligne engageait l'action, et, quand elle était affaiblie, elle se retirait derrière la seconde, qui recommençait le combat avec une nouvelle vigueur.

L'ordre en croissant ou demi-cercle, *ordo lunatus*¹, était le plus usité. Le vaisseau du général, *prætoris navis*, occupait le centre, et les plus forts bâtiments étaient placés aux extrémités : par la position du navire prétorien, le général pouvait embrasser toute la flotte d'un coup d'œil, ou lui donner facilement des ordres au moyen de signaux ; on mettait aux deux ailes les navires les plus forts, parce que, dans l'ordre demi-circulaire, ils étaient les plus avancés et devaient attaquer ou soutenir l'attaque les premiers. Les autres se rangeaient entre les navires des ailes et le navire prétorien, tous en ordre d'échiquier, pour mieux défendre les intervalles. Chaque aile avait un commandant particulier sous les ordres directs du général en chef.

Il y avait encore l'ordre en croissant renversé qu'on appelait *incurvus ordo*, et qu'on ne formait que lorsqu'il fallait se serrer beaucoup pour résister à l'attaque d'un ennemi supérieur en nombre ; l'ordre en coin, *cuneus*, qui avait ordinairement la figure d'un triangle et sur lequel Végèce donne quelques détails ; l'ordre en *forceps*, dont la figure était celle d'un U, et que Polybe² décrit en parlant de la flotte carthaginoise. Mais les Romains employaient rarement ces derniers³.

Les généraux choisissaient aussi, autant que possible, une position et un temps convenables à l'action. Comme c'était presque toujours dans le voisinage de quelque terre que se livraient les batailles navales, l'avantage de la position consistait à occuper le large, pour n'être pas acculé à la côte en cas de mouvement rétrograde. Léon VI conseillait même cette précaution à son fils pour

¹ Végèce, IV, 45 ; Silv., XIV, 370.

² Polybe, I.

³ Voir Jal, *Flotte de César*.

un autre motif : il lui recommandait de ne jamais se battre très-près de ses propres rivages, de peur d'être abandonné par ses soldats, à qui la fuite eût été facile. Quant au temps, quant à la connaissance des parages dans lesquels on se trouvait, le général devait tenir compte des avis que lui donnaient les pilotes : *Quicumque exercitum armatis classibus vehit*, dit Végèce¹, *turbinum signa debet ante prænoscere* ; et ailleurs² : *Nauticorum, gubernatorumque solertia est, loca in quibus navigatur, portusque cognoscere : ut infesta prominentibus, vel latentibus scopulis, vadosa ac sicca vitentur*. C'est surtout au moment du combat que ces précautions, déjà très-importantes en temps ordinaire, deviennent tout à fait nécessaires et indispensables : qu'aurait pu faire en effet le général d'une armée navale qui se serait trouvé en présence de l'ennemi, avec des vents contraires, au milieu de rochers et d'écueils inconnus ?

Dès que l'armée avait pris son ordre de bataille, le général adressait des prières aux dieux, puis, monté sur un léger bâtiment, il parcourait la flotte et haranguait les troupes. *A la bataille d'Actium*, dit Plutarque, *Antoine, porté par un actuaire autour des navires qui composaient sa flotte, exhortait les chefs à bien faire leur devoir*. C'est ainsi que Diodore de Sicile (liv. XIII) nous montre aussi Nicias, faisant le tour des trières athéniennes, et appelant chacun des triérarques par son nom, pour leur inspirer à tous du courage et de la confiance. Cet usage de l'antiquité fut longtemps conservé ; et nous voyons, à la bataille de Lépante³, don Juan d'Autriche parcourir sur une frégate rapide les escadres des princes chrétiens pour exciter au combat les capitaines et les soldats.

Aussitôt, les matelots et les guerriers se préparaient pour l'action (*se expediebant*) ; on repliait les voiles et les cordages ; la mâture était placée de manière à ne pas être un embarras dans le combat ; on apprêtait les petites chaloupes qui devaient être parfois d'un grand secours dans la mêlée ; on élevait les corbeaux, les harpagons, les ponts volants ; on dressait à la hâte ces tours de bois, derrière lesquelles on devait combattre comme sur terre, et l'on amassait les flèches, les dards, les pierres et les brûlots qui seraient lancés sur l'ennemi. *Dans les grands dromons*, dit Léon⁴, *on bâtit des châteaux de bois d'où les soldats pourront jeter au milieu du navire ennemi de grosses pierres, de lourds morceaux de fer, façonnés en masses pointues, et plus loin*⁵ : *De grands triboles de fer, et des clous plantés dans des sphères de bois recouvertes d'étope, ou de quelque autre matière embrasée, seront jetés dans toutes les parties des vaisseaux ennemis pour y mettre le feu*.

Un pavillon rouge, déployé sur le navire prétorien, donnait le signal de l'engagement. Aussitôt, les maîtres de chiourmes, assis sur la poupe, commandaient la manœuvre ; les trompettes sonnaient la charge⁶, et l'armée tout entière faisait entendre une triple acclamation⁷. Les rameurs déployaient tous leurs efforts pour une nage vigoureuse, les navires tressaillaient sous la vive impulsion de la rame ;

¹ Ch. XXXVIII.

² XLIII

³ 1571.

⁴ Chap. XIX, art. 7.

⁵ Art. 59.

⁶ Silius Italicus, XIV, 372 ; Lucain, III, 540.

⁷ Dion Cassius, XLIX, 9.

. *impulsæ tonsis tremuere carinæ*¹

et, dès qu'il ne restait plus entre les deux flottes que l'espace qu'un vaisseau pouvait franchir d'une seule nage, les combattants et les rameurs jetaient mille cris qui couvraient tous les autres bruits.

*Ut tantum medii fuerat maris, utraque classis
Quod semel excussis posset transcurrere tonsis,
Innumeræ vasto miscentur in æthere voces :
Remorumque sonus premitur clamore : nec ullæ
Audiri potuere tubæ*²

Alors le plomb, les traits, les flèches, les brandons enflammés étaient lancés de toutes parts : *Sagittis, missilibus, fundis, fustibalis, plumbatis, onagris, ballistis, scorpionibus, jacula invicem diriguntur et saxa*³.

*Stupea flamma manu, telisque volatile ferum
Spargitur*⁴

Les vaisseaux se joignaient, se heurtaient proue contre proue ; on cherchait à briser les rostres de l'ennemi, ou bien on allait frapper de l'éperon les carènes qui s'ouvraient violemment à la ligne de flottaison en noyant leurs rameurs de l'étage inférieur, ou, parfois, en s'abîmant tout à coup dans les flots.

Puis, quand le premier choc avait détruit l'ordre primitif, et qu'on pouvait pénétrer au milieu des lignes de bataille dérangées, on manœuvrait pour priver son ennemi de ses rames. On s'avancait obliquement vers lui à nage forcée, on rentrait vivement ses propres rames, et, par un coup de gouvernail donné à temps, on longeait le flanc du vaisseau en brisant tous ses avirons : le contrecoup renversait souvent les rameurs, ou les tuait sur leurs bancs.

On se servait aussi des petites chaloupes pour arrêter la manœuvre d'un vaisseau ennemi. Quelques soldats audacieux montaient dans une de ces barques, se glissaient furtivement sous la poupe du vaisseau, coupaient les cordages qui attachaient son gouvernail, et le rendaient ainsi incapable de manœuvrer.

Mais un tel moyen ne pouvait pas réussir souvent : l'ennemi prenait toutes sortes de précautions pour défendre ses rames, son gouvernail et sa liberté d'action. Aussi fallait-il recourir aux corbeaux, aux harpagons pour en venir à l'abordage ; et, au moyen de ces crochets de fer, on s'attachait pour ainsi dire le vaisseau qu'on voulait aborder : *Ferreis manibus injectis navem religabant*⁵. Polybe décrit très-bien la manière dont les Romains montaient à l'abordage : Si le corbeau, dit-il⁶, enchaînait les deux navires de telle manière qu'ils fussent rapprochés dans toute leur longueur, les soldats montaient pêle-mêle à l'abordage ; mais lorsqu'il avait seulement frappé la proue, ils descendaient deux à deux sur le pont. Les premiers rangs de la colonne paraient, à l'aide de leurs boucliers, les coups qu'on leur portait en face ; ceux qui suivaient protégeaient

¹ Lucain, III, 528.

² Lucain, III, 537-541.

³ Végèce, ch. XLIV.

⁴ Virgile, *Æn.*, VIII, 694.

⁵ César, *de Bel. civ.*, II, 6.

⁶ Polybe, I, 22.

leurs flancs contre les blessures en appuyant leurs boucliers mêmes sur le parapet du pont volant.

Dans un abordage général, les vaisseaux, attachés les uns aux autres, ne formaient plus qu'une masse :

*Jam non excussis torquentur tela lacertis,
Nec longinqua cadunt jaculato vulnera ferro :
Miscenturque manus. Navali plurima bello
Ensis agit*¹

on ne se servait plus que de l'épée, on se saisissait corps à corps, le combat naval se changeait en une sorte de combat terrestre : *In adversariorum naves transeunt, ibique gladiis, manu ad manum, et, ut dicitur, cominus dimicant*².

¹ Lucain, III, 567-570.

² Végèce, V, 14.

CHAPITRE IX. — SIÈGE DES VILLES MARITIMES.

Usage des vaisseaux pour l'attaque et la défense des villes maritimes. — Siège de Carthage par Scipion ; César à Alexandrie.

Nous nous sommes étendu assez longuement, dans la seconde partie de notre travail, sur l'attaque et la défense des villes en général. Nous devons cependant revenir rapidement sur ce sujet, dans cette troisième partie, pour dire quelques mots de l'attaque et de la défense des villes maritimes en particulier ; celles-ci, en effet, sont ordinairement assiégées en même temps par terre et par mer, et nous n'avons pu traiter ce dernier point dans la seconde partie. Nous en parlerons d'autant plus volontiers, que les sièges des places maritimes plaisent généralement plus que les autres : les événements y sont plus variés, les sorties qu'on fait par mer ne ressemblent en rien à celles qu'on fait sur terre, et l'art y trouve plus d'occasions de déployer toutes ses ressources.

Un des plus beaux sièges maritimes de l'antiquité fut celui de Rhodes par Démétrius Poliorcète. Les travaux ingénieux des assiégeants, la patience et le courage des assiégés, tout contribua à faire de cette action une des plus mémorables que puisse nous présenter l'histoire. Aussi, bien que cet événement soit en dehors des limites strictes de notre sujet, nous croyons utile de le rapporter ; l'art des sièges dans l'antiquité ne nous serait pas complètement connu, si nous négligions l'examen du chef-d'œuvre du plus renommé des anciens dans cette partie de la stratégie. Démétrius avait fait construire deux tortues sur deux bâtiments plats, pour approcher des endroits du port qu'il voulait battre. Ces deux machines, que nous pouvons appeler *tortues flottantes*, en les comparant à nos *batteries flottantes*, étaient protégées par de solides charpentes contre les traits et les pierres lancées du haut des murailles. Elles étaient précédées de deux bâtiments, sur chacun desquels avait été élevée une de ces tours-béliers à plusieurs étages que nous avons décrites ailleurs. Ces tours surpassaient en hauteur celles des Rhodiens qui défendaient l'entrée du port, et, de l'étage supérieur, on pouvait facilement tirer sur les défenses contre ceux qui osaient s'y montrer. De plus, Démétrius, espérant entrer dans la ville par le port, avait aligné sur le côté du môle un certain nombre de vaisseaux, sur lesquels il avait fait construire une galerie couverte, garnie d'une foule d'archers et de soldats qui devaient se précipiter sur le môle dès qu'on l'aurait emporté. Un plan si bien conçu, des préparatifs si extraordinaires, après une année entière de luttes renouvelées sans cesse, devaient échouer devant la valeur opiniâtre des Rhodiens. Par des sorties vigoureuses et faites à propos, les assiégés parvinrent à dégager leur port, dont les tours déjà avaient été ruinées et ne tenaient presque plus à rien.

Dans l'histoire des sièges maritimes entrepris par les Romains, nous ne voyons pas de travaux aussi grandioses que ceux de Démétrius à Rhodes, si ce n'est peut-être au siège de Carthage ; et encore, les Carthaginois, dont la défense par terre fut admirable, ne montrèrent pas du côté de la mer, pendant toute la durée du siège, l'énergie et l'habileté qu'on pouvait attendre de marins expérimentés.

Leur première tentative de défense au moyen de leur marine avait cependant parfaitement réussi. Car, Censorinus ayant fait passer la flotte romaine du côté

de la haute mer, les Carthaginois préparèrent un grand nombre de petits bâtiments qu'ils remplirent de matières propres à s'enflammer. Ils attendirent le vent favorable, et, ce vent n'ayant pas tardé de souffler, ils s'avancèrent rapidement sur les navires ennemis, s'engagèrent au milieu d'eux avec leurs brûlots, et mirent le feu à toute la flotte, dont la plus grande partie fut consumée.

Ce premier succès semblait devoir les exciter à renouveler des sorties du même genre : il n'en fut rien. Croyant que les Romains ne pourraient jamais bloquer leur port complètement, ils ne dirigèrent plus leurs efforts de ce côté. Cependant Scipion avait pris le commandement du siège, qui avait si mal réussi à Censorinus, et il n'était pas homme à leur laisser longtemps l'ouverture d'un port qui leur permettait de se ravitailler sans cesse. Il résolut, pour les en priver, de construire une digue depuis la terre jusqu'au môle. C'était là une entreprise difficile, surprenante, et que les assiégés regardèrent d'abord comme impossible ; mais elle fut menée à honnie fin, et, dès lors, ils durent s'attendre à toute l'horreur d'une famine.

La nécessité leur rendit leur premier courage. Ils construisirent à la hâte un grand nombre de vaisseaux, et, avec autant de secret que de diligence, ils firent une nouvelle entrée à leur port du côté du levant. Les Romains, pleins de confiance depuis l'achèvement de leur digue, et persuadés qu'ils n'avaient plus rien à craindre désormais de la marine carthaginoise, virent tout à coup paraître devant eux une flotte tout équipée, créée et poussée hors du port comme par la main d'un dieu. Leur surprise fut extrême, ainsi que leur désordre. Ils n'avaient fait aucun préparatif de défense, et ils auraient certainement essuyé une sanglante défaite, si l'indigne conduite du général carthaginois n'était venue inopinément les sauver. Loin de tirer tout le parti possible du suprême effort de sa patrie et de l'intrépidité de ses soldats, qui auraient dû l'encourager à tout oser, il se borna à montrer aux Romains le nombre de ses vaisseaux et de ses troupes, et rentra comme il était sorti, après une parade aussi ridicule qu'inutile.

Ce ne fut que trois jours plus tard qu'une seconde sortie fut tentée. Mais les choses avaient bien changé de face : Carthage avait perdu tous les avantages que lui auraient donnés, la première fois, la surprise et la frayeur de ses ennemis. Les Romains se tenaient désormais sur leurs gardes ; leurs navires étaient en état de résister à forces égales.

La rencontre des deux flottes fut terrible. Des deux côtés le courage alla jusqu'à la fureur, il y eut un affreux carnage de part et d'autre, et l'action dura toute la journée. On comprenait en effet que le salut ou la destruction de Carthage en dépendait : les uns voulaient défendre leur patrie, leur liberté au prix de leur sang ; les autres voyaient dans une dernière victoire l'assurance d'une gloire infinie et de l'empire des mers.

La nuit survint : il fallut que les Carthaginois se résolussent à rentrer au port. C'était une chose difficile ; car l'entrée fort étroite, ouverte récemment, ne permettait pas aux vaisseaux d'y passer en ligne : on ne pouvait y rentrer qu'à la file, et les vaisseaux ennemis étaient tout prêts à fondre sur les derniers dès que les premiers auraient franchi le passage. Ce ne fut qu'au milieu des plus grands périls et au prix de nombreux sacrifices que s'opéra le mouvement rétrograde devenu nécessaire.

Dès lors les Carthaginois ne purent plus se défendre du côté de la mer. Leur flotte n'avait pas été vaincue, mais elle était rentrée affaiblie, épuisée ; et les

Romains, qui avaient bien pu fermer la grande entrée du port, ne devaient pas avoir beaucoup de peine à bloquer la nouvelle entrée, qui était très-étroite. Les assiégés durent donc diriger leurs derniers efforts du côté de la terre.

Nous trouvons encore dans les Commentaires de César, au sujet de la guerre d'Alexandrie, un exemple assez remarquable de l'usage des vaisseaux, chez les Romains, dans l'attaque et la défense des villes maritimes. Nous n'avons pas l'intention de raconter toute la guerre, nous ne citerons qu'un épisode maritime du siège de cette ville.

César s'était jeté dans Alexandrie : ses troupes n'étant pas assez nombreuses pour l'occuper tout entière, il s'était emparé du quartier qui bordait le port et qui renfermait les arsenaux de la marine égyptienne (*navalia*). Il en avait brûlé les vaisseaux pour ne garder que les siens, et, après avoir reçu quelque renfort, s'était établi au phare pour avoir dans cette position toute sa liberté d'action sur la mer, et pour recevoir plus facilement les convois et les approvisionnements qui devaient lui arriver de différents côtés.

Calvinus, avec la 37e légion, venait d'aborder sur les côtes d'Afrique, un peu à l'est d'Alexandrie : retenu par les vents contraires et commençant à manquer d'eau, il dépêche un petit actuaire vers César pour l'avertir de sa position, *navigio actuario Ctesarem faciunt certiozem*. César, voulant voir par lui-même ce qu'il faut faire, monte un vaisseau et se fait suivre de toute sa flotte, sans emmener de troupes, afin de ne pas dégarnir ses retranchements. Arrivé au lieu appelé Chersonèse, il fait descendre des rameurs pour puiser de l'eau ; ceux-ci s'écartent dans le désir de piller, et tombent entre les mains des ennemis qui apprennent par leur moyen que César est là, avec sa flotte, sans son armée. Aussitôt les Alexandrins croient tenir la victoire, ils arment tous les vaisseaux qu'ils ont encore sous la main et attendent la flotte de César à son retour. César, qui n'a pas de soldats et qui voit que la nuit est proche, refuse le combat et range sur la côte le plus de navires qu'il peut, pensant bien que l'ennemi ne viendra pas le chercher jusque-là. Mais un navire rhodien ; à l'aile droite, s'est éloigné des autres : les Alexandrins l'entourent, quatre navires pontés et des bâtiments légers non pontés s'élancent contre lui, *magnoque impetu quatuor ad eam constratae naves et complures apertae contenderunt*. Pour ne pas recevoir un affront sous ses yeux, César marche à son secours : le combat s'engage. Les Rhodiens, pour qu'on ne puisse leur imputer un échec, font tous leurs efforts et supportent le poids de l'action : tous se battent avec courage ; on prend aux Alexandrins une quadrirème, on en coule une autre à fond, deux autres perdent tous leurs soldats, et sur le reste de leurs navires un grand nombre d'hommes périssent. Si la nuit n'eût mis fin au combat, César s'emparait de toute la flotte : *quod nisi nox praeliurn diremisset, tota classe hostium Caesar potitus esset*. Il rentre dans le port avec son convoi, remorqué par sa flotte victorieuse.

Cependant Ganymède, commandant des troupes de Ptolémée depuis la mort d'Achillas, veut venger cette défaite. Il déclare dans le conseil qu'il remplacera les cent dix vaisseaux détruits par l'incendie, et même qu'il en augmentera le nombre. Il promet de former une autre flotte pour empêcher César de recevoir ses vivres et ses secours. Les Alexandrins, habitués dès leur enfance aux travaux de la mer, désirant combattre sur leur élément, se prêtent à son projet et s'empressent de faire de nouveaux préparatifs : en peu de jours, au grand étonnement de tous, ils ont vingt-deux quadrirèmes, cinq quinquérèmes, et un certain nombre de petits navires non pontés ; *paucis diebus, contra omnium opinionem, quadriremes XXII, quinqueremes V confecerunt ; ad has minores*

apertasque complures adjecerunt ; ils les essayent dans le port, les chargent de soldats choisis et se tiennent prêts au combat-

César, de son côté, n'a que trente-quatre bâtiments, dont cinq quinquérèmes et dix quadrirèmes : mais il se fie à la valeur de ses troupes, Il promène sa flotte autour du phare, et la met en présence de l'ennemi, les Rhodiens à l'aile droite, les vaisseaux du Pont à la gauche. Entre les deux ailes, il laisse un espace de quatre cents pas pour la manœuvre, et place les autres bâtiments en seconde ligne et en réserve.

Les deux flottes étant séparées par un étroit intervalle, rempli de bas-fonds, chacun attend que l'autre commence à le passer. Mais Euphranor, commandant des Rhodiens, marin habile et courageux, s'offre à César pour passer le premier, et quatre galères de Rhodes s'avancent. Les Alexandrins les entourent ; elles soutiennent le choc, et se dégagent par une manœuvre habile, Elles y mettent tant d'adresse que, malgré la disparité du nombre, aucune n'expose jamais le flanc, ni ne perd ses rames : toutes présentent la proue à l'ennemi. Pendant ce temps, le reste de la flotte opère son passage en toute sûreté.

Alors commence, sous les yeux des deux armées de terre, un combat naval terrible, sans ordre, sans art, un combat à l'abordage où tout est livré au courage individuel. Les Romains y sont supérieurs : ils prennent une quinquérème et une birème avec leurs équipages, et, sans perdre eux-mêmes un seul navire, en coulent à fond trois de l'ennemi. Les Alexandrins s'enfuient vers la ville ; des hommes placés sur les môles et les édifices voisins protègent leur retraite.

César ; irrité de cet obstacle, résout de mettre tout en œuvre pour s'emparer de l'île et de la jetée qui y conduit. Il met sur des barques et des chaloupes, *in navigia minora scaphasque imponit*, dix cohortes, l'élite de son infanterie légère : puis, pour opérer une diversion, il fait attaquer par ses navires l'autre côté de l'île, promettant de grandes récompenses à celui qui l'occupera le premier. Les ennemis soutiennent d'abord le choc avec succès : ils combattent à la fois du haut des édifices et sur le rivage ; mais bientôt les Romains peuvent mettre pied à terre : la peur s'empare des Égyptiens, ils tournent le dos et s'enfuient vers la ville. Ceux mêmes qui du haut des maisons peuvent facilement se défendre se précipitent dans la mer pour gagner la ville à la nage. Les soldats de César en tuent beaucoup et en font six cents prisonniers.

Quelques jours après, il est vrai, César fut moins heureux dans l'attaque d'un pont dont il voulait s'emparer : il y éprouva un grave échec, et fut forcé de fuir lui-même à la nage pour ne pas succomber avec les siens dans son embarcation. Mais nous n'entreprendrons pas le récit de ce nouvel épisode : nous croyons, par les exemples ci-dessus, avoir suffisamment démontré que les Romains surent très-bien se servir de leur marine, soit pour attaquer, soit pour défendre une place, et, de même que nous avons terminé la seconde partie de notre travail par un chapitre traitant de l'attaque et de la défense des villes en général, nous terminerons ici la troisième par ces quelques mots sur le siège des villes maritimes.

QUATRIÈME PARTIE. — ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

CHAPITRE PREMIER. — DES DIFFÉRENTES FORMES DE LEVÉES.

Des levées sous Romulus ; changement opéré par Servius ; des levées sous la République. — *Legitima milites, conjuratio, evocatio*. — Établissement, sous Auguste, d'un corps de légions permanent. — Irrégularité des levées après le règne de Caracalla. — Des tenebriones et des châtiments qui leur étaient réservés.

Nous avons exposé la composition de l'armée romaine, les divisions et subdivisions de la légion, les différentes armes des soldats, leur manière de manœuvrer et de combattre, soit sur terre, soit sur mer : cela ne suffit pas. La véritable force d'une armée n'est pas dans le nombre des troupes, ni même toujours dans la puissance des armes et l'habileté de la tactique : elle est surtout dans le courage, dans les qualités personnelles du soldat. Rome choisissait avec soin les citoyens chargés de la défendre ; elle les dressait au maniement des armes ; elle les préparait, dans les exercices, à tous les événements des batailles ; elle les savait contenir par une sévère discipline ; et cette vigilance qu'elle mettait à les choisir, à les exercer, à les entretenir, cette discipline admirable de ses armées lui valut plus de triomphes sans doute que le nombre de ses soldats ou l'habileté de ses généraux.

Nous avons donc à nous occuper maintenant de cette partie importante de notre sujet, et, après avoir étudié la composition de l'armée romaine, nous en étudierons la discipline et l'administration.

Prenons d'abord le soldat à son entrée dans le service, et tâchons de comprendre les différentes formes de levées qui furent en usage à Rome depuis Romulus jusqu'aux empereurs.

Sous Romulus, tous les Romains, sans distinction, étaient enrôlés dès l'âge de dix-sept ans : chaque citoyen connaissait le décurion auquel il devait obéir au premier signal ; chaque décurion avait son centurion désigné, et celui-ci se trouvait sous les ordres d'un officier supérieur qui n'obéissait qu'au roi. Dès que le roi déclarait une guerre, l'officier supérieur en instruisait ses centurions, qui passaient leurs ordres aux décurions, et ceux-ci distribuaient immédiatement les armes à leurs soldats¹. En mourant, Romulus laissa quarante-six mille hommes en âge d'aller à la guerre, et, après le règne pacifique de Numa, plus tard, sous Servius, il s'en trouva quatre-vingt mille².

Servius, alors, changea l'ordre de Romulus. Le peuple fut divisé en six classes : la dernière, composée des citoyens les plus pauvres, fut dispensée du service militaire ; la cinquième n'eut à fournir que des troupes légères, et l'infanterie pesamment armée fut tirée des quatre premières. Des cent quatre-vingt-treize centuries qui composèrent le peuple romain tout entier, la première classe,

¹ Denys d'Halicarnasse, II.

² Tite-Live, I, 44.

formée des citoyens les plus riches, en compta quatre-vingt-dix-huit : les dix-huit premières centuries de cette première classe fournirent la cavalerie, et les quatre-vingts autres, avec les soixante-quatre centuries de la seconde, de la troisième et de la quatrième, donnèrent tous les fantassins pesamment armés. De ces cent quarante-quatre centuries, celles de la première classe comptaient beaucoup moins de citoyens, mais elles furent toutes obligées de fournir un nombre égal de soldats : il en résulta que les plus riches allèrent plus souvent à la guerre. *Et cela fut très-juste*, dit Denys d'Halicarnasse¹, *car on ne devait pas confier des armes aux citoyens dont l'indigence n'offrait aucune garantie à l'État ; les riches, ayant plus à perdre, devaient faire plus d'efforts pour la conservation de leurs biens : un plus grand intérêt devait leur inspirer plus d'ardeur et de courage*². Cette institution de Servius, sauf quelques exceptions dans les grandes circonstances, fut observée durant plus de quatre siècles, jusqu'à ce que Marius, étant consul pour la première fois, résolut de réhabiliter par une espèce de révolution³ les centuries infimes du peuple romain, et fit des levées dans toutes les classes indistinctement, en prenant tous les citoyens qui se présentèrent⁴.

Pour donner à la guerre une apparence d'équité qui augmentait l'assurance du peuple, en semblant lui promettre la protection des dieux, les rois avaient aussi établi plusieurs formalités qui précédaient la levée des troupes⁵. On envoyait sur le territoire ennemi des hérauts sacrés, nommés *feciales*, qui protestaient contre l'injustice commise envers Rome, et qui demandaient satisfaction. Si la satisfaction était refusée, la guerre était déclarée, et le héraut lançait une javeline sur le territoire qu'on allait envahir. Ce fut en mémoire de cet ancien usage qu'on éleva plus tard, devant le temple de Bellone, une colonne nommée *Columna bellica*, pardessus laquelle le général, avant le départ, lançait un javelot sanglant, comme pour signifier le commencement des hostilités⁶.

Sous la république, quand les circonstances n'exigeaient pas beaucoup de promptitude, on laissait ordinairement trente jours d'intervalle entre la déclaration de guerre et l'entrée en campagne. Pendant ce temps, on faisait ses préparatifs de part et d'autre : c'est ce qu'on appelait *justi dies* : *Justi dies*, dit Festus, *dicebantur triginta, quum exercitus esset imperatus, et vexillum in arce positum*⁷. Un étendard rouge était arboré sur le haut du Capitole. Virgile y fait allusion, quand il dit :

*Ut belli signum Laurenti Turnus ab arce
Extulit*⁸

On envoyait aussi des crieurs publics dans les campagnes pour annoncer la guerre prochaine ; on affichait dans la ville un édit qui indiquait le jour de l'enrôlement ; on consultait les auspices ; on faisait des sacrifices ; puis, le jour venu, les consuls⁹, assis sur leurs chaises curules, présidaient à l'enrôlement,

¹ Denys, IV, 16.

² Aulu-Gelle, XVI, 10.

³ Voir le chapitre préliminaire.

⁴ An. 646 ; Salluste, *Jugurtha*, 86 ; V. Maxime, II, 3, 1 ; Plutarque, *Marius*, 9.

⁵ Tite-Live, I, 32 ; Aulu-Gelle, XVI, 4.

⁶ Cet usage se conservait encore sous Marc-Aurèle (Xiphilin, *in Marco*).

⁷ Festus, *in Justi*.

⁸ Virgile, *Æn.*, VIII, 1.

⁹ *Consules militiae summum jus habent* (Cicéron, *Leg.*, III, 8).

positis sellis delectum habebant ; ils faisaient l'appel des jeunes gens, *citabant nominatim juniore* ; ceux-ci répondaient, *ad nomen respondebant*, et ils étaient inscrits sur le rôle des soldats, *scribebantur milites*. Ce rôle, que les Grecs appelaient le grand registre des légions, *κατάλογος μέγας*, donnait le nom de tous les soldats et leurs années de service.

Plus tard, ce furent les tribuns qui firent eux-mêmes l'enrôlement, sous l'ordre des consuls : Tite-Live parle de ce changement, pour la première fois, dans l'année 582¹. C'était l'époque de Polybe, et celui-ci ne manque pas de donner sur ce sujet des détails très-précis. Voici ce qu'il dit de la levée des quatre légions qu'on avait coutume de mettre sur pied tous les ans : Lorsque le choix et le partage des tribuns sont achevés, de sorte que chaque légion ait le même nombre de chefs, ceux-ci, assis dans le camp, loin les uns des autres, tirent au sort, une à une, les tribus, et appellent à eux successivement celles que l'urne désigne. Ils y choisissent quatre jeunes gens semblables, autant qu'il se peut, pour l'âge et l'extérieur. Lorsque ceux-ci se sont approchés, les tribuns de la première font leur choix les premiers ; ceux de la seconde, les seconds ; puis ceux de la troisième ; enfin ceux de la quatrième. Quatre autres jeunes gens sont appelés à leur tour, et, cette fois, le choix appartient d'abord aux tribuns de la seconde légion, et ainsi de suite, ceux de la première étant les derniers. Pour les quatre qui succèdent aux huit premiers, les tribuns de la troisième choisissent d'abord ; ceux de la seconde, les derniers. Le même ordre s'observe, comme il est juste, jusqu'à la fin, ce qui fait que les légions se composent d'hommes à peu près semblables. L'ancien usage était que, le nombre fixé atteint, on choisit ensuite les cavaliers pour les joindre aux fantassins ; maintenant on commence par eux, et le censeur les classe, d'après leur fortune, au nombre de trois cents par légion². Nous voyons, par ce qu'en dit Polybe, combien les Romains s'étudiaient à lever de bons soldats et à faire un partage raisonné entre les différentes légions, afin qu'elles eussent entre elles la plus grande égalité possible³.

C'était ordinairement au Capitole que s'opérait la levée ; mais, quelquefois, les consuls, pour s'affranchir de l'opposition des tribuns du peuple, faisaient porter leurs chaises curules dans le champ de Mars. En commençant, ils avaient soin, pour en tirer un bon présage, que le soldat choisi le premier eût un nom heureux : *In delectu*, dit Cicéron⁴, *consules observant ut primus miles fiat bono nomine* ; c'était un nom comme Valerius, Salvius, etc. Ils avaient soin aussi de ne pas appeler plus de soldats que le sénat n'avait ordonné ; car c'eût été une faute qu'on leur aurait reprochée plus tard, comme Cicéron la reprocha à Pison⁵. Enfin, comme le pouvoir du général était nul dans l'intérieur de Rome, le consul, dès que les soldats étaient choisis, leur donnait rendez-vous, soit aux portes de la ville, soit à quelque distance de là ; et ils s'y rendaient sans armes, sans

¹ Tite-Live, XLII, 33.

² Polybe, VI, 20.

³ Sur ce choix des soldats romains nous pouvons citer quelques paroles de M. Dupin, procureur-général à la Cour de cassation : On n'est pas soldat de plein droit, par cela seul qu'on est Français et qu'on est âgé de vingt ans accomplis ; on fait choix des personnes, et c'est ce que les Romains, nos maîtres en tant de choses, et aussi dans l'art militaire, appelaient *electa militia*. Il faut que l'homme appelé soit apte au service, bien constitué, parfaitement sain..... (Audience du 19 décembre 1862.)

⁴ Cicéron, *De Divin.*, I, 102.

⁵ Cicéron, *In Pis.*, c. XXXII, 1.

bagages, sans aucun ordre : ce n'était qu'au lieu indiqué qu'on leur donnait leurs enseignes et leurs rangs, et qu'on les incorporait dans les centuries, d'où l'expression *centuriare milites*. Tous n'entraient pas immédiatement dans le cadre des légions : les uns étaient placés dans ces cohortes indépendantes dont nous avons parlé, et qu'on nommait *cohortes extraordinariæ* ; les autres suivaient l'armée en qualité de surnuméraires pour remplir les places vacantes pendant la guerre ; d'autres, qui n'avaient pas encore atteint l'âge voulu, accompagnaient les anciens pour apprendre le métier des armes ; un certain nombre, enfin, étaient renvoyés dans l'intérieur de Rome pour y former ces légions urbaines, *legiones urbanæ*, qui servaient au besoin d'armée de réserve.

Quant au consul, après avoir été remuer les boucliers sacrés (*ancilia*) au temple de Mars, en invoquant le dieu des combats, il partait lui-même revêtu de l'habit de général, *paludatus* ; à son arrivée au lieu du rendez-vous, il faisait un sacrifice, prenait note des absents¹, afin de les punir plus tard comme déserteurs, *perinde ac si deseruissent*², et, après avoir purifié son armée, il commençait les hostilités.

Tel était l'enrôlement ordinaire, la forme de levée régulière, *legitima militia*. Mais, toutes ces formalités demandant un certain temps, dans les circonstances urgentes il était impossible de les observer. Dans les alarmes soudaines, dès que le consul et le sénat avaient déclaré que la République était en danger, *tumultum esse*, on arborait deux drapeaux sur le Capitole, l'un rouge pour les fantassins, l'autre verdâtre pour les cavaliers ; les femmes remplissaient les temples, couvertes de vêtements de deuil ; les tribunaux étaient fermés, et tous les citoyens, quittant la toge et prenant le *sagum*, habit militaire, se réunissaient à la hâte pour prêter tous ensemble le serment ; c'est ce qu'on appelait *conjuratio*. Virgile y fait allusion, quand il dit :

. *Simul omne tumultu*
Conjurat trepido Latium

de même que Lucain, quand il décrit l'alarme qui se répandit dans Rome à l'approche de César :

. *Ferale per urbem*
Justitium : latuit plebeio tectus amictu
Omnis honos : nullos comitata est purpura fasces.
Tunc questus tenuere suos, magnusque per urbem
Errat sine vote dolor
. *Cultus matrone priores*
Deposuit, moestaque tenent delubra catervæ.

La levée extraordinaire, nommée *conjuratio*, était proprement une levée en masse : nulle exemption n'était admise, pas même pour les prêtres ou les vieillards³. Elle se faisait avec une grande rapidité : Tite-Live nous en donne un exemple, quand il raconte comment le dictateur Quintius, pour aller au secours

¹ Un convoi de famille, un sacrifice anniversaire à célébrer, tin auspice à expier, la violence ou la présence d'un ennemi, l'obligation de paraître en justice avec un étranger, étaient regardés comme des motifs légitimes de retard (Tite-Live, III, 69 ; Aulu-Gelle, XVI, 4).

² *Digeste*, l. XLIX, tit. 16, leg. 3, § 7.

³ Cicéron, *Phil.*, V, 19 ; VIII, 1 ; Tite-Live, X, 5 ; XXXIV, 56 ; Appien, *de Bell. civ.*, II.

du consul Minutius enveloppé par les Èques¹, rassembla les citoyens au champ de Mars, les enrôla et les emmena tous armés dans le même jour.

L'*evocatio* était une troisième forme de levée : *Fiebat evocatio*, dit Servius *quum ad diverse loca diversi propter cogendos mittebantur exercitus*. Le sénat faisait nommer des commissaires, *conquisitores*, qui parcouraient les campagnes et les villes, recherchant et enrôlant les hommes de condition libre. Ce ne fut d'abord que dans les grands dangers qu'on eut recours à ce mode d'enrôlement, mais on s'en servit régulièrement lorsque les Italiens furent devenus citoyens romains. Alors les généraux et leurs lieutenants purent lever dans toutes les provinces de l'Italie le nombre d'hommes déterminé par le sénat. Bientôt même, par suite des guerres civiles, les généraux s'arrochèrent le droit de créer des légions à leur volonté, et les anciennes règles furent mises en oubli.

Avec Auguste se forma un *corps régulier* de légions subsistant et perpétuel. Chaque légion eut sa province, et le général chargé d'une guerre trouva toujours des troupes à sa disposition² : on n'eut plus besoin que de recrues, et l'enrôlement de ces recrues ne put être fait que par l'empereur, qui en détermina le nombre. Mais lorsque tous les habitants de l'empire, sous Caracalla, furent devenus citoyens³, chaque province dut fournir une certaine quantité de soldats ou payer son contingent en argent ; on les taxa : ce ne fut plus peu à peu qu'un impôt tout arbitraire, et Végèce attribue en partie les malheurs des Romains aux malversations qu'introduisit cette coutume : *Toutes les pertes que nous avons essuyées, dit-il⁴, ont pour cause le relâchement qu'une longue paix a introduit dans les levées, la négligence ou la lâcheté des commissaires qui remplissent indistinctement les milices, et font des soldats de misérables que les particuliers dédaignent pour valets.*

La corruption des mœurs, le luxe, les richesses, avaient enlevé aux habitants de Rome, avec la vigueur du corps, toute générosité, toute virilité de cœur. Sans amour pour la patrie, sans regret pour la liberté, sans souci de leur honneur, entièrement énervés et comme efféminés, ils n'aimaient plus qu'une vie molle, ils ne craignaient plus que la guerre. Ils envoyaient au combat les peuples jadis vaincus par la vaillance de leurs pères ; ils ne reculaient devant aucun moyen pour se soustraire au service des camps⁵.

Cependant il y avait eu de tout temps de terribles châtiments réservés à ceux qui cherchaient ainsi à se soustraire aux enrôlements. Au temps de la guerre de Pyrrhus, un citoyen de la tribu Pollia ayant refusé de répondre à l'appel du consul Curius, celui-ci ordonna de vendre ses biens, et, sur sa réclamation, le vendit lui-même, disant que la République n'avait que faire d'un citoyen inutile : *M. Curius consul in Capitolio quum delectum haberet, nec citatus in tribu civis*

¹ An de Rome 295.

² Voir le chapitre préliminaire.

³ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁴ Végèce, I, 7.

⁵ Chez les anciens, qui combattaient principalement à l'arme blanche, la main devait être complète, et l'action du pouce était indispensable. Aussi arrivait-il parfois que, parmi les jeunes Romains appelés à la milice, quelques-uns se coupaient la première phalange du pouce de la main droite. Lorsqu'il était reconnu que cette mutilation provenait de leur fait, ils étaient punis de mort. Et c'est de ce pouce tronqué, *pollex truncatu*, que Sichterman, auteur d'un traité de *Pœnis militaribus Romanorum*, fait dériver le mot *poltron*, appliqué depuis à tous les lâches. (M. Dupin, procureur-général à la Cour de Cassation.)

*respondisset, vendidit tenebrionem*¹. Cette vente du *tenebrio*, de celui qui voulait éviter le service militaire, passa dès lors en usage, et Cicéron en parle dans son discours *pro Cæcina* : *Jam populus, dit-il*², *quum eum vendidit, qui miles factus non est, judicat non esse eum liberum, qui, ut liber sit, adire periculum noluit*. — Le peuple, en faisant vendre celui qui refuse de porter les armes, décide qu'il ne regarde pas comme un homme libre celui qui n'a pas voulu s'exposer au péril pour défendre sa liberté. Sous les premiers empereurs, ce crime fut encore sévèrement puni. Après la défaite de Varus, les jeunes gens ayant refusé de s'enrôler, Auguste condamna, à la perte de leurs biens et nota d'infamie, par la voie du sort, le cinquième des réfractaires de trente ans et le dixième de tous ceux au-dessus de cet âge ; beaucoup refusant encore d'obéir, il en punit plusieurs du dernier supplice³. Une autre fois, il fit vendre un chevalier romain, et ses biens avec lui, parce qu'il avait coupé les pouces à ses deux fils afin de les soustraire au recrutement⁴. Mais, plus tard, cette sévérité disparut : la toute-puissance des empereurs dut reculer devant une désertion si générale du premier devoir du citoyen ; et nous lisons dans le *Digeste*⁵ : *Qui ad delectum olim non respondebant ut proditores libertatis in servitatem redigebantur ; sed mutato statu militiæ recessum a capitis pœna est, quia plerumque voluntario milite numeri supplentur*. Ainsi, la loi elle-même sembla encourager au crime les habitants de Rome : elle sembla leur dire que l'armée pouvait se recruter sans eux, et que, sans eux, il y avait assez de volontaires pour la composer⁶. Les soldats, ramassés de toutes parts, n'eurent plus de romain que leur nom.

¹ Varron, *in nebulones*.

² Cicéron, *Pro Cræc.*, 99.

³ Dion Cassius, LVI, 27.

⁴ Suétone, *Auguste*, 24.

⁵ L. XLIX, tit. 16, leg. 4, § 10.

⁶ Ce que nous reprochons à cette loi, ce n'est pas l'abolition de la peine capitale en telle matière, mais bien le motif qu'elle exprime en ces termes : *quia plerumque voluntario milite numeri supplentur*. Nous voyons en effet que la loi française, qui n'a garde d'omettre ce genre de délit, le punit beaucoup moins sévèrement que les anciens ; l'article 41 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée prononce en ces termes : *Les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de leur classe qui seront prévenus de s'être rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente, dans le but de se soustraire aux obligations imposées par la présente loi, seront déférés aux tribunaux par les conseils de révision ; et, s'ils sont reconnus coupables, ils seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an...*

CHAPITRE II. — CONDITIONS EXIGÉES POUR LE SERVICE MILITAIRE ; SERMENT MILITAIRE.

Conditions d'âge, de taille, de force, de naissance et de fortune. — Causes d'exclusion. — Causes d'exemption : *evocatio josta, necessaria, honeraria*. — Enrôlement définitif par le serment militaire.

Servius Tullius, dit Aulu-Gelle d'après l'historien Tubéron, mit au nombre des enfants (*pueros*) ceux qui n'avaient pas dix-sept ans ; il enrôla parmi les soldats les citoyens qui avaient dix-sept ans et qu'il croyait propres au service ; il donna le nom de *juniores* à ceux qui n'avaient pas atteint quarante-six ans, et il appela *seniores* ceux qui avaient plus que cet âge. *Tubero in historiarum primo scripsit Servium Tullium regem, populi Romani cum illas quinque classes seniorum et juniorum census faciendi gratia institueret, pueros esse existimasse, qui minores essent annis septem decem, atque inde ab anno septimo decimo, quo idoneos iam esse Reipublicæ arbitraretur, milites scripsisse, eosque ad annum quadragesimum sextum juniores supraque eum annum seniores appellasse*¹. Ainsi on entra dans le service à dix-sept ans, on en sortait à quarante-six, et, durant tout ce temps, les citoyens, dans le style militaire, s'appelaient *juniores*. Cela ne veut pas dire toutefois que chaque Romain fût obligé de passer sous le drapeau vingt-huit ans de sa vie, mais, dans cette période de temps, on pouvait lui imposer un service de dix ans dans la cavalerie, ou de vingt ans dans l'infanterie².

Quelquefois, lorsque l'intérêt de la République l'exigeait, on enrôlait les jeunes gens qui n'avaient pas encore dix-sept ans : dans la deuxième guerre punique, par exemple, on n'eut pas égard à l'âge : *juniores ab annis septemdecim et quosdam prætextatos scribunt*, dit Tite-Live³, et le sénat invita les tribuns du peuple à lui proposer de compter à ces jeunes soldats, comme années de service, toutes celles pendant lesquelles ils auraient porté les armes avant d'avoir atteint l'âge régulier : *Tribuni plebis, si iis videretur, ad populum ferrent, ut qui minores septem et decem annis sacramento dixissent, iis perinde stipendia procederent, ac si septem et decem annorum, aut majores, milites facti essent*.

Quelquefois aussi les jeunes gens, pour s'initier au métier des armes, s'enrôlaient avant l'âge, de leur propre mouvement ; mais alors leurs années de service antérieures au temps voulu n'étaient pas comptées : le texte que nous venons de citer le prouve suffisamment. L'âge de dix-sept ans fut donc, en règle générale, sous la république, sauf quelques rares exceptions en cas de *tumultus* ou de guerre civile, le terme fixé pour le commencement du service militaire. Ce ne fut qu'après la république qu'il varia, et il varia de quinze à vingt ans selon la volonté des empereurs.

Il en fut de même pour le terme qui bornait les années du service. Sous la république, la loi fut générale. Il était permis aux soldats qui avaient atteint l'âge

¹ Aulu-Gelle, X, 28.

² Tite-Live, XLIII, 14 ; Polybe, VI, 4 ; Plutarque, C. *Gracchus*, 3.

³ Tite-Live, XXII, 57.

de quarante-six ans de servir encore l'État, s'ils s'en sentaient la force, mais ils n'y étaient pas obligés, et, s'ils le faisaient, ils ne servaient plus qu'en qualité d'*evocati*, ce qui leur donnait un rang distingué dans l'armée. Ce ne fut que sous les empereurs qu'il n'y eut plus rien de fixe dans la durée du service, et nous voyons, dès le commencement du règne de Tibère, les légions révoltées s'en plaindre amèrement : *quod tricena aut quadragena stipendia senes et plerique truncato ex vulneribus corpore tolerant..... ne dimissis quidem finem esse ; sed apud vexillum retentos alio vocabulo eosdem labores perferre*¹.....

Après avoir examiné brièvement quelle était la durée légale du service, passons à la seconde condition exigée pour entrer dans la légion, à la taille que devait avoir le soldat. Les Romains en général n'étaient pas grands : César, dans ses *Commentaires* sur la guerre des Gaules², remarque que la plupart des Gaulois les méprisaient pour ce motif, *plerisque omnibus Gallis præ magnitudine corporum suorum brevitatis nostra contemptui est*, et Strabon dit qu'il a vu à Rome de jeunes Bretons qui passaient d'un demi-pied les plus grands des Romains³. La taille de six pieds⁴, dont parlent quelquefois les auteurs, devait donc être assez rare dans les armées, et nous devons regarder comme la plus ordinaire, sous la république, celle que Tite-Live appelle *media militaris statura*, et qu'il dit être, en parlant de Manlius, de cinq pieds dix pouces⁵. Sous l'Empire, on abaissa cette mesure à cinq pieds sept pouces⁶, et ceux-là seuls qui n'eurent pas cette taille furent impropres au service, *parvitate deformes*⁷. Végèce⁸ parle de cette diminution dans la mesure régulière : *Autrefois on recherchait la grande taille dans le nouveau soldat, et l'on ne recevait parmi les cavaliers des ailes et les fantassins des premières cohortes légionnaires que des hommes de six pieds ou tout au moins de cinq pieds dix pouces ; mais alors on avait à choisir dans le grand nombre de ceux qui prenaient le parti des armes, parce que les charges civiles n'avaient pas encore attiré à elles la plus belle jeunesse de l'État ; quant à présent, lorsqu'on ne pourra faire autrement, il faudra avoir moins d'égard à la grandeur qu'à la force, et se conformer en cela au témoignage d'Homère, qui nous dépeint Tydée petit, mais vigoureux et plein de courage.*

La force était donc une condition à laquelle on attachait encore plus d'importance qu'à la taille. Le nouveau soldat, dit Végèce un peu plus loin⁹, doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe et le pied moins charnus que nerveux... Quand on trouve tout cela dans un homme, on peut se relâcher sur la hauteur de la taille, parce qu'encore une fois il est plus nécessaire que les soldats soient robustes que grands. La vigueur physique du soldat fut de tout temps recherchée par les généraux : César donnait un grand prix à cette qualité, *Cæsar*

¹ Tacite, *Annales*, I, 17.

² César, *B. G.*, 30.

³ Strabon, IV.

⁴ 6 pieds romains, 1m,777.

⁵ 1m,727 ; Tite-Live, VII, 10.

⁶ 1m,654.

⁷ On se servait pour les mesurer d'une perche nommée *incuma* ou *incoma*, du mot grec *κόμματα*, à cause des entailles qui marquaient la distinction des pieds et des pouces.

⁸ Végèce, I, 5.

⁹ Végèce, I, 6.

*militem tantum a viribus probabat*¹, et, lorsque Lucain parle d'excellentes cohortes, c'est elle qu'il met en avant² :

. *implentur valido tirone cohortes.*

Toutes ces qualités qui ont rapport à l'âge, à la taille, à la force, ont été chez tous les peuples requises des futurs soldats, et, si les Romains s'en étaient contentés, il est probable que leur discipline n'aurait pas été supérieure à celle des autres. Mais ils exigeaient de leurs légionnaires d'autres conditions ayant rapport à la naissance, à la fortune, à la profession, à la vie antérieure.

Être soldat était un titre ; oser y prétendre quand on ne le devait pas était regardé comme un crime : *dare se militem, cui non licet, grave crimen habetur*³. Pour pouvoir mériter un tel titre, il fallait être né citoyen romain. Les étrangers servaient en qualité de mercenaires ou d'auxiliaires, mais ils ne faisaient pas partie des légions : celles-ci, selon la juste expression des Grecs, étaient des corps armés de citoyens, *πολιτικά στρατόπεδα*⁴. A plus forte raison les esclaves en étaient-ils exclus : s'ils y entraient par fraude, la loi les punissait de la peine capitale, *ab omni militia servi prohibentur, alioqui capite puniuntur*⁵, et Dion rapporte⁶ que, du temps des triumvirs, un esclave, reconnu parmi les soldats, fut précipité de la roche Tarpéienne. Les affranchis étaient exclus également, et, s'ils servaient, ce ne pouvait être que dans les rangs des *socii navales*, de ces soldats de marine qui, nous l'avons dit, étaient loin d'être estimés comme les légionnaires, les véritables et les seuls soldats de la République. Ce ne fut que dans les circonstances les plus difficiles, dans les guerres civiles et dans les temps qui suivirent, qu'on put ne plus tenir compte de cette loi fondamentale, dont l'entier oubli, plus tard, fut une des principales causes de la décadence des armées romaines.

Dans les plus beaux siècles de la République, tous les hommes nés citoyens n'étaient pas admis dans les légions. Ceux qui avaient été condamnés pour crimes ou retenus pour dettes, les gladiateurs, les acteurs de théâtre, étaient rayés du rôle des tribus et exclus du service militaire. Ceux qui travaillaient à des métiers de luxe et qui se rabaissaient ainsi à des occupations serviles n'étaient enrôlés que dans les cas d'alarme : *Quin opificum quoque*, dit Tite-Live en parlant d'une de ces graves circonstances, *vulgus et sellularii, minime militiae idoneum genus, exciti dicuntur* ; on en vint jusqu'à enrôler des ouvriers et ceux qui travaillaient à des métiers sédentaires, l'espèce d'hommes la moins propre à la guerre⁷. L'agriculture seule était en honneur à Rome, et l'on choisissait principalement ceux qui travaillaient à la terre : *Ex agricolis et viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur*⁸.

Enfin, jusqu'à la révolution opérée par Marius, la dernière des classes établies par Servius, qui l'enfermait les citoyens les plus pauvres, ne fournissait pas de soldats à l'armée. On les appelait *proletarii*, parce que, n'ayant aucune fortune, ils ne pouvaient être utiles à la République qu'en lui fournissant des citoyens.

¹ Suétone, *Jules César*, 65.

² *Pharsale*, I.

³ *Digeste*, I. XLIX, tit. 16, leg. 2.

⁴ Voir le chapitre préliminaire.

⁵ *Digeste*, I. XLIX, tit. 16, leg. 11.

⁶ Dion, XLVIII.

⁷ Tite-Live, VIII, 20.

⁸ Catulle, *R. rust.*

Telles étaient les conditions requises pour le service militaire : tout homme qui n'était pas dans les conditions voulues était déclaré impropre, et le manque d'une de ces qualités était une cause d'exclusion.

Toutefois, il ne faut pas confondre ces causes d'exclusion avec les causes d'exemption. Être exclu du service était presque un déshonneur, en être dispensé était un avantage. Il y avait trois genres de dispenses : on les appelait *vacatio justa*, *necessaria*, *honoraria*. Les vieillards, les magistrats actuellement en charge, les sénateurs, le grand pontife, *pontifex maximus*¹, et le flamme de Jupiter, *flamen dialis*², jouissaient de la dispense légitime, *vacatio justa*. A partir d'Hadrien, les médecins eurent le même privilège³. La dispense nécessaire, *necessaria* ou *causaria*, appartenait à ceux qui, par leur santé, étaient incapables de servir. La troisième exemption, *honoraria*, se donnait pour récompense d'un grand service rendu à l'État, et était très-rare ; le sénat et le peuple pouvaient également l'accorder⁴.

Lorsque les consuls et les tribuns levaient leurs armées, ils prenaient toutes les précautions que leur ordonnaient les lois, tenaient compte de toutes les causes d'exclusion et d'exemption que nous venons d'énumérer, et avaient soin de ne choisir pour soldats que ceux dont les qualités répondaient de la victoire. Quand ce choix était terminé, on passait au serment militaire, et l'on accomplissait cet acte important, qui du citoyen libre faisait un soldat, en l'attachant au service de la République par le lien le plus sacré : Ο στρατιωτικός ὄρκος τῆς Ῥωμαίων ἀρχὴν σεμνὸν μυστήριον⁵.

Nous ne nous arrêterons pas à ces serments extraordinaires qu'on faisait parfois prêter aux soldats dans les circonstances périlleuses pour leur rappeler sévèrement leurs devoirs. Scipion, par exemple, après la bataille de Cannes, force les jeunes gens retirés à Canuse de prononcer après lui ces terribles paroles : *Ex animi mei sententia, ut ego rempublicam populi romani non deseram ; neque alium civem romanum deserere patiar : si sciens fallo, tum me Jupiter optimus maximus, domum, familiam, remque meam pessimo leto afficiat.* — Je jure que je n'abandonnerai jamais la République, ni ne souffrirai qu'aucun citoyen l'abandonne. Si je manque à ma parole, que Jupiter très-bon, très-grand, inflige à ma famille et à moi la plus cruelle mort en détruisant tout ce qui m'appartient⁶. Nous voulons parler ici du serment militaire que tout citoyen devait prononcer avant d'entrer au service.

Ce serment se composait de deux formules bien distinctes. La première, qui se prononçait immédiatement après la levée, consistait à jurer de se rendre à la première convocation des consuls, de faire son possible pour exécuter leurs ordres, et de ne point quitter l'armée sans leur permission⁷. Un seul prononçait la formule, et les autres, en passant devant les tribuns, juraient aussi, en disant simplement : *Moi de même. In se deinceps quisque jurat*⁸. La seconde partie n'était exigée des enrôlés que lorsqu'ils étaient classés dans leurs différents

¹ Tite-Live, XXVIII, 38.

² Aulu-Gelle, X, 15.

³ *Digeste*, I, XXVII, tit. I, leg. 6.

⁴ Cicéron, *de Nat. deor.*, II, 22 ; *Philipp.*, V, 19 ; Tite-Live, XXIII, 20 ; XXXIX, 19.

⁵ Hérodien, *Cap. in Gord.*, 14.

⁶ Tite-Live, XIII, 53.

⁷ Tite-Live, III, 20 ; Polybe, VI, 21.

⁸ Tite-Live, II, 45.

corps ; la voici : A l'armée, sous les consuls ***, à dix milles à la ronde, ni seul, ni avec plusieurs, je ne commettrai, par ruse ou méchanceté, aucun vol dont la valeur excède un numme d'argent¹. Toutes les fois que j'aurai pris ou trouvé hors du camp une lance, un bois de lance, du bois, du fourrage, une outre, un sac, une torche, ou quelque autre chose qui ne m'appartiendra pas et vaudra plusieurs nummes d'argent, je le rapporterai aux consuls ou à celui qui sera investi de l'autorité, je lui ferai connaître dans les trois jours tout ce que j'aurai trouvé et enlevé sans mauvais dessein, ou je le rendrai à celui que je croirai en être le maître. Jamais la peur ne me fera quitter mon drapeau pour prendre la fuite, et je ne sortirai des rangs que pour ramasser un javelot, frapper un ennemi ou sauver un citoyen.

Sous les empereurs, il n'y eut plus qu'une seule formule. On leur jurait obéissance à leur avènement à l'empire, et on renouvelait le même serment tous les ans au premier janvier ; c'est ce que Tacite appelle : *Solemne calendarum januarium sacramentum*².

C'était par ce serment militaire que le citoyen devenait soldat : c'était par là qu'il acquérait le droit de combattre à l'armée, et qu'il s'engageait avec le général pour toute la durée de son commandement. L'engagement était immuable.

¹ 25 centimes.

² *Hist.*, I, 55.

CHAPITRE III. — ÉDUCATION DU SOLDAT.

Exercices. — Maîtres d'armes, *doctores armorum*. — Surveillance des tribuns et des généraux. — Pas militaire ; saut ; nage ; danse ; maniement des armes, escrime ; évolutions générales de la cohorte. — Exercices de la cavalerie—
Grands travaux opérés par les armées romaines.

Dans l'origine, tous les citoyens étant soldats, et les levées se faisant toujours dans l'intérieur de Rome, l'éducation du soldat était l'éducation même du citoyen : les Romains s'exerçaient aux combats dès leur enfance, et la rigidité de leur vie, qui ne connaissait ni le luxe ni les plaisirs, suffisait pour entretenir dans la jeunesse cette vigueur, cette force de corps et d'esprit si nécessaire dans la guerre. Cependant, l'an 648, le consul P. Rutilius voulut que le soldat fût instruit uniformément dans la science du maniement des armes, dans les travaux et les évolutions militaires. Ces exercices furent dès-lors regardés comme une partie essentielle de l'art de la guerre, et l'on y attacha une telle importance que le mot latin qui signifie une armée n'eut pas d'autre origine : *Exercitus*, dit Varron¹, *quod exercitando fit melior*. Il ne se passa pas de jour que les nouveaux soldats ne fussent exercés, et les travaux préparatoires à la guerre furent tellement rudes qu'ils ne le cédèrent en rien aux fatigues de la guerre elle-même. *Que dirai-je, s'écrie Cicéron, des exercices de nos légions ? Que de soins pour apprendre à courir sur l'ennemi, à le choquer avec vigueur, à pousser le cri qui commence les batailles ! De là leur vient ce courage qui dans l'action même brave les blessures et la mort. Donnez-moi un soldat d'une égale valeur, mais qui ne soit pas exercé, il ne paraîtra qu'une femme*².

C'étaient les tribuns qui présidaient aux exercices. Sous leurs ordres se trouvaient des maîtres d'armes, *doctores armorum*, qu'on choisissait parmi les soldats les plus habiles pour instruire les autres aux évolutions, et des maîtres d'escrime, *lanistæ*, tirés d'une école de gladiateurs, pour les rendre plus adroits à porter les coups et à les parer. D'après quelques inscriptions du temps des premiers empereurs, il nous est permis de croire qu'il y avait un de ces maîtres par cohorte et un maître supérieur ayant autorité sur tous les autres ; on les appelait *doctores cohortis, campi doctor*³. Les généraux eux-mêmes assistaient souvent et prenaient part aux exercices : ils les regardaient comme l'école des combats et l'apprentissage des victoires. Plutarque dit de Pompée qu'à l'âge de cinquante-huit ans il s'exerçait encore assidûment entre les fantassins et les cavaliers ; et Pline, dans son Panégyrique, adresse pour le même motif les plus grands éloges à Trajan : *Quelle admiration, lui dit-il, ne t'es-tu pas attirée de la part de tes soldats, lorsqu'ils apprenaient à supporter avec toi la faim et la soif ; lorsque, partageant les fatigues du champ de Mars, tu ne prenais sur eux d'autre avantage que celui que te donnaient une force et une habileté supérieures ! Confondu avec eux, tantôt tu lançais des traits, tantôt tu attendais ceux qu'ils te lançaient, et, plus les coups qu'ils te portaient étaient rudes, plus tu te félicitais*

¹ *Ling. lat.*, IV.

² *Tusculanes*, II, 37.

³ Gruter., LXXX, 2.

de la vigueur de tes soldats..... Quelquefois, spectateur et arbitre de leurs combats, tu ajustais l'armure sur leur corps, tu éprouvais leurs traits, et, si quelqu'un d'eux trouvait son javelot trop pesant et trop difficile à manier, tu le lançais toi-même¹. Pour s'offrir ainsi en modèle à toute une armée, il fallait que les généraux eussent reçu pour leur part la plus brillante éducation militaire, et nous ne pouvons en douter, lorsque nous lisons les vers par lesquels Silius Italicus décrit les exercices qui avaient formé Scipion dans sa jeunesse :

*Ipse inter primos venturæ ingentia laudis
Signa dabat : vibrare sudem, transmittere saltu
Murales fossas, undosum frangere nando
Indutus thoraca vadum. Spectacula tantæ
Ante acies virtutis erant. Sæpe alite planta
Ilia perfossum et campi per aperta volantem
Ipse pedes prævertit equum : sæpe arduus idem
Castrorum spatium et saxo transmisit et hasta.*

Ces vers nous montrent en même temps combien étaient variés les exercices des Romains ; ils ne négligeaient, en effet, aucune des précautions nécessaires pour perfectionner les qualités de leurs soldats, c'est-à-dire la force du corps, l'agilité, l'adresse à manier les armes, la promptitude et la précision dans les évolutions.

Nous avons vu, dans un des chapitres de la première partie, combien était lourde l'armure des légionnaires, et quelle était la pesanteur de leur bagage en campagne : elle leur avait valu le sobriquet militaire de *muli mariani*. Voici comment on les rendait capables de porter une telle charge. On avait soin, dans les exercices préparatoires, de leur donner des armes provisoires plus pesantes que celles dont ils devaient se servir définitivement ; on y ajoutait un poids de soixante livres², et on leur faisait parcourir, ainsi chargés, des distances de vingt-quatre milles³, tantôt en marchant, tantôt en courant. Quand la campagne était commencée, on les débarrassait de ces armes et de ces poids excessifs ; et les soldats, allégés et dispos, sentaient à peine leur armure et leurs bagages.

Dans ces promenades forcées, on les habituaux différents pas militaires. Car, de même que nous avons aujourd'hui le pas ordinaire, le pas accéléré et le pas gymnastique, ils avaient aussi trois sortes de marches, *gradus militaris*, *plenus gradus*, et *cursus*. Le pas militaire ou ordinaire consistait à faire quatre milles à l'heure en été⁴. Avec le plein pas, on faisait vingt-quatre milles en cinq heures. Pour la course, ne pouvant pas être continue, elle n'avait pas de règles fixes. Nous n'avons pas craint de comparer la marche des légionnaires à celle de nos soldats : car d'Anville a trouvé, par une exacte analyse, que le soldat romain parcourait dans l'espace d'une minute deux cent quarante pieds français, ce qui était précisément la marche prescrite chez nous par l'instruction du 14 mai 1754.

Outre ces exercices au pas militaire, on leur apprenait à sauter, à danser tout armés et à nager. Le saut, dit Végèce⁵, ne doit pas être négligé. Il met le soldat en état de franchir des fossés et des hauteurs embarrassantes ; de plus, dans une action, un guerrier qui, avec ses traits, s'avance à l'ennemi en sautant et en courant, l'étonne, l'étourdit et le frappe mortellement avant qu'il ait pu se mettre

¹ Chap. XIII.

² 19 kilogrammes 58.

³ 35 kilomètres 55.

⁴ 5 kilomètres 92.

⁵ Végèce, I, 9.

en défense. La danse, que les Grecs avaient si bien connue sous le nom de pyrrhique (*πυρρική*), que les anciens Romains nommaient *saltatio bellicrepa*¹, et qu'on appela du temps de l'empire *armatura*, leur donnait aussi une souplesse et une légèreté très-utiles dans les combats. Végèce² dit que le *campi doctor* l'enseignait, et que dans les batailles on distinguait facilement ceux qui l'avaient apprise. On obligeait également tous les soldats à nager ; le Tibre, voisin du champ de Mars, permettait facilement d'unir cet exercice à tous les autres : il y avait alors une espèce de lutte entre tous à qui traverserait ce fleuve le plus vite, et nous voyons qu'Horace ne dédaigne pas de louer ce mérite dans un jeune homme :

*Quamvis non alio flectere equum sciens
Æque conspicitur gramine martio :
Nec quisquam citas æque
Turco denatat alveo*³.

Après cela, venait le maniement des armes. On apprenait d'abord aux légionnaires l'usage du pilum, du bouclier et de l'épée. Tous les jours, régulièrement, deux fois pour les nouveaux soldats, et une fois pour les anciens, il y avait leçon d'escrime, *ad palum exercebantur*⁴. On leur donnait des boucliers d'osier, bombés, pesant le double du bouclier ordinaire ; des bâtons pour épées, et des bonnets pannoniens fort lourds, afin que leur casque ordinaire leur parût ensuite plus léger. Ainsi équipés, on les faisait escrimer contre des poteaux de bois solidement établis en terre et hauts de six pieds⁵. Le maître d'escrime, *lanista*, leur indiquait comment il fallait porter les coups, frapper au visage, attaquer les flancs, se baisser avec précaution pour couper les jarrets ; comment il fallait s'avancer et se rejeter en arrière, en ne découvrant à l'ennemi aucune partie de son corps. Pointer et ne jamais sabrer, dit Végèce, est un des premiers principes de l'escrime : les armes, les habits, les os parent un coup de sabre ou le rendent peu dangereux ; un coup de pointe, au contraire, enfoncé seulement de deux onces⁶, est souvent mortel. Les Romains se moquent de sabreurs comme de maladroits. En effet, on ne peut sabrer sans se découvrir tout un côté du corps, tandis que pour pointer l'on ne se découvre pas, et l'on peut blesser son adversaire avant qu'il ait vu votre mouvement⁷. Ceux qui ne profitaient pas suffisamment des leçons du *lanista* étaient condamnés à recevoir de l'orge pour nourriture ; on ne leur rendait la ration ordinaire des soldats que lorsqu'ils avaient fait preuve d'habileté en présence des chefs.

Les exercices des troupes légères n'étaient pas non plus négligés, et les aimes apprenaient également le maniement de toutes les armes. On les habituaient à lancer des traits, à tirer de l'arc contre un pieu placé à six cents pieds de distance⁸, à se servir de la fronde, à lancer avec la main des balles de plomb et des pierres d'une livre.

¹ Festus.

² Végèce, I, 13.

³ Horace, *Odes*, III, 7.

⁴ Végèce, I, 11.

⁵ 1m,76.

⁶ 48 millimètres.

⁷ Végèce, I, 11 et 12.

⁸ 177m,78.

Chaque arme avait un lieu d'exercice spécial : celui où l'on prenait les leçons d'escrime se nommait *palaria* ; les autres tiraient leurs noms des armes elles-mêmes. De cette manière, il ne pouvait y avoir aucune confusion, et l'on évitait les accidents qu'une telle mêlée aurait certainement produits. Aussi des peines sévères étaient-elles établies contre ceux qui ne s'exerçaient pas dans les lieux indiqués.

Quand on avait ainsi formé chaque soldat en particulier, il fallait leur apprendre à tous à agir en corps dans des mouvements généraux : c'est ce que nous appelons chez nous passer à l'école de bataillon. Les Romains étaient loin de négliger cette seconde partie, si importante, de leur éducation militaire. Sachant combien il est utile dans une bataille de bien garder les rangs, de savoir s'étendre ou se replier sans confusion, sans perdre ses distances, ils attachaient un grand soin à toutes les évolutions de la cohorte. Nous avons montré précédemment tous les avantages qu'offraient les divisions et subdivisions de la légion pour les différents ordres de bataille ; mais il aurait été tout à fait impossible d'en profiter, si les soldats, par des exercices généraux préparatoires, n'avaient été habitués à les comprendre eux-mêmes pour se prêter habilement aux moindres volontés de leurs officiers supérieurs.

On faisait d'abord aligner les soldats dans l'ordre le plus simple, sur une seule ligne, en gardant entre les hommes une distance égale et régulière ; puis on doublait les rangs, on formait le bataillon carré, *quadratum agmen*¹, le bataillon triangulaire, qu'on appelait le coin, *cuneus*, et le peloton rond, *orbis*², manœuvre dont on se servait pour se défendre lorsqu'on était enveloppé de toutes parts par l'ennemi. Chaque cohorte s'exerçait d'abord en particulier, et opérait en marche ces différentes évolutions. On réunissait ensuite la légion tout entière, ou même plusieurs légions, on les rangeait en bataille, pour les faire agir comme dans un jour de combat, et l'on considérait si toutes les cohortes obéissaient également à tous les signaux, aux commandements des officiers, au son des instruments et aux enseignes³. Quelquefois on rangeait deux légions l'une contre l'autre, et elles opéraient tous les mouvements d'attaque, de poursuite et de retraite d'un combat véritable⁴.

Les cavaliers prenaient part aussi à ces évolutions générales, après avoir été exercés en particulier comme les fantassins. Ils avaient les mêmes exercices que l'infanterie ; car on voulait qu'ils fussent capables de combattre à pied. De plus, ils apprenaient l'art de combattre à cheval. Ils commençaient, dit Végèce, avec des chevaux de bois sur lesquels on leur apprenait à monter et à descendre à droite ou à gauche, indifféremment, d'abord sans armes, ensuite une épée nue ou une lance à la main ; puis on les formait, avec de véritables chevaux, à toutes les évolutions équestres. En armes, et divisés tantôt par décuries, tantôt par turmes, on leur faisait faire des marches et des contremarches, et simuler des charges, non-seulement en plaine, mais aussi dans des lieux difficiles et coupés de fossés⁵.

Tous les légionnaires indistinctement étaient encore instruits à fortifier un camp avec promptitude. Bien n'était abandonné au caprice du soldat. Le cri même par

¹ Salluste, *Jugurtha*, 100 ; Végèce, I, 26.

² César, *B. G.*, IV, 37.

³ Végèce, III, 9 ; Leo. *Tact.*, 7.

⁴ Appien, *Reb. civ.*, III.

⁵ Végèce, I, 18, 27 ; III, 2.

lequel on commençait les batailles avait ses règles. On leur enseignait à pousser de concert ce terrible *barritus*¹, qui, commençant par un bourdonnement sourd, et s'élevant et se fortifiant par degrés, *était capable*, dit César², *d'animer une armée et d'effrayer l'ennemi*.

Enfin, même lorsqu'une légion composée de vieux soldats avait été bien exercée, même quand son éducation militaire avait été complète, les fatigues ne lui étaient pas épargnées. On l'employait aux ouvrages publics, pour ne pas lui laisser perdre dans l'oisiveté la vigueur et l'habitude des travaux. De grands chemins qui traversaient l'empire dans tous les sens, et dont quelques-uns allaient depuis les colonnes d'Hercule jusque sur les bords du Tigre, des ponts, des temples, des portiques, des canaux nettoyés, des fleuves élargis, des marais desséchés et changés en terres labourables : tels étaient, après tous leurs exercices militaires, ces travaux pacifiques des légions dont nous découvrons tous les jours des monuments précieux.

Ainsi les Romains surent garder longtemps leur discipline, en tenant toujours en haleine leurs soldats.

C'étaient leurs travaux et leurs nombreux exercices, c'était leur éducation militaire qui leur donnait la supériorité sur les autres peuples. Pour de tels hommes, il n'y avait plus de fatigue extraordinaire : aucun obstacle, aucun ennemi ne leur était redoutable ; car ils avaient en eux-mêmes cette vigueur, cette confiance que donne l'habitude de la guerre, et qui est la véritable armure du soldat. Aucun auteur n'a pu mieux le comprendre que l'historien Josèphe : *Si l'on considère*, dit-il, *quelle étude les Romains faisaient de l'art militaire, on conviendra que la grande puissance à laquelle ils sont parvenus n'est pas un présent de la fortune, mais une récompense de leur vertu. Ils n'attendent pas la guerre pour manier les armes ; on ne les voit pas endormis dans le sein de la paix, ne commencer à remuer les bras que quand la nécessité les réveille : mais, comme si leurs armes étaient nées avec eux, comme si elles faisaient partie de leurs membres, jamais ils ne font trêve aux exercices, et ces jeux militaires sont de sérieux apprentissages des combats. Chaque jour, chaque soldat fait des épreuves de force et de courage : aussi les batailles n'ont-elles pour eux rien de nouveau, rien de difficile. Accoutumés à garder leurs rangs, le désordre ne se met jamais parmi eux ; la peur ne trouble jamais leur esprit ; la fatigue n'épuise jamais leur force. Ils sont sûrs de vaincre, parce qu'ils sont sûrs de trouver des ennemis qui ne leur ressemblent pas ; et l'on pourrait dire, sans crainte de se tromper, que leurs exercices sont des combats sans effusion de sang, et leurs combats de sanglants exercices*³.

¹ Végèce, III, 18.

² César, *B. civ.*, III, 92.

³ Josèphe, *Bel. Jud.*, III, 5.

CHAPITRE IV. — DISCIPLINE : PEINES ET RÉCOMPENSES.

Lois rigoureuses de la discipline romaine. — Peines : *castigatis, pecuniaria multa, numerum indictio, militiæ mutatio, gradus dejectio, ignominiosa missio* ; peines corporelles, bastonnade, verges, mort. — Récompenses : armes d'honneur, avantages honorifiques, couronna ; récompenses des s'épissas, triomphe.

Les exercices militaires par lesquels les Romains apprenaient à leurs soldats l'art de combattre et de vaincre seraient restés complètement inutiles, s'il n'y avait eu dans l'armée des règlements établis, une police régulière capable d'en conserver tous les avantages. Des peines sévères infligées aux délits, des récompenses glorieuses accordées au courage, entretenaient parmi tous une crainte salutaire avec une noble émulation, et c'est avec raison que Valère-Maxime appelle cette discipline exacte et rigoureuse des légions la garde la plus fidèle de l'empire romain : *sanctissima romani imperii custos severa castrorum disciplina*¹.

Celui qui recevait le commandement d'une armée était en même temps revêtu du pouvoir de juger et de punir. Les consuls, comme généraux, hors des murs de Rome, avaient une puissance absolue, avaient le droit de vie et de mort sur tous leurs soldats, sans qu'il y eût aucun moyen d'appel². Mais, quelque grande que fût leur autorité, ces généraux eux-mêmes étaient soumis à la discipline, étaient obligés d'en observer les lois : *Officium regentis exercitum non tantum in danda, sed etiam in observanda disciplina consistit*, dit le jurisconsulte Macer³. Ils n'avaient plus d'amis, plus de parents, plus de fils : *Disciplina castrorum antiquior fuit parentibus romanis, quam caritas liberorum* ; et nous voyons qu'un général fit trancher la tête à son fils vainqueur parce qu'il avait combattu contre ses ordres⁴.

Devant une telle autorité l'officier supérieur aussi bien que le simple soldat devait s'incliner sans résistance : l'obéissance passive était la première règle de la discipline, règle absolue à laquelle personne ne pouvait se soustraire. Lorsque Q. Fabius, malgré la défense qu'il avait de combattre, eut remporté sur les Samnites une victoire éclatante, le dictateur Papirius Cursor ordonna qu'il eût la tête tranchée, et, pour que la sentence ne fût pas exécutée, il fallut que le sénat et le peuple romain tout entier vinssent en suppliant demander au général irrité la grâce du vainqueur coupable⁵. Fabius cependant était maître de la cavalerie ; après le dictateur il était l'officier le plus puissant, le second personnage de toute l'armée ! Quelle obéissance, quelle soumission de tels exemples n'inspiraient-ils pas aux soldats ! Et devons-nous nous étonner encore de cette parole de Scipion qui, prêt à passer en Afrique, disait, en montrant avec confiance les troupes qui allaient affronter avec lui toute la puissance des Carthaginois : *De tous ces*

¹ Valère Maxime, VI, 1.

² Polybe, VI ; Cicéron, *de Leg.*, III, 8.

³ *Digeste*, I, XLIX, tit. 18, leg. 12.

⁴ Tite-Live, VIII, 7, sur Manlius.

⁵ Tite-Live, VIII, 30.

soldats qui font l'exercice, il n'y en a pas un qui, à mon premier ordre, ne monte sur cette tour et ne se jette en bas la tête la première !¹

Cette confiance du général dans la soumission de ses soldats, cette obéissance aveugle des soldats et des officiers à leur général était une des forces de l'armée. Car, comme le dit très-bien le maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*², si la police militaire n'est établie avec sagesse et exécutée avec une fermeté inébranlable, on ne saurait compter avoir des troupes : celles-ci ne sont plus qu'une vile populace, plus dangereuse à l'État que l'ennemi même. Il ne faut pas croire que, dans le soldat, la subordination et l'obéissance servile avilisse le courage : on a toujours vu que plus la discipline a été sévère, plus on a exécuté de grandes choses avec les armées où elle était établie.

Un grand nombre de punitions étaient donc employées pour les fautes où tombaient les soldats romains. Nous commencerons par celles qui ne portaient que la honte pour passer ensuite aux peines corporelles et au dernier supplice. Voici d'abord, telle que l'indique le *Digeste*³, la gradation des peines militaires appliquées aux délits qui ne rendaient pas possible d'une punition corporelle : *castigatio, pecuniaria mulcta, munerum indictio, militiæ mutatio, gradus dejectio, ignominiosa missio*.

La punition nommée *castigatio* était, avec la réprimande, une peine passagère, n'emportant ni amende ni surcroît de travail. Nous avons vu par exemple que les soldats qui ne profitaient pas suffisamment des leçons que leur donnaient, dans les exercices, les *doctores armorum*, recevaient de l'orge au lieu de blé pendant un certain temps. Quand ils montraient trop de paresse ou de poltronnerie, on leur ouvrait la veine pour leur tirer du sang. Montesquieu donne pour raison de cette punition singulière que, la force étant la principale qualité du soldat, c'était le dégrader que de l'affaiblir. D'autres fois, quand ils s'étaient mal comportés, on les notait comme lâches à la face de toute l'armée, et on les faisait camper hors des retranchements : ils restaient ainsi exposés aux attaques des ennemis et ils n'étaient délivrés de cette position honteuse qu'après avoir réparé leur faute⁴.

On leur infligeait l'amende, *pecuniaria mulcta*, soit en les privant de leur part de butin, soit en ne leur donnant pas leur paye. C'est ainsi que Q. Cincinnatus priva de butin les soldats du consul Minutius qui s'étaient laissés envelopper par les ennemis, et qu'une légion qui avait laissé tuer en Ligurie le consul Pétillius fut privée de paye pendant six mois⁵. Cette punition se notait sur le rôle par ces mots *resignatum æs*, et le soldat qui la supportait s'appelait *ære dirutus*. L'amende par elle-même pouvait être considérée comme peu de chose, mais trois amendes méritées par le même homme entraînaient la peine capitale⁶.

Une aggravation de travaux, *munerum indictio*, était ordinairement infligée aux fuyards. On leur faisait remplir les corvées les plus lourdes, on leur faisait creuser des fossés profonds tout autour du camp, et, dans ces circonstances, on

¹ Plutarque, *in Apophth.*

² I, 8.

³ L. XLIX, tit. 16, leg. 3, § 1.

⁴ Val. Maxime, II, 7 ; Frontin, II, 1 ; Tite-Live, X, 4 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 36.

⁵ Tite-Live, III, 29 ; Val. Maxime, II, 7.

⁶ Polybe, VI.

leur ordonnait de déposer leurs armes, comme s'ils n'étaient plus dignes de les porter¹.

Le changement de service, *militiæ mutatio*, était une punition plus grave que les précédentes, en ce sens qu'elle était permanente. Elle consistait à faire descendre le soldat à un service inférieur, les cavaliers au rang de fantassins, les fantassins légionnaires parmi les troupes légères. C'est ainsi que furent traités tous les prisonniers que Pyrrhus renvoya sans rançon au sénat². On ne leur tenait plus compte de leurs services passés, et quelquefois même on ajoutait encore à cette punition en les privant de leurs enseignes ou en retenant leur paye.

La dégradation, *gradus dejectio*, était pour les officiers ce qu'était le changement de service pour les soldats : de même qu'on faisait descendre le soldat à un service inférieur, on réduisait l'officier, par la dégradation, à un grade subalterne ou même au rang de simple soldat. Le plus grand exemple de dégradation que nous fournisse l'histoire est celle du consul Minutius, que son collègue Cincinnatus réduisit au grade de lieutenant : *Minutius, lui dit-il, en attendant que vous ayez l'âme d'un consul, vous resterez à la tête de ces légions avec la qualité de lieutenant, donec consularem animum incipias habere, legatus his legionibus præeris*³.

Mais la dégradation la plus complète était le congé infamant, *ignominiosa missio*. Le général réunissait toute l'armée, et, en présence de tous, il prononçait la dégradation du coupable par cette simple formule : *Tua opera jam non utar* ; celui-ci sortait immédiatement des rangs, il quittait ses armes, son habit militaire et jusqu'à sa chaussure : il ne devait plus rien avoir du soldat. Plus tard, les généraux ajoutèrent à la formule primitive les motifs de la punition en reprochant au coupable toutes ses fautes. César nous raconte, dans ses *Commentaires* sur la guerre d'Afrique⁴, comment il dégrada C. Aviénus, tribun militaire de la dixième légion, qui avait, à son départ de Sicile, rempli un vaisseau de ses provisions, de ses chevaux et de tout son train, sans y mettre un seul soldat. Étant monté sur son tribunal, après avoir assemblé les tribuns et les centurions de toutes les légions : *J'aurais voulu, dit-il, que certains hommes missent fin à leurs désordres et à leur insolence, au lieu d'abuser de ma patience, de ma modération et de ma douceur. Mais puisqu'ils ne savent s'imposer aucun frein, je vais agir contre eux selon les lois militaires, afin que d'autres se gardent d'imiter leur conduite. C. Aviénus, tu as soulevé en Italie les soldats romains contre la République, et tu as exercé des rapines dans les villes municipales ; tu as été nuisible à l'État et à moi ; tu as rempli les vaisseaux de tes équipages, au lieu d'y mettre des soldats, et, grâce à toi, la République manque de soldats au moment nécessaire. Par ces motifs, je te chasse ignominieusement de mon armée, et t'ordonne de quitter aujourd'hui l'Afrique et de t'en éloigner au plus tôt.*

Après ces peines ignominieuses venaient les châtiments corporels, la bastonnade, *fustuarium*, les verges, la mort. Être battu de verges était regardé comme le traitement le plus humiliant et le plus indigne d'un citoyen romain : aussi le coupable qui l'avait mérité était-il quelquefois privé de la liberté et vendu

¹ Frontin, IV, 1 ; Plutarque, *Lucullus*.

² Tite-Live, XXV, 6.

³ Tite-Live, III, 29.

⁴ LIV.

publiquement comme esclave. Pour la bastonnade même, nous remarquons un fait singulier, c'est que le soldat se serait cru déshonoré s'il avait été battu avec un autre bois qu'un bois de vigne ; jamais on ne lui faisait cet affront. Le bâton n'était employé qu'avec les auxiliaires¹. Quand un coupable allait subir le *fustuarium*, le tribun le frappait d'abord légèrement ; à ce signal, tous les soldats de sa légion s'élançaient sur lui pour le frapper, et le plus souvent, dit Polybe², il succombait au milieu du camp rassemblé. S'il parvenait à s'échapper (car il pouvait fuir), il ne se représentait plus dans son pays natal : aucun individu, pas même ses parents, n'aurait osé le recevoir. C'en était donc fait de ceux qui avaient eu le malheur d'être ainsi punis. Tel était cependant le supplice réservé aux officiers subalternes qui avaient montré quelque négligence dans le service des rondes, et, grâce à la rigueur de ce châtement impitoyablement infligé, la surveillance nocturne était irréprochable.

La bastonnade était encore réservée à quiconque volait dans le camp, ainsi qu'aux faux témoins, à ceux qui abusaient de leur corps, ou qui avaient été punis trois fois pour la même faute. Les Romains regardaient également comme une lâcheté et comme une honte pour un soldat de se vanter faussement auprès des tribuns d'un acte de courage pour obtenir quelque récompense, d'abandonner par peur le poste qu'on avait reçu, ou bien de jeter dans la mêlée une de ses armes. Aussi, par crainte du châtement qui les attendait, la plupart des légionnaires s'exposaient à une mort certaine et ne craignaient pas de tenir tête à beaucoup d'ennemis plutôt que de quitter leur place. Quelques-uns, lorsqu'ils avaient lâché leur bouclier, leur épée ou quelque autre de leurs armes, s'élançaient au milieu des ennemis, soit pour recouvrer ce qu'ils avaient perdu, soit pour échapper par la mort à une inévitable honte et au mépris de leurs concitoyens.

Les supplices capitaux s'infligeaient pour les manquements les plus notables à la discipline, pour tous les actes d'insubordination. Que ce fût une résistance violente d'un subordonné à son supérieur, ou une désobéissance inspirée par les motifs les plus louables, la punition était la même. Abandonner son général, désertier, vendre ses armes, entrer dans le camp pardessus les murailles étaient autant de crimes dignes de mort³.

La mort se donnait de différentes manières. Les condamnés étaient accablés de pierres, *lapidibus cooperiri*, percés de coups d'épée⁴, décapités, *securi percutis*⁵, quelquefois crucifiés⁶ et laissés sans sépulture⁷, quelquefois même noyés ; c'était le supplice capital le plus terrible : on précipitait le condamné dans les eaux, et, afin de l'empêcher d'en sortir, on lui jetait sur le corps une claie chargée de pierres : c'est ce qu'on appelait *sub crate necari*⁸.

Quand un certain nombre d'hommes s'étaient rendus coupables d'un crime capital, soit en fuyant lâchement devant l'ennemi, soit en résistant par une émeute à l'autorité des supérieurs, pour ne pas faire mourir tous les coupables,

¹ Tacite, *Annales*, I, 23 ; Juvénal, *Sat.*, 8, 247 ; Pline, XIV, 1.

² Polybe, VI, 37.

³ Tite-Live, IV, 29, IV, 50, VIII, 7 ; XXVIII, 29.

⁴ Tacite, *Annales*, I, 44.

⁵ Tite-Live, II, 59.

⁶ Tite-Live, XXX, 43.

⁷ Val. Maxime, II, 7, 15.

⁸ Tite-Live, I, 51 ; IV, 50.

les Romains avaient recours à un moyen également efficace et terrible. Le général rassemblait l'armée et faisait comparaître devant lui les lâches ou les révoltés qu'il accablait de reproches amers ; puis, suivant la gravité de la faute, il les *vigésimait* ou les *décimait*, c'est-à-dire les faisait tirer au sort, et chaque vingtième ou dixième, après avoir été battu de la façon la plus cruelle, était décapité en présence de la légion entière. Ceux que le sort n'avait pas désignés recevaient de l'orge au lieu de froment et campaient en dehors des retranchements. Comme le danger et la crainte, dit Polybe¹, sont suspendus sur tous, les chances du sort étant incertaines, et que tous subissent également l'affront de ne manger que de l'orge, il résulte de cette coutume la punition la plus capable d'effrayer les soldats et de les exciter à réparer leur faute. Quelquefois les généraux ne croyaient pas nécessaire d'exécuter tous ceux que le sort avait désignés, et se contentaient de faire un choix parmi eux, en n'en condamnant qu'un sur cent, sur quatre cents et même cinq cents². Car ce terrible tirage, dit Cicéron, n'avait été établi que pour ménager le sang des citoyens sans laisser les crimes impunis : *Statuerunt majores nostri, ut, si a multis esset flagitium rei militaris admissum, sortitione in quosdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, poena ad paucos pertineret*³.

Telles étaient les punitions en usage dans l'armée pour maintenir la discipline. Le citoyen romain, si libre, si protégé dans ses foyers, se trouvait soumis, dès qu'il était enrôlé, à l'autorité la plus absolue ; quand il s'était rendu coupable d'une faute, sa vie et sa liberté étaient à la discrétion de ses officiers, qui pouvaient choisir et appliquer les peines comme ils voulaient. Mais si, par un tel régime, Rome savait inspirer la crainte aux lâches et aux méchants, elle avait pour les bons et les braves plus d'une récompense capable de leur faire affronter tous les périls : sa libéralité à récompenser la valeur couvrait la rigueur avec laquelle elle punissait la lâcheté.

Lorsqu'un combat avait été livré et que quelques soldats s'y étaient signalés : le général assemblait la légion, et, appelant devant lui ceux qui s'étaient particulièrement distingués, il commençait par les féliciter de leur valeur, et rappelait, s'il y avait lieu, les belles actions qu'ils avaient précédemment accomplies. Ensuite, dit Polybe⁴, il donnait une lance à celui qui avait blessé un ennemi ; à celui qui en avait renversé un et qui l'avait dépouillé, s'il était fantassin, une coupe, s'il était cavalier, un harnais. Autrefois la lance était la seule récompense, et on ne la méritait pas en tuant ou en blessant un ennemi dans une bataille ou dans un assaut, mais dans une escarmouche ou dans quelque action pareille, lorsqu'il n'y avait aucune nécessité de combattre corps à corps, et que l'on s'exposait volontairement pour montrer son courage. Plus tard, ces dons honorifiques furent plus variés : ce furent des *colliers*, des *phalères*, des *hastes pures*, des *drapeaux*, des *bracelets*, des *cornicules*.

Les colliers étaient des ornements d'argent pour les Romains et d'or pour les auxiliaires : on les portait autour du cou. Rien n'est plus commun que de voir dans les inscriptions *donatus torquibus*, *phaleris*, etc., et, d'après ces

¹ Polybe, VI, 38.

² Appien, *de Bel. civ.*, III ; Frontin, st. IV, 35.

³ Cicéron, *Pro Cluent.*, 46.

⁴ Polybe, VI, 39.

monuments, il paraît qu'il y avait des colliers plus grands et plus honorables que les autres, *torques major*¹.

La phalère était une chatte d'or qui passait derrière le cou et tombait sur la poitrine : *Phaleris hic pectora fulget*, dit Silius Italicus².

La haste pure, *hasta pura*³, était une lance sans fer, ressemblant au sceptre des dieux, et servait à récompenser une première action d'éclat.

Les bracelets, *armillæ*, dans l'origine simple ornement militaire, avaient fini par devenir une distinction accordée aux braves : ils étaient d'argent et n'étaient donnés qu'aux légionnaires.

Les drapeaux, *vexilla*, ne pouvaient être obtenus que par les officiers et les chevaliers : pour empêcher qu'ils ne fussent confondus avec ceux de la cohorte, ils étaient de couleurs différentes : écarlate et pourpre pour les hauts faits d'un combat sur terre, bleu de mer pour une action remarquable dans un combat naval.

Les cornicules, *cornicula*, qu'on ne donnait aussi qu'aux cavaliers, étaient de longues aigrettes qu'ils attachaient sur le côté de leur casque.

Ces récompenses, de même que la médaille militaire qu'on donne aujourd'hui à nos soldats, étaient souvent accompagnées de certains avantages pécuniaires, quelquefois de l'exemption des fonctions onéreuses. Les soldats qui en jouissaient se nommaient bénéficiaires, *beneficarii*, et il y avait parmi eux plusieurs degrés, car nous lisons dans les inscriptions *principalis beneficiarius tribunus*⁴. Végèce, qui en parle, sépare tous ceux qui étaient exemptés des fonctions onéreuses en deux classes bien distinctes, les *duplares* et les *simplares* : *duplares*, ceux qui recevaient double ration de vivres et double paye ; *simplares*, ceux qui recevaient la ration ou la paye simple. Il parle même d'une classe intermédiaire de bénéficiaires, qu'on appelait *sesquiplares*, et qui recevaient une demi-ration, une demi-payée au-dessus de l'ordinaire.

Une récompense qui n'était pas moins enviée était la promotion à un service ou à un grade supérieur. Car de même que le général pouvait punir un officier, en le dégradant, ou un soldat, en le faisant passer à un service inférieur, il pouvait aussi les récompenser en leur donnant de l'avancement dans la hiérarchie militaire. Nous avons vu que les centurions, les *optiones*, les *signiferi*, étaient choisis parmi les soldats les plus courageux de la légion.

Mais de toutes les récompenses que pouvait mériter le courage, les plus grandes, les plus honorables étaient les couronnes. La *corona castrensis* ou *vallis* était une couronne d'or donnée au soldat qui avait escaladé le premier les retranchements d'un camp ennemi et qui avait frayé un chemin pour y pénétrer. La *corona muralis*, couronne murale, ainsi appelée parce qu'elle était décorée des tourelles d'un rempart, était d'or également, et servait de récompense à celui qui escaladait le premier les murs d'une ville assiégée⁵. Une troisième espèce de couronne d'or, nommée *corona classica*, *navalis* ou *rostrata*, faite pour imiter les

¹ Gruter, XCVI, 1.

² Silius Italicus, XV, 256.

³ Virgile, *Æn.*, VI, 760.

⁴ Gruter, D LI, 3.

⁵ Tite-Live, XXVI, 48 ; Aulu-Gelle, V, 6.

éperons des vaisseaux, était offerte à l'officier qui avait détruit une flotte, ou au matelot qui avait été le premier à l'abordage d'un navire¹.

Le soldat qui avait sauvé un citoyen romain, en tuant l'ennemi qui le pressait et en demeurant maître du champ de bataille, recevait la couronne civique, *corona civica*, composée seulement de quelques rameaux de chêne, mais la plus honorable de toutes. Elle portait pour inscription ces mots : *Ob civem servatum*, et celui dont la vie avait été sauvée la présentait lui-même à son libérateur, qu'il devait regarder dès lors comme un père². Sous l'empire, ce fut le prince qui la décerna³. Le sauveur d'un citoyen recevait l'exemption de toutes les charges publiques, et ce privilège remontait à son père, qui était ainsi récompensé d'avoir produit un tel fils. Il portait sa couronne au théâtre, prenait place parmi les sénateurs, et ceux-ci se levaient par respect à son arrivée, *ineunti etiam ab senatu assurgebatur*⁴. Aussi le sénat, pour flatter Auguste, ordonna de suspendre, dans son vestibule, une couronne civique entre deux branches de laurier, avec cette inscription : *Ob cives servatos*, pour signifier qu'il était le libérateur de ses concitoyens et le vainqueur des ennemis de la République⁵.

Cette couronne civique pouvait être méritée également par les généraux et par les soldats. Quelques autres récompenses n'étaient et ne pouvaient être accordées qu'aux généraux.

Quand le général romain, par exemple, avait tué le général ennemi en combat singulier, les dépouilles du vaincu s'appelaient *spolia opina* ; on les suspendait dans le temple de Jupiter Férétrius, avec le nom du vainqueur. Pendant toute la durée de la république, ces sortes de dépouilles ne furent remportées que trois fois : par Romulus sur Acron, roi des *Cæninenses*⁶ ; par Cornélius Cossus sur Tolumnius, roi de Véies⁷, et par Claudius Marcellus sur Viridomarus, roi des Gaulois⁸.

La couronne obsidionale était tout aussi rare, car pour la mériter il ne fallait rien moins qu'avoir sauvé une armée entière assiégée dans son camp et menacée d'une complète destruction. C'était une couronne faite d'une simple tresse d'un gazon vert arraché du lieu où les assiégés avaient été sauvés, et ceux-ci la décernaient eux-mêmes à leur libérateur⁹.

Enfin, de tous les honneurs militaires qui pouvaient être rendus à un général vainqueur, le plus grand, le plus magnifique sans contredit, était celui du triomphe, *triumphus*. On l'accordait au général qui, dans une guerre légitime contre l'étranger, *justo et hostili bello*, et dans une seule action, avait tué cinq mille ennemis et reculé par cette victoire les limites de l'empire¹⁰. Le sénat tout entier allait recevoir les troupes à la porte de Rome et les conduisait dans la ville. Le cortège traversait le Velabrum, montait la Via Sacra et le Forum jusqu'au temple de Jupiter Capitolin. En tête étaient portés les dépouilles de l'ennemi, les

¹ Aulu-Gelle, V, 6 ; Pline, II. N. XVI, 3 et 4 ; Paterculus, II, 81.

² Cicéron, *Planc.*, 30.

³ Tacite, *Ann.*, III, 21 ; XV, 12.

⁴ Pline, XXI, 4.

⁵ Val. Maxime, II, 8 ; Ovide, *Fastes*, IV, 953.

⁶ Tite-Live, I, 10.

⁷ Tite-Live, IV, 20.

⁸ Plutarque, *Marc.*

⁹ Tite-Live, VII, 37 ; Pline, XXII, 3, 4.

¹⁰ Cicéron, *Dejot.*, 5 ; Val. Maxime, II, 8.

noms des peuples vaincus et des villes soumises ; les captifs les plus distingués suivaient, enchaînés, avec leurs enfants et leurs serviteurs. Puis venaient les licteurs, dont les faisceaux étaient entourés de lauriers, des musiciens et des danseurs ornés de couronnes d'or, et des porteurs de parfums. Sur un char à quatre chevaux paraissait le triomphateur, le front ceint d'une couronne de laurier, accompagné de ses plus jeunes enfants ; et derrière lui tous les officiers supérieurs, à cheval, et le corps tout entier des légionnaires, portant des branches de laurier dans les mains et des guirlandes du même feuillage autour de la tête. Les rues étaient jonchées de fleurs, et dans une de ces rues était élevé un arc de triomphe, sous lequel défilait le cortège. Dans les premiers temps, on abattait cet arc aussitôt après la fête, mais plus tard on le remplaça par un monument permanent, en marbre ou en pierre, qui pût perpétuer dans l'avenir la gloire des siècles passés.

CHAPITRE V. — NOURRITURE ET HABILLEMENT.

Distributions de vivres faites régulièrement à l'armée ; rations des légionnaires, des soldats auxiliaires, repas militaires. — Habillement du fantassin ; équipement du cavalier ; habits fournis par l'État. — Officiers chargés des fournitures d'habits et de la manutention des vivres.

Après avoir vu comment la République, par de nombreuses punitions et de nombreuses récompenses, faisait observer à ses soldats les lois de la discipline et savait les encourager dans l'accomplissement de tous leurs devoirs, nous devons nous demander comment elle les entretenait, quelle nourriture, quel habillement elle leur fournissait en retour des services qu'elle exigeait d'eux.

Mensa militaris a toujours signifié une table frugale, et la nourriture du soldat s'est fait dans tous les temps remarquer par sa simplicité. Chez les Romains surtout, cette simplicité était tout à fait remarquable, et l'on ne fournissait aux troupes que les aliments de première nécessité.

Le blé était la principale nourriture des légionnaires : on le leur donnait en nature, et, après l'avoir broyé sur une pierre et l'avoir fait rôtir sur les charbons, ils en faisaient une espèce de bouillie. Virgile parle de cette préparation, quand il dit :

..... *Frugesque receptas*
Et torrere parant flammis et frangere saxo.

Lorsque les soldats faisaient du pain au lieu de bouillie, ils devaient moudre leur blé eux-mêmes et faire cuire la pâte sous la cendre. Chaque chambrée avait à cet usage une meule à bras, et de cette manière, la distribution, se faisant toujours en grains, épargnait à l'État une grande partie de la dépense. Ce ne fut qu'assez tard, sous les empereurs, qu'on distribua une sorte de biscuit nommé *buccellatum*, dont parle Procope dans la guerre des Vandales : C'est la coutume, dit-il¹, de mettre deux fois au four le pain qu'on porte à l'armée, afin qu'il puisse se garder plus longtemps sans se corrompre. Il devient par ce moyen plus léger, et, dans la distribution, on retranche au soldat le quart du poids marqué pour sa ration.

Outre le blé, on distribuait du sel qui, chez les Latins, suppléait avec le pain au défaut de tout autre aliment :

..... *Cum sale panis*
Latrantem stomachum bene leniet²

de la chair de porc, *lardum*, dont l'usage était très-fréquent, et qu'on comprenait, avec le pain, sous le nom d'*annona civica* ; de l'huile, du fromage, quelquefois des légumes, et même de la viande de mouton. Cette dernière, toutefois, n'était donnée que dans de rares circonstances.

¹ Procope, I, 13.

² Horace, *Sat.*, II, 2.

La boisson ordinaire était de l'eau mêlée d'un peu de vinaigre : on la nommait *posca*, et quelquefois simplement *acetum*. Ce ne fut qu'avec le luxe que le vin s'introduisit dans les armées ; auparavant les généraux s'en abstenaient aussi bien que leurs soldats. Caton l'Ancien, au récit de Plutarque, ne buvait jamais que de l'eau dans ses expéditions militaires, et si la chaleur excessive excitait sa soif, il y mêlait du vinaigre.

Tel était le régime de l'armée. Voyons maintenant quelle était la mesure de la ration. La ration du soldat d'infanterie était au plus de trois *modii* par mois, c'est-à-dire 26 lit. 012, pesant environ vingt-cinq kilogrammes ; celle du cavalier, de six *modii*, 52 lit. 024. Celui-ci recevait de plus, pour son cheval, quarante-deux *modii* d'orge, qui lui étaient quelquefois payés en argent. Cette différence entre la ration de la cavalerie et celle de l'infanterie avait été introduite par les chevaliers romains quand ils avaient formé la cavalerie légionnaire, et venait de ce que le cavalier était obligé de nourrir les deux serviteurs qui l'accompagnaient pour soigner son cheval.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que certains soldats recevaient pour récompense une ration double, ou une demi-ration au-dessus de l'ordinaire. Ces bénéficiaires, que Végèce appelle *duplares* et *sesquiplares*, étant exempts des travaux militaires, avaient un valet qu'ils nourrissaient de ce surplus.

Quant aux officiers, il est probable que la ration était, pour les centurions, le double des soldats, et, pour les tribuns, le double des centurions. Ce fut du moins suivant cette proportion que J. César, à la suite de son quadruple triomphe, régla les largesses qu'il fit à ses soldats et à ses officiers.

Les troupes auxiliaires n'étaient pas non plus abandonnées : leurs fantassins avaient la même ration que les fantassins légionnaires ; et leurs cavaliers, recevant pour eux quatre *modii* de blé, à peu près trente-cinq litres, recevaient en même temps sept *modii* d'orge pour leurs chevaux. Il y avait même cette différence entre les soldats romains et les soldats auxiliaires, que les premiers devaient abandonner une petite partie de leur solde pour leur nourriture, tandis que les autres, n'étant pas soldés par la République, la recevaient nécessairement sans rien payer. Du reste, le blé que devaient acheter les légionnaires était estimé au prix de l'annone de Rome ; ce prix était toujours très-bas ; la retenue faite sur la solde était peu importante, et la paye d'un jour leur suffisait quelquefois pour la nourriture d'un mois.

La distribution des rations se faisait d'une façon très-régulière. Lorsque l'armée était sédentaire dans un camp, *in stativis*, on donnait ordinairement du blé pour un mois : de là l'expression *menstruum*, employée pour désigner la subsistance du soldat ; mais, lorsqu'on était en campagne et que la campagne devait durer longtemps, les distributions avaient lieu tous les dix-sept jours¹. De cette façon, le soldat, qui devait porter son blé dans un sac attaché sur ses épaules, avait une charge moins fatigante dans la marche².

La discipline ne réglait pas seulement la mesure et la distribution des vivres, elle réglait même l'heure et la forme des repas. La trompette donnait, deux fois par jour, le signal des repas habituels ; les soldats d'une même chambrée mangeaient ensemble, et le gazon servait de table. Le dîner, qui était un repas très-sobre et très-léger, se prenait debout, d'où l'expression *statarium prandium*

¹ Cicéron, *Tusculanes*, II, 16 ; Ammien Marcellin, XVII, 9.

² Les officiers faisaient porter le leur sur des bêtes de somme qui suivaient l'armée.

; mais le souper était plus copieux, et, pour le prendre, on pouvait s'asseoir ou se coucher. Toute cette police qui concernait la distribution des vivres, le temps et la forme des repas, servait à maintenir le bon ordre en bannissant des camps la mollesse et la débauche.

Cependant, dans l'origine, toutes ces règles n'avaient pas été établies, tous les citoyens, servant indistinctement dans l'armée, ayant été obligés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Rome, dans ces premiers temps, n'était pas assez riche pour entretenir ses enfants : chacun devait se nourrir et s'habiller à ses frais. Cela, d'ailleurs, n'entraînait pas alors de grandes dépenses : la nourriture était très-simple, et l'habillement du soldat, à cette époque, était le même que celui du citoyen. L'habit de paix et l'habit de guerre n'étaient pas encore distingués, et Plutarque, racontant le combat de Marcius contre les Volsques, dit que, lorsque les Romains allaient combattre, c'était leur coutume, avant que de prendre leur bouclier, de retrousser et de ceindre leur toge.

Mais ils reconnurent bientôt que la toge nuisait à l'agilité nécessaire pour les mouvements d'un combat : ils l'accourcirent et en firent le *sagum*, qui fut dès lors le vêtement militaire par excellence. Nous avons vu par exemple que, dans les alarmes soudaines, toute la ville, par arrêt du sénat, quittait la toge et prenait le *sayon*, pour déclarer que tout citoyen était soldat. Ces vêtements, qui datent du troisième siècle de Rome,¹ furent ordinairement fournis par la République. Tite-Live nous dit qu'il était souvent question, dans le cours d'une longue guerre, d'en envoyer aux troupes en campagne, et nous remarquons qu'en accordant la paix à un peuple vaincu, le vainqueur lui imposait comme une des principales conditions l'obligation de fournir un certain nombre de Bayons pour ses troupes.

Le sayon était fait de laine : c'était une draperie ouverte qu'on mettait par-dessus la cuirasse et qui s'attachait sur l'épaule droite avec une boucle ; la forme en était demi-circulaire, beaucoup plus large vers le bas et propre à envelopper tout le corps, se rétrécissant toujours vers le haut. Celui des soldats ne différait de celui des officiers que par la couleur : il était *russatus*, d'une couleur rousse, tandis que celui des centurions et des tribuns était d'un rouge écarlate. Le général en avait un aussi, d'une forme un peu plus longue et distinguée par quelques ornements : on l'appelait *paludamentum*. Celui-ci, d'ailleurs, avait tant de ressemblance avec le sagum, que les auteurs latins les prennent quelquefois l'un pour l'autre, et que tous deux étaient également désignés sous le nom de *chlamys*¹.

Outre cet habit de dessus, les Romains portaient sous la cuirasse une tunique de laine qui descendait jusqu'aux genoux ; elle était sans ouverture par-devant, et assez ample par le bas pour ne pas gêner les mouvements. Celle des porte-enseignes, des cavaliers, des soldats armés à la légère, qui avaient besoin de plus de liberté, ne dépassait pas la ceinture. Les manches se terminaient au coude, de sorte que le reste du bras demeurait à nu.

C'étaient là les deux habits ordinaires du soldat romain. Il y eut bien encore, à différentes époques, les vêtements nommés *penula*, *lacerna*, *abolla*, *cirratæ*, *cucullus* ; mais l'usage en fut toujours si restreint que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter. Quant au haut-de-chausses, *braccæ*, il ne fut porté que depuis Auguste, lorsque les guerres qu'on fit dans les climats froids, où l'on trouva cet usage établi, le fit passer aux armées romaines.

¹ Tacite, *Ann.*, XII, 58 ; Pline, XXXIII, 19.

L'habillement du cavalier légionnaire était le même que celui du fantassin : il n'avait en plus que l'équipement de son cheval, ce qui n'était pas un point de grande importance. Comme on ne connaissait encore ni la selle, ni les étriers, ni la bride, cet équipement se réduisait à la housse. Les officiers en avaient de très-belles, formées de peaux de bêtes ou d'étoffes de pourpre enrichies de broderies ; Silius Italicus représente le consul Flaminius sur un cheval couvert d'une peau de tigre :

*Stat sonipes vexatque ferox humentia fræna,
Caucaseam instratus virgato corpore tigrim.*

Dans Virgile, Évandré donne à Énée un cheval dont la housse est une peau de lion :

..... *Quem fulva leonis
Pellis obit totum, præfulgens unguibus aureis.*

Et Latinus donne aux Troyens des chevaux richement caparaçonnés :

Instratos ostro alipedes pictisque tapetis.

Mais les superbes housses que portaient les chevaux des officiers n'étaient pas fournies par l'État : c'étaient les officiers eux-mêmes qui se les procuraient. L'État ne s'occupait que des chevaux des soldats et des chevaux de bagages : la housse des premiers était de drap ou de cuir, celle des seconds n'était que d'une étoffe grossière.

Pour la fourniture de l'habillement des soldats, il y avait des hommes attachés au service de l'armée. Lorsque Rome envoyait des Bayes et des tuniques aux troupes en campagne, c'était le trésor qui subvenait à ces dépenses et payait argent comptant aux fournisseurs. Lorsque le trésor était épuisé, on avait recours à de riches particuliers, qui faisaient les avances sans intérêts, et se chargeaient de cette fourniture moyennant l'exemption du service et à condition de dédommagement si les vaisseaux de transport étaient pris par l'ennemi ou submergés par une tempête. Les provinces conquises étaient aussi quelquefois obligées de faire une certaine livraison d'habits, et plus tard même, sous Constantin et ses successeurs, ce furent toujours les provinces qui habillèrent les soldats à leurs dépens, en fournissant soit des étoffes, soit de l'argent¹. Mais, de quelque manière que les vêtements fussent envoyés à l'armée, dès qu'ils y arrivaient, ils étaient l'objet d'une visite de la part d'officiers spéciaux, *procuratores*, qui en vérifiaient le nombre et la qualité. Le questeur en tenait un compte exact sur ses registres, et prenait note également de tous les soldats qui en recevaient ; car, si l'État, au commencement d'une campagne, habillait gratuitement les légionnaires, il n'en était pas de même dans le cours de la guerre : ceux qui, par négligence, avaient besoin d'une sage nouvelle ou d'une nouvelle tunique, déposaient une partie de leur solde pour les payer². Outre les *procuratores*, qui surveillaient la livraison dès habits, et le questeur, qui les surveillait eux-mêmes, il y avait à la suite des légions des ouvriers chargés de les tenir en bon état ou d'en confectionner de neufs : les inscriptions de Bologne, données par Malvasia, font mention de ces faiseurs de Bayes, qu'elles appellent *sagarii*³.

¹ *Just. Cod.*, tit. XXXIX, de *Militari Veste*, 2, 3, 4.

² Polybe, exc. VI ; Plutarque, *Gracchus* ; Tacite, *Ann.*, I, 17.

³ Sect. VII, ch. VI, p. 418.

La manutention des vivres exigeait aussi un certain nombre d'employés spéciaux. Le questeur, qui était en général chargé de toutes les dépenses, recevait à son départ une certaine somme d'argent ; pendant la campagne, il achetait le blé de différents côtés, et, à son retour, il rendait compte au trésor des recettes et des dépenses qu'il avait faites, ce qu'on appelait *rationes ad ærarium referre*. Il avait sous ses ordres, dans cette partie de ses fonctions, des officiers particuliers, nommés *optiones frumentarii*, chargés d'acheter du blé en son nom ou d'en vérifier la qualité après l'achat, et d'autres qui prenaient le nom de mesureurs, et qui, le jour de la distribution, donnaient à chacun ce qui lui était dû. Tant qu'il n'y eut pas de magasins perpétuels, tant que chaque général plaça les siens dans la ville qui lui paraissait la plus sûre et la plus commode pour ses communications, le nombre de ces fonctionnaires fut très-restreint ; mais, lorsqu'on eut étendu dans tout l'empire des greniers subsistants, *mansiones*, où il n'était permis de déposer que les denrées appartenant à l'État, *fiscalia frumenta*, il fallut régler l'administration de ces entrepôts et le transport des vivres aux troupes campées de différents côtés. Alors il y eut, sous les ordres du préfet du prétoire, devenu l'intendant général des vivres, une foule d'employés de toutes classes pour acheter le blé, le faire entrer dans les magasins, l'y conserver, l'en faire sortir, le transporter à travers les provinces, le recevoir à l'armée et l'y distribuer ; chaque province eut son *préfet de l'annone*, chaque denrée son *préposé* : ce furent autant de sangsues qui s'attachèrent à l'État pour l'épuiser. En vain leur donna-t-on des surveillants :

..... *Sed quis custodiet ipsos
Custodes ?*¹

les surveillants, corrompus par les fripons, devinrent fripons à leur tour. Et que purent leur dire, après tout, les maîtres suprêmes de l'Empire, qui osaient publier des articles de loi comme celui-ci : *S'il arrive qu'une espèce de blé soit tellement altérée par la vétusté qu'on ne puisse la distribuer sans exciter des plaintes, il y faudra mêler de l'espèce nouvelle, afin de déguiser le vice de l'ancienne et que le fisc n'y perde rien*². Ces princes, financiers d'une habileté peu scrupuleuse, ne ressemblaient plus en rien aux grands généraux, qui avaient toujours apporté beaucoup de soin à l'habillement et à la nourriture de leurs soldats, persuadés que le bon état des troupes contribuerait à leurs succès.

¹ Juvénal, *Sat.*, VI.

² *Cod. Justinien*, lib. X, tit. 26, leg. 1, 2.

CHAPITRE VI. — DE LA PAYE.

Établissement de la solde pour les fantassins et pour les cavaliers. —
Évaluation de la paye aux différentes époques. — Caisse militaire d'Auguste ;
comptabilité de l'armée : écrivains comptables attachés aux légions.

Rome naissante et pauvre, incapable de nourrir et d'habiller ses soldats, pouvait encore bien moins les solder ; pendant trois siècles et demi la victoire leur tint lieu de paye : *vicisse stipendium erat*. Les armées d'ailleurs ne faisant la guerre que dans le voisinage de la ville, et les guerres n'étant pas de longue durée, les citoyens à leur retour cultivaient leurs champs et trouvaient dans cette culture de quoi s'entretenir eux et leur famille pendant toute l'année.

Ce ne fut qu'en l'an trois cent quarante-neuf, dans une guerre contre les Volsques, que le sénat, autant pour se concilier le peuple que pour récompenser la belle conduite de l'armée, décréta qu'une paye serait désormais fournie aux soldats¹. Cette nouvelle institution procura l'avantage très-important de pouvoir continuer les opérations militaires sans interruption, et Rome dès lors put entreprendre et poursuivre des conquêtes sérieuses, tandis qu'auparavant, l'hiver interrompant toujours les travaux de la guerre, il fallait recommencer chaque année ce qui avait été fait l'année précédente.

Ainsi la solde avait été établie pour permettre aux soldats de rester à l'armée et pour fournir aux frais de leur subsistance ; on ne crut donc pas devoir l'accorder aux cavaliers qui, choisis parmi les jeunes gens les plus riches, n'en avaient nul besoin : on se contenta de leur fournir les chevaux. Mais cette distinction ne dura pas longtemps ; trois ans plus tard, pendant une guerre contre les Vétiens, l'État, cessant de fournir les chevaux, établit pour la cavalerie comme pour l'infanterie une paye régulière. Et même, comme les cavaliers avaient rang d'officiers et devaient être accompagnés de deux esclaves entretenus à leurs frais, leur solde fut trois fois plus élevée que celle des fantassins : on ne supprima cette triple solde que lorsque la cavalerie fut fournie par les auxiliaires².

Les fantassins recevaient trois as par jour, et les cavaliers neuf as. Il fallait alors 10 as pour un denier, de sorte que le fantassin touchait 9 deniers par mois, et le cavalier 27.

Cent quatre-vingt-sept ans après, en l'an 536, il y eut une altération des monnaies, l'as fut réduit de deux onces à une once de cuivre, et le denier, en restant au même poids, fut élevé relativement à l'as ; il fut statué, dit Pline³, qu'il vaudrait seize as : *placuitque denarium XVI assibus permutari*. Si l'on n'avait fait en faveur du soldat une exception à la loi commune, sa paye se serait évidemment trouvée réduite : car les trois as ne correspondaient plus, selon les calculs de Letronne⁴, qu'aux $\frac{3}{16}$ ou au cinquième environ du denier, tandis qu'auparavant ils en étaient à peu près le tiers. Au lieu de recevoir 9 deniers par

¹ Tite-Live, IV, 59, 60 ; V, 10.

² Tite-Live, VII, 41.

³ Pline, XXXIII, 3.

⁴ *Considérations générales sur les monnaies grecques et romaines.*

mois, il n'en aurait reçu que 5 5/8. Or Annibal était aux portes de Rome, et ce n'était pas le moment de mécontenter les légionnaires en diminuant leur solde. Il fut donc arrêté, pour obvier à cet inconvénient, que le denier continuerait à leur être donné sur le même pied qu'auparavant et qu'on ne le leur compterait que pour dix as : *in militari tamen stipendio denarius pro decem assibus semper datus*. Ils conservèrent ainsi la même paye, puisqu'elle fut, comme par le passé, les 3/10 du denier par jour, et de 9 deniers par mois. Mais, comme les 9 deniers représentaient 144 as réduits, il est évident que cette paye, tout en restant les 3/10 du denier, fut élevée à 5 des nouveaux as, puisque 5 as (en négligeant la fraction 1/25) sont les 3/10 de 16 as.

Ainsi donc, à partir de l'an 536, par suite de la révolution qui s'opéra dans les monnaies romaines, les soldats eurent une solde journalière de cinq as au lieu de trois : mais il n'y avait que la valeur nominale qui fût augmentée, la valeur réelle était la même.

Ce ne fut qu'en l'an sept cent trois qu'eut lieu la première augmentation véritable de la paye militaire. J. César, pour récompenser ses troupes du dévouement qu'elles lui avaient témoigné à lui-même dans toutes ses guerres, doubla leur solde : *legionibus stipendium*, dit Suétone¹, *in perpetuum duplicavit*. Les soldats reçurent donc dix as par jour à partir de cette époque, et il en fut ainsi jusqu'au règne de Domitien : c'est du moins ce nombre que nous indiquent généralement les historiens. Nous lisons, par exemple, dans Tacite² que Percennius, pour exciter au désordre et à la rébellion les légions de Pannonie, se plaint que la vie d'un soldat ne soit estimée que dix as : *denis in diem assibus animam et corpus aestimari*.

Quoiqu'elle fût restée nominale la même entre César et Domitien, nous devons toutefois remarquer que, par l'effet de l'affaiblissement des monnaies, la paye se trouva peu à peu diminuée de environ. Si nous suivons les calculs de Letronne, nous voyons en effet que dix as valaient, sous Jules César, 51 c., sous Auguste 49⁶ c., sous Tibère 48⁷ c., sous Caligula 49¹ c., sous Claude 48³ c., sous Néron 45⁹ c., sous Galba 44⁵ c., sous Othon 43⁸ c., sous Vitellius, Vespasien et Titus 44 c. Lorsque Domitien ajouta à cette solde le surcroît de 1/4, il ne la porta donc réellement qu'à 1/9 environ plus haut qu'elle n'était sous J. César : elle valut sous son règne 57⁶ c., et si nous considérons que les progrès du luxe avaient chi faire renchérir le prix de toutes choses, nous ne trouverons rien que de très-naturel à cette augmentation. Mais Caracalla, pour s'attacher les soldats, leur donna une paye beaucoup plus élevée, et Macrin écrivait au sénat que le surcroît de dépense était de sept mille myriades de drachmes.

La solde des officiers était régulièrement plus forte, et croissait avec le grade : *crescentibus stipendiis*, dit Végèce, *cum majore gradu*³. Les centurions recevaient le double des soldats, les tribuns le double des centurions, et ainsi de suite jusqu'au grade supérieur. Certains soldats *bénéficiaires* recevaient aussi une paye double comme s'ils avaient été centurions⁴.

¹ César, 28.

² Tacite, *Ann.*, I, 17.

³ Végèce, II, 21.

⁴ Nous devons dire ici que, quoique chez les Romains les fils de famille ne pussent rien avoir à eux (tout ce qu'ils acquéraient devenant la propriété du paterfamilias, qui les avait *in potestate*), il commença à être établi, à l'époque où les constitutions impériales prodiguèrent des faveurs aux soldats, sous Auguste, sous Néron, sous Trajan, que les fils

La solde des soldats était prise, dans l'origine, sur un tribut imposé au peuple et que le sénat, malgré l'opposition des tribuns, avait établi en même temps que la paye elle-même. Ce tribut variait chaque année, d'après le nombre de troupes nécessaire à la défense de l'État : *Quantum augebatur militum numerus, tanto majore pecunia in stipendium opus erat eaque tributo conferebatur*¹. Mais, après la conquête de la Macédoine, la République fut assez riche pour n'avoir plus recours à ce moyen : le tribut fut aboli et le trésor public entretenit les armées : des officiers supérieurs, préposés à la garde de ce trésor, furent chargés de verser entre les mains des questeurs les fonds qui leur étaient nécessaires et de vérifier ensuite le compte de leur gestion. On les appela *tribuni terarii* ; Varron les définit ainsi : *Quibus attributa erat pecunia ut militi redderetur, tribuni terarii dicti ; nam id quod attributum erat æs militare dicebatur*².

Le trésor public, malheureusement, n'était pas inépuisable : les guerres civiles le ruinèrent facilement, et si César, après avoir contribué pour sa part à le vider complètement, ne s'était pas chargé de le remplir de toutes les dépouilles enlevées aux peuples vaincus, le rétablissement du tribut annuel serait devenu nécessaire. Après sa mort, Antoine le mit à sec de nouveau, et Auguste, devenu maître absolu de l'Empire, dut imaginer quelque nouveau moyen d'amasser de l'argent pour ses légions. Après avoir consulté pour la forme tous les sénateurs, il établit lui-même des impôts sur toutes choses : il préleva un vingtième sur les héritages et les legs faits en mourant, un cinquantième sur la vente des esclaves, un centième sur les autres ventes, et créa une caisse militaire, *æraium militare*, pour l'existence de laquelle il ne dut avoir aucune crainte avec de telles ressources.

Six officiers supérieurs furent chargés de l'administration de cette caisse et eurent affaire directement aux questeurs ; ils leur envoyèrent, tous les quatre mois, la solde des soldats. La paye, qui autrefois n'avait été distribuée qu'une ou deux fois au plus par année, se fit alors par distributions trimestrielles. Il y eut dans chaque légion un certain nombre d'employés, dépendant du questeur, et tenant tous les comptes de l'armée.

Cette comptabilité demandait une certaine habileté, et l'on choisissait, pour remplir ces fonctions, des hommes lettrés, *litterati milites*³, familiers avec les notes et l'art de compter et de calculer. Ils devaient savoir combien il y avait d'hommes dans chaque corps, combien il fallait payer à chaque homme, et quelle retenue il fallait faire sur la paye de chacun d'eux : car nous avons vu, dans les chapitres précédents, que le soldat ne touchait pas sa solde intégralement, on lui en retenait une partie pour les fournitures faites par l'État. De plus, les légionnaires recevaient quelquefois des dons de leurs généraux ; après une victoire ils avaient une part du butin, et ils étaient tenus de verser la moitié de

de famille pourraient disposer, soit entre vifs, soit par testa eut, de tout ce qu'ils auraient acquis à l'occasion de leur service militaire ; ce fut ce qu'on nomma pécule des camps, *castrense peculium*, et cette règle passa en axiome : *Filii familias in castrensi peculio vice patrum familiarum funguntur* (*Digeste*, 14, 6), c'est cette institution du pécule castrans qui porta le premier coup au droit de propriété du père de famille (*Digeste*, 49, 17). On institua bientôt d'autres pécules, nommés pécules quasi-castran, adventices, profectices ; le fils de famille eut une personnalité propre, qui alla toujours s'agrandissant à mesure que les vieilles institutions disparurent (Just., *Inst.*, L II, tit. IX).

¹ Tite-Live, V, 10.

² Varron, *L. L.*, IV.

³ Végèce, II, 19.

ces dons, *donativum*, dans un petit trésor que les signifières gardaient avec les aigles : ces dépôts formaient une masse qu'on devait leur rendre à la fin de leur service¹. Les officiers comptables, *librarii*, prenaient note de tout cela et étaient responsables devant le questeur des erreurs commises.

Il y avait parmi eux différents degrés les uns étaient chargés des comptes généraux de la légion et prenaient le titre de *librarii legionis*², les autres n'avaient à s'occuper que des hommes d'un corps particulier, et se nommaient *librarii manipulares*³ : tous ensemble, ils formaient une corporation semblable à celle des *signiferes*, dont nous avons parlé dans la première partie de notre travail, ayant ses règlements spéciaux, ses privilèges, son bureau particulier, *schola*, où se traitaient les affaires communes.

Cette organisation de la comptabilité militaire ne put arrêter les abus qui commençaient à s'introduire dans les comptes de l'armée. Déjà, sous César, des officiers avaient détourné à leur profit des sommes destinées au paiement des troupes. Deux officiers, qu'il honorait d'une confiance particulière, l'avaient trompé longtemps en retenant pour la paye plus que l'argent nécessaire aux soldats inscrits sur les rôles : accusés et convaincus de vol, dit l'auteur des *Commentaires*, ils passèrent dans le camp de Pompée pour y cacher leur déshonneur⁴. Grâce aux livres des écrivains comptables, Ces détournements d'argent devinrent moins faciles. Les officiers imaginèrent alors d'autres expédients pour s'enrichir aux dépens du soldat. Les tribuns et les centurions se mirent à vendre les congés, les dispenses, les exemptions de travaux : tous ces avantages, accordés autrefois comme récompenses, furent mis aux enchères et livrés au plus offrant. Cette vente frauduleuse, faite timidement dans l'origine, affichée dans la suite de la façon la plus scandaleuse, leur procura des émoluments considérables : et, lorsque Juvénal veut parler des sommes prodigieuses qu'un jeune débauché livre à des courtisanes, il compare cet amas d'argent à celui que se procure #n tribun dans une légion :

. *Quantum in legione tribuni*
*Accipiunt, donat Calvinæ vel Catienæ*⁵.

En vain quelques bons empereurs, jaloux de rétablir l'ordre et la discipline, s'efforcèrent de détruire ces abus : sous des princes faibles et corrompus, les abus reparaissaient ; la corruption faisait toujours de nouveaux progrès. Il eût fallu, pour y remédier, rendre à des âmes dégradées par la servitude et par tous les vices qu'elle trahie à sa suite les vertus des anciens Romains, et ces princes n'en avaient ni la volonté ni la puissance.

¹ Végèce, II, 20.

² Gruter, p. 563.

³ Reines., p. 527.

⁴ César, *Bel. civ.*, III, 59.

⁵ Juvénal, *Sat.*, III.

CHAPITRE VII. — DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS MILITAIRES ; DES HOMMES ATTACHÉS AU SERVICE DE L'ARMÉE.

Des corporations de fonctionnaires et d'employés. — Des ministres de la religion. — Des médecins : origine de la médecine à Rome ; son introduction dans l'armée ; différentes aortes de *medici* ; organisation du service médical. — Des ouvriers ; des vivandiers et des valets d'armée.

Outre les *frumentarii*, chargés de la manutention dei vivres, et les *librarii*, chargés de la comptabilité, il y avait au service de l'armée d'autres employés, formant, comme ceux-là, des corporations très-importantes. Tels étaient les ministres de la religion, les médecins et les chirurgiens, et, dans un ordre moins relevé, les ouvriers, les vivandiers et les valets d'armée.

En décrivant les précautions qu'un général avait l'habitude de prendre avant de se mettre en campagne, avant de combattre, avant d'entreprendre un transport de troupes par mer, nous avons dit qu'il avait soin de faire des sacrifices et d'immoler des victimes aux dieux, afin de donner à ses soldats une certaine confiance dans l'entreprise qu'il allait tenter. Les généraux, dans ces prières publiques, dans ces sacrifices solennels, avaient auprès d'eux des prêtres qui leur servaient d'aides et de ministres, et l'armée traînait après elle tout l'attirail des superstitions païennes. Mais les grands prêtres, ceux dont la dignité était la plus honorée à Rome, ne pouvant pas sortir de la ville, les légions n'avaient à leur suite que des ministres d'un ordre subalterne, dont l'autorité ne pouvait nuire en rien à celle du général en chef. Tels étaient ces sacrificateurs nommés *victimarii*, ces aruspices que les inscriptions nous disent avoir été attachés aux cohortes indépendantes¹, et ces augures légionnaires qui prenaient le titre d'*augur pullarius*, parce qu'ils avaient pour fonction de nourrir des poulets sacrés, et d'indiquer, d'après leur appétit, quelle devait être la volonté des dieux. Ils avaient dans le campement, près de la tente du général, un petit temple nommé *augurale* ou *auguratorium* ; là ils pouvaient parfaitement s'entendre avec les chefs supérieurs pour tirer parti de la superstition des troupes et les animer au combat par des présages heureux. Un chef habile pouvait se servir de ce moyen, dans des circonstances difficiles, pour ramener à lui la confiance de ses soldats, et la corporation des prêtres légionnaires avait ainsi son utilité dans l'administration générale de l'armée.

Après eux, nous avons cité les médecins et les chirurgiens. Y eut-il, dès l'origine, des *medici* dans les légions ? à quelle époque y en eut-il, et quand furent-ils regardés comme fonctionnaires de l'État ? Quelle fut alors leur condition ? quels furent leurs privilèges ? Comment fut établi le service médical ? Ceux qui, jusqu'ici, ont écrit sur l'art militaire des Romains, ne se sont pas arrêtés sur toutes ces questions. Végèce, en effet, dans son chapitre, *Comment se gouverne la santé d'une armée*, ne donne que des conseils généraux sur les précautions sanitaires qui doivent être prises en campagne, mais il ne dit rien du corps des médecins. Lebeau, dans ses nombreux mémoires à l'Académie, cite bien

¹ Fabretti, c. III, 67.

quelques inscriptions où il est question de différentes sortes de *medici*, mais il n'entre pas dans de grandes explications à ce sujet. M. Dezobry, enfin, dans son savant ouvrage sur Rome au siècle d'Auguste, en consacrant aux médecins romains une lettre tout entière, n'a pu parler de ceux de l'armée, dont la condition, sous Auguste, n'était pas encore bien établie. Nous nous trouverions donc aujourd'hui dans une grande pénurie de documents sans le travail consciencieux qu'a publié, l'an dernier, M. Aubertin, dans le *Journal de l'Instruction publique*.

M. Aubertin, après avoir démontré que les principaux éléments du service médical existaient dans les armées grecques, après avoir comparé certaines opinions de Xénophon aux sages et doctes conseils de l'illustre chirurgien en chef de l'armée d'Orient, M. Baudens, se demande si cette médecine militaire existait aussi chez les Romains, et donne pour la solution de cette question de précieux renseignements, dont nous avons pu nous-même constater l'exactitude par les nombreuses recherches que nous a rendues nécessaires tout l'ensemble de notre travail.

Durant les six premiers siècles, Rome, n'ayant pas de médecins, ne put en donner à ses armées. Chaque citoyen opulent avait alors, comme Caton, un manuel de conseils et de remèdes pour soigner sa famille ; sur le champ de bataille, le soldat blessé se faisait soigner par ses camarades, quand il n'avait plus la force de le faire lui-même, ou quelquefois, après un combat meurtrier, on portait les malades les plus pauvres dans les maisons des riches, qui en prenaient soin. *C. Fabius, consul*, dit Tite-Live¹, *saucios milites curandos dividit patribus*. Et Tacite, dans le IV^e livre des *Annales*², confirme ces paroles de Tite-Live : *Fuitque urbs per illos dies veterum institutis similis qui, magna post praelia, saucios largitione et cura sustentabant*. Mais bientôt on comprit les nombreux inconvénients d'une telle méthode : il se forma dans les légions un corps médical, composé de volontaires, et le traitement des malades et des blessés fut confié aux soins de quelques camarades qu'un goût particulier disposait à s'occuper de chirurgie³. Nous avons vu la même chose dans notre armée, pendant la guerre de Crimée, où la plupart des volontaires, dit M. Baudens, montrèrent un zèle et une aptitude dignes des plus grands éloges.

Ce ne fut qu'en l'an 535 de Rome, qu'un Péloponnésien, du nom d'Archagatas ; vint y fonder la première école de chirurgie. Sa réputation s'établit facilement : il eut de nombreux disciples, et les gens riches eurent bientôt un esclave chirurgien. Alors les généraux purent en emmener à leur suite dans les camps, et les médecins s'introduisirent ainsi dans l'armée ; ce n'étaient toutefois que des esclaves attachés au service de leurs maîtres, et qui soignaient les soldats d'une façon peu régulière. Mais, lorsque J. César eut fait citoyens romains tous les médecins et chirurgiens qui venaient à Rome ; lorsqu'Auguste eut ajouté à ce bienfait l'exemption des impôts⁴, tant de faveurs en attirèrent un grand nombre de la Grèce et des pays étrangers. Les légions se ressentirent de cette affluence, et, comme ils étaient citoyens, rien ne pouvait plus s'opposer à ce qu'ils fussent attachés, en qualité de fonctionnaires de l'État, aux différents corps de l'armée.

¹ Tite-Live, II, 47.

² Tacite, *Ann.*, IV, 63.

³ Simpson.

⁴ Suétone, *César*, 42 ; *Auguste*, 42.

Comme les *frumentarii*, comme les *librarii*, les *medici* formèrent une corporation ayant son bureau, ses règlements, ses privilèges particuliers.

Tous les médecins légionnaires prirent le titre de *medicus legionis*, ceux des cohortes indépendantes celui de *medicus cohortis*. La cavalerie eut les siens, comme l'infanterie, car on a retrouvé l'inscription de M. Vulpius Sporus, médecin des Asturiens à cheval ; et il y eut même des médecins vétérinaires, puisqu'une inscription d'Orelli mentionne un *medicus jumentarius*¹. La marine n'en fut pas non plus dépourvue : une inscription découverte à Baïes nomme Satrius Longinus, médecin à double solde, *medicus duplicarius*, du vaisseau *le Cupidon*.

Ce titre de *duplicarius* montre assez que tous les *medici* devaient être soldés par l'État, puisqu'on accordait à quelques-uns d'entre eux une double solde pour récompense. Nous savons d'ailleurs, par Vopiscus, biographe d'Aurélien, que ce prince leur défendit expressément d'exiger aucun salaire des soldats : *A medicis milites gratis curentur*². Or, s'ils n'étaient pas payés par leurs clients, ils devaient l'être nécessairement par la caisse militaire.

Ce même titre de *duplicarius* prouve, de plus, qu'il y avait parmi les *medici*, comme parmi les autres employés de la légion, certaines distinctions accordées en récompense des services rendus. Nous avons dit, en effet, qu'on appelait bénéficiaires tous les soldats exemptés de travaux ou recevant plus que la solde ordinaire, et nous lisons, sur une des six inscriptions de médecins de cohortes qu'on a retrouvées à Rome, le nom de *Julius Ingenuus, medicus beneficiarius*. On peut même penser, d'après l'inscription d'Anicius Ingenuus, médecin de la cohorte tongrienne, qui est intitulé *medicus ordinarius*, qu'il n'y avait pas seulement des distinctions honorifiques, mais qu'il y avait encore différents grades entre tous les médecins d'une armée. D'après Végèce, dit M. Aubertin, on appelait *ordinarius* le premier tribun d'une légion et le premier centurion d'une cohorte qui prenait la tête de la compagnie, *qui ordines ducebat*. Par analogie, le *medicus cohortis ordinarius* devait être le médecin en chef d'une légion, ce que nous appelons en français chirurgien-major.

Ainsi donc, il y eut un service médical organisé dans les armées de terre et de mer ; on ne peut en douter. Mais quelle fut cette organisation ? Les agents de la médecine militaire furent-ils obligés de parcourir toute l'armée pour porter secours aux malades et aux blessés ? Ceux-ci restèrent-ils dans leurs tentes, ou furent-ils transportés dans un lieu commun ? En un mot, y eut-il des ambulances et des hôpitaux ?

Il est certain qu'en temps ordinaire une armée romaine n'avait besoin ni d'hôpital ni d'ambulance. La nourriture saine et frugale des troupes, les exercices hygiéniques qu'on leur imposait, l'habitude du travail, la régularité de la vie, le climat tempéré des lieux qu'elles parcouraient, le nombre généralement restreint des hommes qui les composaient, tout contribuait à leur donner une excellente santé et à les préserver de ces terribles maladies qui font souvent à nos armées modernes plus de mal que l'ennemi. Ce n'était donc qu'après les combats qu'il aurait été utile de réserver dans les camps un emplacement spécial au service médical ; mais les historiens latins ne nous en parlent pas, et, quoique nous lisions, dans les Commentaires, que César établit momentanément, pour ses malades, un camp fortifié d'où ils revenaient à l'armée par bandes de deux à

¹ Orelli, t. II, 4229.

² Vopiscus, ch. VII.

trois cents hommes, nous ne pouvons voir dans cet établissement temporaire qu'un fait tout à fait exceptionnel. En général, lorsqu'après un combat il y avait un grand nombre de blessés à soigner, on plaçait sur des chariots, à la suite de l'armée, ceux qui étaient le plus légèrement atteints, et l'on confiait les autres aux alliés, en les répartissant chez les particuliers. *Ægrotantes ipse visitavit*, dit Lampride en parlant d'Alexandre Sévère¹, *per tentoria milites, etiam ultimos, et carpentis vexit, et omnibus necessariis adjuvit. Et si forte gravius laborassent, per civitates et agros patribus familias honestioribus divisit*. Cependant les généraux se préoccupèrent de plus en plus de l'état sanitaire de leurs troupes, et l'on finit par réserver dans les camps un lieu de traitement pour les hommes, *valetudinarium*, et même un lieu de traitement pour les chevaux, *veterinarium*. Les médecins eurent à leur suite, pour les aider dans leurs fonctions, des infirmiers dont Léon le Philosophe parle très-longuement, et qu'il appelle *optiones valetudinarii*².

Derrière ces grandes corporations de fonctionnaires attachés aux légions venaient les différentes compagnies d'ouvriers travaillant au service de l'armée. Servius Tullius en avait attaché, dès le principe, deux centuries à chaque légion, et, sans leur donner d'autres armes que leurs instruments de travail, il les avait enrégimentés comme de véritables soldats. Avec les progrès de l'art militaire, et à mesure qu'on fit de nouvelles inventions, le nombre de ces employés s'accrut insensiblement : il y eut des maçons, des charpentiers, des forgerons, chargés de faire des logements dans les campements d'hiver, de construire des tours pour l'attaque des places, de fabriquer et de réparer les machines de guerre ; des mineurs, des pionniers, etc., etc., et même des *lecticarii*, chargés de porter les morts à la sépulture. Toutes ces compagnies, qui avaient leurs contremaîtres particuliers, étaient sous les ordres d'un seul chef général, nommé *præfectus fabrum*. Cet officier, quoique inférieur en dignité aux autres préfets militaires, avait cependant un grade très-honorable. Nous le voyons souvent signalé dans les auteurs et les inscriptions, et nous savons que L. Cornélius Balbus, pour qui Cicéron fit le plaidoyer qui nous reste, était *præfectus fabrum* sous le consulat de César.

Enfin, au-dessous des ouvriers, et en dernier lieu, venaient les vivandiers, *lixæ*, et les valets, *calones*. Les vivandiers étaient des hommes libres qui suivaient l'armée pour s'enrichir en trafiquant ; les *calones* étaient des esclaves qui servaient les soldats et les déchargeaient de ce qu'il y avait de plus pénible dans les travaux militaires. Leur nombre, sous la république, avait toujours été très-restreint, et, dans l'origine, les officiers seuls et les chevaliers avaient pu s'en servir ; mais plus tard, dans les temps de relâchement, il devint excessif ; des armées en eurent quarante mille à leur suite³. Les grands généraux en avaient toujours limité l'usage le plus possible : César, par exemple, lorsqu'il était parti de Sicile pour porter la guerre en Afrique, avait défendu à ses soldats d'embarquer un seul valet avec eux. Dans la décadence, ce fut tout le contraire : Léon voulut que ses officiers en eussent d'enrôlés pour garder les bagages pendant le combat, et que ses soldats se missent quatre ou cinq ensemble pour en entretenir un⁴. Les empereurs, par de telles ordonnances, semblaient avoir

¹ Lampride, 47.

² I, IV, 15 ; XII, 51, 53, 119.

³ Tacite, *Hist.*, III, 33 ; Orose, V, 16.

⁴ VI, 10, 14.

pris à tâche de désorganiser eux-mêmes l'ancienne discipline de l'armée romaine.

CHAPITRE VIII. — CONDITION DU SOLDAT ; CONGÉ ET RETRAITE.

Le soldat pouvait-il se marier ? — *Connubium* et *contubernium*. — Des vétérans colonies où on leur distribuait des terres. — Pension de retraite établie par Auguste ; autres avantages.

Pour montrer l'organisation de l'armée romaine, nous avons pris les soldats dès le commencement de leur vie militaire, et, par tout ce qui précède, nous les avons montrés instruits, habillés, nourris, payés, soignés par l'État. Il nous reste à dire quelle était leur condition civile sous les drapeaux, et comment l'État, après avoir pris soin d'eux pendant tout le temps qu'ils étaient à son service, savait ensuite les récompenser en leur procurant, par une retraite avantageuse, des moyens d'existence pour leur vieillesse.

Lorsque, dans les premiers temps, tout citoyen était soldat et que l'état militaire ne constituait pas une profession séparée, la condition du soldat était nécessairement la même que celle du citoyen. L'homme marié que la République appelait à son service se séparait de sa femme et de ses enfants, qui, en son absence, faisaient valoir son patrimoine, et, lorsque la guerre était terminée, il revenait cultiver ses champs, qu'il n'avait abandonnés que momentanément. Aussi voyons-nous, dans les harangues que les généraux adressaient à leurs troupes avant les combats, qu'ils n'oubliaient pas de leur représenter, avec l'honneur du nom romain et l'amour de la patrie, les motifs domestiques capables d'animer leur courage. *Unusquisque*, leur dit Scipion avant de combattre Annibal, *se non corpus suum, sed conjugem ac liberos parvos armis protegere putet*¹. Rome, à cette époque, n'aurait pu interdire le mariage à ses soldats sans se condamner elle-même à une mort certaine : tout ce qu'elle pouvait leur défendre, et ce qu'elle leur défendait en effet, c'était d'emmener leurs femmes à la suite de l'armée.

Mais lorsque la milice fut devenue perpétuelle, le soldat légionnaire devint esclave du drapeau pour une longue suite d'années, ne pouvant jamais s'en éloigner sans une permission expresse, sans un congé temporaire appelé *commeatus*². Dès lors, la défense faite aux soldats d'emmener une femme avec eux dans les camps entraîna nécessairement l'interdiction absolue du mariage, et le milicien, sans cesser d'être citoyen, ne put avoir d'autre famille que sa légion, sa cohorte, sa centurie, la réunion de ses camarades. La milice devint même une juste cause de séparation, et si un soldat se mariait malgré la défense, comme il n'y avait plus de *connubium*, ce n'était plus un mariage légitime (*justæ nuptiæ*) qu'il contractait, c'était un *concupinatus*, sorte de concubinage toléré par la loi, mais ne produisant pas d'enfants légitimes, capables de succéder. Telle fut la condition des légionnaires depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère : ce prince fut le premier qui, pour plaire aux troupes, leur permit le mariage légitime, et comme les légions étaient alors campées dans de lointaines provinces et restaient presque toujours éloignées de Rome, il devint presque impossible

¹ Tite-Live, XXI, 41.

² *Digeste*, XLIX, tit. 16, leg. 3, § 7 ; leg. 12, § 1.

d'empêcher les femmes de suivre les armées, ce qui dut, en plusieurs manières, altérer la discipline¹.

Au temps où, pour maintenir cette discipline dans toute sa force, Rome avait cru devoir imposer quelques dures privations aux citoyens chargés de la défendre, elle leur avait accordé, en compensation, certains avantages qui, en leur assurant les moyens de vivre après les années de service, devaient leur faire supporter plus patiemment le temps passé sous les drapeaux.

Quelquefois, pour les récompenser, elle leur faisait des distributions extraordinaires d'argent. Plutarque, par exemple, rapporte que, par un plébiscite de Tiberius Gracchus, il fut ordonné que tous les trésors du roi Attale seraient apportés à Rome et distribués aux vétérans pour leur acheter de quoi faire valoir leurs terres. Mais nous ne nous souvenons pas d'avoir lu beaucoup d'exemples d'une telle libéralité, et, sans nous y arrêter, nous aimons mieux ne parler ici que des avantages réguliers dont jouissaient les vétérans.

Le plus grand de ces avantages, sous la République, était la possession des terres qu'on leur distribuait. Les Romains avaient toujours été dans l'usage de

¹ Le mariage romain, contracté selon le droit civil, s'appelait *justæ nuptiæ*, *justum matrimonium*. Outre la puberté et le consentement des conjoints et des chefs de famille, il fallait qu'il y eût *connubium* : pas de mélange du sang patricien avec le sang plébéien, jusqu'à la loi Canuleia (309 de Rome, 445 av. J. C.) ; du sang ingénu avec le sang affranchi, jusqu'à la loi Papia Poppæe (762 de Rome, 9 de J.-C.) ; du sang sénatorial avec le sang affranchi, jusqu'à Justinien (*Cod.*, 5, 4, 23 ; *Novel.*, 89, c. 13 ; 117, c. 6). — L'union de l'homme et de la femme, lorsqu'elle ne constituait pas le *matrimonium*, s'appelait *concubinatus* ; c'était un commerce licite, mais peu honorable pour la femme : aussi les concubines étaient-elles souvent des affranchies. Les enfants s'appelaient *naturales*. — Quant à l'union des personnes libres avec des esclaves, ou des esclaves entre eux, elle était abandonnée au pur droit naturel, et s'appelait *contubernium*.

Les soldats, depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère, ne purent pas se marier légitimement ; mais, comme c'était à cause du service de la République qu'ils ne se mariaient pas, Claude leur accorda tous les privilèges des citoyens mariés (Dion, LIX). Il avait été raisonnable, dit Montesquieu, d'accorder le droit d'enfants aux vestales que la religion retenait dans une virginité nécessaire : on donna, de même, le privilège de maris aux soldats, parce qu'ils ne pouvaient pas se marier (*Esprit des lois*, XXIII, 21).

Il y eut aussi des règles particulières pour le testament militaire. Dans l'origine, les citoyens au service de la République pouvaient faire un testament *quod procinctum dicebatur* : l'armée équipée et réunie remplaçait l'assemblée des enraies (Just., *Inst.*, II, tit. x). Velléius Paterculus (II, 5) nous montre, à l'attaque de Contrebia, en Espagne, cinq cohortes de légionnaires faisant leur testament *in procinctu*, avant de monter à l'assaut pour reprendre une position difficile, *velut ad certam mortem eundum foret*.

Jules César fit aux soldats, en ce qui concernait leur testament, des concessions temporaires que ses successeurs confirmèrent et généralisèrent, en les augmentant. Le testament du soldat devint valable par l'effet seul de sa volonté, de quelque manière qu'elle fût attestée (Just., *Inst.*, II, tit. XI) ; il ne fut plus tenu d'exhérer ses fils formellement ; il ne fut plus incapable de tester dans les cas où le droit civil le déclarait tel ; il put donner à toutes personnes, mêmes à celles qui étaient incapables de recevoir par testament ; il put ne pas instituer un héritier pour tous ses biens ; il n'eut pas à craindre que son testament devint inutile, *irritum*, par suite de la perte de certains droits, *capitis diminutio* (*Dig.*, 29, 1).

Ces privilèges furent accordés à tous ceux qui vivaient à l'armée, aux soldats de la flotte, aux chefs d'équipage, et même aux rameurs (*Dig.*, 37, 13, 1).

Mais, dès que le congé avait été donné, le testament militaire ne conservait sa validité que pendant un an.

priver d'une partie de leur territoire les peuples qu'ils avaient réduits sous leur obéissance : ils conduisaient des colonies dans les pays conquis, et faisaient entre les colons le partage de ce qui était cultivé. *Consuetudo erat, dit Servius*¹, *ut victores imperatores agros militibus suis darent, ut in historiis legimus*. Aussi voyons-nous que, lorsque César est sur le point de livrer la bataille de Pharsale, Lucain lui fait haranguer ses troupes en ces termes² :

*Quæ sedes erit emeritis ? Quæ rura dabuntur ?
Quæ noster veteranus aret ? Quæ mœnia fessis ?*

et ailleurs³ :

*Hæc eadem est hodie, quæ pignora quæque penates
Reddat, et merito faciat vos marte colonos.*

Rome partageait même d'autant plus volontiers les territoires conquis à ses soldats, qu'elle avait trouvé dans cette manière de les récompenser un moyen de conserver ses conquêtes. Car, comme il arrive rarement, ou plutôt comme il n'arrive jamais que les vaincus se réunissent de bonne foi aux vainqueurs, elle avait cru que rien ne contribuerait davantage à étendre et à défendre sa domination que l'envoi de semblables colonies qui, comme autant de citadelles⁴, retiendraient sous le joug les provinces conquises, et feraient l'office de sentinelles pour observer les mouvements d'un ennemi voisin. Auguste, qui avait reconnu l'avantage d'une telle politique, ne manqua pas, pour établir plus solidement son autorité sur tout l'empire, d'envoyer, en Italie et dans les provinces, beaucoup de colonies formées de ses partisans : on les appela *Augustæ* ou *Juliae*⁵. Les soldats, devenus ainsi colons, sortant de la condition militaire, reprenaient tous les droits de citoyen romain : le mariage, *jus connubii*, ne leur était plus interdit, leurs concubines devenaient leurs femmes légitimes, *duntaxat singulis singulas*, et le droit de cité romaine était accordé aux enfants nés des femmes qui avaient vécu avec eux dans le commerce toléré par la coutume : *Quos susceperint ex mulieribus quæ secum concessa consuetudine vixisse probatæ sint*⁶.

Mais, pour obtenir le titre de vétéran, il fallait avoir rempli le temps régulier du service, avoir reçu le congé absolu et honorable, *missio justa et honesta*, ainsi appelé par opposition au congé infamant dont nous avons parlé précédemment, *missio turpis et ignominiosa*. Ceux qui n'avaient pu remplir toutes leurs années de service par suite de blessures, de maladies et d'infirmités, obtenaient également un congé absolu qu'on appelait *missio causaria* : *Causaria missio*, dit

¹ *Æn.*, XII, 359.

² Lucain, I, 343.

³ Lucain, VII, 257.

⁴ *Sedes servitutis* (Tacite).

⁵ Suétone, *Auguste*, 46.

⁶ Le ministre de la guerre, le maréchal Randon, de concert avec le maréchal Pélissier, gouverneur de l'Algérie, vient de créer une institution qui a beaucoup de rapport avec les colonies agricoles militaires des Romains. C'est la formation des smalas de spahis. Les spahis n'ont plus seulement un rôle militaire ; ils ont en noème temps une mission politique et agricole, et doivent devenir, dans la pensée du gouvernement, les initiateurs, les propagateurs de la civilisation française en Algérie. Ils seront disséminés au milieu des tribus, et recevront des terres où ils doivent appliquer les méthodes nouvelles de culture et organiser des fermes-modèles. On peut espérer que cette institution rendra de grands services à la colonisation de l'Algérie.

Ulpien, *est quæ propter valetudinem a laboribus militiæ solvit*, et ce congé, qui n'était pas moins honorable que le premier, donnait droit aux mêmes récompenses. Mais il y en avait un autre, qui était de pure faveur, et qui ne faisait, pour parler comme Ulpien, que de faux vétérans : *gratiosa missio*. Les généraux le donnaient à ceux qu'ils voulaient ménager, et, pour peu que la République en souffrit ou que les censeurs fussent d'une humeur difficile, il était bientôt révoqué : ceux qui l'avaient obtenu ne pouvaient donc jouir des mêmes avantages que les vétérans véritables.

Telles étaient, sous la république, les différentes sortes de congés et la récompense la plus ordinaire des anciens légionnaires. Auguste, qui devait tant aux soldats, ne ménagea rien pour améliorer encore leur condition et leur assurer une vieillesse plus heureuse. L'an sept cent quarante et un, après avoir fixé à douze ans le service des prétoriens et à seize celui des légionnaires, il assigna, au lieu de terres, une pension en argent à tous ceux qui avaient régulièrement terminé leur service ; il la proportionna aux différents grades, et créa la caisse militaire dont nous avons déjà parlé. Puis, dix-sept ans plus tard, voyant que les soldats n'étaient pas satisfaits de la somme qu'il leur avait accordée pour leur retraite, il craignit que la misère ne les poussât à quelque sédition, lorsqu'ils rentreraient dans la vie civile ; il augmenta leur pension et la fixa à vingt mille sesterces pour les prétoriens¹, à douze mille pour les légionnaires². *Quidquid ubique militum esset*, dit Suétone³, *ad certam stipendiorum præmiorumque formulam adstrinxit, definitis pro gradu cujusque, et temporibus militiæ, et commodis missionum, ne aut ætate, aut inopia sollicitari ad res novas possent*. Mais il ne fit cette augmentation à la pension de retraite qu'en établissant deux degrés de congé légitime. Dès lors il ne suffit plus aux légionnaires d'avoir rempli leurs seize années de service, ils durent rester quatre ans de plus à l'armée, sous un étendard particulier, *vexillum veteranorum*, exemptés des gardes, des veilles, des fardeaux, en un mot de toute charge militaire, hormis de combattre l'ennemi. Ce demi-congé s'appela *exauctoratio*, et le congé définitif qui dut être accordé quatre ans plus tard, *plena missio*.

Le règlement d'Auguste resta en vigueur sous ses successeurs. Quelques-uns, il est vrai, entraînés par leur cupidité ou n'étant pas toujours en état de payer, cherchèrent à l'é luder. Caligula, par exemple, trouvant trop belle la pension de retraite, en voulut réduire la somme à la moitié. Tibère, au récit de Suétone⁴, retenait le plus longtemps possible les vétérans sous le *vexillum*, dans l'espérance que leur mort viendrait avec le temps l'acquitter de sa dette : *Missiones veteranorum rarissimas fecit, ex senio mortem, ex morte compendium captans*. Dès le commencement de son règne, cela donna lieu à la révolte des légions de Pannonie et des légions du Rhin que durent calmer Drusus et Germanicus. Mais, en général, les empereurs prirent soin de s'attacher les vétérans et les traitèrent avec distinction. Outre leur pension, on leur accorda des privilèges⁵. Ils purent porter le cep de vigne comme les centurions, ils furent dispensés du droit de halle dans les achats et les ventes, de toute capitation, de tout tribut, de toute charge personnelle : s'il arrivait qu'ils fussent arrêtés sur le

¹ 5.378 francs.

² 4.300 francs.

³ Suétone, 49.

⁴ Suétone, 63.

⁵ Voir sur les Vétérans, *Mém. à l'Acad.*

soupçon d'un crime, la considération qu'on avait pour leur qualité de vétérans les suivait jusque dans les prisons : ils y avaient un lieu séparé des autres criminels ; on ne pouvait les condamner aux verges ni aux punitions humiliantes, et leurs enfants jouissaient des mêmes privilèges. Enfin, quand ils mouraient, la légion à laquelle ils avaient appartenu leur faisait ordinairement des funérailles honorables, et l'on avait soin d'étaler sur leurs monuments funéraires le titre glorieux que leur avaient mérité leurs services.

D. M.

*Et memoriæ æternæ Attoni Constantis
Veterani, legionis XXII. Remissus
Honestâ missione, castris inter
Cœteros conveteranos suos revocatus
Bello interfectus obiit.*

.....
.....

(Gruter, p. 524)

FIN DE L'OUVRAGE